


Ex-libris
Charles Atwood
Kofoid

18



LE

CHASSEUR RUSTIQUE.



PARIS. — IMPRIMERIE DE W. REMQUET ET Cie,

Successeurs de Paul Renouard,

RUE GARANCIÈRE, N. 5, DERRIÈRE ST.-SULPICE.





LE CHASSEUR RUSTIQUE

CONTENANT

La théorie des armes, du tir,
et de la chasse au chien d'arrêt, en plaine, au bois,
au marais, sur les bancs,

DÉDIÉ A JULES GÉRARD,

LE TUEUR DE LIONS,

PAR ADOLPHE D'HOUDETOT,

SUIVI D'UN TRAITÉ COMPLET SUR LES MALADIES DES CHIENS.

Par J. PRUDHOMME,

CHEF DU SERVICE DES HOPITAUX DE L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.

Dessin d'Horace Vernet.

Le vrai bonheur coûte peu ; s'il est cher il n'est pas de bonne qualité. (CHATEAUBRIAND)

E. des Meluzes

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS.

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

19, RUE DE LILLE, FAUB. ST.-GERMAIN.

1852.

A JULES GÉRARD,

LE TUEUR DE LIONS.

C'est à vous, brave Gérard, comme au plus intrépide chasseur des temps modernes, que je dédie ce livre.

« Pour *s'amuser* au lion, dites-vous, il faut être deux... soi et le lion ! l'attendre à son repaire, l'ajuster froidement entre les deux yeux, et si on le manque, il ne vous manque pas. »

Gérard, vous êtes aussi éloquent que brave.

Un *ancien*, qui n'était ni de votre régiment ni du

mien, Furetière, *troupier fini*, en fait de littérature, a dit le premier que l'inventeur des dédicaces devait être un mendiant. Ne voulant pas faire mentir Furetière, je vous mendie la peau d'un lion.

Tâchez, s'il se peut, de ne pas lui laisser emporter la vôtre.

Le CHASSEUR RUSTIQUE, ancien soldat,

ADOLPHE D'HOUDETOT.

P. S. Mes civilités respectueuses au garde-champêtre de l'Atlas.

Havre, 20 mars 1847

RÉPONSE

DE

JULES GÉRARD, LE TUEUR DE LIONS,

A ADOLPHE D'HOUDETOT.



Du camp d'El-Arouk, près Philippeville, le 3 mai 1847.

Mon cher maître en saint Hubert, j'accepte avec reconnaissance la dédicace du *Chasseur Rustique* et vous en remercie cordialement. Tout ce que cet ouvrage m'a inspiré de sympathie et d'affection pour son auteur, je ne puis vous le dire; qu'il vous suffise de savoir que je l'ai apprécié et compris.

Il y a deux mois que je suis détaché ici avec un peloton pour y faire le service. Je ne m'attends pas à être relevé avant un mois, ce qui me contrarie fort, car les Arabes ne cessent de m'appeler de tous les côtés.

Pourquoi ne viendriez-vous pas ici cet automne

avec M. Léon Bertrand, le directeur du *Journal des Chasseurs ?* Je m'engage à vous faire entendre le rugissement des lions de l'Atlas, et à vous faire tuer des sangliers comme il n'y en a pas en France. Puis, vous verrez mon élève Hubert (lion pris tout jeune par Gérard, qui l'a baptisé et élevé), qui est âgé de quatorze mois, et a déjà étranglé un cheval de l'escadron en s'amusant. Il serait si heureux de faire votre connaissance, ce fauve Hubert! Venez, je vous en prie, sinon je n'irai jamais au Havre. Quant à la peau de lion que vous me demandez: adjugée, à moins que je ne perde la mienne.

Dans laquelle, en attendant, j'ai l'honneur d'être votre respectueux et dévoué serviteur.

Signé : JULES GÉRARD.

P. S. Si vous avez occasion de voir M. Léon Bertrand, veuillez lui dire que le malheureux Rostain, blessé si grièvement dans notre dernière rencontre avec le lion de Mezey-Amar, est toujours à l'hôpital de Ghema et que l'on désespère de sa guérison. Avis aux amateurs.

AVANT-PROPOS.

Qui donc es-tu, toi qui professes ?

Je suis un enfant de la balle !..... Jeune, déjà se révélaient en moi les plus nobles instincts de chasse..... La fronde, l'arc, l'arbalète étaient mes jouets..... Possesseur d'un fusil à douze ans, soldat à seize, sans un pouce de terre, mais braconnant officiellement, alors, que le garde-champêtre s'attendrissait encore devant une pièce de 50 centimes, et qu'un bouton d'uniforme sur une veste bourgeoise disposait favorablement l'honnête et incorruptible gendarme. Ainsi s'écoula ma jeunesse.

Homme, j'ai passé par toutes les phases de grandeur et d'abaissement, autrement dit de bredouille (1) et de royauté ; tantôt coude à coude du chasseur le plus pauvre et le plus

(1) Terme de tric-trac en usage chez les chasseurs : on est bredouille quand on revient de la chasse sans rapporter aucune pièce.

rustique, battant joyeusement les plaines durant des jours entiers sans brûler une amorce; tantôt associé, j'oserai presque dire à regret, crainte de désenchantement, à ces tueries quasi féodales; désormais vieux par les ans, jeune par les goûts, par la chasse, la joie de mes jours, le rêve de mes nuits! la chasse, que j'aurais chantée si j'avais été poëte, comme tant d'autres ont chanté la gloire ou l'amour. Je suis ce vieux chasseur qui, sentant déjà l'arme peser dans ses mains, a saisi la plume pour initier ses frères aux secrets de la franc-maçonnerie de la chasse; et si vous ajoutez à cette esquisse un honorable dédain pour toutes les voluptés cynégétiques de la table, un cœur, une âme et un corps de chasseur, de longues jambes osseuses, un long nez (disent les envieux), vous aurez le portrait flatté, mais ressemblant de l'auteur.



TABLE DES MATIÈRES.



TRAITÉ SUR LES MALADIES DES CHIENS.

LÉGISLATION DE LA CHASSE.

PETITE INSTRUCTION



ERRATUM.

Page 292, ligne 20, après ces mots: *mon indignation*, ajoutez: *respectueuse*.

LE

CHASSEUR RUSTIQUE.



CHAPITRE PREMIER.

Les Armes.

> Les armes à feu sont de si peu d'effet, sauf l'étonnement des oreilles, que j'espère qu'on en quittera bientôt l'usage (1).
>
> MONTAIGNE.

J'OFFRE à mes lecteurs, non le produit limité de mon expérience, mais le résultat des travaux et des recherches auxquels se sont livrés les savants.

C'est par des épreuves spéciales, plus encore que par une analyse mathématique, qu'on peut espérer de convaincre les chasseurs, qui ne renoncent pas volontiers, comme on sait, à leurs vieilles croyances, à leurs anciennes habitudes.

(1) J'ai cité ces lignes pour prouver que nul de nous n'est infaillible, et que les grands génies se trompent dans leurs jugements comme les autres hommes.

Un jour, pardon de la digression, en assistant à un prix au fusil tiré dans un village, quel ne fut pas mon étonnement de voir apparaître un vieil amateur armé d'un fusil *à rouet* (1)! Juste ciel!... le rouet au dix-neuvième siècle!... la lumière aux prises avec les ténèbres!... Ce tireur *attardé*, reconnaissant toutefois la supériorité de nos canons de fusil modernes, avait commis l'étrangeté de faire adapter sur le sien une vieille batterie à rouet, dont l'inflammation, selon lui, avait, sur tous les autres systèmes, l'avantage d'imprimer une moins forte secousse à l'arme.

Cet engouement n'était cependant pas le fait d'une

(1) L'arc est la première et la plus universelle des armes mécaniques.

L'arbalète, qui lui succéda, a, dit-on, été inventée par les Siciliens; mais c'est seulement en 628 que nos ancêtres l'appliquèrent à la chasse; plus tard elle devint arme de guerre.

Il est à remarquer que, nonobstant l'adoption du bandage nommé guindar, qui a rendu les arbalètes bien supérieures à celles qu'on employait alors (arbalètes à main, à étrier, etc.), il est à remarquer, dis-je, que les chasseurs continuèrent encore longtemps à se servir des arcs pour le gros gibier; pareil fait s'est renouvelé à la guerre.

L'arbalète a été en usage jusqu'à la fin du seizième siècle, ce qui prouve que l'invention de la poudre ne l'avait pas discréditée; il est vrai qu'elle effrayait moins le gibier, et comme on ne tirait alors que posé, le chasseur s'en trouvait mieux.

L'arquebuse, qu'on a confondue longtemps avec les armes à feu, n'avait aucun rapport avec elles. C'était un arc monté sur un fût qui lançait des jalets ou des flèches, ayant en guise de pointe une balle. Cette arme a précédé les armes à feu et leur a transmis son nom.

La première arme à feu est l'arquebuse à croc : ce nom lui vient de ce qu'on la tirait sur une canne à fourche; elle représentait un fer creux, long de deux brasses (disent Brantôme et Dubellay, qui écrivaient en

ancienne habitude; le rouet, abandonné à la fin du règne de Louis XIII, ne lui était parvenu, comme à nous, que par tradition. Mais, homme *de progrès*, comme il aimait à le dire assez plaisamment, il avait cherché le mieux au milieu de ce conflit d'inventions nouvelles; et après bien des tâtonnements, il en avait été réduit à exhumer de la poussière des temps passés le seul système qui lui offrît toutes les garanties désirables.

Le fait est que cet original remportait régulièrement

1600), dans lequel on introduisait la poudre et les balles; on mettait le feu à l'extrémité par une petite ouverture (lumière), et le coup partait.

On a fait des arquebuses plus petites (dites canons à main); mais elles étaient plutôt appropriées à la guerre qu'à la chasse.

L'arquebuse à mèche ou à serpentin a succédé à l'arquebuse à croc. Là commence l'arme à feu proprement dite, ayant crosse et platine. Cette dernière servait à supporter la mèche et à la diriger sur la lumière.

Cette arme, d'ordinaire très-pesante, ne se tirait que posée sur une fourchette piquée en terre.

L'arquebuse à rouet ne diffère de la précédente que par le mécanisme de la platine. C'est le commencement du silex, son enfance : cette invention nous est venue d'Allemagne en 1540. Enfin, rendue plus maniable, elle a pris successivement les noms de pétrinal, d'escopette, de mousquet et enfin de fusil, selon les différents changements opérés dans la forme de la crosse et la longueur du canon. Ce système a été continué jusqu'à la fin du règne de Louis XIII (1643).

L'arquebuse à *focile* ou à caillou, autrement dit le fusil à silex. Ce fusil était employé à la chasse bien avant l'époque où il a été introduit dans l'armée : on le connaissait dès 1630. Il n'a subi, pour ainsi dire, aucun changement jusqu'en 1824, époque de l'application de la poudre fulminante.

En résumé, il est prouvé qu'on a fait usage simultanément à la chasse et à la guerre de la mèche, du rouet et du fusil ordinaire à silex; toutes les chroniques en font foi; de là une grande confusion dans les dates.

tous les prix : ce qui prouvait du moins une chose, c'est qu'il était beaucoup plus adroit que tous ses rivaux. J'ai enregistré ce fait à titre d'observation. A propos d'armes antiques, un acteur des boulevarts, voyant au Musée d'artillerie l'armure de François Ier, demande à l'employé sous quel règne ce conquérant faisait ses exploits : « il faisait sous lui, » répondit l'employé.

Il ne faut pas trop s'étonner si l'on rencontre çà et là quelques fanatiques du silex qui, s'enveloppant dans les langes de la routine, préfèrent l'ancien système à pierre, et conséquemment les vieux canons de fusil à bandes creuses, qu'ils corrigent en leur donnant ce qu'on nomme encore dans les campagnes le tour du braconnier (1); s'ils les préfèrent, dis-je, au fusil moderne à percussion et aux canons à bandes pleines et relevées, simulant une hausse à l'aide de laquelle le but en blanc d'un fusil est à trente pas plus loin. Hélas ! il faut les plaindre. Ils vous soutiendront très-sérieusement que la poudre fulminante comprimée dans la capsule détériore une arme ; que sa force chasse hors du canon une plus grande quantité de poudre sans l'enflammer... que le fusil à pierre porte mieux, pique mieux, serre mieux que celui à percussion, etc., etc... Laissez-les dire, on ne raisonne pas des couleurs avec les aveugles. Bayard, si justement

(1) Légère courbe à l'aide de laquelle on fausse le canon à son extrémité pour faire relever le coup.

appelé le chevalier sans peur et sans reproche, souffrait impatiemment l'usage des arquebuses : « C'est « une honte, disait il, qu'un homme de cœur soit « exposé à périr par un misérable dont il ne peut se « défendre. » Il en aurait pu dire autant de toutes les armes de jet, y compris le canon.

Il est heureusement d'autres questions d'un ordre plus élevé qui offrent sérieusement matière à controverse ; ce sont celles-là que je veux traiter, vous prévenant toutefois que je laisserai de côté les rouages de détail, tout ce qui retarde ou obscurcit ; je m'efforcerai d'être clair, consciencieux ; il en est d'ailleurs des armes comme des chiffres : la preuve est au bout.

Je ne citerai les noms d'aucun armurier, canonnier, fournisseur et autres ; je ne veux faire l'article pour personne. On me saura gré d'une réserve qui n'ôte rien à la réputation dont jouissent, à tant de titres, d'honorables chefs d'établissements.

Non content de faire de vous, par la suite, un chasseur expérimenté, je veux encore vous apprendre à connaître un fusil, sa valeur, sa portée, toutes choses indispensables ; à cet effet, je diviserai les armes en plusieurs catégories, moins celles de luxe, que je ne classe pas. Les ciselures d'or et d'argent qui enrichissent une arme en font un objet d'art, de curiosité, d'exposition ou de chancellerie (1), mais rien de plus.

(1) Présents qu'on échange avec les puissances étrangères.

Naturellement, dans cette nomenclature, les fusils de Paris forment la première catégorie, d'abord parce qu'en tous pays la réputation est chose qui se paie bel et bien... parce que le loyer, la vie, la matière première, la main-d'œuvre, tout y est plus cher; parce que, trouvant des acheteurs à tout prix, on ne craint pas d'enrichir une arme de tout le luxe possible; enfin parce que Paris étant la ville du monde entier où le talent est le plus honoré et le mieux rétribué, on y est à la source de toutes les améliorations et de tous les progrès... ce qui se traduit par le prix ordinaire de cinq à six cent cinquante francs.

Que voulez-vous? on a un fusil (1) de tel ou tel armurier, quand on vit dans un certain monde élégant, comme on a une voiture de tel ou tel carrossier... Le mérite se paie tant, la valeur intrinsèque tant, la mode tant... et l'on n'est pas volé pour cela.

Il en est, sachez-le bien, d'un fusil de Paris comme d'un restant de cheval anglais... on trouve toujours le placement de l'un et de l'autre.

Un monsieur se présente un jour chez moi.

— On m'a assuré, me dit-il, que vous avez un fusil de Paris à vendre.

— A céder, répondis-je (le marchand est toujours

(1) Le premier fusil à deux coups qui ait été fait a appartenu à Louis XIV. Les deux canons étaient superposés et tournaient sens dessus dessous.

Les rois ont marqué dans les annales de la chasse. C'est Louis XIII qui a tiré au vol le premier; avant lui, on ne tirait que posé. Toutes les anciennes gravures en font foi.

plein d'orgueil) ; sur ce je lui montre mon fusil.

— Il est parfaitement monté, combien le vendez-vous ?

— Trois cents francs.

— C'est cher !... n'importe, il est possible que je le prenne ; décidément je crois que je le prendrai.

— Comme il vous plaira.

Mon homme me salue et sort. Le soir mon fusil était volé, archi-volé !... Je vous le disais bien, on trouve toujours le placement d'un fusil de Paris.

Viennent en seconde ligne ces autres armes, sortant également des ateliers de Paris, ayant, à peu de chose près, autant de mérite que les premières, mais coûtant naturellement meilleur marché.

Remarquez que les canons proviennent du même canonnier, que les ornements sont traités par des ouvriers aussi habiles. Quelle différence y a-t-il donc entre ces armes ? aucune et toutes à la fois : le prestige de la réputation, un certain parfum d'élégance et de fraîcheur dans les ornements et les dessins, nuances insaisissables pour les uns, réelles pour d'autres, pour les vrais amateurs !... Chaque chef d'établissement a son lot : l'un exploite le présent, l'autre l'avenir.

Si la renommée était une matière, elle serait évidemment en caoutchouc, tant elle grandit ou diminue, selon les caprices du destin ou de la mode.

N'allez pas croire, d'après le rang que j'assigne à ces armes, qu'il ne s'en fasse pas de très-bonnes

ailleurs qu'à Paris ; vous commettriez une grave erreur. Beaucoup d'autres villes de France, grandes et petites, se glorifient de posséder d'excellents armuriers, de parfaits ouvriers en état de confectionner admirablement bien un fusil ; mais la supériorité n'en est pas moins acquise aux seuls artistes de la capitale. Savez-vous pourquoi ? — Non. — D'abord parce qu'ils font payer plus cher. — Ce n'est pas une raison. — Si fait ; ensuite parce qu'ils sont plus à portée que d'autres de se perfectionner dans leur partie.

Songez donc qu'à Paris, trois ouvriers concourent à l'achèvement d'une seule arme, tandis qu'en province, elle est confiée aux soins, à l'intelligence et au talent d'un seul, qui a bien aussi son mérite, puisqu'il doit posséder les connaissances des trois autres, sans doute à un degré inférieur ; aussi vous en apercevez-vous, quant aux prix, car il ne sera plus question que de 250 à 300 fr.

Mais il faut en convenir, ces armes ne sont pas encore à la portée de tous les chasseurs qui, pour n'avoir qu'une modeste aisance en aiment d'autant plus la chasse ; le plaisir qui semble le meilleur marché, est toujours celui qui coûte le plus cher !... Avis aux pères de famille, avis encore à ceux qui ne chassent que par mode, par imitation, ou par droit de conquête et de naissance, aurait dit l'auteur de *la Henriade.*

Heureusement le cas a été prévu, et l'on confectionne dans les grandes fabriques de Saint-Étienne et de Liége, d'après des modèles de Paris, toutes

sortes d'armes simples, ou surchargées de gravures. C'est là que les vrais amateurs qui préfèrent la solidité à toutes les autres qualités superficielles, se procurent au prix de 150 à 180 fr. d'excellents fusils, dont ils ont déterminé à l'avance les proportions de calibre, de longueur, de poids, de couche, etc., et cela sans faire de tort à personne, en s'adressant aux armuriers de leur ville (il faut que tout le monde vive), qui, moyennant une commission raisonnable, prélevée plus encore sur le manufacturier que sur le consommateur, se chargent des démarches, de la responsabilité et de tous les frais de transport.

Il est de notoriété publique que les armuriers les plus renommés de la capitale, les plus en possession d'une vogue méritée, n'agissent pas différemment pour eux-mêmes.

Ils savent par expérience qu'il leur faut des armes pour toutes les positions, pour tous les goûts, et conséquemment ils font confectionner dans les grandes fabriques des fusils qui ne manquent pas d'une certaine apparence, et qu'ils peuvent livrer à meilleur compte.

Lorsque vous lisez sur la bande d'un canon ou sur le corps de platine ces mots écrits, *à peu près* en toutes lettres, F^NI PAR, cela ne veut pas dire FINI PAR, mais FOURNI par tel ou tel ! peu importe : un chef d'établissement qui se respecte ne mettrait pas son nom sur une arme défectueuse ; c'est déjà une garantie pour vous, et comme il n'y a rien de tel que l'argent pour

accorder l'intérêt et l'amour-propre, ces armes enveloppées d'un certain prestige aristocratique, dont l'identité n'est pas bien établie aux yeux de tous, sont assez recherchées par quelques chasseurs glorieusement économes.

Mais mon type, mon chasseur rustique par excellence, bon père de famille, qui a de l'ordre, des enfants ; parfois même, que dis-je ? trop souvent même, une femme acariâtre, ennemie née de toutes les dépenses qui jettent un peu d'indépendance ou de variété dans la vie, comment fera-t-il pour s'armer convenablement et à meilleur marché ?

Il jettera son dévolu sur des fusils plus communs encore que les précédents, armes de fabriques dans la force du terme, qu'on trouve par douzaines chez tous les armuriers, au prix de 70 à 80 fr., dans les deux mois qui précèdent l'ouverture de la chasse (1).

Il s'assurera, dis-je, en faisant déculasser le canon, car ce sera le cas de faire preuve d'intelligence et de discernement, s'il est partout égal en fer ; s'il n'a pas plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre... si le tonnerre (partie renforcée contenant la charge) est d'une force plus que suffisante ; s'il n'y a ni fente (2), ni paille (3), ni autres défectuosités... ; si le poids est

(1) J'indique cette époque comme étant celle où ils sont le mieux approvisionnés.

(2) Solution de continuité.

(3) Petite écaille détachée du canon qui a plus ou moins de profondeur.

bien réparti... ; si le calibre est assez fort; si la couche est avantageuse, ou tout au moins si elle lui convient, pour la longueur et la pente... le reste est secondaire.

On conçoit qu'un fusil de fabrique à 80 fr. ne puisse être soigné dans ses détails, comme une arme de prix... ; l'économie ne porte pas dans une égale proportion sur la matière première et sur la main-d'œuvre!... Les pièces seront conséquemment moins bien ajustées sur le bois!... on y remarquera des vides ou des bavures! Tout cela n'est rien, et si l'acheteur s'est bien pénétré des règles qui déterminent la longueur, le calibre, le poids des canons par rapport à la charge et à la portée dont il trouvera le détail plus bas; si, dis-je, il tient compte de mes prescriptions, il pourra, je le répète, être armé très-convenablement : voilà les fusils les plus répandus dans les campagnes, voilà les armes des neuf dixièmes des chasseurs! Quant à celles d'un prix moins élevé encore, il faut les abandonner aux pauvres braconniers qui n'ont pas le moyen de s'en procurer de meilleures.

C'est une question bien délicate que celle des armes. On vous habille un fusil de 36 fr., de manière à lui donner la tournure d'une arme de 150 fr. Les rubans et les chambres sont simulés; enfin pour compléter la comparaison, ces fusils, ainsi que l'a dit un spirituel écrivain, sont des fripons en habit noir et en bottes vernies.

Je dois vous prévenir qu'il existe des fusils à quatre

coups. Chaque canon est pourvu d'une double batterie qui fonctionne à l'aide d'une seule et même gachette ; mais ces sortes de charges superposées se nuisant mutuellement, bien qu'elles soient séparées par des rondelles en carton, en cire ou en plomb destinées à amortir le refoulement, ces charges, dis-je, ne peuvent être appliquées avec succès qu'aux seules carabines rayées qu'on emploie à la chasse à courre.

Les canons de fusil qui sortent des mêmes ateliers ou de la même fabrique, portent tous indistinctement la même marque!... moins le nom de l'armurier : les pauvres armes sont comme les enfants des pauvres qui ne trouvent pas de parrain.

Marque des canonniers de Paris.

1° Gastine Renette. 

3° Léopold Bernard. 

2° Albert Bernard. 

4° André Godet. 

Marque des fabriques de Saint-Étienne et de Liége.

5° Saint-Étienne. 

6° Liége. 

Espèces de canons qui se font à Paris, et moyenne de leurs prix en sortant de chez le canonnier.

1°	Canon	damassé, premier choix. . .	120 à 180 fr.
2°	—	damas anglais.	120 à 180
3°	—	ruban moiré.	90 à 150
4°	—	ruban d'acier étoffé. . . .	90 à 120
5°	—	ruban de fer.	80 à 100

Le canon damassé n'est pas le plus solide, bien qu'il soit le plus beau et le plus cher : en voici la raison.

Pour faire un canon damassé on est forcé de se servir de fer un peu moins fort que pour le canon moiré ou à ruban anglais, afin qu'il puisse se dérocher plus facilement, et comme tout le monde ne sait pas que le meilleur fer a une couleur terne, et que conséquemment le fer aigre a une couleur brillante, on est forcé quelquefois de sacrifier dans une proportion équitable, et qui ne compromet nullement la solidité de l'arme, un peu la bonté à la beauté.

Pour faire de beau damas, il faut employer de très-petites baguettes, mélangées de fer et d'acier, que l'on tord extrêmement fin, ce qui rompt le nerf et lui ôte un peu de sa ténacité ; mais, d'un autre côté, la matière étant durcie par ce maniement, on a remarqué que ce canon, se dilatant moins à l'action de la poudre, était dans les meilleures conditions possibles.

Le ruban d'acier, composé de la même étoffe que le damas, présente à peu près la même solidité.

Le ruban moiré et le ruban dit anglais, sont considérés comme les plus solides, parce qu'ils sont corroyés au marteau, ce qui conserve à l'étoffe tout son nerf.

Enfin, pour vous initier plus intimement encore aux secrets de l'armurerie, et vous faire mieux apprécier la distinction qui existe entre des canons communs et des canons de luxe, sous les divers points de vue de la matière première et de la main-d'œuvre, je vais mettre en regard les divers procédés employés à leur fabrication.

Canon de fusil, dit de pacotille.—Il s'obtient à l'aide d'une barre de fer, de la longueur du canon et de la largeur de son pourtour, que l'on soude au blanc en l'enroulant sur elle-même dans le sens de sa longueur.

Canon de fusil ordinaire. — On enroule en spirale sur un moule, une ou plusieurs petites bandes de fer, ou même de fils de fer, qui sont soudées par le procédé indiqué ci-dessus.

Canon de fusil de luxe. — Les meilleures bandes pour la fabrication proviennent du fer de riblons, c'est-à-dire de rognures de toles et de vieux fers à cheval, que l'on réchauffe à la forge ; cette matière est étirée au marteau en bandes de 1 mètre de long, 4 centimètres de large, et environ 2 millimètres

d'épaisseur. On forme un faisceau avec 25 de ces rubans, que l'on place entre deux bandes un peu plus épaisses : cette trousse étirée de nouveau à la forge en une seule barre, puis repliée en double sur elle-même, est étirée une dernière fois en un ruban plus ou moins étroit, dont on confectionne les armes de prix.

La longueur de ce ruban pour deux canons de fusil est de 10 à 11 mètres : on la partage en deux parties égales, que l'on roule en spirales aussi serrées que possible sur un mandrin.

Maintenant établissez un parallèle dans votre esprit entre le canon de pacotille et celui de luxe, et dites-moi si, toute proportion gardée, il n'est pas étonnant qu'on donne ce dernier à si bas prix.

On fait encore des canons de fusil, composés de deux rubans triangulaires roulés en hélice et superposés, de façon que le sommet du triangle d'un des rubans coïncide avec la rencontre des arêtes de l'autre.

On a fait subir à ces canons, du poids de 840 grammes seulement (moins de 2 livres), des charges de 60 grammes de poudre et de 320 grammes de plomb : environ la valeur de quinze charges ordinaires.

Toutefois, sans contester le mérite de ces nouveaux canons, sur lesquels il a été fait un rapport à l'Académie des sciences, le 22 avril 1844, par M. le baron Séguier, les canonniers ont prétendu que tous les autres canons de fusil supporteraient des épreuves non moins extraordinaires.

Autrefois on martyrisait les canons de fusil pour les faire mieux porter ; celui-ci était espingolé à la bouche ; cet autre, libre au tonnerre, était étranglé au centre ; à ce troisième, on donnait le tour du braconnier, etc., etc. Désormais, les canons de fusil, parfaitement cylindriques, sont du même diamètre dans toute leur longueur, et ils n'en portent que beaucoup mieux : j'en demande pardon aux chasseurs routiniers.

Différence entre les canons de Paris et ceux provenant des diverses fabriques.

Nous n'avons pour ainsi dire en France qu'une seule fabrique d'armes de commerce, celle de Saint-Étienne. Il en est cependant d'autres, telles que Charleville, Tulle et Chatellerault ; cette dernière, très-renommée pour les armes de guerre, commence à livrer des produits au commerce ; toutefois, ils sont moins répandus que ceux provenant des fabriques de Saint-Étienne et de Liége.

A Paris, chaque canonnier fabrique chez lui entièrement son canon et le garantit en y mettant son poinçon.

En fabrique, l'ouvrage étant divisé entre le forgeron, le garnisseur et le maître d'usine, il en résulte que le canon n'est garanti par personne.

Le prix moyen des canons à deux coups de Liége est de 20 à 100 fr., ils payent en sus un droit d'entrée

qui équivaut à 6 pour 100. Les canons de Saint-Étienne sont du même prix.

Liége semble avoir la supériorité pour les pistolets et Saint-Étienne pour les fusils.

En résumé, les fusils de Paris reviennent de 350 à 600 fr.

Ceux confectionnés par des armuriers de province, selon que le canon est de Paris, de Liége ou de Saint-Étienne, de 200 à 350 fr.

Ceux de Saint-Étienne ou de Liége, de 70 à 250 fr.

Les armes de pacotille, de 27 à 50 fr.

Les épreuves régulières des canons de Paris et de fabrique sont du tiers du poids de la balle par rapport à la poudre; donc un calibre de 16 balles au demi-kilo comporte 10 grammes 3/10e.

Pour vous ôter toute appréhension sur la solidité de ces armes de fabrique, je vais vous expliquer les causes de la défaveur qui a régné longtemps sur celles provenant de certaines grandes manufactures.

Il y a quelque cinquante ans, on envoyait en Amérique, dans les colonies, partout enfin, des pacotilles d'armes du plus bas prix: ces canons, mal forgés, trop légers, éclataient ou se détérioraient dès les premiers essais : de là est venue cette mauvaise réputation qui s'est propagée au point qu'il a fallu bien du temps pour en faire justice!... mais aujourd'hui, que toutes les armes sortant des manufactures sont soumises, sous les yeux d'un contrôleur délégué par l'État, à des épreuves qui en garantissent la solidité,

on n'a plus cet inconvénient à redouter au même degré.

Toutefois, il faut se garder des fusils légers, qui ne justifient que trop cependant la fréquence des accidents enregistrés sur tous les points de la France, et dont on ne publie pas la dixième partie.

Gardez-vous également des fusils qui comptent par trop d'années de service. Au bout de quinze campagnes réformez-les sans pitié : je ne connais que les amis et les vins qui s'améliorent en vieillissant.

L'appréciation d'une arme à vue d'œil est donc une chose toute d'expérience et d'habitude, d'autant qu'il se fait des contrefaçons d'armes comme de livres : on a sitôt fait de graver un nom respectable sur un corps de platine ; la marque du canonnier proteste, il est vrai, contre ce mensonge, mais on n'y regarde pas de si près. Le chasseur est confiant : un fusil le tente, lui plaît, il l'achète.

Le véritable amateur, qui a des connaissances, ne se laissera pas prendre à tous ces faux semblants. Les plus petits détails d'une arme de prix sont si soignés, les pièces sont si bien jointes, la forme est si élégante et si gracieuse, les notes des ressorts si douces et si liantes à la fois, le style des ornements est si noble enfin qu'on ne peut s'y tromper et qu'il en est de deux armes sorties du même atelier comme de deux pierres, précieuses en apparence, dont l'une serait fausse et l'autre vraie.

Nous allons passer à d'autres détails, car je veux,

grâce à cet opuscule (je dis opuscule par rapport au mérite de l'ouvrage, puissiez-vous être d'un avis contraire)! je veux, dis-je, que votre éducation soit complète, autant dans votre propre intérêt que dans celui des armuriers : croyez bien que ces honorables industriels aiment mieux avoir affaire à des acheteurs qui s'y connaissent, qu'à des ignorants qui vantent ce qu'il faut blâmer.

Singulier rapprochement : nous ne sommes pas Anglais en France, tant s'en faut ; eh bien ! nous imitons les Anglais en toutes choses, et, ma foi, abstraction faite de nos susceptibilités nationales, de notre rivalité, il faut convenir qu'ils s'entendent au confortable bien autrement que nous...

En fait de chasse, nos élégants ont tout pris à l'Angleterre ; nos habits rouges, nos poires à poudre, nos sacs à plomb à bascule graduée et à lunette, nos longues guêtres en grosse toile à voile qui défient les épines aussi bien et même mieux que celles en peau de vache ou de chien... nos *pointers*, nos chevaux, nos fusils, tout est anglais, du moins dans un certain monde.

Sans le tir au pigeon, importé d'Angleterre, qui nous a fourni l'occasion d'apprécier les avantages des gros calibres, nous en serions encore à nos petits fusils, dont l'explosion faisait *tif-tif* au lieu de *boum*... ; qui blessaient à quarante pas, au lieu de tuer roide à soixante-dix ; qui comportaient enfin 55 grains, au lieu de 80 et plus.

TABLEAU COMPARATIF

De l'once et le grain avec le gramme, pour servir à régler les poires à poudre et les sacs à plomb mal gradués.

	GRAMMES.	DÉCIGRAMMES.	CENTIGRAMMES.	MILLIGRAMMES.		GRAMMES.	DÉCIGRAMMES.	CENTIGRAMMES.	MILLIGRAMMES.
1 grain. . .	»	»	5	3	1/8 d'once ou 1 gros	3	8	2	4
2 » . . .	»	1	0	6	1/4 » 2 »	7	6	4	8
3 » . . .	»	1	5	9	1/2 » 4 »	15	2	9	7
4 » . . .	»	2	1	2	1 once.	30	5	9	4
5 » . . .	»	2	6	6	2 »	61	1	8	8
6 » . . .	»	3	1	9	3 »	91	7	8	2
7 » . . .	»	3	7	2	4 » ou 1/4 de liv.	122	3	7	6
8 » . . .	»	4	2	5	5 »	152	9	7	1
9 » . . .	»	4	7	8	6 »	183	5	6	5
10 » . . .	»	5	3	1	7 »	214	1	5	9
20 » . . .	1	0	6	1	8 » ou 1/2 livre.	244	7	5	3
30 » . . .	1	5	9	3	9 »	275	3	4	7
40 » . . .	2	1	2	4	10 »	305	9	4	1
50 » . . .	2	6	5	5	11 »	336	5	3	5
60 » . . .	3	1	8	6	12 »	367	1	2	9
70 » . . .	3	7	1	7	13 »	397	7	2	3
80 » . . .	4	2	4	8	14 »	428	3	1	7
90 » . . .	4	7	7	9	15 »	458	9	1	1
100 » . . .	5	3	1	0	16 » ou 1 livre.	489	5	0	5

Mais nos pères, me direz-vous, tuaient tout autant et même plus de gibier que nous, avec des armes à pierre du plus petit calibre, qui rataient souvent, qui ne rataient pas encore assez selon moi.

Avant 1789, le gibier était nombreux et peu sau-

vage... on l'approchait comme on le voulait; il n'y avait pas, comme à présent, dix chasseurs par pièce de gibier...; il est sauvage depuis que la chasse, la plus noble des passions humaines, est devenue, j'en demande bien pardon aux édits du bon roi Henri IV, une conquête de la nation... il est sauvage depuis qu'il ne reste plus en France (hormis dans les parcs et terres qui dépendent des grands domaines) un seul champ qui ne soit battu dix fois par jour... C'est une vérité, le gibier a, dans certaines localités, de l'aile ou des jambes comme un épervier ou un cheval anglais! Les perdreaux, instruits par l'expérience, partent à deux cents pas le lendemain et même le jour de l'ouverture; ils ne se reposent plus dans les couverts; la rouerie du siècle a tout perverti, et nous serions peut-être réduits à d'éternelles bredouilles, si nous n'avions, dans notre armement, imité nos voisins d'Albion.

Il est des personnes qui prétendent que le petit calibre a plus de mordant et serre davantage que le gros; c'est une erreur.

Cependant si vous adoptez pour les deux la charge du plus faible, il est évident que la rosace (circonférence) fournie par le petit calibre, ayant moins de diamètre, sera mieux garnie de grains de plomb acérés et pénétrants que celle du gros calibre; mais donnez à chaque arme la charge qu'elle comporte, et l'avantage restera au gros fusil, sur tous les points.

Je n'ai pas besoin de vous indiquer la manière de

forger, de limer, de souder (1) un canon : ce n'est pas votre affaire ; l'essentiel pour vous est de savoir quels sont ses avantages.

A cet effet, des expériences ont été exécutées par ordre du gouvernement, et, bien qu'elles concernassent plutôt les armes de guerre que celles de chasse, et conséquemment le tir à balle plus encore que le tir à plomb, les rapports sont si intimes entre ces deux armes, qu'on n'en peut contester les résultats ; d'ailleurs, des chefs d'établissements se sont livrés aussi de leur côté à des épreuves non moins convaincantes, que je vais vous faire connaître succinctement.

La première question qui se présente naturellement est celle des systèmes se chargeant par la culasse. Sans se prononcer d'une manière absolue, car il faudra encore quelque temps à l'opinion pour décider en dernier ressort, il est du moins permis de signaler un fait positif, c'est qu'il y a en ce moment une espèce de réaction favorable au fusil ordinaire à percussion. L'arme à culasse mobile ne peut être dans aucun cas celle des masses, attendu qu'elle ne comporte pas de médiocrité. Or, si dans un fusil de prix la vis de pression, quelle que soit sa force, finit à la longue par se

(1) Les canonniers anglais se servent d'étain au lieu de cuivre pour souder leurs canons, et, de l'avis de plusieurs armuriers français que j'ai consultés, il y a avantage, attendu que par ce procédé le canon n'a pas besoin d'être chauffé une seconde fois au même degré, ce qui le fatigue et lui ôte de son nerf.

détendre et être insuffisante pour prévenir l'évaporation du gaz, il est évident que cet inconvénient se reproduira plus fréquemment encore dans une arme commune.

Certes, le système à culasse mobile peut avoir ses avantages ; je reconnais même, car avant tout je tiens à être consciencieux, qu'à quelques inégalités près, le plomb est plus ramassé ; qu'à quantité égale de poudre, il a plus de portée : c'est un fait incontestable ; j'ajouterai encore que l'emploi absolu de la cartouche est un des avantages les plus appréciés du système (1).

J'ai suivi durant bien des années le tir au pigeon de l'ancien Tivoli, et plus récemment encore celui du bois de Boulogne, où se réunit l'élite des tireurs de la capitale ; jamais, au grand jamais, je n'ai eu connaissance qu'un fusil du système dont il est question ait été employé avec succès, sans doute parce qu'il n'était pas dans les conditions voulues pour lutter à de grandes distances. Mais resterait encore la ques-

(1) Cette vérité est si bien démontrée, qu'on s'est servi longtemps, pour le fusil ordinaire, de cartouches à peu près de calibre, et l'on a reconnu que ce mode de chargement, préservant la poudre du contact humide des canons, et le plomb de tout balottement, était bien supérieur ; mais restait la difficulté d'introduction, à laquelle l'encrassement n'a pas permis de remédier.

Quelques chasseurs, plus persévérants, font encore usage de cartouches, mais pour le plomb seulement : d'autres remplacent le papier par un filet métallique, qui ne se brisant que dans le trajet, maintient le plomb en masse plus compacte.

tion de savoir, si l'on pourrait l'approprier à cet usage sans le rendre d'un poids insupportable, et sans causer un ébranlement fort désagréable pour la tête, les oreilles, et nuisible à l'arme.

Lorsque les cartouches sont nouvellement faites et bien confectionnées, le fusil à culasse mobile produit un bon effet; mais il n'en est pas de même lorsque les cartouches sont vieilles ou faites avec peu de soin : les coups alors varient d'une manière extraordinaire; en voici la raison.

Si la cartouche n'est pas bien pleine, si la bourre qui sépare le plomb de la poudre n'est pas bien fixée, l'un et l'autre se mêlent par l'effet de la secousse (il n'est pas question ici des cartouches qui sont dans le fusil, mais de celles qu'on tient en réserve dans la carnassière ou la giberne), et conséquemment le coup perd une grande partie de sa force; il en est de même quand les cartouches sont trop vieilles, et bien entendu aussi lorsqu'elles ont été exposées à l'humidité.

Les essais opérés dans l'armée sur une grande échelle, tout en donnant des résultats satisfaisants pour la justesse et la portée, ont néanmoins amené la suppression du système, et, ce qui est même assez significatif, on y a renoncé également pour les fusils de rempart, dont on pouvait augmenter le poids sans aucun inconvénient.

Toutefois, il faut reconnaître que ce fusil n'a pas son pareil pour la chasse au bois, et surtout pour les

battues : avis aux chasseurs privilégiés qui peuvent posséder un arsenal complet (1).

Les principes admis pour les charges ne sont pas vrais d'une manière absolue, tant s'en faut, puisqu'il est prouvé au contraire qu'elles n'augmentent la portée que dans de certaines limites.

Exemple : chargez un canon de fusil jusqu'à la bouche, moins l'épaisseur du plomb, et vous n'obtiendrez qu'une portée très-ordinaire : l'inflammation d'une grande quantité de poudre superposée n'étant pas instantanée, une partie s'échappera du canon sans être brûlée ; il y a donc une certaine charge qui donne au projectile, quel qu'il soit, le maximum de sa force, c'est celle-là qu'il faut trouver. Voilà la véritable pierre philosophale du chasseur, et encore cette règle ne peut-elle être appliquée indistinctement à tous les fusils ; elle doit varier selon l'épaisseur et la longueur du canon, ainsi que selon la qualité de la poudre.

Des expériences faites par M. d'Arcy, officier d'artillerie, sur des canons de fusil ayant jusqu'à 132 calibres (2) de longueur ont prouvé que, contrairement à ce qu'en pensent beaucoup de chasseurs, l'avantage

(1) Les récents perfectionnements introduits dans la confection des cartouches simples, ainsi que dans celle des culots métalliques qui en tiennent lieu, ont fait entrer toutes les armes à culasse mobile dans une phase nouvelle, dont on ne saurait apprécier les résultats. Le dernier mot n'en est pas dit.

(2) On entend par calibre le diamètre du vide intérieur du canon, à peu près l'épaisseur de la balle ; ainsi, dans la supposition actuelle, 132 balles représentent la longueur du canon.

des portées à charges égales était toujours pour les armes les plus longues, en ce qu'elles facilitent à un plus haut degré l'inflammation de la poudre (1). J'en demande bien pardon aux amateurs des fusils courts; s'ils raisonnent comme règle, ils ont tort; si c'est comme exception, je suis de leur avis; il est des cas où le fusil court est de rigueur (voir *la Chasse au bois*).

La longueur de l'arme étant fixée dans l'armée, d'après des considérations indépendantes des portées, il ne faut pas prendre exemple sur elle, mais sur le poids que tel chasseur peut ou veut porter, quitte à le répartir ensuite dans les meilleures proportions.

Un soldat se plaignait de son fusil qu'il trouvait trop court. « Fais quelques pas de plus vers l'ennemi, lui répondit son général, et cela reviendra au même. » Par malheur ce procédé ne saurait s'appliquer au gibier.

Le recul de l'arme a aussi une grande importance sur l'effet du coup; il augmente toujours avec la longueur du canon et sa légèreté. Effet remarquable! à charge et à poids égaux, le petit calibre ne repoussera pas autant que le gros; parce que l'inflammation étant moins instantanée, le recul agira plutôt par pression que par choc, et aussi parce que la colonne d'air repoussée aura moins de diamètre.

(1) Expériences renouvelées à Metz en 1827 et 1828 et conformes aux résultats déjà obtenus.

Il est à propos de faire remarquer que bien que l'effet du recul commence à se faire sentir durant le trajet du projectile dans le canon, il n'exerce aucune influence nuisible sur sa portée, lorsque l'arme, bien maintenue d'ailleurs, peut se mouvoir librement en arrière.

Les grands tireurs de carabine de la Suisse, du Tyrol et des États-Unis, se servent d'armes lourdes, et comparativement très-peu chargées, ce qui annulle totalement l'effet du recul; aussi leurs armes ne sont-elles que soutenues par la main gauche. Appliquez ce procédé à nos carabines ou à nos fusils ordinaires, et vous éprouverez des déviations perpendiculaires et horizontales considérables.

En résumé, le recul augmente avec la longueur du canon, l'encrassement et le refoulement plus ou moins violent de sa charge.

Les dernières expériences faites sur le nouveau fusil d'infanterie, dont le calibre a été augmenté, ainsi que le diamètre de la balle, prouvent qu'avec moins de poudre, il porte plus loin (sans doute parce que la charge, étant moins allongée, s'enflamme plus instantanément).

La poudre étant le premier élément de la théorie des portées, des épreuves ont été faites en 1831 pour comparer les poudres anglaises avec celles provenant de nos diverses fabriques. Il n'en est rien résulté de bien précis, la commission ayant été divisée d'opinion, attendu la forme du grain, son poli, sa surface,

sa grosseur!... toutes choses qui, à qualité égale, exercent une grande influence; on a remarqué encore que la poudre qui a voyagé beaucoup, qui a été secouée, tassée, tamisée, est mêlée de poussier (poussière dans laquelle le charbon domine), qui lui fait perdre de sa force.

Ce fait semble si bien démontré, qu'il est question de suspendre, au moyen d'un procédé simple et nouveau, les caissons d'artillerie, qui seront en outre rembourrés à l'intérieur de la même manière que les voitures les plus douces! Quelques lecteurs, en lisant cette annonce dans les journaux, l'auront prise sans doute pour un puff...; ils auront la preuve du contraire, à moins que la nouvelle poudre n'apporte de grands changements dans le système. M. le colonel Piobert, déjà cité, ne croit pas que la poudre-coton puisse (telle qu'elle a été inventée du moins) être substituée à la poudre ordinaire, pour les armes à feu. L'avenir décidera la question.

Déjà le Conseil supérieur de l'artillerie anglaise, a rejeté l'usage de la poudre-coton du docteur Schœnbein. Il est vrai que de nombreux accidents ont signalé les expériences faites à Manchester.

Afin de remédier à l'inconvénient que j'ai signalé plus haut, j'engage les chasseurs à ne jamais laisser la poudrière en liberté le long du corps, mais à la mettre à l'abri de tout ballottement. Il y aura double avantage, attendu que la poudrière en corne se gonfle

à la pluie et se retire au soleil, ce qui occasionne des vides par où la poudre se perd.

La meilleure poudre est celle dont les grains, la forme, la grosseur, sont les mêmes, qui s'écrase sous la pression du doigt sans noircir la peau, qui conserve le moins d'humidité (1). Cette dernière considération est grave, car elle peut, selon les cas, lui ôter la moitié de sa force.

Fabrication de la poudre.

		SALPÊTRE.	CHARBON.	SOUFRE.
Poudre de guerre		75	12 50	12 50
Poudre de chasse	fabriquée aux Pilons	78	12 »	10 »
	d'Angoulême et du Bouchet	80	14 »	10 »
	d'Esquerdes	76	14 »	10 »
Ancienne poudre ronde d'Essonne		74	16 »	10 »
Poudre de mine		62	18 »	20 »
— de traite		62	20 »	18 »
Poudres anglaises	de guerre pour le gouvernement	75	15 »	10 »
	de Dartfort	75	17 »	8 »
	de Tumbridge	76	14 50	9 50
	de Honnslov	78	14 »	8 »

On croit généralement que plus une poudre est fine et meilleure elle est; le colonel d'artillerie Piobert a démontré que la communication de l'inflammation à tous les grains de la charge était d'autant plus rapide que les grains étaient plus gros, parce qu'ils laissaient plus de passage au gaz; mais comme, d'un autre côté, la combustion de chaque grain est plus lente, il y a

(1) L'humidité de la poudre se manifeste par le gonflement du grain, par des parcelles granulées de salpêtre que la décomposition rejette à sa surface.

compensation, ce qui fait que l'une et l'autre sont également bonnes. Toutefois, il serait d'avis d'employer la poudre à gros grains dans une arme à charge très-allongée, pour que les parties éloignées du point où l'on met le feu fussent enflammées aussi vite que possible, et de réserver pour les autres la poudre fine qui favorise la vitesse de combustion et la production du gaz.

J'ajouterai une seule observation, c'est que plus la charge est allongée, et plus le canon doit être long; autrement dit, il faut qu'un canon de petit calibre soit plus long qu'un canon de gros calibre..., tandis qu'on pense généralement le contraire.

Le même auteur prétend encore que le grain rond, par exemple celui qui distingue la poudre de Berne, est préférable, en ce qu'il facilite à un plus haut degré le passage du gaz.

Il faut conclure de toutes ces considérations, que les avantages d'une poudre plus forte sont très-contestables; car, de deux choses l'une, il faudrait ou en diminuer la quantité ou donner plus de force à l'arme, et qui dit force, en pareil cas, dit pesanteur.

J'ai vu des chasseurs faire sécher leur poudre sur le feu; non-seulement cette opération est dangereuse, mais elle est nuisible; le grain se casse, se pulvérise, et la poudre, loin de s'être améliorée, perd par la suite quelques degrés de sa force. D'ailleurs le séchage le plus parfait ne saurait lui rendre sa première vertu. La poudre peut impunément, selon l'état de l'atmo-

sphère, absorber une certaine humidité, sans se détériorer pour cela. Ainsi des poudres datant de 1640, et éprouvées dernièrement par ordre du gouvernement, n'avaient rien perdu de leur force.

En résumé, les épreuves n'ont rien d'absolu : c'est en cherchant la charge qui est propre à chaque calibre qu'on peut arriver à des données plus certaines. La pratique déjoue les prévisions de la théorie. Elle déjoue bien autre chose encore, si l'on en croit l'histoire.

Au siége de Bologne, soutenu par les Français, Pierre Navarre avait fait miner la muraille au-dessous d'une petite chapelle : au lieu de la renverser dans le fossé, comme on devait s'y attendre, la poudre la poussa en l'air, si perpendiculairement, disent les chroniques du temps, qu'elle retomba à quelques pieds plus loin, sans autre dommage que *quelques fentes peu considérables*. J'indique, sans garantie, ce procédé d'alignement.

Si vous êtes embarrassé pour arrêter votre choix entre plusieurs fusils, vous devez, *séance tenante,* vous décider pour l'un ou pour l'autre d'après vos petites connaissances élémentaires.

Je ris dans mes rides de cinquante-deux ans, sinon dans ma barbe, chaque fois que je vois un chasseur se diriger vers la campagne avec l'armurier porteur de la cible de rigueur, ou entrer dans un tir, pour tenter l'épreuve du canon, comme résistance ou comme portée.

Comme résistance, savez-vous seulement celle que vous devez lui faire subir? la quantité de poudre que vous devez employer? le poids et l'élévation de la bourre? En supposant même que le hasard vous les fasse rencontrer, vous vous contenterez d'une seule épreuve, tandis qu'il en faut toujours une seconde, plus faible, il est vrai, mais indispensable, attendu que la première peut avoir ébranlé le canon, sans le désunir assez pour qu'il ne soit plus en état de supporter une moindre charge. D'ailleurs, à quoi bon le fatiguer ainsi? il a été éprouvé à double charge de poudre et de plomb avant de sortir de la fabrique ou de chez le canonnier, ne lui en demandez pas davantage.

Les fusils, à moins qu'ils ne soient tout à fait défectueux, ne crèvent pas parce qu'ils ne peuvent résister à une plus grande quantité de poudre, mais parce qu'ils ont été mal chargés; c'est donc seulement comme portée que vous voulez expérimenter le canon? Et cela à l'aide sans doute de quelques coups tirés à petite distance, avec peu de poudre et beaucoup de plomb, de manière à cribler la cible, et à produire de superbes et factices effets! c'est une mystification! car (voyez sur ce point quelle est mon incrédulité)... je doute.... je fais mieux... je nie qu'un canon de fusil chargé à plomb puisse porter habituellement mieux qu'un autre, et cela parce qu'il n'y a pas de relation constante entre les charges d'une même poudre et les portées; parce que, dans les mêmes

conditions pratiques, la vitesse et la direction varient capricieusement à chaque coup !...

Un tel aveu va soulever bien des récriminations... j'ai même craint un instant que mon éditeur ne voulût pas se prêter à la publication d'une semblable hérésie : ne me pendez pas sans m'entendre... je n'ai garde de dire qu'il n'y a pas de mauvais fusils, disposé que je suis, au contraire, à ranger dans cette catégorie tous ceux qui sont mal montés, peu en main, dont la couche est incommode !... mais je soutiens, avec une grande conviction et une bonne foi naïve, qu'il n'y a pas de mauvais canons. Enfin, comme j'ai pour habitude de ne rien avancer légèrement, je renouvelle ici le pari de *mille* ou de *deux mille francs* à celui qui voudra le tenir, pari fait très-sérieusement et dont je pose nettement les clauses.

Mon adversaire choisira deux canons de fusil non rayés, autant que possible du même poids, du même calibre et de la même longueur, pareils en tout, moins la qualité, m'engageant, pour mon propre compte, à ne pas refuser celui qu'il me destinera, lors même que, canon de pacotille à 6 fr., il serait fait du fer le plus grossier et le plus commun.

Ces deux canons, dis-je, chargés exactement de la même manière, fonctionneront dans un étau (1). Toutefois, en retour de ma condescendance, de ma bon-

(1) Espèce d'étreinte de fer qui, par son poids et sa force, prévient tout dérangement.

homie, puisque je me contente du plus mauvais canon, coté ainsi en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique (j'avais un vieux sergent qui mettait toujours la Norwége au nombre des quatre parties du monde), n'est-il pas de toute justice que mon honorable adversaire me fasse un léger avantage?... et quel avantage, bon Dieu!... celui d'un simple grain de plomb par coup... non dans mon fusil à titre de supplément de charge, mais dans le but, quel qu'il soit, petit ou grand, à sa convenance.

Ainsi, car il faut bien s'entendre, si nous tirons vingt-cinq coups (et l'épreuve ne se fera pas sur un nombre moindre), je compterai, lors de la récapitulation générale, vingt-cinq grains en plus. Quant à la distance, elle sera de cinquante à cent pas, à son choix.

Avis aux amateurs qui se vantent de posséder d'excellents canons de fusil; s'ils envisagent la question sous le rapport de la solidité et de la sécurité qui s'y rattachent, je suis complétement de leur avis, et je n'ai plus rien à objecter.

Ainsi donc, vous le voyez, ce n'est pas du canon tout seul que dépend la portée, mais bien de la charge qui lui est propre tant en poudre qu'en plomb; c'est cette dernière qu'il faut étudier et trouver, nonobstant l'inégalité désespérante des coups, par comparaison les uns aux autres. En effet, l'un se groupera par petites grappes détachées..., l'autre laissera des vides au centre ou aux extrémités; celui-ci écartera de

manière à sortir d'une porte cochère..., celui-là sera ramassé à cinquante pas dans un carré d'un mètre !... c'est l'effet ordinaire du fusil chargé à plomb...

Plus tard, quand, à force d'étude, d'expérience, vous aurez trouvé le degré de charge qui lui convient le mieux, vous le corrigerez un peu de cette irrégularité, vous lui donnerez le maximum de sa portée; vous connaîtrez, ce qui est important, *le but en blanc* de votre fusil; ce point intermédiaire de la portée qui existe pour le plomb comme pour la balle.

C'est la bouteille à l'encre de tous les tireurs en général et du troupier d'infanterie en particulier, grâce à la nouvelle théorie, obscurcie, je lui en demande bien pardon, par des définitions techniques, de fatigante mémoire, telles que la ligne de mire..., la ligne de tir..., la trajectoire..., le plan vertical, l'angle de l'un, l'angle de l'autre, etc., etc. Je vais donc tâcher, laissant de côté les termes scientifiques, de vous expliquer d'une manière non moins claire ce qu'on entend par *but en blanc.*

C'est la portée régulière du coup d'après une charge donnée, sans qu'il soit besoin de tirer par approximation ni au-dessus ni au-dessous du point central que l'on veut atteindre.

Raisonnons un peu. Il y a toujours quatre points principaux dans l'action du tir, savoir : l'œil, le tonnerre, le guidon et le but. Tracez dans votre pensée une ligne qui rencontre ces quatre points, voilà la ligne de mire... Nommez-la maintenant comme vous

voudrez, cela m'est égal. Le projectile, balle ou plomb, chassé par la poudre, part de l'âme du canon (l'intérieur) et décrit non plus une ligne droite, mais une ligne courbe, tout à fait isolée de celle parcourue par l'œil; agissant pour son propre compte, mais selon l'impulsion commune à tous les projectiles, il tend d'abord, dès sa sortie du canon, à s'élever un peu au-dessus de la ligne de mire (celle de l'œil), il la prolonge, la rencontre et s'abaisse au-dessous d'elle pour achever son effet et atteindre à sa plus grande portée : c'est ce second point de rencontre qui est le but en blanc.

Si maintenant vous variez la charge, si même vous renforcez la bande du canon au tonnerre de manière à simuler une espèce de hausse qui modifie l'angle du tir, en vous forçant d'élever davantage le bout du canon, évidemment le but en blanc ne sera plus le même ; donc il peut varier dans bien des cas.

Vous comprenez qu'il est important pour vous de savoir qu'à telle distance vous devez arriver juste à la hauteur du point que vous visez. C'est l'essentiel, et il n'en faut pas davantage quant au plomb; pour la balle, on serait naturellement plus exigeant : nous en dirons quelques mots en temps et lieu.

Tous les jours vous vous rendez compte de ce résultat en d'autres termes, car le but en blanc n'est pas, comme vous le voyez, le maximum de la portée de votre arme. Vous ajustez par approximation à de grandes distances, tantôt au-dessous, tantôt au-dessus,

derrière ou devant; vous visez à la tête pour atteindre le corps. Tout le monde sait cela instinctivement.

Mais, me direz-vous, comment reconnaître facilement le but en blanc d'un fusil?

En l'essayant à différentes distances, en vous rapprochant du but ou en vous en éloignant jusqu'à ce que le projectile (balle ou plomb) atteigne à peu près à la hauteur du point central que vous visez, qui devient le but en blanc; reste à chercher ensuite la plus grande portée régulière de l'arme par rapport à la charge; car de même qu'on peut tirer au delà du *but en blanc* en ajustant au-dessus du point de centre, de même on peut atteindre en deçà en visant au-dessous. Je me répète pour être plus clair, d'autant que cette première appréciation exerce une grande influence sur le tir.

Voilà les études consciencieuses auxquelles vous devez vous livrer avec un fusil neuf, si vous voulez acquérir une grande supériorité; voilà les connaissances théoriques élémentaires que vous possédez sans doute, parce que vous êtes un observateur : mais que M. Pierre ou Paul ignore, et c'est pour lui que j'écris. Conséquemment je ferais bien de vous rendre votre argent, mais comme, d'un autre côté, il devrait, et c'est de toute justice, payer double, vous n'aurez donc qu'à régler cette affaire ensemble et à vous faire rembourser par lui.

Jovialité bien gratuite, pensez-vous... Erreur, mon maître ou mon élève; j'ai fait mes preuves en pu-

bliant, il y a quelques années, un ouvrage intitulé : *Le tir au pistolet*, petit in-12, qui est à sa quatrième édition. Dans le prospectus, j'annonçais par la voie des journaux que la première édition (seulement la première, et voilà la rouerie) se donnait ou se vendait selon le désir des consommateurs, et je leur dois la justice de dire qu'ils ont tous profité, et à ma grande satisfaction, de la première faculté, moins *un seul* qui, voyez l'originalité ! a insisté pour payer le prix de son exemplaire. J'ai regretté toujours de n'avoir pas su le nom de cet insulaire, je serais allé lui déposer ma carte : politesse pour politesse.

Voilà un antécédent déjà assez désintéressé, mais je pourrais invoquer encore la publication du *Chasseur rustique*, attendu qu'en vendant tous les exemplaires de cette première édition, tous, sans en réserver un seul à mes amis, et j'en ai beaucoup : « Aime et tu seras aimé, » dit le proverbe, je serais encore certain de revenir *bredouille* de chez mon honorable éditeur ; c'est-à-dire sans en rapporter la valeur d'un écu.

C'est donc pour la gloire que vous écrivez, me direz-vous ?... vous voudriez entrer à l'Académie ? Oui... à l'Académie !... si on y entrait comme jadis au conseil d'État (au dire des envieux bien entendu) ; vous ne le savez pas, je vais vous l'apprendre.

Le jour du concours on faisait écrire aux récipiendaires le mot *citron* sous la dictée du président de la commission. Celui qui l'écrivait par un *c* (citron) était

reçu d'emblée auditeur de première classe..., celui qui l'écrivait par un *s* (sitron) était encore reçu, mais de seconde classe seulement. Quant à l'ignare qui faisait usage de l'*x* (xitron), on était inexorable à son égard, et son admission était ajournée à l'année suivante.

Je vais vous paraître bien fat, mais s'il en était de l'Académie comme jadis du conseil d'État, je crois, Dieu me pardonne, que j'aurais des chances la seconde année.

Revenons à notre sujet : il s'agit de déterminer maintenant la forme, la dimension et la proportion du fusil, sous les divers points de vue d'utilité et d'agrément.

La monture servant à relier toutes les pièces de l'arme doit toujours être en bois de noyer, le fil dans la longueur et non dans la largeur du bois ! tout armurier sait cela, mais n'en tient pas toujours compte.

La longueur de la crosse a été établie d'après des considérations routinières, l'usage en cela a eu force de loi ; on s'est un peu réglé (1) pour les armes de chasse sur celles de la troupe, qui n'ont pas varié depuis 1746, tant pour les grenadiers que pour les voltigeurs.

Je conçois cette détermination à l'égard des armes

(1) Les crosses des armes de chasse ont environ 3 centimètres de plus que les crosses des armes de guerre ; c'est déjà une amélioration, mais cela ne suffit pas toujours.

de guerre, qui doivent remplir le double office d'arme blanche (de hast, comme on disait autrefois) et d'arme de jet; mais je prétends qu'il ne devrait pas en être ainsi des autres, car plus l'œil est éloigné du tonnerre, le premier des points intermédiaires, et moins l'appréciation est sujette à erreur; donc je ne vois pas pourquoi un chasseur d'une taille plus qu'ordinaire ne ferait pas répartir quelques centimètres de plus sur toute la longueur du bois, depuis l'encastrement du canon jusqu'à l'extrémité de la crosse.

On a observé cette règle dans les armes de précision; non en allongeant la crosse, ce qui aurait été très-gênant pour les petits hommes, mais en éloignant la hausse de l'œil, et en la reportant plus en avant sur le canon, ainsi que cela se pratique pour toutes les carabines. Cet usage nous est venu de la Suisse ou du Tyrol, les deux pays les plus renommés pour la justesse du tir.

Quant à la pente de la crosse, cet écart plus ou moins prononcé de la ligne droite, c'est une question de caprice ou d'habitude; les uns la veulent très-courbée, les autres presque droite, je suis du nombre de ces derniers.

Plus la crosse est droite, et plus l'œil prend une direction élevée au-dessus du tonnerre, ce qui simule une hausse et fait remonter le coup, avantage incontestable, car il est prouvé qu'en tirant à une grande distance la masse des coups porte plus souvent derrière que devant, dessous que dessus. C'est même

pour remédier à cet inconvénient qu'on a imaginé ces bandes saillantes dont l'usage est généralement adopté. Toutefois, il faut reconnaître que les crosses entièrement droites amortissent beaucoup moins l'effet du recul, qui se décompose en deux forces, dont l'une agit en arrière contre l'épaule et l'autre de bas en haut, en enlevant le fusil. C'est cette dernière disposition que corrige l'inclinaison de la crosse. Il faut donc choisir un juste-milieu pour les armes de chasse. Quant à celles dites de précision, telles que carabines rayées et autres, je suis d'avis qu'une crosse un peu pentée offre de grands avantages.

On fait des baguettes en baleine, en bois et en corne de buffle ou de rhinocéros ; les premières sont plus généralement adoptées.

C'est sans grande importance pour les armes de chasse ; quant à celles de guerre c'est une autre affaire.

Frédéric II, roi de Prusse, est le premier qui ait prescrit l'usage des baguettes en fer, et cette heureuse innovation lui valut, durant la guerre de Sept Ans, de grands avantages sur les milices autrichiennes qui ne se servaient que de baguettes en bois.

Pendant le combat les troupes étaient approvisionnées à raison de quatre baguettes en bois de coudrier par homme : on comprend toute la perte de temps qui en résultait.

Résumons-nous : vous savez que le recul est d'autant plus fort que l'arme est légère ; que plus un fusil

est lourd, plus il supporte de poudre, et conséquemment plus il a de portée ; que la longueur du canon est toujours avantageuse comme portée et comme appréciation (1) ; qu'un fort calibre est préférable à un plus petit, qui s'encrasse et nécessite l'allongement de la charge ; que les gros projectiles (le gros plomb) garnissent moins bien, mais portent plus loin que les petits à charge égale ; que les avantages d'une poudre plus forte que celle avec laquelle on obtient de bons effets sont contestables. Vous avez appris à distinguer un bon fusil d'un mauvais, à en fixer approximativement la valeur ; il semble que votre éducation soit terminée.

Je veux cependant vous dire encore quelques mots sur un sujet qui ne manque pas d'une certaine gravité.

(1) De Marolles, qui a publié en 1788 un *Traité de la chasse au fusil*, ne semble pas apprécier au même degré les avantages qui résultent d'un long canon.

« Il est certain, dit-il, qu'absolument parlant, un fusil long porte plus loin qu'un fusil court ; mais il est vrai aussi que la différence est si peu sensible que ceux qui ont du goût pour les armes courtes peuvent se satisfaire sans inconvénient du côté de la portée. Consultons là-dessus *Robins*, l'homme de l'Europe peut-être qui a calculé et démontré avec le plus de précision les effets de la poudre à canon, et il nous dira que plus une pièce est longue, plus elle a de portée, mais que les portées diminuent très-peu, à moins que les longueurs ne soient extrêmement disproportionnées. Prenez, ajoute-t-il, un canon de mousquet de 1 mètre 8 centimètres ; tirez-le avec une charge égale à la moitié du poids de la balle ; raccourcissez-le de moitié, et la vitesse ne sera que d'un sixième plus petite que lorsqu'il était de toute sa longueur ; si vous doublez cette longueur, elle ne sera augmentée que d'un huitième. »

Il y a plusieurs sortes d'accidents : les uns causés par imprudence, qui sont du ressort de la chasse, et que je traiterai dans ce chapitre ; les autres qui proviennent de l'arme et de la charge, dont il doit être question ici.

D'après la statistique que j'ai faite des gardes forestiers de tous les départements les plus boisés de France, celui de la Seine compris, à cause de sa population de chasseurs, il en est résulté, tout compte fait des morts et des blessés, qu'il y a régulièrement un garde estropié sur sept. Cette proportion, comme vous pouvez le pressentir, est naturellement moins considérable à l'égard des gardes de plaines ; en voici la raison.

Les gardes des pays boisés tirent en général beaucoup moins (car il ne faut pas prendre exemple sur ceux qui sont commis à la garde des parcs réservés : c'est une exception). Donc ils conservent plus longtemps que d'autres leurs fusils vieux chargés.

Dans la prévision de la rencontre d'un loup ou d'un sanglier, ils mettent plus de charge.

Ils tirent plus communément de haut en bas que de bas en haut, autrement dit, le poil que la plume, et cette cause est, selon moi, la plus déterminante.

Un fusil a pu être très-bien chargé dans l'origine ; mais les secousses occasionnées par la mauvaise habitude qu'ont contractée tous les gardes de frapper sur chaque broussaille avec le canon de leur fusil ; ces secousses, dis-je, en dérangeant l'économie de

la charge, font remonter la bourre de quelques centimètres. C'est plus qu'il n'en faut pour causer un accident.

Tirez ce coup en l'air ; c'est sans inconvénient, car le diamètre du canon étant le même dans toute sa longueur, la bourre, par la raison qu'elle a déjà changé une fois de place, ne peut plus présenter, isolée qu'elle est du restant de la charge, une résistance assez forte pour intercepter totalement l'air extérieur, causer un vide et faire crever le canon. Il y aura recul très-prononcé, mais probablement rien de plus.

Ajustez maintenant dans la direction opposée, à terre, par exemple, et voyons ce qui se passe dans l'âme du canon.

Le plomb, naturellement entraîné par son propre poids, est venu rejoindre la première bourre qui s'est déplacée, et peser sur elle ; le vide n'a plus lieu comme dans l'exemple précédent, entre le plomb et la bourre supérieure sans valeur par elle-même, mais entre la poudre bien comprimée et le plomb... Le plomb, devenu l'auxiliaire de la bourre, intercepte totalement l'air extérieur, fait corps avec elle, lui communique sa force d'inertie, et nécessairement le fusil crève, éclate ou fait seulement une poche, selon que le canon a été confectionné d'un fer tendre, poreux, liant ou aigre et sec ; finalement, toute mauvaise charge étant l'équivalant d'une surcharge, peut produire le même résultat.

C'est à l'aide de cette digression calculée, que je prétends vous faire mieux apprécier encore la différence qui existe entre un canon de fusil fait avec soin et celui dans lequel se révèlent certains défauts de fabrication, soit que le fer employé n'ait pas été chauffé au point voulu ou soudé convenablement, soit qu'il accuse moins d'épaisseur à quelque partie.

Le voilà ce point délicat, cause d'affliction ou de deuil dans les familles. N'est-ce donc pas assez des accidents auxquels l'imprévoyance ou la fatalité nous exposent, sans y ajouter ceux qui proviennent parfois d'un mauvais choix ou d'une économie mal entendue, accidents qui ont presque toujours lieu en tirant sur un lapin ou sur un lièvre, et plutôt au bois qu'en plaine, dont l'effet est toujours le même ! toujours le pouce ou les doigts de la main gauche atteints, déchirés, emportés, selon que c'est le canon droit ou gauche qui crève. Heureux encore quand la tête et le corps sont préservés!... Tandis qu'il serait si facile de prévenir la majeure partie de ces accidents, en faisant adapter sur le bois du fusil, en avant de la sous-garde, une poignée mobile en bois doublé de fer, poignée qui a la forme d'un champignon et préserve totalement la main et l'avant-bras gauche. M'objectera-t-on qu'elle est incommode ? Mauvaise raison, d'autant que beaucoup de chasseurs sentant la justesse de cette recommandation, mais transigeant avec elle, placent instinctivement la main gauche contre la

sous-garde ; c'est déjà un acheminement, mais cela ne suffit pas encore.

Depuis trente-cinq ans et plus que je chasse, vainement j'ai essayé de faire des prosélytes ; c'est à peine si j'ai pu faire adopter par deux ou trois gardes ce système qui n'est pas de mon invention ; et, certes, exposés comme ils le sont, grâce à leurs mauvais fusils de pacotille à 36 fr., il semble devoir leur convenir plus qu'à tout autre.

C'est donc aux pères de famille que je m'adresse ; m'entendront-ils davantage ? J'en doute.

L'acquisition d'un fusil est chose curieuse dans les familles : voilà à peu de chose près comment cela se passe.

Arthur, dit la maman à son fils âgé de seize à dix-sept ans, si tu remportes un prix, je te donnerai un fusil aux vacances prochaines.

Arthur est un jeune garçon studieux ; il obtient tout au moins le prix de croissance, et on lui fait présent de son premier fusil.

Savez-vous où il a été acheté ? le plus souvent chez un quincaillier ou chez une revendeuse à la toilette. Par qui ?... Par la maman elle-même ou par le papa, honnête homme, marguillier de sa paroisse, tout ce que vous voudrez, mais qui se connaît en fusils comme je me connais en dentelles.

Deux jours après, le jeune Arthur, auquel on a négligé d'apprendre à charger son fusil, se coupe deux doigts : ou sa poire à poudre, choisie toujours avec

la même intelligence, la mesure non séparée, s'enflamme entre ses mains... Une autre fois, il tirera avec un canon de fusil bouché à la volée par de la terre ou de la neige, et fera feu sur un poisson en enfonçant le bout de son canon dans l'eau! En s'exerçant à la cible, il fera usage de balles trop fortes, etc., etc... Tout cela n'était que trop prévu.

A chacun son métier; à la maman la confection des confitures, les soins et les attributions du ménage; au père la connaissance de son état; au vieux chasseur seul l'expérience des armes.

S'adressant donc à l'armurier le plus renommé de l'endroit, car on n'achète pas un fusil tous les jours, et ce n'est pas le cas de faire acte de parcimonie, il arrêtera son choix sur un fusil seulement à un coup, dont le canon, fait dans les proportions indiquées, aura de 30 à 32 pouces de longueur (866 millimètres); car plus le fusil est long, et moins celui qui le manie risque de se blesser. Il exigera que le calibre soit de 20 balles au demi-kilog... contrairement à l'usage favorable aux fusils légers, courts et de petit calibre. Si le sujet n'est pas en état de porter une arme véritable, la seule qui puisse le garantir des accidents, donnez-lui un arc, donnez-lui une maîtresse, ce sont des joujoux moins dangereux que ces petits fusils du poids d'un kilog. fort à la mode en pareil cas.

Il va sans dire que, pour plus de précaution encore, il fera adapter sur le bois de ce fusil la poignée

en question (1). Toutes les lois de la prudence auront été observées : c'est une garantie pour les familles.

Mais cela ne suffit pas, évidemment il y a quelque chose qui échappe à notre intelligence. Or, dussiez-vous m'accuser de contradiction, je ne puis résister au désir de dévoiler, simplement à titre de renseignement, certain doute, qui serait de nature à bouleverser la théorie des armes, si l'expérience venait démontrer la justesse de mes observations.

Après avoir parlé comme j'ai dû le faire, car l'autorité d'un infime penseur ne saurait balancer celle autrement accréditée des princes de la science !... Après avoir évoqué, effet tutélaire, le spectre de tant de victimes, peut-être serons-nous forcés un jour de reconnaître que tous ces pauvres parias ont été plus malheureux que coupables.

C'est à cette réhabilitation que vont tendre mes efforts.

Il est des gens qui changent d'idée fixe trois fois par jour, a dit un grand critique !... Hélas ! j'envie leur sort. Mon idée à moi, autrement immuable, me

(1) Cette opération est moins facile dans un fusil à un coup ; cependant un armurier intelligent trouvera bien le moyen de souder à l'écusson une pièce taraudée destinée à recevoir le pas de vis de la poignée, qu'on nomme encore béquille. Dans les fusils à deux coups de gros calibre, cette pièce, adhérente à la bande inférieure des canons, traverse le bois et le préserve bien mieux de tout ébranlement. La béquille s'ajuste et se retire à volonté.

saisit, me pénètre, me domine, depuis bientôt cinquante-deux ans (je l'avais déjà en nourrice); idée d'ailleurs pleine de philanthropie, qui a un but utile et dont la solution suffirait à la gloire d'un homme, à plus forte raison à celle d'un chasseur.

Cette fameuse idée, la voici sous forme de question : Pourquoi les accidents sont-ils fréquents à la chasse?... Ou si vous préférez cette variante : Pourquoi les parties de plaisir à main armée deviennent-elles en quelque sorte plus fatales que certaines parties d'honneur? je conserve l'expression antique.

La raison en est bien simple, s'empresserait de répondre un philosophe à l'humeur noire : dans le premier cas, ne risquant que de blesser son prochain, on prend en général peu de précautions; dans le second cas, craignant d'être blessé soi-même, on en prend davantage.

Horrible calomnie!... La chasse entretient et développe les plus nobles facultés... De même que le soldat, le chasseur accomplit les actes de courage et de dévouement les plus héroïques; Gérard, Delegorgue, et cent autres de moindre valeur en témoignent victorieusement. D'ailleurs, le cynisme d'un tel argument pris au sérieux expliquerait tout au plus les accidents causés par l'imprudence des chasseurs, et nullement ceux autrement fréquents qui résultent de la rupture des canons, les seuls enfin qu'il soit donné à l'intelligence humaine de prévenir.

La science, à cet égard, n'a pas dit son dernier mot

sans doute; mais il se fait trop attendre au gré de mon impatience, et je veux réhabiliter à l'instant même le chasseur injustement calomnié!... le chasseur qui signe chaque jour de son sang le brevet d'étourderie que lui décerne si légèrement la rumeur publique. Le monde est ainsi fait; êtes-vous malheureux, il vous accable encore, et, désormais, il y a une certaine honte à être blessé par les éclats de son fusil; il est vrai que ces blessures-là ne sont pas, comme celles reçues à la guerre, les armoiries du courage.

François I[er], de chevaleresque mémoire, a usé trois épées dans un seul combat, disent les chroniques!... Marchant sur ses traces, j'ai crevé trois canons dans une seule chasse : c'est moins glorieux, mais en revanche c'est plus désagréable; aussi me suis-je grandement ému de la question.

Sous le poids de cette préoccupation incessante, je me suis fait, ce qui certes n'était venu à la pensée de personne avant moi, je me suis fait, dis-je, une collection de canons de fusils rompus, brisés, éclatés, avec le caprice et la poésie que le hasard met dans tout ce qu'il fait... Déchirures profondes, inégales, en forme d'arabesques!... Canons gonflés, écartelés, éventrés!... C'était sublime d'horreur.

Hélas! pauvre atôme, déguisant une pensée philanthropique sous cette excentricité, j'étudiais, ainsi que l'aurait fait un médecin, les moindres symptômes de ce choléra métallique, bizarre, inexorable, auquel

nous payons notre tribut, depuis que nous avons eu la naïveté d'abandonner l'arbalète : cette dernière boutade est du grand Montaigne.

Interrogeant ces débris accusateurs, j'espérais, plus heureux ou plus méditatif que mes devanciers, découvrir le moyen de prévenir la rupture des canons, moyen que j'ai vainement cherché dans les écrits des auteurs les plus célèbres. Tous, c'est une justice à leur rendre, se traînant dans la même ornière, ont donné comme axiôme irréfutable, savoir :

Que tout canon de fusil crève, ou est exposé à crever :

1° Lorsqu'il se forme un vide entre la poudre et le projectile ;

2° Lorsque le canon est bouché à son extrémité par un corps quelconque qui intercepte l'air extérieur.

L'authenticité de cet arrêt, dissipant toutes les incertitudes, simplifiait grandement la question ; en effet, il ne s'agissait plus que de trouver le secret de neutraliser, en cas de déplacement de la charge, la compression du fluide en contact avec les gaz.

En y réfléchissant un peu, mon portier aurait résolu de lui-même ce problème ; or, doué d'une égale confiance en mes forces, encouragé par l'opinion du savant Leibnitz, qui a dit, quelque part, à mon intention :

« Celui qui ne connaît point la théorie d'un art, « est plus capable d'y faire de véritables découvertes

« que celui qui en connaîtrait déjà tous les prin-
« cipes. »

Justifiant, dis-je, toutes les conditions du programme, je me jetai à plein collier dans la voie du progrès, et j'imaginai une nouvelle bourre à jour (il va sans dire qu'elle ne peut être employée que sur le plomb), formée d'une bague de zinc, recouverte d'un réseau de fil de chanvre, imitant le canevas; cette bourre, réunissant toutes les conditions de solidité, de perméabilité et d'élasticité, était parfaitement appropriée à son emploi.

Pénétré de l'importance d'une question qui intéresse à un si haut point le repos des familles, jugeant de l'impatience du lecteur par celle qui agita mon esprit, alors que j'étais encore en proie à l'incertitude, je m'empresse de l'initier au succès de mes expériences.

Qu'il le sache donc, et qu'aucun chasseur n'en ignore. Durant deux jours entiers, j'ai soumis tous les canons bons ou mauvais qui me sont tombés sous la main aux épreuves les plus concluantes.

Enfin la pratique déjouant toutes les prévisions de la théorie, j'en étais venu au point de remplir impunément de mes bourres, fatalement espacées et forcées à coups de maillet, toute la longueur des canons. La question était jugée sans appel.

L'alchimiste qui découvrira jamais la pierre philosophale au fond de ses creusets, pourra seul se faire une idée encore imparfaite de mon triomphe. Désor-

mais plus d'accidents, de joies troublées, plus de larmes, plus de familles en deuil!... Mes mains pressaient par anticipation les mains que je rendais à tant de loyaux chasseurs! Oh! excusez la trivialité de l'expression, j'étais ivre comme un jeune faon qui a mangé du brout.

L'homme se ressent toujours un peu de l'argile dont il a été formé!... Car je dirai tout, ma confession sera complète, et dussé-je ployer sous le ridicule, on saura que j'ai pris des brevets en France, en Angleterre, en Belgique!... Hélas! où n'en ai-je pas pris de ces brevets mentionnant en toutes lettres ce fastueux programme :

« Bourres perméables, métalliques et autres, des-
« tinées à prévenir la rupture des canons de fusil. »

C'était d'un effet magique; l'étranger m'adressait des demandes d'exploitation; déjà même je me disposais à passer un marché pour la fabrication de mes merveilleuses bourres, quand il me prit fantaisie (héroïque suicide) de faire crever quelques-uns des canons qui avaient servi à mes précédentes expériences.

Payant encore en cette occasion, le tribut de mon humilité à la science ou tout au moins à la routine, je ne voulus m'écarter en rien des règles prescrites.

O rage! ô désespoir!... quel chasseur, évoquant de douloureux souvenirs, croira à mes paroles, quand je lui dirai qu'il m'a été impossible d'opérer la rupture d'un seul canon?

Vainement inspiré par le génie de la destruction, j'amoncelais, dans les conditions les plus funestes, bourres sur bourres! Et quelles bourres encore!... Vainement je bouchais l'extrémité du canon à l'aide d'un énorme tampon de linge; efforts impuissants! Après avoir expérimenté avec aussi peu de succès sur plus de vingt canons différents, force m'a été de rendre les armes à ces mauvaises armes de pacotille, à ces fusils à deux coups du prix de 36 francs, chargés pour la circonstance de 8 grammes (160 grains) de poudre... de deux onces de plomb... et (que la majesté du lecteur me pardonne si j'exagère) d'un demi-kilomètre de papier à écolier.

Mystification pour mystification, j'aurais encore préféré cette recette d'un vieux livre :

« Pour faire éclater un canon,
« On le frotte avec de l'oignon. »

Du moins c'eût été plus jovial à raconter que le dénouement burlesque qui a couronné mes épreuves.

Il serait sans doute plus consolant de pouvoir attribuer à des causes déterminées les effets que nous déplorons; mais n'est-ce donc pas déjà quelque chose que de savoir celles qui ne sont pas à redouter?

Enfin, jouet de la fatalité, le chasseur pourra bien encore être injustement atteint, mais non convaincu; l'arme aura tort!

Conclusion philosophique : les canons, axiôme irréfutable, ne crèvent pas parce qu'ils sont mal char-

gés; ils finissent comme finit toute chose. Neufs, ils succombent à un défaut de fabrication; vieux, ils ont leurs maladies naturelles, accidentelles, endémiques, qu'entretiennent la rouille, la fatigue, la dilatation, la secousse et mille autres causes qui échappent à notre intelligence : le métal usé, fané, dépouillé de son nerf, de son élasticité, a ses rides, ses douleurs muettes et invisibles!... L'essieu se rompt, le bateau sombre, l'édifice s'écroule sans symptômes apparents. L'explosion, dernier battement du cœur de l'arme, est son apoplexie.

Bernardin-de-Saint-Pierre terminait ainsi un post-scriptum : « La suite à la première violette. »

Dans un langage moins fleuri, je dis aux chasseurs : La suite de mes expériences à la première neige, car je ne m'arrêterai pas en si beau chemin. Mais à supposer que, plus heureux que mes devanciers, j'aie découvert la plaie, resterait encore le remède dont l'infaillibilité n'est pas suffisamment démontrée. Le médecin le plus habile ne peut sauver tous ses malades.

Après avoir traité la question des accidents provenant de la rupture inexpliquée des canons, nous ne saurions passer sous silence ceux qui résultent de l'inexpérience ou de l'étourderie des chasseurs, et certes ce ne sont pas les moins fréquents, si l'on fait entrer en ligne de compte les accidents *inaccomplis* : il y a dans toute chose le bonheur du malheur!

Adoucissant les teintes de ce désolant tableau, de nouvelles inventions, créées dans un but de gloire,

d'intérêt ou de philanthropie, se disputent, il est vrai, sans mesquine rivalité la palme humanitaire qui doit décorer la plus utile.

Empressé de me faire l'apologiste de toute mention honorable, car la critique est la taxe que l'envie prélève sur le mérite, j'aurais voulu, enregistrant séparément tous les perfectionnements, évoquer avec l'impartialité que j'ai dans le cœur les titres qui les distinguent ; mais la nomenclature en serait trop longue : je rappellerai donc seulement pour mémoire, que chaque armurier a son petit système à lui, système dont il est l'inventeur, le créateur... — verroux et capsules de sûreté, — chiens à mâchoires mobiles, — entraves de toutes sortes, — appareils adhérents ou inhérents à l'arme, etc., etc...; rien n'a été oublié, et pourtant la lacune subsiste encore : sera-t-elle comblée par la batterie à repos en arrière, dont je vais donner la description ?... J'ignore, je doute, j'espère, et je laisse à l'avenir, ce souverain maître de toutes choses ici-bas, le soin de répondre à cette question.

Préludant par un aphorisme désolant de hardiesse, l'inventeur du nouveau système, M. Dorey du Havre, mécanicien philanthrope, connu par de nobles et utiles inventions, établit en principe « *que le fusil* « *désarmé est armé pour l'accident.* »

Pénétré de cette vérité, il a cherché, pour son arme, un repos diamétralement opposé à celui qui est en usage : désormais le chien renversé en arrière, couché horizontalement contre la batterie et maintenu

dans cette position par la pression constante du grand ressort, n'appartient pas pour ainsi dire à l'arme; il est sans effet, bien qu'il suffise d'un simple mouvement pour lui rendre toute son action.

Avantages du système :

Désarmement en sens inverse; conséquemment suppression du plus dangereux des mouvements;

Sûreté complète durant le chargement;

Catégories d'accidents entièrement annulées;

Mécanisme simple, usuel.

Tels sont les titres qui recommandent cette nouvelle invention à l'examen de tous les chasseurs sérieux et tutélaires.

Quant à nous, simples disciples de saint Hubert, modestes ou sans renom, gardons-nous bien d'apporter dans une question aussi grave cette légèreté traditionnelle qui nous fait prendre et quitter, aimer et haïr, maîtres (qui donc n'a pas le sien), femmes et hochets; attendons le jugement de nos pairs et encourageons tout au moins d'un regard bienveillant les hommes intelligents qui consacrent leurs veilles à chercher un progrès.

Les inventions sont les archives des peuples.

Le Tir.

De la théorie du tir nous allons passer à la pratique.

La première question qui se présente est celle de

la vitesse avec laquelle un projectile quelconque à balle ou menu plomb, arrive au but.

Comment, me direz-vous, est-ce que la vitesse n'est pas toujours la même?

Non, certes, et je prétends vous le prouver. D'ailleurs, le tir à balle étant de la compétence des chasseurs, j'en dirai quelques mots, vous prévenant toutefois que le fusil ordinaire n'est pas fait pour porter la balle avec une grande justesse, d'abord à cause des battements qu'une balle non forcée éprouve dans l'intérieur du canon, parce que l'œil n'a plus pour se régler, comme dans les armes de précision, l'encoche de la hausse, et pour d'autres causes encore ; ce qui n'empêche pas le fusil ordinaire à deux coups d'être l'arme de prédilection des bons chasseurs. Si elle a moins de justesse à une grande distance, elle a plus de force et de portée ; elle se prête mieux à toutes les charges, y compris le lingot et la balle mariée.

Il y a deux sortes d'armes employées à cet usage :

Le fusil ordinaire ; le fusil rayé (1).

(1) Je ne vous parlerai que comme mémoire seulement d'une troisième arme, le fusil ovalé, qui tient le milieu entre le fusil ordinaire et le fusil rayé, espèce d'arme bâtarde qui ne sert ni à la chasse ni à la guerre. C'est un canon évidé à l'aide d'une mèche, qui, en allant et venant toujours à la même place, finit par opérer à la longue une espèce de rayure en spirale peu profonde et presque imperceptible.

Cette arme, supérieure au fusil ordinaire seulement comme justesse, obtenait autrefois, j'oserai presque dire déloyalement, de grands succès dans les tirs de campagne, où elle était peu connue.

Tirez à la distance de cent cinquante pas avec le fusil ordinaire, et vous entendrez la balle frapper le but à l'instant même où vous aurez le sentiment de l'explosion.

Tirez avec une carabine rayée, et il se passera un intervalle très-sensible ; donc la vitesse n'est pas la même.

En voici la raison, au dire du savant commandant Delorme du Quesnay, déjà cité :

« La balle, en sortant du fusil ordinaire à canon lisse bien nettoyé (car il y aurait encore une différence, selon que le canon serait plus ou moins encrassé), ne rencontrant aucune résistance et glissant facilement le long des parois du canon, est celle qui, tirée sous l'angle le plus favorable, aura la plus grande vitesse et la plus grande portée.

« La charge de poudre du fusil rayé est moindre que celle du fusil ordinaire. Si elle était égale, elle produirait dans ce premier un recul insupportable, attendu que la balle fermant hermétiquement le canon dans toutes ses parties, il n'y aurait aucune déperdition de gaz, et la force de la poudre serait triplée ; c'est à peine si le canon pourrait la supporter. Et pourtant, voyez le singulier effet ! cette balle porterait moins loin et moins vite que celle du fusil ordinaire, en raison de la résistance opposée par les rayures, sans compter qu'elle échapperait encore à l'effet de rotation si nécessaire à sa justesse. »

Enfin, si, pour compléter l'épreuve, vous tirez ces

deux coups de fusil en même temps, vous entendrez les deux balles arriver au but successivement et à un intervalle bien distinct, celle du fusil ordinaire la première, et l'autre la seconde.

Mais comme il y a dans toutes choses le chapitre des compensations, la justesse, dans ce cas, est en sens inverse de la vitesse (1).

Je veux vous dire encore quelques mots de la révolution qui s'opère en ce moment sur cette arme, grâce à la nouvelle application qui en a été faite par mon ancien frère d'armes, M. Delvigne, dont le nom se rattache à tous les progrès obtenus dans l'armée.

Jadis on augmentait le calibre d'une arme pour obtenir un projectile plus lourd. Aujourd'hui, c'est superflu, puisque, dans un canon de carabine de vingt-quatre balles au demi-kilog., on fait entrer un projectile du poids d'un calibre dix, et cela en allongeant la balle et en lui donnant la forme cylindro-conique.

(1) Tout le monde connaît l'effet de cette expérience d'écolier, qui consiste à mettre dans un fusil un bout de chandelle en guise de balle.

La même épreuve a été reproduite par le capitaine Ross, à l'aide d'une balle faite avec de l'huile d'amandes gelée ; la planche de sapin, de deux centimètres d'épaisseur, contre laquelle il tirait, n'a été que fendue, et la balle est retombée intacte.

En dernier lieu, il a chargé son fusil d'une balle de mercure gelé, à la température de 40° au-dessous de zéro (thermomètre de Fahrenheit). L'effet a été complet, la balle ayant traversé la planche.

Vous le voyez, le mercure gelé peut remplacer le plomb au moyen des 40 degrés indispensables à l'opération.

Personne, avant le capitaine Ross, n'avait sans doute été à même de faire cette dernière épreuve.

Des expériences ont prouvé qu'avec moins de poudre cette balle non sphérique avait beaucoup plus de justesse et de portée, sans compter qu'on peut lui donner la propriété de l'obus et la faire éclater au moment où elle atteint le but.

Un seul coup de cette arme mettrait en pièces un rhinocéros. Vous pourrez juger avant peu, j'espère, de son effet sur un sanglier.

Mais cela n'a rien de commun avec le plomb tel qu'on l'emploie à la chasse, m'objecterez-vous.

Je ne suis pas de votre avis. Mettez moins de charge que n'en comporte votre arme ; ne bourrez presque pas, et elle portera moins loin ; donc une forte charge a plus de vitesse qu'une petite, sans exagération toutefois, tant pour la balle que pour le menu plomb.

C'est la vitesse du départ qui règle celle de l'arrivée. Conformez-vous à ce vieux proverbe espagnol : *Poca polvora, perdigones hasta la boca ; peu de poudre, du plomb jusqu'à la bouche*, et vous ne produirez aucun effet. D'ailleurs, il n'y a qu'une manière de bien charger un fusil. Si pourtant vous alliez à la chasse aux moineaux ou aux alouettes, ce serait différent, et encore jusqu'à un certain point, car, sauf ce cas exceptionnel, on doit, je le répète, s'efforcer toujours de donner à l'arme le maximum de sa portée, et à cet effet mettre, en dépit des dictons populaires (1), *le*

(1) Les aphorismes ne sont pas toujours justes, témoin celui-ci : « Beaucoup de poudre et peu de plomb met du gibier dans la maison. » Croyez-

plus de poudre et le plus de plomb possible, la difficulté n'étant pas de faire porter le fusil à cent mètres, mais bien de le faire garnir à cette distance.

Règle générale : pour tout calibre et toute espèce de plomb on peut mettre une quantité de poudre déterminée d'après le huitième du poids du plomb, savoir : pour les calibres de 28 à 20 : plomb 32 grammes, poudre 4 grammes ; pour les calibres de 20 à 14 : plomb 39 grammes, poudre 5 grammes ; pour les calibres de 14 à 8 : plomb 46 grammes, poudre 6 grammes. Voilà les charges de poudre les plus fortes qu'on puisse employer.

Un paysan breton était à l'affût, bien caché dans un fossé couvert de broussailles. Survient un sanglier à dix pas ; il tire... chasseur et sanglier roulent sur l'herbe, étendus chacun de son côté. Survient un de mes amis qui m'a raconté le fait ; il avait vu la chose de loin, avait entendu la détonnation d'une pièce de 4, et, fort surpris de ne voir ni chasseur ni gibier, il était accouru sur le champ de bataille. Il entend des gémissements, il s'approche et trouve le paysan dans un état affreux : il vomissait des flots de sang où se trouvaient une douzaine de dents avec des fragments de mâchoire.

« — Et comment diable avez-vous chargé votre fusil pour qu'il vous ait mis dans cet état ?

moi, mettez beaucoup de poudre et beaucoup de plomb, cela vaudra mieux.

— Mais je l'ai chargé comme à l'ordinaire...; je crois cependant que je l'ai trop bourré, car il m'a souffleté un peu.

— Un peu... diable ! cela me paraît beaucoup.

— Oui, c'est plus que de coutume.

— Et qu'avez-vous mis dans le canon ?

— Quatre charges de poudre, huit balles, trois charges de plomb et une dent de fourche. »

Le sanglier était roide mort à dix pas ; avouez qu'on mourrait à moins, même lorsqu'on est sanglier.

Après vous avoir indiqué le maximum des charges, je vais vous en faire connaître le minimum, vous prévenant que cette différence résulte bien plus encore du poids de l'arme que de son calibre : ce renseignement est d'autant plus utile que toutes les poires à poudre et tous les sacs à plomb livrés au commerce, sont généralement gradués d'après les proportions les plus minimes dont voici le tableau :

CALIBRES.	POUDRE.	PLOMB.
24	55 grains (2 gram. 8 c.)	23 grammes (3/4 d'once)
22	60 » 3 » 1	25 » (3/4 d'once forte)
20	65 » 3 » 3	30,5 » (1 once)
18	70 » 3 » 7	34,3 » (1 once 1/8)
16	75 » 3 » 9	37 » (1 » 2/8)
14	80 » 4 » 2	40,9 » (1 » 3/8)
12	90 » 4 » 7	45,7 » (1 » 1/2)

Le poids d'une balle de calibre étant inférieur à celui d'un coup de plomb, il ne faut pas lui appliquer

tout à fait les mêmes règles. Je ne vous citerai qu'un exemple :

Le poids de la charge de poudre d'un fusil de munition est de 8 grammes (1); celui de la balle est de 27 grammes 3 centigrammes.

Il est vrai que le fusil de munition, si commun qu'il soit, est autrement solide que le plus renforcé de nos fusils de chasse à deux coups ordinaires.

Les bourres en feutre faites à l'emporte-pièce, sont les meilleures, parce qu'elles pressent la charge d'une manière plus uniforme que toutes les autres, parce que ne pouvant pas basculer dans le canon, elles interceptent toute communication entre la poudre enflammée et le plomb, et conséquemment maintiennent ce dernier en masse plus compacte; enfin parce que sous la pression de ces bourres il conserve sa direction et oppose une résistance à l'angle d'écart; mais rappelez-vous bien qu'il est indispensable qu'elles aient de petites crénelures pour laisser échapper l'air, autrement cette pression suffirait pour enflammer la poudre. Afin de remédier à cet inconvénient, on a adapté à la base de quelques culasses de petites lumières imperceptibles que je recommande aux amateurs.

Par un temps humide, si vous bourrez trop fortement la poudre en la foulant avec la baguette, il s'attache à la jonction de la culasse une fraction de

(1) Il a été réduit dernièrement à 7 grammes.

poudre écrasée, qui achève sa combustion après que le coup est parti et communique le feu à la poudrière quand elle n'est pas à mesure séparée.

Ces accidents ne sont que trop fréquents; on les a imputés longtemps au papier provenant de la bourre ordinaire, mais le même exemple se reproduisant avec des bourres incombustibles, on s'est rendu à l'évidence. Je vais vous faire connaître maintenant les causes qui influent le plus sur la portée.

Nous sommes habitués, nous autres chasseurs qui n'y regardons pas de si près, à considérer un peu l'air comme un vide; par malheur il n'en est rien : ce fluide est un corps tellement robuste qu'il est prouvé qu'une balle de fusil lancée avec une vitesse de 400 mètres par seconde, degré auquel les fusils de guerre seuls peuvent atteindre, comme expérience encore, se déforme d'une manière sensible, rien que par son choc contre l'air.

Si ce diable d'élément offrait moins de résistance, il est à présumer que les armes porteraient à des distances incommensurables, je crois même qu'elles *porteraient toujours*.

En parlant des balles lancées par des frondes, *Virgile,* pour exprimer la rapidité de ces premières, prétendait qu'elles se fondaient en l'air. Quelques *écrivains*, trompés par ces hyperboles, ont pris pour réelles ces fictions poétiques, et ils ont redit gravement que les balles se liquéfiaient par suite de la violence de la projection.

Mais occupons-nous seulement des causes que nous pouvons combattre.

Des expériences ont prouvé que l'humidité de l'air réduisait les portées de 25 pour 100 (vous voyez que l'humidité de l'air n'est pas plus favorable que celle de la poudre); raison de plus, ce me semble, pour ne point craindre d'ajouter selon l'occasion un petit supplément de poudre, à vue d'œil.

Le vent qui souffle de tous les points cardinaux peut, toujours au dire des savants (car je vous prie de croire que je ne prends pas sous mon bonnet tout ce que je vous dis), ajouter à la force du projectile de 20 à 30 mètres par seconde, comme vitesse, et conséquemment il peut les lui ôter lorsqu'il est contraire, effet bien autrement grave à l'égard de la justesse. Des expériences faites à Charleville ont prouvé que le vent avait fait dévier des balles de fusil, dans une moyenne de plus d'un mètre à l'étau. Vous pouvez juger d'après cela de son effet sur le plomb, qui présente par son poids moins de résistance.

Un bon tireur doit apprécier toutes ces difficultés, les traiter en problèmes, et les résoudre à l'instant même.

Le vent me vient dans le nez, se dit-il..., non seulement il fait obstacle au plomb, mais il l'abaisse, je dois viser un peu plus haut.

Il souffle derrière moi, et ajoutant sa force à celle de la poudre, qui tend déjà, grâce au recul, à enlever

l'arme et la charge, j'atteindrais trop haut, donc je dois viser plus bas.

Il souffle de droite à gauche, conséquemment il me faut tirer d'autant plus en avant et à gauche que la pièce est éloignée.

Je sais que les quatre cinquièmes des chasseurs n'en tiennent aucun compte, hélas! combien y a-t-il de bons chasseurs?

On a observé aussi que la position du soleil trompe l'œil le mieux exercé.

Au tir au pigeon, je cite cette épreuve comme en valant bien une autre, il était à remarquer que sur les trois heures de l'après-midi, par une certaine élévation du soleil, presque tous les tireurs éprouvaient des difficultés telles qu'ils manquaient dans une proportion inaccoutumée, tous, hormis un seul, *M. Léopold d'Ivry!... le Napoléon du fusil, le premier tireur de l'époque,* et l'homme le plus courtois que je connaisse.

S'il s'agissait du tir à balle, cela s'expliquerait par une fausse appréciation du guidon, qui peut opérer des différences énormes, même par le temps le plus favorable; mais voit-on seulement le guidon de son fusil lorsqu'on tire au vol ou à la course sur un gibier de petite espècc? Jamais, au grand jamais! on ne tient réellement compte que du bout du canon : si quelques chasseurs agissent différemment, je soutiens que c'est par exception.

Epaulez toujours fortement, d'abord pour votre agrément particulier, ensuite pour diminuer le recul

qui ôte de la force quand on lui laisse produire tout son effet, mais non de la justesse fort heureusement (1).

Si vous êtes surpris par le départ d'une pièce de gibier, tirez dans la position où vous serez, même d'une seule main et posé en danseur ! mais si vous avez le temps de prendre bien vos précautions, placez-vous un peu de profil dans la direction présumée de la pièce, sans trop effacer l'épaule droite, portez tout le poids du corps sur la jambe gauche tendue sans roideur, la hanche saillante, la jambe droite plus ou moins en arrière ! grandissez-vous un peu en ajustant.... ne craignez pas de jeter le corps en avant; le coup vous redressera; vous annulez d'ailleurs de cette manière l'effet du recul..., il y a dans cette position une certaine élasticité aussi gracieuse que profitable ! on ne tire pas un coup de fusil comme on donne un coup de gaule.

Ne forcez pas trop le coude droit. Il y a des chasseurs qui se déforment le bras bien inutilement pour l'élever. Tout ce qui dépasse la hauteur de l'épaule est superflu... Cependant mieux vaudrait encore cette exagération que celle des coudes en dedans ; il faut que les deux bras soient arrondis avec souplesse.

Dès qu'une pièce part, l'œil régulateur immuable s'attache à sa proie, il ne voit pas autre chose... C'est

(1) Les étaux que l'on fait maintenant sont à coulisse ; l'arme recule à volonté sans changer de direction, sans varier de justesse.

aux points intermédiaires à venir se placer d'eux-mêmes, savoir : le guidon (ou pour mieux dire le bout du canon), la partie renfoncée du tonnerre le long de laquelle l'œil se projette et la pièce qui complète ainsi les quatre points exigés. La tête ne doit pas bouger.

Il faut attaquer la détente avec une force proportionnée à sa dureté, sans imprimer aucune secousse à l'arme.

La connaissance des distances est une appréciation importante que bien des chasseurs ignorent, ce qu'ils prouvent à chaque instant en tirant hors de portée.

On en juge naturellement mieux à terre que dans l'air ou que sur l'eau. Mais quand le terrain est bien uni, lorsqu'il n'offre ni points intermédiaires ni jalons pour guider la vue, c'est encore d'une difficulté extrême. La nouvelle instruction militaire donne comme résultats d'expériences que :

A 175 mètres,	on cesse de	voir	les boutons.
A 200	—	—	le pompon.
A 225	—	—	les épaulettes.
Etc., etc.			

Voilà la règle qu'il faut appliquer au gibier, en la réduisant aux proportions exigées par la délicatesse de l'objet et la portée du fusil de chasse évaluée à cent pas.

Or, si vous voyez le gibier tel qu'il est, c'est-à-dire de grandeur naturelle, c'est une preuve qu'il est à

portée; s'il vous paraît plus petit ou *plus gros*, ne tirez pas.

Je dis plus gros, car en l'apercevant dans un horizon éloigné, par certain soleil couchant, vous pourriez vous tromper. Il y a des effets de lumière incompréhensibles qui grossissent les objets sans les rendre plus distincts.

C'est plus remarquable encore lorsque le soleil, sur le point de disparaître totalement, semble éclairer de bas en haut; alors il se projette une ombre telle qu'un lièvre paraît gros comme un chien de forte taille. Le même effet se reproduit au soleil levant. Le phénomène de la réfraction de la lumière est connu de tous. Un bâton plongé dans l'eau semble brisé à la surface du liquide, et la partie submergée ne paraît plus être le prolongement de l'autre; ce qui met dans la nécessité d'ajuster au-dessous du but, à une distance qui varie selon la profondeur de l'objet. Cette règle est encore applicable aux poissons, ainsi qu'aux oiseaux plongeurs qu'on est exposé à tirer entre deux eaux.

La terre elle-même a des effets analogues : l'air en contact avec un sable échauffé produit le mirage; une masse d'eau occasionne des différences notables. C'est une erreur d'optique dont triomphe l'expérience.

Règle générale, à défaut d'autre appréciation, quand vous distinguez l'épaule du lièvre, il est à portée.

Quand vous entendez le bruit que fait une perdrix en volant, elle est à très petite portée (celui que pro-

duit une compagnie s'entend de trop loin pour servir de règle). Quand une couleur quelconque du plumage d'un oiseau (de la grosseur d'une perdrix) vous saute à la vue, c'est qu'il est à portée, autrement dit à moins de 80 pas, à plus forte raison si vous distinguez la tête ou le bec.

Effet remarquable! quand on tire sur un objet posé, le coup semble repousser davantage. Voici la meilleure manière de décharger un fusil :

Saisissez-le d'une seule main à la poignée, le coude ployé, le canon parallèle au corps; jetez ce coup droit au-dessus de votre tête, en appuyant sur la détente en même temps que vous allongez le bras à peu près de toute sa longueur. Ainsi annulé par une résistance opposée, le recul opère son effet dans le vide, et l'on n'éprouve qu'une légère commotion.

J'engage les chasseurs qui voudraient acquérir une grande précision dans le tir au fusil, à consulter les excellents ouvrages des auteurs modernes qui (plusieurs s'entend) ont dirigé dans les manufactures d'armes les nombreuses expériences ordonnées par le gouvernement (1).

(1) Tels sont ceux de : MM. Le colonel d'Arcy.
Le colonel Piobert.
Le commandant du Quesnay.
Le capitaine Favé.
Le capitaine Delvigne.
Le capitaine Lacombe.

Tous ces honorables écrivains ont traité le sujet des armes de précision avec une supériorité incontestable.

Entretien des armes.

Je ne vous donnerai pas la nomenclature de toutes les pièces composant un fusil, ce serait inutile; toutefois, il en est dans le nombre que vous devez connaître, si vous voulez être en état de démonter et de nettoyer votre fusil sans l'endommager.

Ces pièces principales sont :

Le canon;

La platine.

Dans le canon, on distingue l'âme ou vide intérieur..., la bouche, extrémité par laquelle on introduit la charge..., le tonnerre, partie renforcée du canon où elle se loge..., la culasse fermant cette ouverture et la cheminée.

La platine se compose de bien des pièces (douze); mais qu'il vous suffise de savoir, sans entrer dans de plus minutieux détails, que c'est la noix qui communique le mouvement au chien, qu'elle a deux crans, celui de repos ou de sûreté et celui d'armement, petites entailles dans lesquelles s'engage le bec de la gâchette.

Tout bon chasseur qui habite la campagne doit toujours avoir son petit établi, sa pharmacie, son huile, sa graisse, sa trousse, ses cheminées de rechange, ses outils, dont un tournevis à deux ou trois lames, pouvant s'engager carrément sans glisser dans

les fentes des vis, excellente précaution pour ne pas se déchirer les doigts et pour préserver l'arme.

Il est inutile d'ôter les platines pour nettoyer le canon. On fait basculer ce dernier après avoir retiré la goupille de la coulisse. A cet effet, crainte de le fausser, il faut éviter, comme cela arrive communément, de frapper l'extrémité du canon contre un corps dur.

Quand le canon est bien lavé à l'aide d'une baguette en bois, la seule en usage pour éviter le frottement des métaux, vous le laissez bien égoutter en le renversant la bouche en bas ; vous l'essuyez ensuite avec des linges bien secs, puis vous passez un chiffon gras.

La meilleure huile possible, employée sans mélange, ne préserve pas de la rouille. La graisse de mouton, autrement dit le suif, lui est de beaucoup préférable ; mais mieux vaut encore se servir de la préparation indiquée ci-dessous (1), la seule adoptée dans l'armée.

Si l'extérieur du canon est rouillé profondément, on se sert, pour enlever cette tache, d'émeri pulvérisé ou de grès pilé fin et humecté avec de l'huile d'olive. On frotte doucement avec des petites curettes en bois tendre, jusqu'à ce que la rouille soit effacée.

(1) Prendre 1/2 kilog. d'huile d'olives de bonne qualité et 1/4 de kilog. de graisse de mouton, faire fondre la graisse, la passer à travers un linge un peu clair, la mêler immédiatement après avec l'huile, jusqu'à ce qu'elle ait la consistance d'une pommade blanche.

On essuie toutes les parties nettoyées avec un linge sec d'abord, et l'on passe ensuite la pièce grasse.

Si l'intérieur du canon était rouillé, on devrait, ne pouvant pas atteindre à l'endroit attaqué sans endommager inutilement le reste de l'arme, se contenter d'introduire la baguette à laver et de frotter avec le chiffon gras.

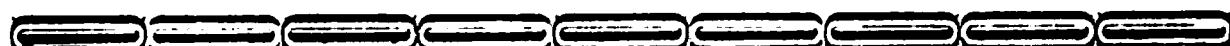
Il est bien recommandé, dans l'armée, de ne jamais enlever la cheminée de dessus le canon, à moins qu'elle n'ait besoin de réparation. C'est à force de la monter et de la démonter qu'on finit par user le pas de vis ou la partie taraudée et mettre cette pièce hors de service. Cette disposition est motivée par des considérations qui ne sont pas applicables aux chasseurs; aussi font-ils bien de démonter les cheminées chaque fois qu'ils lavent ou font laver leurs fusils.

Si les platines ne marchent pas bien, n'appellent pas, crient ou frottent, c'est le cas de les ôter de dessus le bois, de bien les essuyer à l'intérieur, en employant à cet effet une curette en bois enveloppée d'un linge sec pour enlever toute la vieille graisse, que vous remplacez par une autre. Les militaires se servent d'une brosse douce, qu'ils passent légèrement sur l'ensemble du mécanisme intérieur. Vous vous assurerez, avant de remonter les platines, si les crans de la noix sont en état, si le départ n'est pas trop doux, si la détente ne file pas, si toutes les pièces sont bien à leur place. Vous examinerez si la

mâchoire du chien retombe bien carrément sur la cheminée, si elle ne frotte pas contre le bois ou le canon. Quand vous remarquez des taches de rouille, vous les enlevez, et vous avez soin de mettre de la graisse dans les filets et dans les parties taraudées de la vis.

Chaque fois, enfin, que vous agirez de la sorte, vous ôterez un petit écu de la poche de l'armurier, pour le mettre dans la vôtre, économie dont vous apprécierez à la longue toute l'importance.





CHAPITRE II.

Le chien d'arrêt.

> Alors qu'un très bon chien se refuse à chasser,
> Ne le bats pas, il souffre, il faut le caresser.
>
> TABLETTES DE SAINT HUBERT.

Autrefois, surtout en Angleterre, le chien d'arrêt (*the pointer*) et le chien couchant (*the setter*) formaient deux races distinctes, différant entre elles plus encore par les formes et la couleur de la robe (puisque le *setter* était épagneul et le *pointer* braque) que par les caractères généraux, les habitudes, les instincts qui devaient être les mêmes.

Donc le chien *se couchant* sur le ventre, loin de constituer un type à part, aurait dû être considéré comme une variété du chien arrêtant sans *se coucher*, d'autant que cette disposition est commune à tous les chiens d'arrêt, moins peut-être le griffon.

Il est vrai qu'on pratiquait alors en Angleterre une chasse fort à la mode, qui consistait à couvrir sous le même filet l'épagneul (c'était la seule espèce de

chien employée à cette chasse) et la pièce de gibier qu'il tenait en arrêt; de là sans doute est venue la démarcation erronée qu'on a établie entre le chien d'arrêt et le chien couchant.

Ce seul fait, pris en considération, aurait dû, selon moi, assurer la supériorité du braque sur l'épagneul, qui arrêtait d'assez près pour faciliter cette chasse cuisinière, tandis que la première qualité d'un chien est d'arrêter le nez haut et de loin; mais l'exception ne fait pas la règle, et nous ne saurions sans injustice rendre une noble race entière responsable d'une disposition particulière à certains individus.

L'arrêt proprement dit est bien plutôt un don naturel qu'une qualité cultivée. Il est commun à beaucoup de quadrupèdes chasseurs : tous s'arrêtent, se rapetissent, se couchent même pour mieux saisir leur proie. Le chat arrête (il me semble que je joue à pigeon-vole, tant ce que j'avance renferme d'anomalie et de contradiction apparente), et cependant le chat arrête, non de la même manière que le chien et sous l'influence de l'odorat, mais d'un sens différent, celui de la vue. Toutefois, comme il chasse uniquement à son profit, il ne garde cet arrêt que le temps nécessaire : c'est un moyen de fascination, un élément de succès.

Ah ! çà, vous l'ignorez peut-être, les dindons arrêtent aussi.

— Les dindons domestiques ?

— Oui, ceux-là même que nous mangeons, non pas

précisément parce qu'ils sont domestiques : or, lorsqu'en chassant vous apercevez dans un champ des dindons entourant avec une intention marquée un point quelconque, et cela en faisant entendre un petit gloussement particulier, sorte de romance appropriée à la circonstance, soyez certain qu'ils sont en arrêt sur un lièvre, un lapin, un chat ou une fouine. Ce fait accrédité dans les campagnes me justifie de tout soupçon de hablerie : d'ailleurs ayant l'infirmité d'être dénué de toute imagination, règle générale, je n'invente jamais que la vérité.

Je n'emprunterai pas à l'histoire naturelle ses savantes dissertations sur les mœurs, les habitudes, les qualités instinctives du chien.

Je laisserai à ceux qui ont écrit avant moi les distinctions qu'ils ont établies entre les diverses races de ces compagnons indispensables de nos plaisirs, que je classerai selon leur mérite personnel, individuel, leur instinct de la chasse, sans admettre la supériorité d'aucune espèce considérée comme type.

Ainsi, nonobstant tout ce qu'on pourrait m'objecter de rationnel à cet égard, je ne croirai pas devoir affecter plus particulièrement l'épagneul aux terrains bas et marécageux ; le braque aux plaines d'une végétation et d'un aspect uniformes ; le griffon aux terres accidentées couvertes de bruyères, d'épines, de joncs marins, etc. Par la raison que le bon chien proprement dit étant tout ce qu'il y a de plus rare au monde,

on ne doit pas en exiger les qualités secondaires qui en rendraient la possession impossible.

Si vous êtes assez heureux pour le rencontrer une fois dans votre vie, cet être indispensable à vos plaisirs, fût-il braque, épagneul ou griffon, fût-il même, par l'effet d'un miracle, caniche ou levrier, fût-il croisé ou bâtard, n'hésitez pas à le posséder, sans distinction de race, de caractère, de prétendus instincts particuliers. N'avons-nous pas vu des épagneuls craindre l'eau, des griffons éviter le moindre fourré? L'homme croit tout connaître, tout deviner, et le plus souvent il ne sait rien : la nature se joue de ses prévisions, de ses croyances les mieux accréditées.

Les savants zoologistes prétendent « que les instincts des chiens sont modifiés par suite des modifications imprimées à leurs parents, et que les qualités morales et intellectuelles sont héréditaires de génération en génération, comme les infirmités. Ils citent l'aboiement des chiens, qui est moins un cri naturel, qu'une sorte de langage particulier à l'espèce domestique, puisque les chiens sauvages n'aboient pas, et que ceux qui retournent à leur état primitif cessent d'aboyer ; effet remarqué encore sur les chiens d'Europe, abandonnés dans les îles, qui au bout d'un certain temps, avaient repris le hurlement plaintif, seul cri naturel des chiens sauvages. »

Toute exagération provoque le doute : les naturalistes devraient dire que le climat, la nourriture, les

soins, en améliorant les formes, exercent une influence salutaire sur les facultés : à ce titre on les comprendrait.

Est-il rien de plus faux que ce vieux dicton populaire : « Bon chien chasse de race. » Un chien n'arrête pas parce que son père a arrêté, mais parce que son instinct l'y engage. Ce qu'on peut espérer, ce qu'on est en droit d'attendre du croisement ou de l'accouplement des races, ce sont des rejetons, beaux de formes, purs de sang. Types ardents, vigoureux, voilà ce que produit sans déception la nature ; mais là aussi s'arrête sa puissance : le reste est l'effet du hasard ou le fruit d'une bonne éducation. S'il en était autrement, si l'on obtenait des portées de chiens, doués originairement de toutes les qualités, le bon chien proprement dit serait aussi commun qu'il est rare de nos jours, et les belles pages écrites en faveur de la pureté du sang n'auraient trouvé aucun contradicteur.

Équitable et prévoyante, la nature n'en a pas décidé ainsi, et le chien bâtard, archi-bâtard du pauvre chasseur, du braconnier, ce chien par excellence, qui possède toutes les qualités sans un seul défaut, au point de vue de son maître, qui arrête en plaine et chasse à courre, dont la finesse de l'odorat ne le cède à aucun autre ; ce chien, dis-je, témoigne victorieusement en faveur du principe que je défends.

Si le chien du braconnier est le meilleur des chiens, c'est que de tous les chasseurs le braconnier est le

plus intelligent, et que le bon chasseur fait le bon chien. C'est-à-dire que le bon chasseur ne donne ses soins qu'à un chien dans lequel il a reconnu les instincts les plus nobles et les plus généreux.

Qu'est-ce que la pureté du sang, après tout?

Le soin qu'on a mis à n'admettre pour la reproduction que des individus d'une même race consanguine ou non, car on diffère encore sur ce point délicat.

Mais l'odorat, la sagacité, l'obéissance, sont des qualités étrangères à l'action du sang, aux liens de la parenté.

L'odorat c'est l'esprit des chiens; s'il en était ainsi du nôtre, un capitaine de mon ancien régiment aurait eu bien de l'esprit, car il était sérieusement convaincu qu'il arrêtait les cailles.

Je n'ai pu vérifier le fait; dans tous les cas il est probable que ses enfants ne jouiront pas de la même faculté naturelle.

On assure qu'il y a aux Antilles des nègres qui ont l'odorat si fin, qu'ils distinguent, par l'odeur seule, si c'est un Français ou un nègre qui a passé par tel ou tel endroit. Je doute que cette faculté soit héréditaire.

Pourquoi exiger du chien plus que de l'homme lui-même? Soyons conséquents; ce que nous refusons à l'un ne saurait être accordé à l'autre. Allez donc soutenir aujourd'hui que le fils d'un homme brave et vertueux a au moins autant de chances que tout autre d'être lui-même brave et vertueux; il n'y

aura pas dans la presse de foudres assez ardentes pour flétrir l'outrecuidance de ce paradoxe.

Tel chasseur se dit en conformité du principe que je combats, bien entendu à l'égard de la race canine seulement : « Médor est un chien parfait, j'élèverai le fils de Médor, et... » il élève un mauvais chien. Médor, il est vrai, arrêtait les oiseaux et les poules à l'âge de trois mois, et plus tard aussi naturellement le gibier de toute espèce. Son fils, asservi sous le collier de force comme un galérien, flétri de coups, n'arrêtera jamais, l'expérience ne l'a que trop démontré. Nous reviendrons en temps et lieu sur cette question qui a soulevé bien des controverses. Procédons méthodiquement, et reconnaissons d'abord, avec les auteurs les plus compétents, que le chien d'arrêt est une création des temps modernes, qu'il est venu en Europe à la suite de la fauconnerie. Les statues antiques ne représentent que des chiens courants.

On assure que pour faire lever le gibier devant le faucon, ou l'oiseau de proie, on s'est servi de chiens dont quelques-uns pointaient naturellement, disposition qu'on a cultivée et perfectionnée jusqu'à l'arrêt. Telle est l'assertion des chroniqueurs anciens.

Je préfère ce moderne qui, s'exprimant sur l'intelligence du chien, disait : que s'il vivait quatre-vingts ans comme l'homme, ce serait lui qui nous tiendrait en laisse ; c'est aussi mon avis. Ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien, a dit Charlet, notre peintre populaire.

En fait de chasse, nous autres Français, malins et légers, nous n'avons négligé de remplir qu'une petite formalité, celle de créer de véritables noms de chiens. Nous n'y avons même pas songé.

Et Médor, Diane, Thisbé, Minos, etc.? me direz-vous.

Ce sont des noms sans doute, aussi je vous engage à les donner aux enfants dont vous serez le parrain.

Les noms de chiens d'arrêt ne doivent être composés que d'une seule syllabe... Au lieu de dire Médor, Diane, Thisbé, Minos... lisez Dor, Sbé, Nos, et cela reviendra au même : que dis-je? ce sera beaucoup mieux.

Il en est un peu des noms de chiens comme du commandement d'exécution qu'on fait aux soldats.

Croisez... ette, veut dire, croisez la baïonnette; cartouche... non, veut dire, cartouche au canon, et ainsi de suite.

Quand vous appelez votre chien, vous mangez les premières syllabes en ménageant vos poumons pour donner plus de force à la dernière, et vous faites bien, ma foi, car votre chien n'en comprendrait ni plus ni moins.

Nos voisins d'Albion, qui procèdent plus sérieusement que nous aux moindres détails, n'ont pas commis la même faute... les Black, les Love, les Miss, les Fox... pour l'oreille et pour la prononciation n'ont qu'une seule syllabe; c'est conséquent. Mais consolez-vous, il n'y a pas encore de temps perdu; le

monde n'est pas près de finir, et le goût de la chasse durera autant que le monde.

Je me garderais bien de faire la moindre objection à l'égard des chiens courants, qui doivent être pourvus, au contraire, de noms très-sonores... longs comme un jour sans pain (dirait un pauvre affamé).

Effet admirable pour un observateur; ce nom qu'un piqueur traîne lentement sur tous les tons de la gamme, ce nom, dis-je, selon l'inflexion de la voix qui le prononce, exprime tour à tour l'encouragement ou le reproche, la joie ou la colère; et le chien ne s'y trompe jamais.

Jusqu'à dix ou douze mois laissez le jeune chien le plus possible en liberté; observez avec soin ses dispositions naturelles; habituez-le de bonne heure à rapporter en jouant; gardez-vous de le rebuter, s'il est mal disposé un jour; remettez la leçon à un moment plus favorable.

S'il s'écarte de vous, forcez-le de revenir au moindre sifflement que vous ferez, non avec le sifflet en usage, mais avec les lèvres... les sifflets reproduisent tous à peu près la même note, votre chien pourrait s'y tromper plus tard quand vous chasseriez en compagnie, tandis que celui qui vous est propre sera toujours distinct pour lui.

Excusez la partialité, mais je ne puis plus souffrir le sifflet mécanique, sifflet menteur qui m'a valu la plus grotesque des déceptions: vous allez en juger.

En entendant pour la première fois le cri vibrant

de cet automate de fer et de feu, nommé locomotive, je me précipite vers le chef du convoi : Oh! par grâce, lui dis-je, indiquez-moi comment vous avez pu vous procurer ce magnifique instrument?

— Duquel voulez-vous parler?

— Parbleu! de ce sifflet monstre, qui retentit sans effort à plus de deux lieues à la ronde!... Enfoncées trompes et demi-trompes! ou plutôt enfoncé votre serviteur lui-même, si vous me passez l'expression, car il ne fut répondu à sa question naïve, que par un éclat de rire, homérique, phénoménal qui, circulant de wagon en wagon gagnait tout le convoi. J'en rougis encore... Enfin, crainte d'être reconnu, je suis resté plus de deux ans sans oser reprendre le chemin de fer.

Quelques jours encore, et vous aurez vingt occasions pour une de mettre votre élève en présence d'une pièce de gibier; une perdrix démontée, une caille, que dis-je? une poule, un moineau, rempliront cet office, car il n'est encore question que de l'instinct.

Si, nonobstant toutes les bonnes dispositions qu'il accuse, vous le voyez s'élancer pour la première fois vers le gibier, sans ressentir cette puissance, pour ainsi dire magnétique, qui, en suspendant sa course, le contraint à s'arrêter malgré lui, c'en est fait de son avenir..., le voilà livré désormais aux procédés les plus violents, à ce collier de force qui changera sa nature, la domptera peut-être, tant qu'il en sentira

l'étreinte cruelle, mais dont il secouera le joug à la première occasion : jamais ce chien n'aura la sûreté, l'infaillibilité de celui qui arrête naturellement; jamais il n'apportera, dans son contact avec l'homme, le charme, la douceur, la gentillesse de celui pour lequel la nature a tout fait.

Mais que vous importe, à vous, qui n'attendez du chien que des services? que vous importe de commander à un être esclave ou libre? et il est entre eux toute cette différence.

Que de soupirs à faire marcher un moulin j'ai poussés, en choisissant dans une portée les deux ou trois jeunes chiens que je conservais à la mère; de quelle pénétration j'aurais voulu être doué pour suppléer à mon ignorance de l'avenir !...

En fait de couleurs, il en est un peu des chasseurs comme des aveugles, du moins en raisonnent-ils de même. Tel ne veut qu'un chien blanc, tel autre le veut noir..., celui-ci orange..., celui-là tigré..., tous enfin sont d'accord pour donner la préférence à celui qui, par la beauté de sa robe, la finesse de son poil et tous les autres avantages extérieurs, leur fera le plus d'honneur aux yeux des chasseurs supèrficiels qui s'enflamment indistinctement à la premièrè vue pour la beauté d'un chien comme pour celle d'une femme, j'en demande bien pardon à ces dames.

Mais voilà bien le plus fort : vous trouverez imprimé dans beaucoup de livres qui traitent de la chasse qu'une seule tache noire déshonore un chien.

Réhabilitons au plus vite la pauvre bête de ce péché originel.

Eh quoi !... un chien noir, accusant les signes les mieux caractérisés de pureté de sang..., savoir : palais noir et rose, pattes sèches sur lesquelles muscles et veines se dessinent..., fouet fin (1) en forme de queue de rat, etc., etc., ce chien, en se croisant avec une lice non moins pure que lui, mais d'une autre race, n'obtiendra que des rejetons bons à noyer, si dans le mélange des couleurs on remarque une seule tache noire !

Celui qui a avancé une telle hérésie savait cependant bien que les chiens d'une même portée diffèrent entre eux de couleurs..., que l'accouplement d'un chien brun et d'une chienne blanche produit capricieusement des chiens blancs, noirs, bruns ou tigrés et mélangés de couleurs plus ou moins variées.

A quelle confusion ne serait-on pas exposé en adoptant cette règle pour base de conduite ! Reconnaissons du moins que ceux qui ont traité ce sujet sont excusables d'avoir commis cette erreur, attendu qu'il n'existait en France, avant 1814, aucune race noire de chiens d'arrêt..., les premiers ayant été importés d'Angleterre durant l'invasion étrangère.

La noblesse du chien, désormais réformée comme celle de l'homme, n'est plus une question de généa-

(1) La finesse de l'extrémité de la queue est un signe caractéristique commun aux espèces canines les plus distinguées.

logie, mais bien de capacité. Il y a de l'inconvénient parfois à être trop noble, témoin cette vieille anecdote espagnole :

« Qui est là? crie un maître d'auberge à travers la porte. — C'est don Juan Pedro Hernandèz Rodriguèz de Villa-Nueva, conde de Malafra, caballero de Santiago y de Alcantara. — Passez votre chemin, répond l'aubergiste, je n'ai pas assez de chambres pour loger tout ce monde-là. »

Classons donc les sujets selon leur mérite, dès leur jeunesse comme dans un âge plus avancé; car tel chien de race pure n'arrête pas naturellement, tandis que tel autre, réputé à bon droit bâtard du dernier chien de la rue, possède au suprême degré cette disposition essentielle; d'après cela, faisons bonne justice des taches noires qui ne prouvent rien.

Une observation digne de remarque, c'est que les chiens entièrement blancs supportent bien mieux que les autres les grandes chaleurs, effet physique applicable à tous les corps blancs qui ont la propriété, comme on le sait, de moins absorber les rayons du soleil.

Quand vous jugerez le moment venu de commencer l'éducation de votre chien, ne la confiez surtout pas à vos dresseurs de ruelles et de faubourgs qui pullulent dans toutes les villes..., à ces hommes intéressés qui prennent autant de pensionnaires qu'ils en trouvent, et conduisent dans la plaine un véritable troupeau de chiens étiques qui ne savent que hur-

ler, se dépasser et se battre. Ne vous exposez pas à augmenter le nombre des chasseurs mystifiés qui, en définitive, auront donné pour six mois d'une éducation sans nourriture, ou d'une nourriture sans éducation, voire sans l'une ni l'autre, le double du prix dont on paie d'ordinaire un chien d'arrêt assez passable.

Si vous voulez conserver hors de chez vous un rejeton de bonne race, d'une race que vous affectionnez à bon droit sans doute (car je regretterais de faire partager mon incrédulité à cet égard), adressez-vous à un garde consciencieux; il en est encore dans ce monde.

Mais, hélas! en assistant à la première leçon qu'il donnera à son élève, vous serez forcé de convenir qu'elle est juste ce qu'il faut pour le rebuter et lui faire prendre en aversion, non seulement tout principe d'éducation, mais la chasse elle-même.

En effet, sans attendre que le temps et l'habitude de vivre ensemble aient fortifié une connaissance qui a besoin d'être intime, sans attendre parfois qu'il ait acquis aux yeux de son élève le privilége que celui-ci ne concède qu'à son maître, le garde, parant sa victime du collier de force (1), s'armant du fouet, dont la vue est le prélude d'un châtiment, procède

(1) Collier garni à l'intérieur de pinces en fer plus ou moins aiguës, auquel est attachée une corde de 20 mètres environ, qu'on laisse traîner et que l'on saisit à l'aide du pied ou de la main pour lui imprimer une secousse.

dans une cour de quelques mètres carrés à la cruelle éducation que la routine a consacrée, en commençant par le chevalet en bois (1) et finissant par la peau de lapin classique, le tout assaisonné de jurons, de secousses aiguës et de coups de fouet.

Si, de prime abord, le pauvre animal ne prend pas le parti de rapporter le chevalet, de deviner en quelque sorte ce qu'on exige de lui, c'en est fait de son naturel, de son enjouement, de ses qualités intimes. On jette dans sa mémoire, sinon dans son esprit, des répugnances pour les dompter par la douleur : il devient un martyr.

« Tu n'as pas voulu rapporter le chevalet que j'ai jeté devant toi ! s'écrie le garde, *parlant à sa personne ;* tu as l'air de ne pas me comprendre : attends un peu ! » Et le plus souvent il saisit le chien par la peau du cou, le traîne jusqu'auprès du chevalet, qu'il lui place de force entre les dents, conformément à l'instruction imprimée.

Ne comprenant rien à cette désagréable comédie, le chien se débarrasse de l'instrument de son supplice. On le rosse et on le rosse encore. Enfin, de guerre las, il finit, le malheureux ! par conserver le chevalet; mais mieux pétrifié cette fois que la statue du

(1) Morceau de bois de la grosseur du pouce, long de 45 à 50 centimètres, traversé à chaque extrémité par deux chevilles également en bois qui le soutiennent à 6 centimètres de terre, afin que le chien puisse le saisir facilement avec la gueule. Chevalet, billot ou moulinet sont synonymes.

commandeur, il resterait comme cloué à la même place, si les secousses réitérées du collier de force ne le contraignaient à se traîner vers son bourreau.

Voilà le souvenir qu'il gardera de sa première leçon ; et le maître du chien, assistant peut-être à cet épouvantable spectacle, donnera, dans sa simplicité, des éloges au garde intelligent qui professe un aussi parfait système d'éducation pratique.

La critique est aisée, et l'art est... beaucoup moins difficile que vous ne pensez. J'ai indiqué le mal; voici le remède : c'est toujours ainsi que je procède.

Un jeune chien n'a que trop de disposition à se saisir de tout ce qu'il trouve. S'il ne rapporte pas, il est évident qu'on s'y est mal pris, qu'on l'a battu ou rebuté. Voilà le sujet demandé, indocile, sauvage, en révolte ouverte avec tout le monde, se sauvant la queue entre les jambes quand on prononce seulement le mot : « Apporte ! » véritable chien de Jean de Nivelle, comme dit le proverbe.

Pas de fouet à la main : des saucisses, de la viande, tout ce que votre élève préfère. Ce début n'a rien d'effrayant, n'est-ce pas ?

Vous lui en jetez un morceau, comptant bien qu'il prendra la peine d'aller le ramasser et de le manger. Vous n'aurez certes pas été trompé dans votre attente : déjà le chien est replacé devant vous en se léchant les babines (comme on dit trivialement) en signe de satisfaction. Recommencez deux ou trois fois de suite la même manœuvre; puis mettez un

morceau de viande dans l'intérieur d'un gros gant de peau. Jetez-le-lui, sans prononcer surtout le mot : *Apporte !* ou *orte !* ce qui est complétement synonyme; vous lui avez rendu odieux ce mot en l'accompagnant si souvent de brutalités. Appelez-le doucement par son nom, en le caressant du regard, de la voix et du geste. Quand il reviendra sans se dessaisir du gant, retirez-le-lui de la gueule avec précaution, en jouant, pour ainsi dire, et, à sa grande satisfaction, donnez-lui la viande qu'il renferme. De la sorte, vous lui en ferez avaler tant que vous voudrez : il crèvera plutôt que d'y renoncer le premier.

Déjà votre élève n'hésite plus, et court gaiement chercher le gant chaque fois que vous le lui jetez..., toujours par rapport à la viande. Il a compris qu'il avait besoin de votre concours, qu'il était de son intérêt de revenir vers vous; peu à peu, et sauf de rares exceptions, car il faut bien s'attendre à en rencontrer quelques-unes, vous ferez rapporter tous les objets indistinctement, puis des perdreaux, des lièvres. Vous le conduirez à la chasse, s'il a les autres qualités qui constituent un bon chien, en ayant soin seulement de vous précautionner de friandises, car il lui faudra chaque fois son picotin; il nous le faut bien à nous-mêmes, vous le savez (1).

(1) En fait de friandises le chien n'est pas difficile : s'il refuse un pain noir bien sec, saupoudrez-le d'un peu de sel fin, et il l'avalera avec avidité. Le sel est excellent pour les animaux. C'est tellement reconnu, que jadis on pétrissait de la terre glaise, mélangée de sel, dont on faisait une

Comparez ce mode d'enseignement avec celui employé par le garde en question..., faites-en l'essai sur un jeune chien, et vous n'aurez pas besoin de spéculer sur sa gourmandise ; il est probable qu'il rapportera en jouant dès la première leçon que vous lui donnerez.

Je ne prétends pas dire pour cela qu'on ne fasse pas rapporter au collier de force, mais qu'on peut, qu'on doit même se dispenser d'employer ce moyen rigoureux, dans la plupart des cas.

Il est un fait digne de remarque, c'est que des chiens après avoir refusé de saisir le chevalet à la leçon, se sont décidés tout d'un coup à rapporter le gibier, à la chasse, *et vice versâ*.

Un chasseur intelligent, spéculant sur les qualités comme sur les défauts de son élève, doit exciter sa jalousie et son émulation, en le faisant chasser en compagnie d'un chien parfaitement bien dressé au rapport ; ce moyen a été couronné souvent de succès

Je le sais par expérience, les gardes fanatiques du système m'objecteront que, dressés à l'aide du collier de force, les chiens rapportent tout indistinctement, y compris le gibier d'eau, pour lequel certains sujets éprouvent une répugnance très-prononcée. Je leur demande bien pardon, cette répulsion inexplicable subsistera toujours capricieusement pour les

pâte, que les cerfs, les daims et les chevreuils des forêts venaient lécher avec avidité.

uns ou pour les autres, bien qu'on parvienne à la leur faire surmonter dans maintes circonstances.

C'est pour combattre cette fâcheuse disposition que j'engage à faire rapporter à un chien, dès son jeune âge, tous les oiseaux d'eau connus sous le nom générique de *sauvagine,* qu'il est facile de se procurer dans les marchés, J'ai vu (singulier effet produit par le contact de ce gibier) des chiens qui avaient la dent dure au suprême degré, se corriger tout à fait de cet épouvantable défaut, non-seulement à l'égard de certain gibier d'eau, qu'ils rapportent d'ordinaire du bout des lèvres, et dont ils ne mangent jamais, lors même qu'il serait accommodé de la manière la plus succulente, mais à l'égard de tous les autres. Je cite ce fait à titre d'observation.

En résumé, deux systèmes sont en présence : la force brutale et la douceur intelligente.

Convenons-en, il faut de l'ardeur, du dévouement pour triompher de certains obstacles et se précipiter dans ces fondrières hérissées d'ajoncs, de genêts épineux, de joncs marins, qui mettent en sang les pauvres chiens..., l'un se décourage, s'arrête à la dernière limite du devoir; l'autre la franchit, car il n'est pas de bornes à la passion, aux instincts naturels.

Aussi, l'ardeur et l'opiniâtreté du chien d'arrêt ne sauraient être comparées à celles du chien courant..., ce chien primitif, auquel on n'a pour ainsi dire rien appris, et qui meurt à la tâche : il est vrai qu'il n'a

pas été asservi comme l'autre par les mauvais traitements.

Les chiens se soutiennent naturellement sur l'eau, mais ils ont plus ou moins d'aversion pour cet élément; donc il est important de les perfectionner dans cet exercice, qui en est un pour eux comme pour nous; c'est tellement vrai que la première fois que les jeunes chiens tombent dans une eau profonde, ils la frappent, la tapotent successivement avec leurs pattes pour se soutenir, mais ils ne nagent pas.

Un chien bien exercé est placé dans l'eau comme sur la terre : on doit voir presqu'en entier son train de derrière, sa queue flottant et faisant l'office d'un gouvernail; ses pattes correspondantes de devant et de derrière doivent opérer ensemble comme dans la marche, sans faire jaillir une seule goutte d'eau.

Lorsque ne suffit pas le moyen ordinaire, qui consiste à jeter au chien (que l'on a fait jeûner tout exprès selon l'instruction) de petits morceaux de pain, pour le forcer à aller les chercher dans la rivière, les gardes ont encore recours au collier de force muni d'un double cordeau.

Voyez-vous d'ici, toujours au dire de quelques praticiens fort recommandables d'ailleurs, tous les avantages de ce va-et-vient? Il est évident qu'en tirant de la sorte et chacun de son côté, il faudra, sous peine d'être étranglé, que le pauvre animal se décide à entrer dans l'eau.

S'il s'agissait de dresser un tigre à cet exercice, on

ne s'y prendrait pas différemment; et c'est à l'égard du meilleur ami de l'homme, du chien, le plus noble des animaux, plein de douceur, de reconnaissance, de sensibilité, d'intelligence (1), qui ne demande enfin qu'à faire ce que vous voulez lui enseigner ! C'est d'une cruauté ignorante et stupide... Réservez donc des moyens aussi violents pour dompter des natures ingrates qui ne cèdent qu'à la force, mais ce n'est pas le cas, encore une fois.

Tous les animaux aiment à se baigner dans l'eau froide, par un beau temps. Choisissez donc une belle matinée d'été ou de printemps, pour conduire votre élève à un ruisseau où il ait pied partout.

S'il sait rapporter (ce qui est indispensable), jetez-lui un petit morceau de bois : il ira le chercher, car, sentant le terrain solide sous ses pas, il n'appréhendera rien; si ce moyen ne suffit pas, excitez-le par l'appât de quelques morceaux de pain (mais ne le privez pas de son modeste déjeûner pour cela).

(1) Extrait du rapport du général Berthier sur le passage du Simplon :

« Cinq chiens de chasse suivaient la colonne; l'amour de leurs maîtres ne leur a pas permis ici plus qu'ailleurs de s'en séparer. Ces animaux, dont l'histoire offre tant d'actions de morale et de courage plus ou moins touchantes, après avoir vu partir leurs maîtres pour placer leurs pieds dans les trous où les pieds d'hommes pouvaient seuls entrer; après les avoir vus se pendre à la corde que des mains d'hommes pouvaient seules tenir, se précipitent dans le gouffre comme d'un commun accord; trois sont à l'instant entraînés pour jamais dans les flots du torrent qui coulait au fond du précipice; mais deux sont assez heureux pour se dégager, pour triompher des rocs à pic et venir mourir aux pieds de leurs maîtres. »

Quand il entrera franchement dans l'eau sans la tâter du bout de la patte, comme les jeunes chats, qui n'ont garde de s'y exposer, conduisez-le à un coude du ruisseau qui ait vers le milieu quelques brasses de plus de profondeur, afin que le chien puisse reprendre pied aussitôt après l'avoir perdu. Plus tard, entraîné par la passion communicative de la chasse, vous le verrez se précipiter de lui-même du haut d'une berge escarpée, plonger à la poursuite d'un canard, d'une poule d'eau, d'une judelle, etc... L'essentiel pour l'instant est de ne pas suivre l'exemple de ces déloyaux chasseurs qui ne craignent pas de pousser à l'eau leurs chiens par surprise ou de les y précipiter de force, deux moyens qui aboutissent au même résultat, celui de les dégoûter au point qu'ils s'éloignent de leurs maîtres chaque fois qu'ils les voient prendre la direction de la rivière.

Aussi, bon nombre de chasseurs n'ont-ils que des chiens qui craignent l'eau, je ne dirai pas comme le feu, ce qui serait un grossier contre-sens, car les chiens s'en approchent au point de se griller le nez et les pattes, ce qui n'empêchera pas d'exiger d'eux, comme signe d'une parfaite santé, qu'ils aient le nez frais.

Il va sans dire qu'il serait imprudent, inconséquent, absurde même de conduire pour la première fois un chien à l'eau par un froid rigoureux.

Lorsqu'un chien va bien à l'eau, lorsqu'il se livre à cet exercice avec ardeur, il ne faut pas le laisser

en abuser inutilement, crainte des fraîcheurs et des refroidissements qui se gagnent tout aussi bien l'été que l'hiver.

Un chasseur tant soit peu humain ne devrait jamais attacher son chien au retour de la chasse au marais avant de lui avoir laissé le temps de se sécher complétement : place au feu pour ce bon serviteur, si vous voulez que frais et dispos il retrouve le lendemain sa vigueur de la veille.

Je m'en veux de n'avoir pas demandé aux gardes de nos côtes maritimes si c'est encore à l'aide du collier de force qu'ils instruisent leurs chiens à rapporter à la mer. Une réponse affirmative ne m'aurait pas étonné. Dans leur esprit, rien ne remplace le collier de force; ils ne connaissent que ce procédé pour faire rapporter ou arrêter.... Arrêter, grands dieux !... à quelles nouvelles tortures ne sera-t-il pas exposé, le pauvre chien qui n'arrête pas naturellement ! car, suivant encore en cela les traditions routinières imprimées dans tous les livres de chasse, le garde instructeur, pour s'y conformer littéralement, devra *faire frire* de petits morceaux de pain dans du saindoux avec des *vidanges de perdrix*, les poser d'avance dans la plaine et forcer ensuite le chien à les arrêter successivement à l'aide du fatal collier; s'il bouge, on lui criera *tout beau* et on le rossera; s'il garde cet arrêt factice trop longtemps, on lui criera *pille* pour le faire se précipiter sur le pain; ainsi de suite, en prescrivant encore de remplacer l'usage de

la voix par un coup de fusil, de conduire le chien aux perdrix après cette épreuve et de le remettre *au pain frit* s'il commet quelque faute.

Avouez que ce serait grotesque si ce n'était cruel... Mais, malheureux que vous êtes! ces tortures sont inutiles; les chiens arrêtent naturellement dans la proportion de sept sur dix pour ceux de bonne race, et de trois pour les autres. Ils arrêtent mieux, cent fois mieux que ceux que vous torturez impitoyablement. Dites cela à de certains gardes, et ils vous répondront que l'arrêt naturel ne vaut rien!... hérésie!...

Que conclure de tout ceci, sinon qu'il faut, de deux choses l'une, ou instruire soi-même son chien, ou en acheter un tout dressé? Cependant il est encore des exceptions à la règle, et si votre chien sait arrêter et rapporter, comme il ne s'agira plus alors que de le perfectionner, de lui donner la connaissance du gibier, de régler ses allures, de le rendre plus obéissant, vous pouvez en confier l'éducation à un garde *honnête homme;* car, s'il ne l'est pas, au lieu de consacrer son temps à votre chien, son pensionnaire, qui fait partie, quoi qu'il arrive, de son revenu, de sa rente mensuelle, il préférera instruire celui qui, lui appartenant en propre, sera payé selon ses mérites.

Règle générale, quand un garde a déjà deux élèves, ne lui en confiez pas un troisième, d'autant que les nouvelles lois en matière de chasse ayant réformé tous les priviléges, tous les abus, un garde ne peut pas plus qu'un autre homme profiter de l'époque des

couples, des pariades, des cailles vertes pour faire des élèves, surtout depuis que l'action de promener des chiens en plaine et sans fusil a été considérée comme un délit de chasse. Donc vous n'auriez aucun avantage, sous le point de vue de l'éducation, à mettre votre chien en pension en temps prohibé.

Je ne veux pas dire par là que votre chien ne sera pas beaucoup mieux chez un garde que chez vous ; au contraire, ne fût-ce que sur la grande route, il pourra y prendre de l'exercice, respirer un bon air, mais rien de plus.

Vous le voyez, vous aurez aussitôt fait de dresser votre chien vous-même. On s'exagère beaucoup cette occupation qui présente un bien vif intérêt, surtout lorsque le sujet, doué de facultés supérieures, d'instincts généreux, se trouve dans les conditions du programme, savoir :

Être âgé de douze ou quatorze mois, car un exercice trop forcé nuirait à sa constitution, changerait la beauté de ses formes, le rendrait effilé, comme on dit en terme de vénerie ;

Avoir passé l'âge de la maladie, ne fût-ce que pour ne pas perdre le fruit de ses peines (1) ;

Arrêter ; beaucoup de chiens possédant naturellement cette qualité, elle doit être la condition indispensable de toute éducation ;

(1) Dans un rapport présenté à l'académie de médecine, en 1836, le docteur Verdé Delisle signale la vaccine comme le meilleur préservatif de la maladie.

Avoir la dent légère. En faisant rapporter au chien les objets les plus délicats on lui donne insensiblement l'habitude de ne pas trop les serrer entre les dents. Les pierres et tous les corps durs disposent naturellement au défaut contraire;

Être obéissant, car sans l'obéissance toutes les autres qualités sont frappées d'impuissance.

Manière de dresser un chien.

Tous les auteurs qui ont traité ce sujet ont varié d'opinion; chacun a cherché à faire prévaloir ses propres idées. Seul je diffère d'eux tous, en ce sens que je n'admets pas l'usage du collier de force, tant pour l'arrêt que pour le rapport.

Elzéar Blaze, le spirituel auteur du *Chien d'arrêt,* et le consciencieux de Marolles, qui a publié son *Traité de la chasse au fusil,* sont en désaccord avec moi sur ce point délicat et sur beaucoup d'autres. J'en dis à l'avance mon *meâ culpâ,* non pour racheter mon hérésie, mais celle de ces grands maîtres.

De Marolles, qui s'est montré aussi exigeant que moi à l'égard de certaines qualités, fait peser tout le poids de ses dédains, non sur le chien qui n'arrête pas naturellement, mais sur celui qui quête en fouillant le nez près de terre au lieu de prendre le vent et de quêter le nez haut. Selon lui, le chien entaché

à cette fâcheuse disposition ne mérite pas qu'on prenne la peine de le dresser. C'est un peu sévère, et, pour mon compte, tout en reconnaissant la supériorité du chien qui chasse le nez haut, je n'admets pas que l'habitude opposée motive une semblable dégradation. Il est prouvé, au contraire, que ces chiens *terre-à-terre* suivent admirablement la piste d'un perdreau démonté, celle d'une caille ou d'un râle qui se dérobe après s'être laissé arrêter, et qu'ils rendent enfin plus de services que d'autres dans les gros temps et à mauvais vent, par la raison bien simple que les émanations élevées sont plus facilement entraînées que celles qui tiennent au sol, aux feuilles et aux racines des plantes en contact avec le gibier.

Cette disposition, familière à certains individus, ne témoigne donc pas d'une manière si absolue contre la finesse du nez ; ce chien, d'ailleurs, est bien supérieur au choupile, qui ne fait que marquer, pointer, sans jamais arrêter ferme, et qui occupe cependant, et à bon droit, un rang distingué dans la nomenclature des races de chasse.

Enfin, voici le grand jour arrivé ; nous allons entrer en plaine : la pratique va succéder à la théorie. Attention !

Exposez le moins possible votre chien à lever le gibier à mauvais vent. Maintenez-le plutôt près de vos talons, en lui disant : *Derrière* (ou ...*ère !*) Si le hasard vous fait rencontrer une compagnie, allez de préférence à la remise d'un perdreau détaché. Si

vous devez battre un couvert, faites deux tours au lieu d'un, afin de le remonter à bon vent. En effet, à mauvais vent, il vous pousse par derrière; vous marchez sans difficulté : donc vous descendez. Dans la direction opposée, il fait obstacle : donc vous montez ; c'est conséquent.

Faites quêter votre chien en lui disant *cherche,* que vous prononcez comme si ce mot n'était composé que d'une syllabe... S'il est trop ardent, s'il s'éloigne de plus de quinze à vingt pas (1), faites-le revenir auprès de vous, en le sifflant doucement; s'il a le défaut contraire, actionnez-le du geste et de la voix en répétant plusieurs fois le mot *cherche* (*erche*).

Ne marchez jamais droit devant vous; courez, comme disent les marins, de petites bordées à droite et à gauche, d'une étendue proportionnée à la longueur et surtout à la largeur de la pièce que vous battez; ces ondulations se communiquent au chien, qui prend bientôt l'habitude de quêter horizontalement en croisant devant son maître.

La quête, sachez-le-bien, est ce qui exige le plus de soin, d'attention; autrement le chien livré à lui-même contracte cette mauvaise quête du loup, qui consiste à aller droit devant soi, la plus fâcheuse de toutes les dispositions. Un chien a quatre pattes, vous n'en avez que deux (pardon de l'expression), donc il

(1) Ceux qui veulent habituer leurs chiens à quêter au loin n'ont qu'à les laisser s'éloigner : c'est la quête naturelle.

faut qu'il fasse au moins le double du chemin que vous faites; que dis-je, le double? il faut qu'il en fasse vingt fois plus. Ce ne peut être en long, il faut que ce soit en large.

Contre la quête du loup, il n'y a qu'un seul remède indiqué par de Marolles (je rends à César ce qui est à César), celui de se retourner brusquement et de prendre une direction opposée, sans s'occuper du chien. Dès que celui-ci s'en aperçoit, il revient naturellement vers son maître; cette manœuvre, répétée plusieurs fois de suite, le rend craintif; il n'ose plus le perdre de vue et se corrige d'ordinaire, s'il n'est incorrigible.

Un chien qui possède une belle quête horizontale diminue de moitié les mauvaises conditions du vent; enfin, si à cet avantage il joint celui d'avoir du rappel, de revenir au premier sifflement, je ne vous plaindrai pas d'en être le maître, lors même que, par impossible, il ne saurait ni arrêter ni rapporter! jugez par là de l'importance de cette qualité.

Revenons à nos moutons, autrement dit à notre chien, que nous avons conduit à l'extrémité d'un champ pour le remonter à bon vent... il quête en croisant, comme un chien de berger le long du troupeau...; soudain, distrait dans son allure par une émanation étrangère, il a pris le pas, il évente le nez haut, et, cédant bientôt à cette puissance magnétique que rien ne peut définir, il s'arrête comme cloué à la même place!... Oh! jouissance ineffable!... dilatation

délicieuse de l'âme, du corps, de tous les sens à la fois ! l'homme éprouve à ce superbe spectacle un paroxysme de plaisir tel qu'il ne peut ni parler ni penser, c'est de l'extase, de la béatitude sans indolence ni faiblesse.

Voilà les nobles et douces émotions de l'homme doué du feu sacré de la chasse ; que ne puis-je vous rendre aussi fidèlement celles du chien, qui ne lui sont, certes, pas inférieures ? Encouragez-le dans son arrêt en prononçant lentement et à demi-voix cette syllabe, *beau! beau!* abréviation de *tout beau...*, ne passez jamais devant lui, de crainte d'intercepter les émanations du gibier qu'il flaire avec une ardente sensualité... Si vous voulez vous rapprocher de la pièce, que ce soit du côté opposé au vent, en décrivant un quart de cercle... Si votre chien vous regarde, s'il s'inquiète, arrêtez-vous... pour ne pas l'exposer à forcer son arrêt, ce qui n'arrive que trop fréquemment lorsque le gibier se dérobe... Effacez de votre vocabulaire le mot *pille,* si contradictoirement en usage. Quand vous jugerez le moment venu, marchez quelques pas de plus, prenez bien vos précautions, car il faut à tout prix tuer cette première pièce, fût-ce même à terre et sous le nez du chien. Ajustez-la donc, non de sang-froid, c'est impossible, mais sans vous presser, ce qui revient au même : si vous n'êtes pas certain de votre coup, ne tirez plutôt pas ; songez que nous ne sommes ici qu'à l'école, que tout doit être subordonné à l'éducation de votre élève.

Je vous ai demandé de me sacrifier deux matinées ; je sais très-bien que peu de chasseurs consentiraient à faire aussi bon marché de leur amour-propre; en effet, quelle abnégation de soi-même !... un jour d'ouverture, où le meilleur, le plus délicat, le plus probe des chasseurs, commet des actes de vandalisme (dont je donnerai un aperçu en temps et lieu), et cela pour avoir l'honneur de tuer parfois un pouillard (1) ou un cailleteau de plus que son meilleur ami !

Enfin, la pièce s'est levée, que dis-je, la pièce? toute la compagnie !... J'en conviens, c'était une difficulté de plus : le bruit que fait une volée de perdreaux, l'explosion du fusil, la joie, l'ardeur, tout aura contribué à faire perdre la tête à notre élève qui, au lieu de s'attacher à la pièce tombée, sera parti comme un fou après la volée.

L'essentiel est de le rappeler en le sifflant, de le gronder doucement pour la première fois, et de le remettre à bon vent sur la voie de la pièce pour la lui faire rapporter ou poursuivre, dans le cas où elle ne serait pas démontée.

Avant d'aller à la remise de la compagnie ou d'un perdreau détaché, il est utile, je crois, d'affermir votre élève, et de l'habituer au feu. A cet effet, laissez tomber derrière vous le perdreau que vous avez tué, puis,

(1) On entend par pouillard un petit perdreau qui ne fait, pour ainsi dire, que de sortir de la coque, et qu'on nomme *improprement* un pouilleux, j'en demande bien pardon au Dictionnaire de l'Académie,

tout à coup, tirez un coup de fusil en l'air!... Le chien s'emportera peut-être bien encore dans toutes les directions, mais n'ayant aucun prétexte de prolonger sa course, il reviendra bientôt auprès de vous. Grondez-le, calmez-le, et conduisez-le dans la direction de cette pièce que vous lui ferez rapporter, puis recommencez un peu plus loin; il ne s'apercevra pas de la supercherie; bien mieux, il finira par comprendre que c'est auprès de vous qu'il doit chercher au lieu de s'emporter après chaque coup de fusil; cela se gravera dans sa mémoire...; il tombera peut-être dans l'exagération contraire en s'entêtant à chercher quand vous aurez manqué : c'est humiliant, voilà tout.

Obtenez la plus grande immobilité possible de votre élève, pendant que vous êtes occupé à recharger votre arme; en pareil cas, mieux vaudrait qu'il se couchât, mais s'il reste auprès de vous sans s'actionner, cela reviendra au même. J'ai connu des sujets désespérants : vous tourniez la tête, ils étaient à un quart de lieue! ce n'était plus un coup de sifflet, mais de canon qu'il aurait fallu pour se faire entendre d'eux.

Cette fois, nous allons le conduire à la remise d'un perdreau isolé, il y aura double avantage pour vous et pour lui. Un perdreau seul se laisse mieux arrêter, il est plus facile à tirer aussi; le bruit que fait une compagnie en se levant cause à tous les jeunes chasseurs une émotion indicible! Les pièces se croisent,

les groupes, les bouquets se forment; on hésite, on tâtonne; le cœur, les tempes, les artères battent des pulsations à l'infini; c'est à en manquer un bœuf *arrêté*.

Voilà qui est bien consolant pour les maladroits, j'espère; mais ce n'est pas le cas de mettre cette morale en pratique; tout s'est passé au contraire ainsi que nous l'avions prévu: le perdreau parti sous le nez du chien a été peloté (expression consacrée) et rapporté franchement, sans tâtonnement, sans temps d'arrêt, durant lesquels un chien peu expérimenté saisit et abandonne tour à tour la pièce, à plus forte raison quand c'est un lièvre; habituez-le donc à saisir ce dernier au milieu du corps, soit par le râble, soit par le ventre, les chasseurs sont divisés sur cette question sans importance.

Pour l'instant, examinez avec soin la pièce qu'il a remise entre vos mains, ou à vos pieds, peu importe; car nous sommes convenus d'abandonner aux seuls chiens savants porteurs de jupes et de culottes ces gentillesses de salon qui consistent à faire le beau, à se dresser sur les pattes de derrière, à tourner en rapportant, etc., etc. Assurez-vous, dis-je, si en pressant cette pièce trop fortement il ne lui aurait pas fait sortir les intestins, soit par l'effet de l'ardeur qu'il aurait mise à s'en saisir, ou, ce qui serait pire, par suite d'une fâcheuse disposition. Il importe d'éclaircir ce fait, car, sachez-le bien, on ne corrige jamais un chien d'avoir la dent dure; cet instinct sauvage, vo-

race, carnassier, est un si grand défaut qu'il suffirait seul pour ternir les meilleures qualités.

Vainement vous le rompriez de coups, vainement, vous auriez recours aux procédés usités, tels que pelotes ou carcasses de perdrix bourrées d'épingles ou d'aiguilles ; tout est inutile, c'est un mal sans remède ! Toutefois il y a une grande distinction à établir entre le chien qui pille, brise et déchire une pièce morte, et celui qui n'agit de la sorte qu'à l'égard de celle qu'il poursuit : quant au premier, le seul parti à prendre est de l'empêcher de rapporter ; ce que nous appelons dresser à l'anglaise (1).

Je sais bien qu'à l'aide du collier de force et de brutalités excessives, qui abrutissent une bonne nature, on parviendra à déshabituer un chien de ce défaut, mais c'est l'exception et non la règle.

J'avais une petite chienne qui rapportait dans l'appartement un perdreau désailé, sans lui faire aucun mal. Une fois, exaltée par l'action de la chasse, le bruit du fusil, la chute de la pièce, elle perdait la tête et la déchirait à belles dents.

(1) Autrefois les Anglais, soit qu'ils trouvassent peu convenable de faire figurer sur leur table une pièce de gibier lacérée par la dent des chiens, soit par tout autre motif seigneurial que j'ignore, ne souffraient pas qu'on apprît aux leurs à rapporter, mais seulement à se coucher auprès du gibier, jusqu'à l'arrivée du garde ou du domestique chargé de le ramasser. Aujourd'hui l'usage contraire semble prévaloir, et beaucoup de chasseurs anglais, appréciant tous les avantages du rapport, exigent que leurs chiens possèdent cette qualité au même degré que les nôtres. Je les en félicite.

Il en est de ce défaut comme d'une quête folle, les gardes parviennent à raccourcir le chien qui s'y abandonne avec le plus d'ardeur sans doute; savez-vous comment?... en le nourrissant mal, en lui trempant la soupe avec de l'eau claire et des copeaux, en sorte qu'à la suite d'une bonne alimentation, vices et vertus reparaissent; j'en citerais cent exemples.

Mais pourquoi le chien dont il est question ici aurait-il cette fâcheuse disposition? ne lui avez-vous pas appris de bonne heure à se saisir sans avidité des objets les plus délicats et à les lâcher de la même manière, et cela au prix de quelques croquignoles en nature ou sur le nez? Cette appréhension ne saurait donc être sérieuse qu'à l'égard d'un chien dont vous viendriez de faire l'acquisition, et encore n'achèteriez-vous pas chat en poche; vous devez savoir qu'il ne faut s'en rapporter qu'à une seule épreuve, celle du gibier en chair et en os, encore chaud si c'est possible.

Il est des chiens qui mettent tant d'avidité à se saisir d'une caille ou d'un perdreau démonté, qu'ils l'avalent involontairement sans le mâcher... ces gobeurs-là vous font éprouver de cruelles mystifications! Un perdreau tombe, votre chien le poursuit, l'engueule (expression consacrée), et le tour est joué. La pauvre bête n'y comprenant rien elle-même, cherche devant, derrière, entre ses pattes! il faut en prendre son parti : d'ailleurs le chien se corrigera, il y a du remède.

Un jour, à propos d'une royauté contestée, j'ai vu, dans un cas semblable, un chasseur faire prendre de l'émétique à son chien ! Croiriez-vous qu'il avait trois cailles et deux perdreaux dans l'estomac !... quel carnier !... D'autres, expliquez de semblables instincts, font des trous en terre pour y cacher le gibier, au lieu de le rapporter à leur maître ! et cela sans profit, sans bénéfice pour eux, car en les surveillant on a acquis la certitude qu'ils ne revenaient jamais le déterrer.

Courir après le gibier, manquer quelque arrêt, arrêter une alouette..., se diriger sur le coup de fusil d'un autre chasseur..., etc., etc., cela est commun à presque tous les jeunes chiens : l'expérience, la pratique, la connaissance du gibier, et surtout l'obéissance, pourront avec le temps les préserver de ces écarts. Contentez-vous donc de faire claquer votre fouet, ou d'administrer au besoin une petite correction. Surtout n'imitez pas l'hypocrisie de certains chasseurs, qui, pour faire revenir auprès d'eux un chien indocile, l'appellent d'une voix caressante, et le rossent ensuite avec la dernière brutalité. Ce chien ne s'y laissera plus reprendre : on récolte ce qu'on a semé. Tous les chiens ne crient pas lorsqu'on les rosse... d'autres procèdent comme les anguilles de Melun ! Il faut se régler sur le caractère de chacun pour ne pas être cruel. Il est encore un mode de châtiment que je recommande aux âmes sensibles.

En proie à une fureur factice, vous saisissez votre

chien, en le flétrissant des épithètes les plus dures : vous faites claquer votre fouet... vous en frappez la terre autour de lui à coups redoublés jusqu'à ce que les hurlements du pauvre animal fassent pitié à entendre! car il est moralement assommé. Exactement comme certains maris, qui sont moralement... autre chose, en attendant mieux.

Au bout de deux ou trois jours de chasse, vous remarquerez dans votre élève une allure plus décidée ; il arrêtera au galop ployé en deux, surpris dans un mouvement inachevé, le cou cassé sur l'épaule, une patte en l'air (reproduisant ces belles esquisses de nos grands artistes où la nature a été prise sur le fait dans son jour le plus poétique), attendant l'arrivée du maître, tournant vers lui sa belle tête, l'invitant du regard ! pantomime expressive qui associe l'âme à toutes les joies du corps.

L'action de tuer est tout à fait secondaire ; c'est l'intelligence du chien, la perfection de ses instincts, de son travail, de son éducation, c'est l'art infini avec lequel il sait démêler une bonne trace d'une mauvaise, le pied du contre-pied, c'est l'infaillibilité de son odorat, qui constituent la chasse par excellence. Un jeune chien succombera toujours à la tentation de pousser les lièvres ; plus tard, il ne s'attachera qu'à la poursuite de ceux qui auront essuyé votre feu, ce sera un progrès.

Il faut être de bon compte : tous ceux que vous avez tués ne sont pas restés roides sur la place, il en

a atteint quelques-uns après une course plus ou moins prolongée...; ce souvenir s'est gravé dans sa mémoire ; son ardeur à poursuivre ceux que vous tirez est un hommage qu'il rend à votre adresse, il y croit et galope après eux. Un vieux chien se rendrait bientôt compte de l'inégalité de la lutte et reviendrait vers vous. Le jeune, plus ardent, moins expérimenté, se laissera entraîner, c'est tout naturel. Grondez, corrigez, mais avec modération ; de toutes les fautes c'est la plus pardonnable, d'autant qu'il est bien vu de laisser les chiens pousser un lièvre tiré quelques centaines de pas.

Il n'en est pas de même de la perdrix : tout chien qui commettrait la faute de la poursuivre devrait être corrigé sévèrement ; si cela se renouvelait, ce serait même le cas de faire usage du collier de force : aux grands maux les grands remèdes ! On conçoit que ce collier reçoive ici son application, soit que le chien s'emporte après le gibier, soit qu'il prenne la fâcheuse habitude de quêter trop loin de son maître. Avec la meilleure volonté du monde, vous ne pouvez chasser toujours à bon vent ; si votre chien quête à une distance raisonnable vous serez encore certain de tirer les pièces que le bruit de sa course fera partir, tandis que s'il en est autrement, vous aurez la douleur de voir le gibier vous échapper et aller peut-être chez le voisin. Le collier de force rendu à sa destination naturelle devient le dernier degré du châtiment ; on n'a rien à objecter à cela. Je suis tellement peu contre

l'usage du collier de force, dans de certains cas, que j'engage les chasseurs dont les jeunes chiens ont peu de rappel à le leur laisser au cou; c'est une menace qui reste suspendue comme l'épée de Damoclès.

Je sais bien que des chasseurs, véritables bourreaux, emploient le coup de fusil comme moyen de correction; plusieurs chiens ont été estropiés de la sorte sous mes yeux! Cette cruauté déshonore un chasseur.

Une jeune personne de ma connaissance a rompu son mariage pour cette seule cause; ma foi je l'ai approuvée.

Quand c'est par son chien qu'on commence, c'est par sa femme qu'on finit : avis aux fiancées.

Je n'appellerai pas votre attention sur le chien qui s'emporterait après un perdreau qui n'aurait été ni arrêté ni tiré; cet animal n'offrirait, selon moi, aucune ressemblance avec le chien d'arrêt, que je décris ici, fût-il comme lui braque, épagneul ou griffon, seules espèces en possession de l'emploi, y compris bien entendu leur descendance directe et les fruits de conversations plus ou moins criminelles.

Je crois devoir vous prévenir, sans vanité nationale, que les chiens de race anglaise, en général, plus purs, plus beaux que les nôtres, sont aussi plus difficiles à dresser.

Ces superbes animaux ont fait toute leur vie mon désespoir! Autant vaudrait crier après le gibier pour l'approcher. Si vous saviez avec quelle perfection la

terre sert de conducteur à la voix, vous ne comprendriez pas comment certains chasseurs parviennent encore à tirer quelques pièces à portée; je dis quelques pièces, car il faut rendre justice à ces bavards, ils en tirent fort peu, mais ils s'en consolent en publiant partout qu'ils sont malheureux !... on le serait à moins. En résumé, on recommande le silence au jeu de whist, je le crois plus indispensable encore à la chasse.

Il faut le reconnaître pourtant, ces chiens, appropriés à certaines localités, rendent d'excellents services, notamment dans les terres coupées de haies vives, de fossés, comme dans le Poitou, le Maine, la Bretagne, le Nivernais, etc., etc.

Qu'ils sont beaux à voir ces chiens anglais (1) lorsque, lancés au triple galop, ils s'arrêtent comme frappés de la foudre, et que soudain tous les autres chiens, gardant comme par enchantement l'immobilité la plus complète, tombent également en arrêt,

(1) Qui dit chien anglais dit chien de bonne race, plus communément de grande taille, braque ou épagneul... Le griffon seul, au milieu de ce croisement, de ce conflit de toutes les races, a conservé sa nationalité; son type est resté le même, il n'a rien du chien anglais, de ses allures; on le considère à bon droit comme le plus rustique de tous les chiens de chasse !... Celui qui se distingue par un poil très-dur est le plus estimé; on aime encore qu'il ait l'encolure large ainsi que le poitrail, le nez gros et court, les naseaux très-fendus. Si ce signalement avait été donné par votre serviteur, il serait le même, moins la séparation des naseaux, qui présente, au bout de quelques jours de chasse, une plaie vive entretenue par le contact des plantes, des herbes et des racines qui s'y introduisent. D'ailleurs, je ne sache pas que cette séparation, qui se reproduit si sou-

non sur le gibier qu'ils n'éventent même pas, mais sur le chien qui a arrêté le premier ! C'est de là qu'est venue l'expression *arrêter à patron*, autrement dit d'après un modèle.

Un véritable amateur les réunit d'ordinaire pour chasser, au nombre de deux ou trois, en ayant soin de les choisir parfaitement bien dressés à quêter ensemble, sans ambition ni jalousie.

C'est avec le secours de ces chiens ardents qu'un seul chasseur bat des espaces considérables de terrain pour ainsi dire sans fatigue, puisque, monté sur le point culminant des talus qui servent de séparation à plusieurs champs, il peut au besoin les faire battre successivement par ses chiens sans y mettre le pied, autrement que pour les servir dans le cas où ils tomberaient en arrêt.

Suivez donc mon conseil, et à moins que vous n'y soyez contraint par la localité, donnez partout ailleurs

vent dans le mâtin et le bouledogue, soit un signe à invoquer en faveur d'une race de chasse.

Bechstein, auteur allemand, fait remarquer que la finesse de l'odorat, qui surpasse chez le chien celle de tous les autres animaux, le renard compris, est due à la grandeur et aux plis très-nombreux de la peau qui recouvre le système du nez. Si l'on étend et développe, dit-il, tous les plis de cette peau, elle aura assez d'ampleur pour recouvrir tout le corps de l'animal, tandis que la même peau dans l'homme peut à peine envelopper la tête.

Je serais curieux de voir faire comparativement l'anatomie du chien anglais pur sang et du chien français ; cette expérience déciderait peut-être une question qui restera soumise longtemps encore à tous les caprices et à toutes les incertitudes qui distinguent notre humanité.

la préférence à nos chiens français... Moins hauts, moins longs, moins effilés, moins ardents peut-être, mais plus obéissants, ils l'emportent, selon moi, dans bien des cas sur leurs infatigables rivaux.

Un farceur de mes amis disait qu'il ne consentirait à se servir d'un *pointer* que quand, à force de s'être usé les pattes à courir, il n'aurait plus que la taille d'un basset ordinaire.

En résumé, il y a des races plus faciles à dresser les unes que les autres ; le *pointer* et le *setter* en sont la preuve ; tant il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de les contraindre à chasser sous le fusil ! leurs grands instincts s'y refusent. Toutefois, convenons-en, ces chiens, doués de facultés supérieures, sont de grands acteurs ! des acteurs de la haute école... mais ils ne peuvent jouer que sur des théâtres dignes d'eux.

Nous devons être bien désintéressé dans la question, nous chasseur de l'école parisienne, des plaines rases, non accidentées, des prairies émaillées, des parcs, des bois, pour lesquels il faut des chiens prudents et sages à l'excès, des chiens qui s'attachent aux traces et ne précèdent leur maître que de vingt-cinq ou trente pas, et en cela nous sommes conséquent, intelligent, nous sommes praticien. Mais si nous mettons le pied en Bretagne, nous serons forcé de reconnaître la supériorité des races anglaises, bâtardes ou non, sous peine de n'obtenir aucun succès.

Grâce pour ce nouveau dicton : *Nos chiens nous sui-*

vent, eux; les Bretons suivent leurs chiens. S'il en était autrement, perdant de vue à chaque pas la remise du gibier, ils s'exténueraient en courses inutiles et ne battraient pas la moitié du terrain qu'ils explorent sans fatigue.

En effet, sur un signe, le chien, la tête haute, part droit devant lui, au galop, jusqu'à l'extrémité du champ, pour revenir à bon vent vers son maître qui, muet et attentif, se repose tranquillement; puis dans une autre direction il repart, arrête, attend, marche et arrête encore, jusqu'à ce qu'il tombe immobile à vingt pas de la pièce dont il indique du regard le gîte ou la retraite; qualité essentielle pour le braconnier et le petit chasseur de profession, qui tirent encore la plupart de leurs coups à terre. Quels chiens! comme ils sont fermes à l'arrêt! comme ils occupent et magnétisent le gibier (il est prouvé que ce n'est pas le chien, mais l'homme qui l'effraie)! aussi, que de succès à enregistrer! J'ai eu connaissance d'un chasseur qui a tué à lui seul onze cents pièces dans une année.

Chasseurs libres, aisés, indépendants, allez à Carhaix (Finistère). Là, point d'entraves, de terroirs privilégiés, mais la chasse pour tous, la chasse libérale!... là des hommes primitifs qui vivent encore de chasse et de pêche et exercent l'hospitalité à l'antique; là enfin des chiens comme on n'en trouve pas ailleurs! Aussi, qu'ils en connaissent bien le prix ces fiers et pauvres Bretons!... dans cette chaumière dé-

labrée, où l'on mange au lieu de pain des galettes de sarrasin, vous verrez sur la porte un chien anglais demi-sang, qu'on ne vous donnera pas au prix de 200 fr., et on aura raison... pour les services qu'il rend, il en vaut vingt fois davantage.

J'ai ramené dans nos plaines, unies comme des pelouses de jardins ou des tapis de billards, j'ai ramené, dis-je, des chiens bas-bretons aux allures poétiques et fantasques, et je les ai vus dépaysés, incertains et tristes, se lançant à perte de vue, cherchant les limites naturelles de champs sans limites, effleurant la terre de leurs pieds légers, mais incapables de lever une caille ou un râle, de les suivre, de les relancer avec opiniâtreté; alors j'ai compris ma faute, et j'ai acquis une expérience de plus, dont je m'accuse et me glorifie.

Il y a le pour et le contre en toutes choses : les forts chiens se tirent mieux d'affaire dans les grands couverts, les fourrés qu'il faut continuellement franchir au galop; les petits se glissent avec plus d'avantage entre les racines des plantes. Tout est matière à controverse : ici le jeune chien obtient la préférence, là le vieux; ici le blanc... là le noir, le roux, le tigré, le braque, l'épagneul, le griffon. Tel amateur place l'arrêt en première ligne, tel autre n'estime que le rapport, et ainsi de suite; il y en a pour tous les goûts. Si j'avais à me prononcer sur les mérites d'un chien, à défaut de la perfection qui est la réunion des dons naturels et des qualités cultivées dont vous trou-

verez le tableau ci-après, je voudrais mettre l'obéissance et la finesse de l'odorat au-dessus de l'arrêt et du rapport.

1° Docile, obéissant au moindre signe;

2° Quêtant vivement le nez haut en croisant;

3° Tenant l'arrêt comme un pieu, le quittant et le reprenant au commandement;

4° Cessant de poursuivre un lièvre au moindre rappel;

5° Rapportant le gibier tué ou blessé sans le meurtrir ni le déchirer;

6° Allant à l'eau dans la perfection, et ayant la finesse de l'odorat la mieux caractérisée.

C'est-à-dire qu'un tel chien est plus difficile à rencontrer qu'une rosière belle, vertueuse et riche; la dot se compte ici-bas.

« Quoi! écrivait madame de Sévigné, faut-il tant d'argent pour obliger M. de Grignan à coucher avec ma fille? Au fait, ajouta-t-elle par réflexion, il y couchera demain, après-demain, toutes les nuits; ce n'est pas trop d'argent pour cela. »

Un apprenti amateur essaie un chien quelques jours avant l'ouverture, il lui voit faire un arrêt (les arrêts sont toujours superbes aux yeux des apprentis), et pour peu maintenant que le chien rapporte un gant ou une peau de lapin, il le paiera sans y regarder. Quant au prix, je ne puis rien indiquer de bien précis; tel chien ne valant pas une pipe de tabac, selon moi, tandis que tel autre vaut littéralement son pe-

sant d'or, ce qui n'empêche pas de le marchander et de le laisser échapper pour une différence de dix écus peut-être.

Rappelez-vous cet amateur signalé à nos respects par maître Blaze, le plus spirituel conteur de hâbleries qui ait jamais existé. Rappelez-vous, dis-je, cet amateur qui offrait (bien vainement encore) en échange d'un seul bon chien d'arrêt, un cheval anglais pur sang. Donnez tout ce dont vous pourrez disposer, sans trop de déraison, économisez même sur le nécessaire pour vous procurer ce délicieux superflu, car le chien est l'âme de la chasse.

Pigaffetta, dans sa relation du royaume de Congo, dit qu'il a vu donner vingt esclaves pour un seul chien de chasse d'Europe. Sans puiser nos exemples à une source aussi éloignée, n'avons-nous pas celui des Blenheim et des King's Charles, qui se payent en Angleterre au prix de mille écus; quant aux chasseurs mystifiés je comprends leur désappointement; il est humiliant de payer fort cher des chiens qui n'arrêtent pas... ne rapportent pas... *mais* qui ont la dent dure. Voilà un *mais* peu consolant.

Je vous le répète, l'arrêt et le rapport ne suffisent pas pour établir le mérite, la valeur d'un chien, ce sont des dispositions préliminaires, favorables sans doute, mais rien de plus. Car, tel qui posséderait toutes les qualités qui distinguent un bon chien, moins l'arrêt et le rapport, rendrait encore de très-bons services; tandis qu'il deviendrait tout à fait im-

possible de chasser avec tel autre qui, tout en rapportant et en arrêtant dans la perfection, serait coupable d'un seul des défauts que j'ai signalés plus haut.

D'après cela, ne vous passionnez pas légèrement pour le premier chien venu! Si on vous propose de l'acheter moyennant 100 fr. (je dis 100 fr. comme je dirais 20, 30, 50 ou 200), au lieu de discuter le prix, de rabattre, de marchander, offrez-en le double, à condition de le garder huit jours à l'essai. Rappelez-vous toutes les acquisitions de mauvais chiens que vous avez faites dans votre vie, tous ceux dont vous auriez voulu être débarrassé le lendemain à 50 p. 100 de perte.

Il est des chasseurs qui se croiraient déshonorés s'ils se présentaient sans chien à un rendez-vous d'ouverture; ils préfèrent se faire attraper et risquer de mettre le désordre sur toute la ligne à trois lieues à la ronde. Ces glorieux sont à fuir comme des pestiférés. Ils conduisent à la chasse une chienne en folie, dégoûtante de volupté!... accouplement grossier qui fait rougir la femme et la fille de votre hôte.

Quand, par une circonstance indépendante de ma volonté, je me trouve sans chien à l'ouverture de la chasse (et le mot chien est ici synonyme de bon chien), je n'essaie même pas de m'en procurer un; c'est le plus détestable des moments, ne fût-ce que parce que c'est celui que tout le monde choisit! je remets à d'autres temps la conclusion de cette

grave affaire; d'ici là je ne chasse pas, je me promène le fusil à la main, comme un homme désœuvré; sans un bon chien, l'action de la chasse devient un exercice de tir, d'adresse, de fatigue, une tuerie de gibier, pâle, décolorée, mais rien de plus.

On ne gagne pas tous les jours un quine à la loterie, et c'est en gagner un que de se procurer même à prix d'argent un chien véritablement supérieur... Songez donc que tel chien évente à dix pas seulement, tandis que tel autre a le sentiment du gibier à plus de deux cents pas, en plein midi, dans une terre sablonneuse, sèche, aride, et par un soleil brûlant! que néanmoins ces deux chiens peuvent posséder au même degré toutes les autres qualités et ne différer enfin que sur un seul point, celui de l'odorat, de la finesse du nez, qui jette entre eux tout un monde. Un chasseur de salon en laisserait le choix pour une épingle. Quant à moi, je donnerais pour l'un de plus que pour l'autre le petit doigt de mon meilleur ami, à plus forte raison donnerais-je le mien.

Un chien parfait!... mais on n'en a qu'un seul dans sa vie entière, et pour un certain temps encore. Conservez-le donc précieusement ce bon animal, entourez-le de soins, d'égards, de tendresse; ne l'exposez pas, pour le futile plaisir de tuer une pièce de plus, à recevoir de vos mains le coup mortel. Ne l'habituez pas à suivre à pattes derrière votre voiture, où il se ferait rouer, battre, éreinter ou piller par quelque mauvais chien de boucher du voisinage; de là des

querelles, des embarras, des larmes même, qu'avec un peu de prévoyance vous auriez pu vous épargner.

De tous les animaux le chien est le plus exposé aux accidents; aussi meurt-il rarement de vieillesse.

Le bon chasseur fait le bon chien, dit le proverbe : sans doute, mais reste à savoir ce qu'on entend par un bon chasseur! car au point de vue de l'homme du monde, le bon chasseur est celui qui, satisfait d'avoir couru comme un basque, toute une journée, sans relever une seule des fautes de son chien, sans éprouver aucune des jouissances nobles et intelligentes de la chasse, aura été couronné du titre de roi! Il est adroit, infatigable; il a rapporté trente pièces et plus, pouillards compris, et la société, qui ne juge que d'après les résultats, en a décidé ainsi, à grand renfort de champagne et de chants! Désormais c'est un fait acquis..., il est le premier des chasseurs de la contrée... son chien, partageant son triomphe, est le meilleur, le mieux dressé! c'est un couple parfaitement assorti.

Hélas! je leur en demande bien pardon à tous deux; il pourrait très-bien se faire qu'ils ne fussent chasseurs ni l'un ni l'autre.

Physiologie, hygiène du chien.

L'âge des chiens n'est pas aussi appréciable à l'œil que celui des chevaux; cependant il est de certaines règles anatomiques, indiquées dans presque tous les livres de chasse.

La durée de la vie du chien, établie selon Buffon d'après la loi applicable à tous les animaux, est de quatorze ans, c'est-à-dire sept fois le temps de la croissance, qui dans l'espèce est de deux ans.

Les chiens naissent les yeux fermés, ils les ouvrent le dixième ou le douzième jour.

Les premières dents (dites dents de lait) tombent en partie au bout de quatre mois; elles sont remplacées par d'autres ayant la forme d'une fleur de lys; cette marque disparaît à l'âge de deux ans et demi.

Une appréciation plus à la portée des masses consiste à juger de l'âge des chiens par certains indices révélateurs, ainsi que cela se pratique dans les campagnes.

En effet, les dents longues, déchaussées, usées, cassées, noires, jaunes, sont des signes de vieillesse; mais, les dents s'altérant accidentellement par le contact des os, autant dans la jeunesse que dans un âge plus avancé, cette appréciation est encore sujette à erreur.

D'autres signes, il est vrai, viennent en aide à l'observateur. La physionomie du chien change d'expression; les belles taches nuancées de feu qui décorent les sourcils pâlissent... Le poil qui environne les yeux, celui de la face, du museau, prend une teinte blanche ou grise..., les lèvres laissent à découvert une partie des dents de devant, que naguère encore elles recouvraient avec tant de grâce et d'harmonie..., l'haleine est moins fraîche..., le chenil même exhale une odeur

11.

plus forte...; les pattes, les jointures, les jarrets s'épaississent...; le nerf est moins détaché, les interstices moins transparents... La démarche est plus lourde, l'obésité commence.

Consultez quelque vieux chasseur de la campagne sur l'âge d'un chien qui aurait atteint au moins les deux tiers de sa croissance (les adultes parmi les animaux étant trop reconnaissables) (1), et il vous le dira à trois mois près, sans avoir besoin de passer l'inspection des dents; il en est de cela comme de beaucoup d'autres choses qui tiennent à l'observation et qu'on sait sans les avoir jamais apprises. Telle est la supériorité de la pratique sur la théorie.

Toutefois ces symptômes, ces indices moraux et physiques, sont si étrangement modifiés par le caractère naturel du chien, ses formes épaisses ou élancées, la couleur de sa robe qui offre plus ou moins de prise aux signes prématurés de la vieillesse, qu'il est plus sage de s'en tenir aux seules observations anatomiques.

Si vous voulez conserver des rejetons d'une chienne que vous affectionnez, faites choix du meilleur et du plus beau chien possible, en ayant soin d'observer encore certaine convenance de taille qu'on néglige trop souvent.

(1) Les jeunes chiens n'accusent aucune forme; le museau est court et gros, les reins sont mal attachés, les pattes sont épaisses : c'est une œuvre à laquelle manque le modelé.

Ne demandez à la nature que ce qu'elle peut produire..., la force, la vitesse, la beauté des formes, la santé et les dispositions naturelles qu'elle dispense capricieusement.

Les chiennes entrent en folie deux fois par an. Le célibat n'est pas fait pour elles, il est même recommandé comme hygiène de les faire couvrir une fois ou deux dans leur vie.

Quoi! disait un magistrat à madame de La Sablière, toujours des amours!... les bêtes n'ont du moins qu'une saison. — C'est que ce sont des bêtes, répondit madame de La Sablière.

On ne doit accoupler ensemble que des individus dans la force de l'âge, savoir: quinze mois pour la chienne, et deux années révolues pour le chien, car il faut ce temps pour que ce dernier complète son accroissement sous le rapport de la taille et de la force. Si un défaut de surveillance ou une *surprise* exposait la lice à un accident avant l'âge, il ne faudrait pas pour cela désespérer des produits à moins qu'il n'y ait eu mésalliance complète (1); et à ce sujet je n'ose vous dire ma pensée tout entière, il est des choses si extraordinaires! et l'on ferait un bien gros livre avec ce que nous ignorons les uns et les autres.

Les conservateurs du pur sang sont autrement absolus dans leur opinion; aussi prescrivent-ils de n'ac-

(1) Il y a mésalliance quand le père et la mère n'appartiennent à aucune race de chasse.

coupler ensemble que les chiens d'une même race. Physiquement parlant, ils ont un peu raison; moralement, intellectuellement, je crois qu'ils ont tort, je le désire du moins dans l'intérêt des chasseurs rustiques auxquels je dédie ces pages.

A ce sujet je rappellerais volontiers à ces glorieux propriétaires des races les plus pures, que la race mère de toutes les autres est celle du chien de berger; que le chien courant, l'épagneul, et même le braque, sont considérés, originairement parlant, comme ne faisant qu'un seul et même chien qui a subi l'influence de la température des climats...; que l'épagneul et le barbet sont des produits d'Espagne et de Barbarie...; que le petit chien turc (et je ne cite que les exemples les plus intéressants) est un petit danois qui, transporté dans des pays excessivement chauds, aura perdu son poil, et dont la race aura été introduite en Turquie.

Si je racontais tout cela comme de moi, vous partiriez d'un éclat de rire homérique; mais je cite mon auteur!... c'est le grand Buffon, rien que cela, et encore n'a-t-il été contredit par personne. Pardon de la digression.

Dès qu'une chienne entre en folie, séparez-la totalement des autres chiens, autrement vous les entendrez gémir, hurler nuit et jour; vous les verrez refuser toute espèce de nourriture, le chien est naturellement très-amoureux.

Quand vous avez fait choix de celui que vous des-

tinez à la lice, et lorsque celle-ci est déjà avancée dans sa folie (attention bien recommandée par M. de la Conterie dans son traité *la Vénerie normande*, l'ouvrage le meilleur et le plus complet qui ait jamais été fait), renfermez-les ensemble, les uns disent pendant un jour et même plus; je pense que deux ou trois heures suffisent; dût-on, après les avoir séparés, les réunir de nouveau le même laps de temps.

On assure que les chiens recherchent de préférence les vieilles chiennes.

Pardon de la comparaison: quand les nègres ont le choix d'une compagne, ils préfèrent celles qui ont passé la première jeunesse: ils disent qu'elles font mieux la soupe.

Si la chienne, refusant les attentions du chien, essaie de le mordre à plusieurs reprises, on est habitué à considérer ce fait, à tort ou à raison, comme une preuve qu'elle est fécondée. D'ailleurs il est très-rare qu'elle soit stérile.

Les chiennes, sachez-le bien, ont *aussi* des caprices (voilà un *aussi* qui est bien impertinent), il n'est donc pas étonnant de les voir accepter les assiduités de tel chien et refuser celles de tel autre. M. de la Conterie, déjà cité, recommande même de ne pas laisser voir à une chienne en folie un autre chien que celui que vous lui destinez, pour éviter que son imagination n'en soit frappée.

Encore un rapprochement bien humiliant pour l'humanité.

Les chiennes entrent en folie assez régulièrement deux fois par an, il vaut mieux les faire couvrir au printemps ; de cette manière les chiens naissent dans la belle saison, ils ont deux étés contre un hiver et arrivent juste à point pour la seconde ouverture de chasse.

Une chienne porte d'ordinaire soixante-trois jours... il est à propos de surveiller son état pour prévenir les accidents...; l'égoïste, qui n'aime rien, s'en préoccupe peu, et il perd une bonne chienne qu'il n'était pas digne de posséder. Dans cette prévision, disposez autant que possible un réduit bien sec, bien aéré, assez vaste pour la contenir avec tous ses petits. Les niches trop étroites doivent être réformées.

Le nombre des petits d'une même portée varie de trois à douze (1), mais plus communément de huit à dix. Celui qu'on doit laisser à la mère, pour ne pas l'épuiser, dépend en grande partie de la constitution forte ou chétive, mais il ne peut dans aucun cas s'élever au-dessus de quatre, excepté durant les deux premiers jours, et pour la débarrasser de la surabondance de son premier lait, d'ordinaire échauffé et de mauvaise qualité.

On peut donner une autre chienne que la mère pour nourrice à des petits, en observant qu'elle ait mis bas à peu près à la même époque. Cette substi-

(1) On a des exemples de chiennes qui n'ont fait qu'un ou deux petits ; en général, plus la race est petite, moins elle est féconde.

tution ne doit pas se faire en totalité, mais en partie, et encore exige-t-elle de grandes précautions ; toutes les chiennes ne s'y prêtent pas ; pour en assurer le succès, il faut, dit M. de la Conterie, sacrifier un des chiens de la mère adoptive, et frotter avec son sang ceux qu'on confie à ses soins. Les praticiens recommandent encore que les deux lices soient de la même race ! c'est sans doute *en conformité* de ce principe, qu'on donne des *négresses* pour nourrices à des enfants blancs.

Les chiens s'élèvent difficilement au biberon, mais lorsqu'ils ont tété leur mère durant trois semaines et même moins, on peut à la rigueur les sevrer et les nourrir au lait de vache. Cependant pour que des chiens soient parfaitement constitués, il convient de les laisser sevrer par la mère elle-même ; c'est l'affaire de six semaines à deux mois.

Il faut donner à la mère trois fois par jour une bonne soupe faite avec de la graisse ; une jatte remplie d'eau tiède, en hiver, doit toujours être auprès d'elle, le lait coupé est encore une bonne chose : faites en sorte qu'elle regorge de nourriture.

Plus tard, quand les petits commenceront à marcher, vous mettrez à leur portée des gamelles de lait dans lesquelles vous aurez eu soin d'émietter du pain.

Le maître ou le domestique chargé de lui donner des soins, peut seul impunément toucher à ses petits. Cependant il vaudrait mieux qu'il s'en abstînt, pour

ne pas inquiéter cette bonne mère, à laquelle on a ravi de la sorte une partie de sa progéniture.

Laissez trois mois s'écouler, et tout rentrera dans son état normal; vous n'aurez plus à vous occuper de la mère ni des petits, autrement que pour conduire ces derniers de temps en temps dans la campagne, ou le long des routes, ce qu'on appelle aller à l'herbe; cette promenade est indispensable aux jeunes chiens, qui se purgent à l'aide de chiendent que l'instinct leur indique (1).

Effet admirable! nous sommes les maîtres de la terre, a dit Buffon, tout est soumis à notre puissance, notre science nous a révélé les secrets, les grandeurs de la nature! les révolutions du globe!... et nous ne pourrions, livrés à nous-mêmes, distinguer la plante salutaire qui doit calmer nos souffrances, tandis que le chien et le dernier des animaux l'emportent en cela sur l'homme, le plus glorieux des êtres.

Nous sommes fiers de posséder cinq sens, les animaux en ont un sixième!... Le pigeon transporté à cinq cents lieues regagne son colombier! le cheval, le bœuf, retrouvent par une nuit épaisse, ou lorsque la neige couvre la terre, le chemin qui conduit à la ferme!... l'intelligence réfléchie de l'homme ne peut lutter contre l'instinct de la bête!!! Ayons donc des

(1) Ce n'est pas parce que les chiens aiment le chiendent qu'on en a donné le nom à cette plante : la raison qui a déterminé les naturalistes est la ressemblance qu'ils ont remarquée entre les rejetons de cette racine et une dent de chien.

égards, des soins pour ces bons animaux plus sensibles, plus reconnaissants que nous, et qui nous sont supérieurs sous bien des rapports...; et quels soins encore! celui de ne pas les laisser mourir de faim, de ne pas les battre sans raison... Vienne donc une loi qui protége l'animal, quel qu'il soit, contre la brutalité du maître, du valet, et elle sera la bien venue (1). Cette loi, si universellement réclamée, existe déjà en Angleterre; mais à quelles étranges anomalies ne prête-t-elle pas dans ce pays!

Deux hommes sont parfaitement libres de s'y assommer à coups de poing scientifiques, en présence d'une galerie de parieurs; mais, en revanche, le tribunal de police condamne à l'amende tout individu qui exerce un mauvais traitement sur un chien! voilà la sagesse des nations.

Pauvre chien! tour à tour, selon les temps et les pays, gardien, berger, tourne-broche, sentinelle, soldat, symbole, astre, dieu, bourreau ou victime, il a passé par tous les degrés de grandeur et d'abaissement.

D'après la loi salique, celui qui commettait un outrage à la pudeur était condamné à porter à pied et

(1) Ce vœu a été exécuté en partie : déjà une Société protectrice des animaux s'est constituée en France. Le règlement, libellé en 29 articles principaux, vient d'être approuvé par le gouvernement.

Son but est de poursuivre par tous les moyens la répression des mauvais traitements exercés contre les animaux. C'est très-bien, mais je demanderai sur quel article du Code on s'appuiera pour poursuivre des délits non prévus par la loi.

en chemise, pendant une distance déterminée, un chien dans ses bras : pourquoi un chien, je vous le demande ?

Plusieurs peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique mangent la chair du chien ; le même goût se rencontre parmi les sauvages du Canada et dans les îles de l'Océanie. Hippocrate affirme que les Grecs en mangeaient ; Pline dit la même chose à l'égard des Romains. Les bulletins de la dernière expédition des Anglais en Chine prouvent que les Chinois font encore le plus grand cas de la chair du chien, qu'ils s'en régalent dans les grandes occasions, et que ce mets est un morceau de haut goût réservé aux seuls gens riches.

Enregistrons, en terminant cet article, qu'une nourriture saine, régulière, qu'un exercice journalier, sont les meilleurs auxiliaires de la santé ; qu'un chien dans la force de l'âge doit avoir une ration de pain sec le matin, et une bonne soupe grasse le soir ; qu'on peut sans inconvénient, surtout lorsqu'il fatigue, y ajouter un peu de basse viande (1), des os même ; les plus gros sont les moins dangereux, ceux qui présentent des inconvénients sont les petits os

(1) A défaut de viande, on peut se procurer dans toutes les fabriques de chandelles ce qu'on nomme le *pain de cretons ;* il suffit d'en faire bouillir gros comme le pouce dans une demi-pinte d'eau, pour en obtenir une soupe grasse, plus saine que celle qui est faite avec de l'eau de vaisselle chargée de matières salées, et qui a été en contact avec le cuivre non étamé des casseroles.

creux des ailes et des pattes de volailles, qui, en se cassant sous la dent, forment autant d'esquilles aiguës qui l'égorgent ou lui déchirent l'estomac et les intestins; que la pomme de terre employée sans mélange est une mauvaise nourriture, et que la mauvaise nourriture est la source de toutes les maladies!... que le chien est plutôt un animal destiné à vivre de chair ou de substances animalisées que de végétaux, si l'on en juge par la conformation de ses dents....; que rien ne peut remplacer, dans la soupe, le pain de froment ou de seigle....; qu'une farine avariée, mélangée de son, telle qu'on l'emploie souvent pour confectionner le pain des chiens, renferme, avec beaucoup moins de substances nutritives, des matières putrides et malsaines; que les douleurs rhumatismales proviennent de l'humidité des chenils!... qu'il faut, si l'on tient un chien à la chaîne, le détacher matin et soir et faire en sorte que l'air extérieur renouvelle continuellement celui de son réduit.

Le pauvre chasseur n'a le plus souvent qu'une chambre pour lui et son chien, et ce dernier ne s'en trouve que mieux: il est moins bien nourri peut-être, mais il est mieux traité, il est plus heureux.

N'ayant pas le mérite d'être médecin vétérinaire, vous auriez classé à bon droit les recettes que je vous aurais indiquées parmi celles des bonnes femmes et des empiriques.

Je n'ai eu garde de commettre cette inconséquence; et après vous avoir donné, pour mémoire seulement,

un petit aperçu de la médecine grotesquement curative en usage dans les campagnes, où la superstition joue encore un grand rôle, je laisserai parler le savant professeur dont on trouvera le traité à la fin de ce volume.

Dans bien des villages, c'est encore, de nos jours, le berger qui remplace le vétérinaire ; c'est lui qui administre les potions aux chiens, et fait tout ce qui.... *ne concerne pas* son état ; si ce n'est lui, c'est cette vieille femme qu'on rencontre parfois herborisant dans la prairie....; c'est tout homme qui a voyagé et qu'on juge, par cela même, plus capable qu'un autre de donner un bon conseil...., c'est ce bavard qui trône au cabaret ; c'est le premier venu, enfin, qui émettra l'avis d'assimiler le corps du chien à celui de l'homme, et de lui appliquer les remèdes indiqués dans les livres de médecine, bien qu'il soit prouvé que tel spécifique sans danger pour l'un devienne un poison violent pour l'autre. Il est donc plus sage de consulter les traités sur les maladies des chiens (1).

(1) Une des maladies les plus redoutables et les plus redoutées est l'hydrophobie ; mais elle semble plus terrible encore par l'exagération du danger que par le danger lui-même, dont les causes sont restées enveloppées de mystère. Toutefois, il paraît prouvé que les pays les plus chauds ne développent pas plus fréquemment que d'autres, y compris les plus froids, les cas d'hydrophobie : on n'en cite qu'un seul exemple en Afrique depuis l'occupation. La statistique publiée par la société de Paris prouve que, même en France, les cas d'hydrophobie ne sont pas plus nombreux l'été que le printemps ou l'automne, que la faim ou la soif n'ont pas plus d'influence que la chaleur ou le froid. Les médecins les plus compétents

Mais cette médecine, cette chirurgie, de premier ordre, envisagées au point de vue du médecin, du naturaliste, du philosophe, ne peuvent encore être pratiquées qu'à l'aide du pharmacien; tandis qu'il faut au chasseur rustique de nos campagnes des remèdes simples, faciles, à la portée de tous. Le temps n'est plus où les rois de France guérissaient des écrouelles, et les chevaliers de Saint-Hubert de la rage!... C'est déjà un progrès; on n'a pu réformer tous les abus, toutes les croyances entachées de superstition, et conséquemment il existe encore des empiriques qui exploitent la bonne foi des campagnards. Peut-on espérer que celui qui livre sans hé-

jugent la rage une maladie spontanée, occasionnée bien plutôt par une privation longue et totale des *rapports* qui existent entre les espèces.

Espérons qu'en présence d'une aussi grande autorité, la police, réformant une erreur populaire, ne procédera plus par l'empoisonnement.

M. le Préfet de police, dans le but de prévenir les cas d'hydrophobie, vient de publier une ordonnance faisant défense de laisser errer sur la voie publique des chiens non muselés, et il a chargé ses agents de faire exécuter rigoureusement les prescriptions de cette ordonnance, à laquelle le conseil de salubrité de la ville de Paris a joint l'avis suivant :

« Les chiens sont au nombre des animaux chez lesquels la rage peut se développer spontanément, et par lesquels elle se communique ensuite avec plus de facilité. On croit communément que la rage se déclare plutôt chez ces animaux pendant les grandes chaleurs et les grands froids qu'à toute autre époque. L'ignorance où l'on est, en général, des premiers moyens préservatifs à employer en cas de morsure, a souvent occasionné de graves accidents. Ces divers motifs ont déterminé la publication de l'avis suivant :

« 1° Toute personne mordue par un animal enragé ou soupçonné tel, devra, à l'instant même, presser la blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir le sang et la bave;

« 2° On lavera ensuite cette blessure, soit avec de l'alcali volatil étendu

sitation sa mâchoire au premier saltimbanque, vendeur de recettes, de spécifiques uniques et d'eau de Cologne, se montre plus scrupuleux, plus prévoyant à l'égard de son chien ?

Hélas ! l'histoire de l'un est l'histoire de tous... On est crédule au village comme on l'est à la ville, comme on l'est dans la capitale du monde civilisé !...

Depuis bientôt cent ans (1750), des chirurgiens instruits, des praticiens habiles, sont attachés à chaque régiment de l'armée. Les hommes qui en font partie peuvent les consulter gratis à toute heure du

d'eau, soit avec de l'eau de lessive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux ou de l'eau salée, et, à défaut, avec de l'eau pure ou même de l'urine ;

« 3º On fera ensuite *chauffer à blanc* un morceau de fer que l'on appliquera profondément sur la blessure.

« Ces moyens, bien employés, suffiront pour écarter toute espèce de danger. Il est utile de dire que toutes les fois qu'ils pourront être administrés par un homme de l'art, il y aura avantage pour la personne mordue, et que, dans tous les cas, il sera nécessaire d'en appeler un, même après l'emploi de ces moyens, attendu qu'il pourra seul apprécier la profondeur des blessures, et qu'une cautérisation qui aurait été incomplétement faite, serait sans efficacité.

« On ne saurait trop rappeler au public le danger qui existe dans l'usage des prétendus spécifiques que vendent et distribuent des charlatans. On ne connaît, jusqu'à ce jour de préservatif certain contre la rage que la cautérisation suivie d'un traitement local convenable. Comme il est avantageux de ne pas tuer, comme on le fait ordinairement, les chiens qui auraient fait des morsures, afin de constater s'ils sont véritablement enragés, on prévient que ces chiens seront toujours reçus à l'école vétérinaire d'Alfort.

« *Le préfet de police*,

« CARLIER. »

jour, et ils préfèrent s'adresser à un empirique qu'ils paient bel et bien ; jadis au temps de l'Empire, ce titre était pleinement justifié par un soldat du régiment que l'on désignait d'ordinaire sous le nom de *trompe-la-mort*.

Ce troupier, approvisionné de remèdes pillés sans doute dans les almanachs, ou dans la magie blanche, tenait séance à la cantine : il était porteur d'une trousse contenant rasoir, canif, ciseaux, amadou, tournevis, etc. Il pratiquait la saignée, posait une ventouse, et envoyait *ad patres*, en sautant à pieds joints pardessus l'hôpital ; puis, il faut en convenir, le langage mélangé d'aphorismes de l'artiste était si persuasif, si consolant ! « La tisane est la mort de l'estomac ; le bon vin est l'ami de l'homme ; la diète fait mourir de faim, etc., etc. » Voilà une recette qui couronnait de pampres verts un malade. Écoutez la suite du monologue.

« Allons, troubadour, avance à l'ordre ! il retourne du cœur..., connu, mon fils ! as-tu vingt sous ? tu les as..., suffit... la mère Radis ! dix-neuf sous de vin et un sou de pain ! » Cela fait, il relevait ses moustaches, se versait une rasade à plein bord, et au patient seulement la hauteur de trois doigts environ, sur lesquels il étendait la poudre d'une cartouche de guerre, une grande cuillerée d'extrait de coloquinte, quelques prises de cendre de tabac provenant de sa pipe, remuait cet affreux breuvage avec son épinglette ; après quoi saisissant son verre,

il s'écriait d'une voix de stentor :... « Attention !... une... deux !... » On trinquait une dernière fois, le coude à la hauteur du menton, et hope, les deux verres étaient vidés ! C'était l'enfer que le crédule conscrit s'était mis dans l'estomac ! le lendemain il était guéri, ou chevauchait vers l'autre monde en croupe sur une colique de *miserere*, tandis que de son côté l'Esculape riant dans sa barbe (le sans-cœur) se rendait au lieu ordinaire de ses séances pour y attendre une nouvelle pratique.

Et cela se passait au XIX[e] siècle, dans les grandes villes et dans les camps, sous les yeux des chefs ! Peut-on s'étonner d'après cela qu'il en soit encore de même à l'égard du chien ? Aussi, partout, selon les localités, des remèdes non moins bizarres sont à l'ordre du jour : ici des décoctions de simples offertes par de plus simples encore ! là des calmants ! ailleurs des irritants ! puis, la chirurgie succédant à la médecine, viennent les opérations les plus saugrenues, le filet de la langue qu'on détache..., les anneaux de la queue qu'on tranche successivement (1), l'épine dorsale qu'on soumet à certaine pression indiquée, pour en extraire l'humeur pestilentielle qui entretient la maladie ! et tant d'autres plus stupides et plus cruel-

(1) Non comme ornement, ce qui aurait d'ailleurs été fait en temps utile et d'après le mode indiqué dans les traités, mais à titre d'hygiène, ou comme variante de la saignée. Dans l'un et l'autre cas, je crois cet usage nuisible. La queue est un contre-poids indispensable ; la trancher, c'est diminuer de moitié la légèreté de la quête du chien.

les encore, dont il est inutile de donner ici la nomenclature exacte. Les charlatans ont réponse à tout. Eh bien! malgré votre promesse de le guérir, le voilà mort ce pauvre chien. « Cela ne prouve rien, reprend le charlatan, il est mort guéri. »

Faisons donc justice de cette médecine, de cette chirurgie d'empiriques, de ces recettes de bonnes femmes; et si nous ne pouvons, par un motif très-respectable, réclamer dans un cas pressant l'assistance immédiate d'un médecin vétérinaire, mettons-nous en état de poser un premier appareil, de donner les premiers soins à notre chien malade ou blessé; c'est un devoir, c'est une consolation.

Honte à l'égoïste, à l'ingrat qui fait donner un coup de fusil à son vieux chien galeux ou perclus de douleurs, parce qu'il ne peut plus lui rendre de services!... il a droit aux invalides ce fidèle compagnon! il a droit à être enterré auprès de l'habitation.

M. *** ayant envoyé ensevelir sa femme, on vint le prévenir que le corps était encore chaud. « Faites ce que je vous ordonne, dit-il; *elle est assez morte comme cela.* » Qu'il n'en soit pas ainsi de votre ami le plus fidèle. Un bon chien doit valoir mieux qu'une méchante femme; toutefois ce ne serait pas encore une raison pour ensevelir cette dernière toute vivante : on pourrait vous *chicaner*.

Il m'en souvient, lors de mon arrivée au Havre, ne pouvant me rassasier du magique spectacle de la

mer, je me promenais fréquemment sur la jetée où je rencontrais un grand et beau jeune homme à la mise simple et distinguée; derrière lui marchait ou plutôt se traînait sur trois pattes un grand levrier jaune fauve, perclus de douleurs, triste, vieux et décharné, auquel son maître prodiguait les attentions les plus délicates.

Lorsque le chien s'arrêtait pour reprendre haleine, le maître suspendait sa course aussitôt, l'attendait, le caressait de la voix, du regard et du geste, tandis que le pauvre chien, matérialisé sans doute par l'âge et la souffrance, ne lui rendait plus ni regard ni caresse....; puis de pose en pose, cheminant lentement l'un et l'autre, ils parcouraient deux fois la longueur de la jetée avant de disparaître tout à fait.

Cette association de ces deux êtres, l'un accusant le dernier degré de la décrépitude, l'autre exhalant un parfum d'élégance et de jeunesse, était palpitante d'intérêt; j'admirais cette action simple, touchante, pleine d'humilité; je l'admirais surtout à titre de contraste, dans un siècle petit, étroit, mesquin, où l'homme, comme un paon superbe, se pare de ses plus vives couleurs...., se fait gloire de tout...., gloire de son rang, de ses richesses, de sa charité, de ses vices et de ses vertus, de ses hochets, de ses chevaux et même de son chien; alors j'éprouvais une douce compensation qui désarmait ma misanthropie.

L'âge a ses servitudes et ses priviléges; une barbe

grise, des rides au front, un extérieur quelque peu grave, dispensent de tous préliminaires; j'avais compris cette noble nature à laquelle je m'adressais, je saluai le maître et je parlai du chien, désormais la connaissance était faite.

Qui le croirait pourtant? ce pauvre animal ne rappelait à son maître aucun souvenir de gloire cynégétique; jamais il n'avait forcé de lièvre, ni distancé de rivaux; mais vieillissant sous le toit domestique, il avait obtenu la retraite que toute âme élevée doit au pauvre vieux serviteur.

Chaque jour, nous nous retrouvions à la promenade, où je me faisais accompagner quelquefois de ma petite chienne *Finette;* excellente bête, hélas! menacée d'obésité faute d'exercice, devenant grasse, lourde, épaisse, préludant par des démangeaisons au roux-vieux, cette seconde gale des chiens presque aussi incurable que la première.

— Pourquoi, me dit un jour mon jeune ami au grand levrier, mon maître en philanthropie canine, pourquoi ne conduisez-vous pas plus souvent votre chienne à la promenade?

— Beau plaisir, ma foi, de traîner derrière ses talons un chien muselé et garrotté!

— Que n'allez-vous dans la campagne?

— Quand la chasse est fermée, je n'ai plus de jambes.

— Alors achetez un cheval.

— Pour promener un chien?

— Pourquoi pas? fit-il d'un ton très-sérieux.

— Au fait, c'est une idée! répliquai-je; vous avez parbleu raison.... Et le lendemain de cette conversation j'achetais un cheval pour promener ma petite chienne.

Excellent remède contre l'obésité; je l'indique aux chasseurs dans le cas où M. Prudhomme, le savant professeur de l'École d'Alfort, n'en parlerait pas dans son traité.





CHAPITRE III.

L'ouverture de la chasse.

> **Tous les exercices du corps sont salutaires à la santé d'abord, ensuite à l'esprit qui s'en exerce.**
> **MONTAIGNE.**

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur la chasse, beaucoup d'autres écrivent encore ; tous ont traité ce sujet au point de vue de l'homme riche qui goûte dans la plus complète béatitude tous les plaisirs cynégétiques...., qui a piqueurs, chevaux, meutes organisées.... chasse de bois et de plaine avec ses parcs, ses réserves, ses faisanderies, et semble jouir encore des privilèges concédés par les anciens édits du bon Henri IV, le meilleur des rois, le plus populaire, nonobstant ses lois sur la chasse, et certain gibet !... Mais le courage chevaleresque, l'exquise galanterie et la poule au pot prophétique rachètent tant de choses, qu'on ne se souvient plus que de sa gloire et de sa bonté.

Arrière donc les talons rouges au petit pied aux-

quels il faudrait encore des chasses princières! arrière, chasseurs voluptueux, hâbleurs et gascons, qui vantez vos bois et vos forêts dans lesquels on ne trouverait pas de quoi faire un cure-dent! place au rustique enfant de saint Hubert (1), qui est partout désormais, qui habite le château comme la chaumière!

La chasse, avec son parfum d'indépendance et de liberté, est une passion noble, ardente, irrésistible, de toutes les classes.

La chaumière n'a plus à redouter, comme autrefois, le voisinage du château. Les communes possèdent....; l'esprit d'association, en passant dans les masses, a créé, auprès des plus somptueux domaines, des petites capitaineries bourgeoises qui couvrent de toute part le sol de la France; plus de semence de discorde, de jalousie; le château a perdu, la chaumière a acquis; les extrêmes se touchent, s'unissent

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur ce personnage; quelques-uns pensent qu'il n'est devenu le patron des chasseurs qu'à l'occasion de la translation de son corps chez les moines d'Andain, dans la forêt des Ardennes.

« Elle se fit dans le temps où l'empereur Louis-le-Débonnaire avait coutume d'aller à la chasse du côté de l'abbaye d'Andain. Ce fut lui qui permit la translation, après en avoir fait parler dans le concile d'Aix-la-Chapelle; la cérémonie fit naître le fameux pèlerinage. Les chasseurs qui accompagnèrent l'empereur y prirent part comme les autres et communiquèrent ensuite leur dévotion à d'autres chasseurs du royaume. C'est ce qui fit croire, selon Pelloutier, que saint Hubert lui-même avait été chasseur avant d'être évêque de Liége. » (*Histoire des Celtes.*)

dans un bien-être général, pour jouir du droit imprescriptible de la chasse.... le délassement le plus noble, le plus libéral, l'acte de propriété le plus officiel, le plus positif et le plus envié.

Le costume adopté par le chasseur n'exerce, pour ainsi dire, aucune influence sur le succès de la chasse en plaine : la couleur blanche serait la seule convenable par un soleil brûlant; toutefois, la blouse grise ou la roulière bleue obtiennent la préférence.

La blouse portée sans ceinture est fraîche par son ampleur, sa légèreté, sa souplesse et la circulation de l'air qu'elle facilite : portée sur une veste, sur un gilet à manches, elle devient le plus chaud de tous les vêtements.

On a beaucoup ri de la guérite de Jean-Jean, servant de mesure pour sa capote; je vous recommande ce modèle de blouse, c'est le meilleur que vous puissiez trouver. Surtout n'imitez pas cet avare qui retenait sa respiration quand on lui prenait mesure d'un vêtement, afin de paraître moins gros et d'employer moins d'étoffe.

La blouse bleue, adoptée par les gens de la campagne, a l'avantage d'effrayer beaucoup moins le gibier. Il ne faut négliger aucune observation.

Libre à vous néanmoins d'adopter la veste ou le paletot de toile, qui ont bien aussi leur mérite, de copier même au besoin la tenue de quelques chasseurs parisiens, qui s'étranglent la taille en forme de guêpe dans des tuniques illustrées de boutons

d'or.... (1); de porter le pantalon demi-large coquettement collant à la hanche, aux cuisses, et à toutes les protubérances charnues; de vous enfermer le cou dans un col satiné et les pieds dans des souliers vernis; libre à vous, dis-je, de copier de si beaux modèles. Ah! ne souriez pas trop, ménagez votre ironie, jeunes et vieux époux chasseurs, amants et rivaux : on récolte ce qu'on a semé!... de royautés point, mais de succès de salons et de boudoirs, que la moisson sera belle! aux petites causes les grands effets. S'il n'est plus de rosières au village, il est encore de belles dames au château; ce qui ne m'empêche pas de croire profondément à la vertu comme homme et comme chasseur; mais l'excès en tout est un défaut; témoin les lignes suivantes extraites de Lessing :

« Junon dit un jour à sa suivante : Il me faudrait, « Iris, trois filles parfaitement sévères et chastes; « crois-tu pouvoir les trouver chez les mortels? mais « parfaitement chastes, entends-tu? Je veux faire « honte à Vénus, qui se vante d'avoir soumis, sans « exception, tout le beau sexe. Va donc, et cherche où « tu pourras les rencontrer. Iris part. Quel est le coin « de la terre qui ne fut pas visité par la bonne Iris? « Peine perdue, elle revint seule. Quoi! toute seule? « s'écrie Junon. Est-il possible! O chasteté! ô vertu! « — Déesse, dit Iris, j'aurais bien pu vous amener « trois filles qui toutes les trois ont été parfaitement

(1) Les boutons de métal ont l'inconvénient de rayer le bois du fusil.

« sévères et chastes, qui n'ont jamais souri à aucun « homme, qui ont étouffé dans leur cœur jusqu'à la « plus petite étincelle de l'amour ; mais, hélas ! je « suis arrivée trop tard. Mercure venait dans l'instant « de les enlever pour Pluton. — Trois filles qui sont « la vertu même ! Qu'est-ce que Pluton veut en faire ? « — Des Furies. »

C'est peu poli, peu galant, c'est peu tout ce que vous voudrez, mais, attendu que les femmes préfèrent qu'on médise de leur vertu et de leur esprit que de leur beauté, il est probable qu'elles ne m'arracheront pas les yeux pour cette innocente boutade.

Pour être rustique, le vrai chasseur n'a pas besoin d'être entraîné par ses goûts loin du monde, de protester contre ses rapports, d'être sans soin de sa personne.

Il a payé son tribut à tous les fournisseurs, ses armoires sont encore pleines d'amorçoirs, de sacs à plomb en cuir gaufré à nouvelle lunette, de ceintures à compartiments, de cartouchières, de poires à poudre en corne de rhinocéros incrustée de filigranes d'argent ou d'arabesques repoussées, etc., etc.... ; il a essayé de tout, comme une élégante essaie des nouvelles parures ; et, après bien des tâtonnements, bien des écoles, il est revenu au procédé le plus simple et le plus commode.

Le bon sens est le génie des masses, a dit Gœthe, et le bon sens fait justice de tout ce qui est incommode ou inutile.

Sa poire à poudre est en corne, non à genouillère, non à ressort tranchant, mais à mesure complétement détachée ; il se sert pour le plomb du double boyau qu'il porte en sautoir sur l'épaule, ou du sac le plus ordinaire ; ses amorces sont dans la poche de son gilet à manches, dans celle de sa blouse ou de son pantalon.... Qu'il porte souliers ou bottes, guêtres de toile ou de peau, casquette ou chapeau, qu'il se couvre de vêtements lourds ou qu'il s'habille à la légère, c'est son affaire ; s'il se blesse en marchant, il s'en apercevra bien. Chaque progrès, chaque amélioration, se paient au prix d'une petite misère de la vie.

Un coup de soleil sur le nez, sur les oreilles, lui démontrera l'utilité, durant la belle saison, du chapeau de paille aux bords vastes et préservateurs, qui remplit le double office de parasol et de parapluie. S'il néglige de se précautionner de tournevis, de cheminées de rechange, d'une réserve de capsules! d'avoir une poire pour la soif, un croûton de pain pour la faim, de la monnaie pour le garde-champêtre, le permis de chasse (1) pour le gendarme, le petit collet

(1) Permis de chasse délivrés pendant les années :

1830.	44,533	1839.	113,988
1831.	50,375	1840.	122,972
1832.	57,078	1841.	132,434
1833.	67,038	1842.	137,116
1834.	80,100	1843.	143,374
1835.	92,936	1844.	125,153
1836.	102,104	1845.	139,826
1837.	105,481	1846.	141,756
1838.	113,519	1850.	150,000

classique pour se préserver des averses, ou tout au moins des vêtements de rechange, et, s'il est garçon, la clef de son logis (1), ce ne sera pas certes le roi de Prusse qui en souffrira.

On est passionné, étourdi, impatient; le sang bouillonne dans les artères; c'est à peine si l'on a le temps de prendre son fusil; deux fois dans ma vie j'ai commis cette légère distraction. « Allez-vous « jusqu'au cimetière? » demandait à son voisin un homme fort distrait qui venait d'assister à une messe de mariage. Je suis de cette force-là : aussi ai-je pris l'habitude, avant de sortir de chez moi, de faire militairement l'appel de tous mes meubles et immeubles de chasse : fusil, poudrière, sac à plomb... bourres, capsules..., etc.; femme et enfants, dans la crainte de ne pas penser à leur dire adieu.

Je le conçois, ceux (et toujours la paille qu'on voit dans l'œil de son voisin) qui laissent derrière leurs talons femme coquette et ruineuse, enfants criards, tracas domestiques, gêne financière; ceux-là, dis-je, sont si pressés de se dérober à l'atmosphère conju-

(1) Je serais fort tenté d'ajouter à cette nomenclature la pharmacie de poche du chasseur. Il est des pays où l'alcali volatil et l'éther sulfurique sont indispensables pour se guérir de la morsure des vipères, à laquelle maîtres et chiens sont fréquemment exposés; sans omettre la piqûre des insectes, tels que guêpe, mouche ou autres.

Quant aux morsures de vipères, il suffit, pour écarter tout danger sérieux et immédiat, de laver la plaie avec de l'alcali volatil et de la recouvrir d'une compresse imbibée de cette substance.

gale, qu'ils seraient capables d'en oublier leur vêtement le plus indispensable.

Un de ces époux infortunés se plaignait continuellement à son beau-père de l'humeur acariâtre de sa femme : « Tout ce que je puis faire pour vous, répondit celui-ci, c'est de la déshériter ; voyez si cela vous convient. »

C'est sans doute pour ne pas être confondu avec ces parias, auxquels nous ressemblons tous plus ou moins, que je sens le besoin de suppléer à l'ingratitude de ma mémoire.

Autrefois le chasseur était superstitieux ; il reconnaissait comme un Romain, de bons ou de mauvais augures. Aujourd'hui il rencontre impunément une corneille, une pie, et, sans rapprochement déplacé, un honnête et bon pasteur ! Il accepte le souhait de bonne chasse que lui jettent les passants ; son esprit n'en est aucunement troublé, c'est bien assez de n'avoir pu dormir la veille de l'ouverture, d'avoir pris le clair de lune pour l'aurore, de s'être habillé trois heures trop tôt, et d'être venu une heure trop tard au rendez-vous, ainsi que cela arrive quelquefois!...

Cependant il ne faut pas toujours mépriser les pressentiments.

Vous avez sans doute beaucoup chassé avant d'être au service? demandais-je à un vieux sergent de ma compagnie qui élevait des chiens de chasse.

— Deux fois seulement, me répondit-il : la première j'ai eu le malheur de tuer un de mes cama-

rades ; à la seconde, qui n'a eu lieu que dix ans plus tard, je me suis emporté deux doigts de la main gauche; et il est probable que je ne chasserai pas une troisième fois.

— Je vous y engage.

Quinze ans après, je lisais dans un journal le récit suivant :

« Madrid, 15 avril 1839.

« Nous recevons la triste nouvelle que le sieur Mayer (c'était le nom de mon ancien sergent), vaguemestre dans la légion étrangère, a été fusillé par les soldats de don Carlos. »

Ce pauvre diable avait été surpris à la chasse; il a fait ressortir lui-même, avec un sang-froid extraordinaire, la fatale influence que la chasse avait exercée sur sa vie, à trois époques différentes.

Il fut un temps où, pauvre et modeste, j'ouvrais annuellement la chasse dans la plaine Saint-Denis. J'arrivais deux heures avant l'aube du jour, et déjà, cependant, j'y étais devancé par de plus enragés encore qui y avaient couché.

A l'une de ces chasses excentriques d'originalité, d'épisodes grotesques, je vois accourir vers moi un jeune chasseur de vingt ans.

— Monsieur, par charité, un peu de munitions !

— Vous avez donc oublié les vôtres?

— Je les ai usées.

— Et après quel gibier, s'il vous plaît? je ne serais pas fâché de le savoir.

— Singulière question! mais après les cailles. Oh! monsieur, quel passage!..

— De cailles!!!

— Énormes, grosses, superbes, par bandes... Tenez... à vous, une caille!

— Mais c'est une allouette!

Je m'en suis toujours voulu d'avoir désillusionné ce bon jeune homme, qui y allait de la meilleure foi du monde.

Nous nous trouvions d'ordinaire réunis au nombre de trois cents chasseurs, ou soi-disant tels, c'est plus exact! tous se ruaient sur une pauvre petite compagnie, qui était détruite en entier dès six heures du matin!

La vie est une lutte dont le succès est le prix, a dit un sage; et, à cette heure, tout le succès consiste à distancer ses rivaux, à arriver le premier partout où il y a un peu d'air et de terre!... où il y a un chou, un navet, une carotte sur pied, une motte ou le moindre carré de jardinage.

Le voilà pourtant, le rêve, l'espoir, le quine de ces trois cents chasseurs, menacés d'une défaite plus honteuse encore que celle des *Thermopyles,* car ils en reviendront tous! mais flétris, déshonorés, bredouillés.

Singulier contraste; à côté de ces jeunes gens si francs, si décidés, si avides de plaisir ou mieux de liberté, se dessinent çà et là d'autres personnages, levés eux aussi avant le jour, pour venir préserver

leurs états de l'envahissement et leurs légumes de la prétendue macédoine qui les menace! Petits propriétaires haineux et jaloux que le bonheur des autres torture!

Il y a dans le maintien de l'homme hostile une sorte de langage muet, plus éloquent cent fois que la parole, et le tact du chasseur est infaillible... Il a deviné son homme : aussi, sans rien changer en apparence à la franchise de ses allures, sans compromettre sa dignité par un semblant de retraite, il sait, à l'aide d'une manœuvre habile, enlever à son ennemi tout espoir de conflit! Le voyez-vous tourner l'obstacle, aller, venir, s'éloigner, revenir encore! raillerie sourde et amère, plus cruelle que l'injure, qui causerait infailliblement un coup de sang à tout homme bilieux qui n'aurait pas, ainsi que le propriétaire en question, un *louchet* à la main pour en frapper la terre.

Heureusement le ciel réparateur et clément qui a placé la rose à côté de l'épine, dit un auteur de madrigaux, a créé aussi de ces bonnes âmes insouciantes, laborieuses et hospitalières avec lesquelles il est facile de s'entendre sans corruption ni bassesse.

Mais déjà la terre manque sous les pas de nos chasseurs : toute la plaine est occupée; la chasse régulière et silencieuse est terminée : commence alors la véritable fantasia arabe; on s'en prend aux moineaux, aux papillons, aux têtes de choux! Faute de gibier, on chasse les gardes-champêtres, et on

revient avec plus ou moins de grains de plomb... quelque part...; car, en pareil cas, le seul parti à prendre est de tourner le... dos.

— Qu'alliez-vous donc faire là? me direz-vous.

Assister à un spectacle des plus curieux!... espèce de descente de la Courtille, mascarade de chasse, étude de mœurs : observation digne d'un peintre ou d'un feuilletoniste. J'y allais comme jadis aux abattoirs, c'est-à-dire à la voirie de Montfaucon, chasser... le rat, chasse très-intéressante; à chaque coup de pioche qu'on donnait dans les terriers, les rats sortaient par centaines à la fois : rats de la taille d'un petit chat, qui dévorent en une seule nuit douze chevaux, de manière à rendre leurs carcasses blanches comme des manches d'ivoire.

Du reste, le propriétaire est magnanime, il vous laisse emporter votre gibier; on n'en dirait pas autant de tous.

Je suis conséquent; avant de traiter de la chasse en plaine, il fallait bien dire un mot de celle que l'on fait dans les faubourgs (1).

Règle générale, on doit être toujours disposé à partir pour la chasse à moins d'une affaire si grave qu'elle ne souffre aucun retard.

— Pierre, prévenez votre maître que je l'attends.

(1) Ou plutôt que l'on faisait il y a vingt-cinq ans. La voirie de Montfaucon ayant été transférée dans la plaine de Bondy, je serais curieux de savoir si la loi nouvelle a prohibé ce genre de chasse.

— Oh! monsieur ne viendra pas, il est trop occupé.

— Que fait-il donc?

— Il bat madame!...

A la bonne heure voilà un motif respectable.

Chacun se prépare à la chasse comme il l'entend, par un bon et copieux déjeuner, ou un modeste repas. Ne craignez pas que je marche sur les brisées de mon célèbre ami Blaze, le spirituel auteur du *Chien d'arrêt*, du *Chien courant*, du *Chien chez tous les peuples du monde*, etc., etc., lequel ami, à propos de chasse, nous a fait un traité complet de gastronomie. Toutefois, je me permettrai de signaler à la physiologie de votre goût deux mets dont ce grand maître n'a pas parlé, mets aussi populaires que la soupe à l'oignon, savoir : l'omelette au sang de chevreuil, et la grillade de sanglier, arrosées de cidre ou de poiré : véritable curée de chasseur, faite en pleine forêt dans une chaumière de garde... Les entrailles m'en tressaillent d'aise, rien que d'y penser.

Quoi de plus joyeux qu'un départ pour la chasse! quelle animation! Il y manque cependant une chose, c'est de savoir où l'on va. Un propriétaire à la hauteur de son rôle doit tracer l'ordre de la marche, d'autant plus qu'il peut se trouver des invités qui en ignorent.

A cet effet, qu'il ne craigne pas d'entrer dans les plus minutieux détails et de dire aux chasseurs, tout en les espaçant sur la ligne : « On va se diriger à « droite ou à gauche de ce village ou de cette ga-

« renne, pour revenir à bon vent, et rejeter le gibier « dans les couverts.... après quoi, chacun chassera « selon son caprice. A telle heure on apportera des « rafraîchissements (1), à telle autre.... on dînera, et « des oreilles d'âne sont tenues en réserve pour ceux « qui tueront des pouillards. »

A la bonne heure, tout le monde est content, moins un seul, le jeune Arthur, qui comptait, comme les années précédentes, rapporter une douzaine de cailleteaux dans son gousset, toujours en perspective de la royauté qui lui échappe.

On peut être un chasseur très-rustique et faire porter son carnier par un journalier, un rabatteur, un gamin.... Les petits sont gourmands.... le même a mangé trois fois mon déjeuner. Je me suis permis de lui faire observer que je ne lui devais pas ma propre nourriture.

Un homme ayant une cruche d'excellent vin, la cacheta. Son domestique, qui avait fait un trou pardessous, le buvait. Le maître voyant son vin diminuer, quoique le cachet fût entier, n'en pouvait deviner la cause. Quelqu'un lui dit: Prenez garde qu'on ne le tire par-dessous. — Imbécille, reprit le maître,

(1) Quand Louis XV allait à la chasse, on portait à sa suite 40 bouteilles de vin. Un jour que le roi eut soif, il en demanda un verre : — « Sire, il n'y en a plus. — Comment, est-ce qu'on ne porte plus les 40 bouteilles? — Oui, Sire, mais tout est bu. — Qu'on en porte à l'avenir 41, afin qu'il y en ait une pour moi. » Depuis lors, même sous ses successeurs, on a toujours porté 41 bouteilles.

ce n'est pas par-dessous qu'il en manque, c'est par-dessus.

Il y a des bêtises qu'un homme d'esprit voudrait avoir dites. — Pourquoi? Parce qu'elles sont toujours racontées avec esprit. Par la raison inverse, il y a des gens qui ne quittent jamais une jolie chose qu'ils n'en aient fait une bêtise. Je suis peut-être de ce nombre sans m'en douter.

Enfin, dussé-je tomber de mal en pis, je prends des hommes faits.

Deux lièvres pèsent quinze livres, il faut de bonnes épaules pour les traîner durant toute une journée.

D'ailleurs, celui qui aime à faire des pointes a un guide sûr pour l'empêcher de se perdre ou de se fourvoyer chez le voisin, rival du propriétaire chez lequel vous chassez, et qui ne vous ferait aucun quartier. Le voisin, l'ennemi le plus intime qu'on puisse avoir dans le voisinage : petite guerre qui se traduit en procès-verbaux contre les bestiaux, les chevaux, les chiens et aussi les chasseurs innocents et égarés. *Un tel* est mon ennemi, disait un philosophe qui avait une profonde connaissance du cœur humain...., je ne lui ai cependant jamais rendu service.... Hélas! il n'avait pas songé qu'*un tel* était son voisin.

On apprend tout cela et bien autre chose en faisant jaser le porte-carnier, être fort utile qui remarque la remise des perdreaux, bat une garenne, rapporte votre gibier, parfois même celui des autres, et court

après un lièvre blessé ; son assistance vous vaudra, selon l'occasion, trois ou quatre pièces de plus dans une seule journée. Il faudrait ne pas avoir 2 fr. 50 c. pour se priver d'un tel élément de succès.

Le trait de Jean Bart, allumant sa pipe au-dessus d'un tonneau de poudre, ne m'étonne que médiocrement depuis que je vois tous les chasseurs charger le cigare à la bouche ; c'est imprudent, mais trop de prudence entraîne trop de soins, et personne ou presque personne ne saute. D'ailleurs, à quoi bon assombrir le tableau par le récit d'accidents dont la fréquence n'a jamais corrigé personne ?

Toutefois, je me permettrai de vous faire observer que le cigare et la cigarette sont plus dangereux que la pipe.

A propos de la cigarette, vous ignorez sans doute que Ferdinand VII, roi d'Espagne, était l'homme de son royaume qui la confectionnait le mieux ; c'est au point qu'il avait proposé un prix de 20,000 duros à celui qui ferait deux cigarettes à la fois, une de chaque main, et personne autre que lui n'a jamais pu y parvenir. Cette anecdote, connue de toute l'Espagne, a placé bien haut Ferdinand VII dans l'esprit des fumeurs. *Quelle gloire* pour moi de lui avoir vu faire les deux cigarettes en question !

On assure que les femmes battues s'attachent d'autant plus, non pas à leurs maris, mais à leurs amants.... La chasse est une passion comme l'amour ; elle a le droit d'être aussi bien traitée. Ce n'est pas une raison

pour négliger de charger notre arme avec tout le soin nécessaire.

Un vieux chasseur de ma connaissance, sachant par expérience qu'il est avantageux en chargeant d'avoir les deux mains libres, a fait adapter à la partie gauche de son carnier une courroie en cuir qui a la forme d'une boucle, et retient le fusil à quelques centimètres du corps. A l'aide de ce procédé, l'arme se charge avec plus d'aisance et de sécurité.

Le fusil doit être de quatorze balles au demi-kilogr., autrement dit de calibre quatorze. Nous mettrons dans le premier coup 70 grains (1) (ancienne mesure), qui représentent 3 grammes 6 décigrammes 11 centigrammes 7 milligrammes, disons tout simplement 3 grammes très-allongés ou 4 grammes faibles, et une once 1/4 de plomb, ci.... 38 grammes (2).

Dans le second coup, voulant obtenir plus de portée, nous n'augmenterons pas le plomb de beaucoup, il suffit qu'il soit plus gros, mais nous augmenterons la poudre d'un cinquième environ, ce qui répond à 4 grammes pleins. Cela se règle au doigt et à l'œil : on remplit davantage la mesure, et tout est dit. Les uns tirent le coup droit le premier, les autres le coup gau-

(1) C'est la plus petite charge qu'on puisse employer avec un fusil de calibre quatorze, renforcé convenablement au tonnerre.

(2) Voir le Tableau comparatif du grain avec le gramme, chapitre I, page 20.

che : si je devais me prononcer, je donnerais la préférence à ce dernier, à cause de la gâchette qui est plus rapprochée de la main, et met dans l'impossibilité de faire partir les deux coups à la fois. Tout cela a peu d'importance! Quand on a reçu un double recul dans le nez, je vous assure qu'on réfléchit au moyen de s'en préserver à l'avenir.

Vous vous servez de bourres faites à l'emporte-pièce ou confectionnées à la main, mais non de celles qu'on vend en chapelet. Vous avez raison : elles sont trop légères. Sachez toutefois que la bourre faite à l'emporte-pièce, et serrant exactement le canon dans toutes ses parties, donne environ quinze pas de portée de plus que la bourre ordinaire.

Le chasseur prévoyant doit avoir dans les poches de son carnier deux sortes de bourres, savoir : les unes exactement du calibre de son fusil, voire plus fortes, les autres un peu plus petites pour s'en servir quand ses canons commencent à s'encrasser.

Après avoir essayé avec plus ou moins de succès de toutes sortes de cartouches, tant pour la poudre que pour le plomb, on en est revenu au procédé le plus ordinaire. En effet, il était inutile de gagner du temps et de perdre de la régularité, ou tout au moins de la portée.

Nous employons toujours deux sortes de plomb, savoir : durant les premiers jours, le neuf et le six, trois degrés de différence. D'ordinaire, on n'en met que deux, mais le sept serait trop léger comme gros

plomb. A la fin de septembre, nous prendrons du sept et du cinq, puis, dans l'arrière-saison, du six et du petit quatre; ce dernier numéro est le plus gros dont on puisse se servir avantageusement à la plaine, en ayant soin de mettre un petit supplément de plomb; car plus les grains sont gros, plus il y a de vide et moins ils présentent de poids.

Cette règle n'est pas absolue; c'est à votre intelligence à en déterminer les exceptions.

Blaze dit que lorsqu'on est indécis entre deux sortes de plomb, il faut donner la préférence au plus petit, et Blaze a raison; en voici la preuve :

Numéros.	Grains par once ou 30 grammes.
4	200
5	300
6	400
7	500

Etc., etc.

Observez que je néglige les fractions, qui sont toujours à l'avantage du petit plomb dans une proportion irrégulière.

Les numéros sont un peu de convention; ils varient de 0 à 12, selon les pays et le caprice du débitant, qui d'ordinaire les confond entre eux. L'œil du chasseur ne s'y trompe pas; il est infaillible.

Vous avez flambé votre fusil avant de le charger, ou tout au moins brûlé une amorce, cela suffit.

Ne soufflez jamais dans votre cheminée pour la

déboucher; l'haleine est humide, c'est comme si vous y versiez de l'eau.

Quand une cheminée est large à son ouverture, étranglée à sa base, lorsqu'elle a la forme d'un entonnoir, les ratés sont très-rares, à moins que les amorces ne soient d'une mauvaise qualité.

Évitez celles dites à bombes; la petite réserve de poudre fulminante fixée au fond de la capsule bouche parfois si hermétiquement l'orifice de la cheminée, qu'elle occasionne des ratés fréquents. Si cet inconvénient se faisait sentir, à défaut d'épingle introduisez dans la cheminée un petit morceau de bois, une épine, un fêtu de paille, n'importe quoi, placez votre capsule par-dessus et tirez. Soit que le bois ou le corps étranger serve de conducteur, soit toute autre cause que je ne puis m'expliquer, tout professeur que je suis, le fait est que vous serez étonné du succès.

Un fusil rate, repousse ou fait long feu par des causes indépendantes de la capsule, savoir :

Quand le ressort n'a pas assez de force, quand le chien ne frappe pas carrément sur la cheminée, et lorsque cette dernière, trop longue ou trop courte, ne remplit pas exactement la petite chambre forée dans le canon.

Autrefois il y avait deux crans dans la noix, le cran de repos et d'armement; on a remplacé ce premier par le cran de sûreté que je vous recommande; de cette manière, le chien ne peut plus retomber que sur lui-même; c'est un progrès. Vous vous croyez sans doute

à l'abri de tout accident quand votre fusil est désarmé, par malheur il n'en est rien ; une branche d'arbre, la courroie de votre poudrière, peuvent soulever le chien et faire partir le coup ; au lieu de l'abattre sur la cheminée, ayez donc bien soin de le mettre au cran de sûreté.

Je ne perdrai ni mon temps ni le vôtre à vous donner un traité d'histoire naturelle que vous trouverez autrement complet dans Buffon ; je ne m'étendrai pas davantage sur les ruses du gibier de plaine, ce serait de la niaiserie, passez-moi l'expression. Que me font ces ruses, si j'ai un bon chien pour démêler les plus subtiles, et, comme auxiliaires, de bonnes jambes et un excellent fusil ? Selon moi, la chasse en plaine est une question de chien, de fusil et principalement de jambes.

Un chasseur en sait donc assez lorsqu'il possède les premières connaissances, celles que le jugement et le simple bon sens lui indiquent, comme de ne pas chasser autant que possible à mauvais vent, de ne point troubler la plaine de ses cris ou du bruit de son sifflet.... de laisser toute liberté d'action à son chien, de ne pas le presser inutilement quand il est sur une trace, de chercher le gibier le matin dans les chaumes, les jachères, les terrains secs, à midi dans les couverts, les remises, les prairies ; c'est l'ABC du métier.

La chasse que je décris ici ne comporte aucune grâce d'état ; elle consiste, je le répète, dans le tra-

vail du chien, la finesse de son odorat, la bonté de l'arme, le courage et l'intrépidité du chasseur; le hasard lui-même y joue parfois un grand rôle.... L'instinct du gibier, augmentant avec le nombre de ses ennemis, lui fait chercher des abris inaccoutumés; chassé des couverts, des grands chaumes, des remises, des jeunes taillis, des haies, il adopte momentanément les terres les plus dépouillées, puis, revenant encore à son champ natal, se jette par un dernier effort dans les jardins, les carrières, ou, franchissant les vallées, les villages, va gagner un terroir nouveau.

Hélas! ainsi que la vie, la chasse est semée de bons et de mauvais jours! C'est cette incertitude qui en fait le charme, aiguillonne l'amour-propre du chasseur et met sans les lasser ses plus nobles facultés à l'épreuve.

Dans les chasses d'ouverture, on tire beaucoup de neuf heures à midi, puis la fusillade se ralentit, le gibier se disperse, c'est alors qu'il tient le mieux; la peur et surtout la fatigue ont paralysé momentanément ses forces. Le perdreau est blotti comme le lièvre; il vous voit, vous entend, mais son parti est pris, et si votre chien ne l'évente pas, il vous laissera passer et repasser dix fois avant de se lever.

Le chasseur rustique, après avoir fait pour sa conscience seulement quelques randonnées encore infructueuses, ennuyé de passer dans les traces des autres chasseurs, profite de cet instant pour chercher un nouveau théâtre, tout en se promettant bien de

revenir récolter plus tard à l'endroit même où les autres ont à peine su glaner.

Examinez ses allures, son maintien, son calme apparent!... Tout en faisant quêter son chien, il regarde à droite, à gauche, s'arrête, se retourne; rien ne lui échappe. Son fusil est placé horizontalement le canon dans la main gauche, le bout un peu plus élevé que la crosse; la droite repose à la poignée de l'arme, et trouve de temps en temps un point d'appui contre la hanche. C'est dans cette position qu'il attend froidement le départ du gibier.

Dût-il chasser huit heures de suite, il ne mettra jamais son fusil sur l'épaule, dans la position de l'arme à volonté, ou sous le bras! Il ne fera pas usage de ces courroies en forme d'écharpe qui soutiennent le fusil à demi en joue! Il préfère enfin ne pas chasser que de mal chasser. La bretelle de son fusil est dans son carnier, il ne s'en sert que pour aller à pied à un rendez-vous de chasse ou pour en revenir.

Mais déjà accablés par la chaleur (1), épuisés de fatigue, les compagnons de ce rustique enfant de saint Hubert, abandonnant peu à peu le champ de

(1) Par la grande chaleur le gibier est exposé à se corrompre dans l'espace de quelques heures. Blaze vous a indiqué la manière d'enlever les intestins en introduisant *quelque part* un petit morceau de bois. C'est une bonne précaution sans doute; mais elle est peu ragoûtante, et personne n'aime à la prendre; le plus sûr est de renvoyer son gibier quand on en a l'occasion, ou de mettre dans le carnier des couches légères d'herbes et de feuilles qui empêchent le contact de la chair sans intercepter la circulation de l'air.

bataille, recherchent l'ombrage des bois, la fraîcheur des prés; la soif les dévore...., c'est l'instant de la sieste...., tout boit ou dort.... Les auberges, les cabarets se peuplent, la chasse proprement dite est finie pour les uns, elle commence pour les autres.

Il est bien puni ce chasseur à l'eau de rose, d'avoir cru fermement à la verdure, à son parfum, à ses mystérieuses cachettes; de s'être épuisé inutilement dès le matin à passer le premier dans tous les couverts et plus tard de les avoir traversés à la hâte, quand il ne fallait qu'un pas de plus peut-être pour opérer un coup double immanquable.

Plus intelligent que son maître, ce mauvais chien, démêlant une trace que la chaleur rendait incertaine, avait ralenti sa course; mais, gourmandé par un rappel brutal, il s'est empressé d'accourir la queue entre les jambes, et tous deux ont hâte de sortir de ce champ, pour prendre dans une autre direction les devants d'un chasseur dont on aperçoit le fusil brillant dans le lointain.

Que le hasard lui fasse rencontrer une compagnie à l'entrée d'une luzerne, au lieu d'achever de la parcourir pour y relever un perdreau retardataire, une caille, un râle ou un levraut, il s'élancera en droite ligne à sa poursuite.

Vainement vous rappelez à ce malencontreux chasseur les premières règles de la chasse qui prescrivent de laisser au gibier le temps de se remettre de sa frayeur, de se réunir dans le calme et le silence,

pour l'approcher ensuite avec plus de succès; il n'écoute qu'une voix, celle de son ambition. Il a des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne rien entendre; il engage la lutte à contre-temps, à contre-vent, avec un gibier debout, inquiet, qui repart hors de portée, et il s'en prendra aux dieux et à son mauvais destin.

Agissant de la même manière à l'égard d'un lièvre poussé par les chiens, qui ne cherche, après les avoir distancés ou mis en défaut, qu'à se raser ou à regagner son gîte, il manque encore par sa précipitation l'occasion de le rouler en forme de manchon.

Un chasseur tant soit peu expérimenté ne commettra pas cette faute; il utilisera ses randonnées, en battant des pièces écartées, pour revenir à bon vent attaquer la remise du côté opposé à celui que le gibier a parcouru dans sa fuite : le bruit qui vient d'une autre direction l'effraie moins! il hésite avant de retourner sur ses pas, et se laisse approcher de plus près.

Il sait, ce chasseur par excellence, que la caille et le râle (1), se fiant bien plus à leurs jambes qu'à leurs

(1) Le râle de genêts, nommé encore râle rouge ou roi de cailles, est, comme la caille, un oiseau de passage. Il arrive et repart aux mêmes époques; il recherche les terrains bas et humides; il vole lourdement en traînant ses longues pattes, et ne peut échapper aux coups du chasseur; aussi est-il paresseux à se lever. Un chien qui arrête ferme et le nez haut ne l'y décide que très-difficilement. Il ruse comme un lièvre! Le choupile, qui ne fait que marquer et bourrer, est de tous les chiens celui qui convient le mieux à cette chasse.

ailes, sont plus sujets que les perdreaux à se dérober en piettant, et qu'il importe de se diriger au plus tôt vers la remise, pour mettre le chien sur la trace et lui faire recueillir les animalcules vitales, qui s'évaporent plus promptement quand la terre est sèche et brûlante.

Connaissant les allures du gibier, il sait que le vieux bouquin se relaisse ou se gîte de préférence au bord des pièces et les levrauts au milieu.

La hase ne produit d'ordinaire que deux, trois ou au plus quatre petits; il est rare qu'ils quittent les environs du champ où ils ont été élevés, avant d'avoir pris toute leur croissance. S'il a roulé un levraut au déboulé, il cherchera l'autre, puis l'autre encore, avec cette persévérance bien calculée qui tient du caractère et non de l'entêtement; sans imiter la paresseuse patience de celui qui reste des heures entières à tourner dans le même cercle, parce qu'il a entendu dire que c'était à force de battre et de rebattre dans les mêmes endroits, qu'on finissait par tomber sur un lièvre; un peu aussi, parce qu'il lui faudrait traverser une plaine nue et aride avant de rencontrer une autre verdure! il est de la race des moutons, il adore la verdure! par la rosée, la pluie, il s'y baigne, il y nage, il y ferait volontiers ses quatre repas.

Le voyez-vous, dès sept heures du matin, se mettre en pleines betteraves, dont chaque feuille recèle des diamants de la plus belle eau possible!... il marche,

que dis-je? il vole, le cou tendu, le dos voûté, le fusil à demi en joue, le doigt si imprudemment placé sur la détente.

Mais, mon jeune émule, encore une fois, la verdure n'est pas la chambre à coucher du gibier; elle en est le salon, le boudoir, à peine la salle à manger!... les perdreaux se nourrissent de grains de céréales qu'ils trouvent dans les chaumes; c'est là qu'ils glanent après les glaneurs, qu'ils se poudrent et se réchauffent aux rayons du soleil...., c'est là qu'il faut les chercher le matin, c'est de là qu'il faut les relancer à plusieurs reprises avant de parvenir à les faire aborder les remises.

Les vieux coqs qui ont le fer à cheval si bien dessiné sur la poitrine, qui portent ergots ou éperons (espèce de corne placée sur les jambes des mâles de l'ordre des gallinacés), les vieilles mères aux pattes livides, aux ongles longs, déformés ou usés, aux yeux chassieux et bordés de rouge, ont bonne mémoire; ils se souviennent de la campagne dernière, et entraînent au loin leurs petits. Mais vers dix ou onze heures, fatigués, traqués, disséminés, ils entrent forcément dans les couverts, sur les pas des mauvais chasseurs, au fur et à mesure qu'ils en sortent; on croirait que les perdreaux cherchent le moyen de les mortifier davantage.

C'est de ce même champ que les chasseurs viennent de quitter que retentissent les détonnations. Ils y reviennent au plus vite, quand tout est fini, pour

assister au triomphe des autres. Si une fusillade mieux nourrie encore éclate sur un autre point, ils courent soudain dans cette nouvelle direction ; jouant le rôle d'une navette de tisserand, ils vont à droite, à gauche, s'épuisent en courses infructueuses jusqu'au moment où ils rentrent le cœur gros, le carnier vide.

Mais il est encore temps de sauver votre honneur compromis. Le soleil n'incline pas vers l'horizon, il vous reste cinq heures de chasse; c'est plus qu'il n'en faut.

N'oubliez pas que c'est la précipitation avec laquelle on tire qui sauve le gibier, non-seulement parce qu'on l'ajuste mal, mais parce qu'on le tire de trop près. A dix pas, un fusil chargé à petit plomb fait balle. Vous aurez peut-être très-bien ajusté, tout ébranlé que vous étiez, mais on ne tue pas à chaque coup une caille avec un lingot. Ne vous étonnez donc pas trop si vous manquez à cette distance, plus communément qu'à toute autre. Pour tuer sans difficulté, il faut laisser filer la pièce jusqu'à vingt-cinq pas ; si elle vous part dans les culottes, comme on dit vulgairement, ayez la force ou le sang-froid de compter jusqu'à dix, tout en la suivant, et vous n'en manquerez pas une seule....; vous deviendrez le rateau de la contrée, ce qui a bien aussi son *désavantage*.

Par la raison inverse, il arrive qu'une pièce très-bien tirée passe dans le coup ; vous n'avez aucun reproche à vous faire, cette double expérience vous démontrera la nécessité d'être modeste.

Ayez en pitié ces glorieux qui, créant une royauté factice à côté de la royauté réelle, se dédommagent de leur peu de succès en proclamant qu'ils ont tué tout ce qu'ils ont vu ou tiré!... laissez ces paons faire la roue tout à leur aise, se gonfler comme la grenouille de la fable, et classez-les, nonobstant leurs mérites exceptionnels, à la suite de ceux qui auront rapporté une demi-pièce de plus. La demi-pièce sauve de la bredouille dans de certaines contrées; on n'est pas parfaitement d'accord sur ce point délicat.

Si ce petit lionceau est si adroit, s'il ne manque jamais, que n'accepte-t-il le pari de mille écus, publié dans tous les journaux, savoir : qu'on ne tuera pas douze cailles de suite, dans les meilleures conditions possibles, en choisissant ses sujets? Il est vrai que le pari mentionnait qu'on se donnerait réciproquement la revanche; complication fort inutile, tant la difficulté me semble suffisamment démontrée : aussi le pari n'a-t-il été accepté par personne.

Je sais très-bien qu'on peut tuer vingt-cinq pièces de suite; mais à point nommé, et quand l'amour-propre et l'intérêt sont en jeu, c'est une autre affaire, d'autant que le diable se met quelquefois de la partie.

La caille (1) semble plus facile que la perdrix, elle

(1) Le mâle est un peu plus gros que la femelle; il a la gorge noire, celle-ci a la poitrine mouchetée de petites taches blanches : on ne peut les confondre ensemble.

cause moins d'étonnement, son vol est plus lourd; mais comme il y a toujours le revers de la médaille, elle rase le sol et se permet parfois certain crochet qui ne serait pas désavoué par une bécassine de profession.

On la manque presque toujours, parce qu'on a tiré trop bas; de tous les coups de fusil c'est le plus dangereux, pour les voisins, chasseurs ou cultivateurs; il arrive à hauteur de ceinture et se prolonge fort loin dans la même direction. Avis aux débutants.

Nonobstant les nombreuses variétés apparentes de la caille, on ne connaît en France qu'une seule espèce: elle arrive à la fin de mars, et repart dans le courant d'octobre; c'est-à-dire qu'un premier départ a déjà eu lieu et que les retardataires s'assemblent pour opérer le second. Comment arrivent-elles?... D'où viennent-elles?... Telles sont les questions qu'on se fait, et auxquelles il est bien difficile de répondre d'une manière précise. Nul ne les a rencontrées durant leur migration, car elles voyagent toujours de nuit. Les premières tombent plutôt qu'elles ne se reposent, sur les côtes d'Espagne, de Provence, sur tout le littoral de la Méditerranée, d'où elles se répandent de proche en proche dans l'intérieur du continent.

Effet singulier! on en détruisait autrefois, dans le midi de la France, des masses énormes, non au fusil, mais au filet; il en repartait peu, et il en revenait toujours des troupes nombreuses, ce qui a accrédité l'opinion qu'elles font une seconde ponte durant leur

émigration ; aussi quelques auteurs prétendent-ils qu'il y a en juin une autre arrivée de cailles, c'est-à-dire de cailleteaux, éclos durant l'hiver en Afrique ou ailleurs.

Nul de nous ne pourrait expliquer le phénomène des migrations : les naturalistes prétendent que les cailleteaux, n'étant pas encore rétablis de la mue, qui se manifeste chez eux beaucoup plus tard que chez les vieux, se mettent en route après ces derniers. Telle est du moins l'explication qu'ils donnent de cette seconde arrivée de cailles.

Les passages de 1827 et de 1828 ont été les plus remarquables depuis vingt-cinq ans.

C'est sur la côte d'Afrique, et principalement en Égypte qu'on les trouve en plus grand nombre, puis encore dans l'Inde, les îles de la mer du Sud, la Nouvelle-Zélande, dans tous les pays chauds ou tempérés ; d'ailleurs, elles s'arrangent pour avoir d'éternels printemps. Nous verrons bien si la nouvelle loi les aura suffisamment protégées, ou si leur disparition ne tient pas à d'autres causes. Le fait est qu'on en tue fort peu, hormis dans les pays où l'on cultive les chanvres. Il est donc permis de penser que celles qui ne sont pas retenues par leurs couvées opèrent un premier départ dans le courant d'août. Et comme, pour justifier les exceptions, on en trouve jusqu'en novembre, voire plus tard, ce sont sans doute de pauvres écloppées qui n'ont pas entendu le rappel ou qui n'ont pu se rendre au rassemblement ; c'est

ainsi du moins qu'on explique ce phénomène. J'ai tué dans les vignes d'Argenteuil, près de Paris, une caille le 7 février....; elle n'était ni grassouillette, ni rondelette, la malheureuse, et n'avait, littéralement parlant, que la peau sur les os (1).

Le chien qui est sur la trace d'une caille sait qu'il a affaire à un ennemi qui se dérobe, et il le serre de plus près.... On le voit arrêter, quêter, bondir d'impatience, arrêter encore : si ce n'était une caille, ce serait un râle.

Les cailleteaux ne partent pas en compagnie; où vous en avez tué un, il est présumable que vous en trouverez d'autres, la couvée étant de dix ou douze; cherchez, ils sont éparpillés dans la pièce. Un bon tireur laisse filer la caille jusqu'à vingt-cinq pas, en la tenant toujours au bout de son fusil sans la couvrir, pour en mieux surveiller les mouvements. S'il la manque du premier coup, il redouble en ayant la précaution d'ajuster de nouveau, pour changer la ligne de mire et ne pas perpétuer l'erreur qu'il aurait commise une première fois. Le second coup est toujours le triomphe des débutants; ils tirent beaucoup mieux de loin que de près, tant il est vrai que l'émotion s'éloigne avec le gibier.

Attention, votre chien rencontre; cette fois, il

(1) On cite dans les colonies une petite espèce de caille remarquable par son plumage nuancé de lignes noires et blanches, tracées régulièrement sur la gorge et la poitrine. Toutefois, cette distinction ne subsiste que parmi les mâles.

avance avec précaution, le nez haut, le cou tendu, l'œil fixe; il décrit avec la tête des ondulations; les molécules lui parviennent de plusieurs points à la fois, elles se croisent! Il tombe en arrêt! Plus de doute, c'est une compagnie de perdreaux.

Oh! gardez-vous de vous presser; jouissez de ce magnifique spectacle; n'oubliez pas que l'attente d'un plaisir en est la réalité, tout à l'heure viendra la déception.... Intelligente immobilité! instinct qui tiens de la raison, n'es-tu pas la raison même? Que d'éloquence, que d'esprit dans ce regard! Voyez comme il tourne vers vous sa belle tête! ses naseaux aspirent de temps en temps l'air animalisé.... C'est le contrôle que son sens exerce, et ce sens-là ne peut tromper comme l'ouïe ou la vue; il est plus infaillible encore.... Dominez bien les battements de votre cœur...., blasez-vous d'émotions vives et fortes! roidissez vos jambes tremblantes, le moment suprême est venu!... Déjà votre chien accuse par un léger mouvement de sa queue, qui perd de sa roideur, que la compagnie s'inquiète; elle pourrait s'éloigner, avancez...., mais à petits pas, en gagnant du terrain, toujours à la droite de votre chien. Vous n'ignorez pas qu'il est plus facile de tirer de droite à gauche que de gauche à droite.... N'imitez pas l'exemple de ces chasseurs qui, croyant utile de faire le plus de bruit possible, augmentent l'effroi des perdreaux, ce qui change la nature de leur vol, le précipite et rend le coup double plus incertain. Marchez avec précau-

tion quelques pas encore; consultez l'œil de votre chien, cet œil dans lequel se reflète cette scène palpitante d'intérêt; obéissez, c'est lui qui commande.

Quoi qu'il arrive, qu'ils partent successivement ou tous ensemble, laissez les perdreaux s'élever perpendiculairement..., attendez qu'ils aient pris la direction horizontale. Choisissez votre pièce dans les groupes les plus nombreux et les plus rapprochés; s'ils se croisent d'eux-mêmes, tant mieux, vous en abattrez plusieurs, mais, fidèle aux bons principes, vous n'en aurez ajusté qu'un seul; si vous le manquez, redoublez, à moins qu'il ne s'en trouve un autre beaucoup plus à portée.

Lorsque deux perdreaux partent ensemble, tirez sur le plus éloigné, afin de vous réserver le second dans de meilleures conditions; mais si la pièce a fléchi sous votre premier coup, vous devez lui envoyer le second, lors même qu'il vous partirait dix autres pièces plus à portée : c'est à ce trait qu'on reconnaît un chasseur vraiment conservateur, qui préfère *tuer* deux fois la même pièce que de s'exposer à la perdre une.

Nous nommons cela le coup de fusil du propriétaire.

Le père et la mère sont toujours reconnaissables à leur grosseur; si l'on parvient à les tuer la compagnie sans chef pour la guider est à la merci des chasseurs qui le savent et s'attachent d'autant plus à leur perte.

En ajustant, il faut être bien maître de soi, ne

pas baisser la tête; plus elle est élevée (sans exagération toutefois), et moins vous courez le risque de porter au-dessous du but... La distance qui sépare l'œil du tonnerre simule une hausse qui force à relever le bout du canon et permet de découvrir la pièce en entier, ainsi que je vous l'ai expliqué dans le chapitre qui traite des armes et du tir. Autrement, et en prolongeant la ligne de mire exactement le long du tonnerre, ce qui ne peut s'effectuer qu'en baissant la tête, on est forcé, en tirant à une grande distance, de couvrir le but, souvent même de le dépasser, inconvénient qui a déjà fait abandonner les bandes creuses et fera renoncer aux couches pentées dans un temps qui n'est pas éloigné.

Tout chasseur qui fait ses réserves est mal noté : il doit également bien tirer toute espèce de gibier. Si une exception était permise, ce serait seulement à l'égard du lapin sous bois et au jugé : c'est le triomphe des gardes forestiers.

J'ai connu deux frères, grands amateurs de chasse (ce qu'ils avouaient), très-jaloux l'un de l'autre (ce qu'ils n'avouaient pas). L'un tirait passablement la perdrix, l'autre le lièvre, en sorte qu'on ne trouvait pas plus de lièvres chez l'un que de perdreaux chez l'autre. Je leur ai contesté à tous deux la priorité de cette mystification renouvelée de la fable. Un voisin, bien digne de hanter les mêmes lieux, leur offrit un terrain neutre dans lequel il n'y avait aucune espèce de gibier, petite vengeance ménagée longtemps

à l'avance ; en voilà de la grandeur dans les petites choses !

A la place du voisin et pour arriver plus sûrement à mon but, je les aurais tout simplement conduits au Vésinet chasser le hanneton.

Qui ne connaît de réputation ce bois phénoménal, galerie de tous les épiciers de la capitale ! non que j'aie l'intention de molester d'honorables citoyens ! Tant s'en faut.

Or, vous saurez qu'on n'a jamais refusé à personne une permission au Vésinet... Mais, dégoûté promptement d'une promenade aussi solitaire, chacun se récuse et ne se laisse plus prendre une autre année.

Sur ce, arrive à la fois une cinquantaine de demandes, toutes, notez ceci, adressées à la liste civile par des épiciers. Savez-vous pourquoi ? Parce que l'un d'eux y avait découvert ou cru découvrir une veine extraordinaire de racine de réglisse. Le bruit s'en est propagé, et ces messieurs trouvaient commode, tout en se promenant le fusil à la main, et en tuant par ci par là, comme contenance, quelques malheureux moineaux, de faire leur petite provision.

Depuis lors, quand on voit passer un chasseur, on se dit tout haut : C'est un épicier qui va chercher de la réglisse... Il n'y a pas d'affront, mais telle est l'origine de cette plaisanterie.

Je vous disais donc qu'on comprend la difficulté de tuer sous bois un lapin qu'on n'a fait qu'entrevoir, mais non un lièvre en plaine ; il est vrai que le der-

rière de cet animal est un sac à plomb, aussi recommande-t-on de l'ajuster entre les deux oreilles lorsqu'il file droit devant le chasseur, et un peu en avant du bec (on dit bec de lièvre), lorsqu'il passe en travers : le défaut de l'épaule est toujours le point de mire, à la petite comme à la grosse bête.

Lorsque le lièvre vient droit sur vous, et vous savez sans doute à quel point la conformation de ses yeux lui est préjudiciable, il faut l'ajuster un peu en avant des pattes pour atteindre le corps! Si on se trompe, le mal n'est pas grand : quand on a la patte de devant d'un lièvre dans sa poche, on peut faire partir les invitations! tandis qu'il n'en est pas de même de celles de derrière, une seule lui suffit pour échapper à bien des chiens d'arrêt et gagner un fourré.

Quand vous chassez à mi-côte et que le lièvre se dirige droit sur vous de bas en haut, ne manquez pas d'ajuster beaucoup plus en avant que de coutume, attendu que, la pente étant plus rapide, le point de rencontre n'occupe qu'un très-petit espace, et que la force du ricochet suffit pour arrêter un lièvre, tandis que si vous tiriez derrière il serait complétement perdu.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le lièvre file de haut en bas, en plongeant et en s'éloignant de vous, c'est le coup le plus incertain qui puisse se rencontrer dans les phases de la chasse ; le corps est préservé, on ne voit que le train de derrière ; on n'ose

tirer en avant, dans la crainte de masquer le lièvre et de perdre la direction ; il faut le briser pour l'arrêter. De loin ce coup est sans effet.

Les gens de la campagne ne croient pas avoir fait une bonne chasse lorsqu'ils n'ont pas tué un lièvre. Celui qui en rapporte plusieurs est réputé le meilleur chasseur. Le citadin moins positif ne partage pas cet engouement ; le roi des cailles est à ses yeux une pièce plus estimée encore. En résumé, tout chasseur bien élevé qui chasse chez autrui un jour d'ouverture, doit se limiter à l'égard des lièvres, c'est de bon goût.

« Messieurs, nous dit tout franchement un propriétaire chez lequel nous chassions, je vous abandonne perdreaux et lièvres ; tuez-en autant que vous voudrez, à la seule condition de les porter durant toute la chasse. » A cet effet, il avait réformé chez lui l'usage du porte-carnier. Le procédé était infaillible, on se laissait bien aller jusqu'à tuer deux, voire même trois lièvres, mais on saluait respectueusement le quatrième. A la fin de la chasse, les lièvres blessés n'étaient réclamés par personne, les chasseurs coutumiers de la bredouille auraient eu beau jeu.

A l'égard de la perdrix et de toute espèce de gibier de plume, l'expérience et le simple bon sens guident le chasseur.

Quand la pièce s'élève en venant droit sur lui, il la joint, la couvre et jette le coup un peu en avant. Dans la position inverse, quand elle s'éloigne en ligne directe, il l'ajuste en plein corps.

Lorsqu'elle passe en travers, il jette encore le coup plus ou moins en avant selon son éloignement, la rapidité de son vol, et la force du vent. Si elle plonge dans le vide, il a soin d'ajuster au-dessous ou derrière.

Dans ce dernier cas, la recommandation de tirer dessous ou derrière équivaut à celle de tirer devant, puisqu'en ajustant ainsi on peut encore atteindre la tête qu'on ne découvre pas. Les chasseurs des montagnes cherchent parfois le point de rencontre à deux mètres en-dessous de la pièce.

Le coup du roi se tire à peu près perpendiculairement au-dessus de la tête, il a lieu plus communément au bois et en battue qu'à la chasse au chien d'arrêt.

Il ne se choisit pas, il s'accepte : pour l'effectuer avec succès, il faut s'efforcer de joindre la pièce dans une direction un peu oblique et jeter le coup droit au-dessus de sa tête. C'est le plus glorieux de tous.

M. Deyeux, praticien très-distingué, a démontré les diverses positions du tir, dans un ouvrage intitulé *le Vieux chasseur*.

Enfin, pour ne plus revenir sur ces détails, j'admets et sans peine que tous les chasseurs de profession en savent aussi long que moi, si j'en sais long toutefois.

Ces causeries familières sont offertes aux seuls débutants. Le grognard de la chasse n'a plus rien à apprendre ; jamais peut-être il n'a jeté les yeux sur un livre : l'expérience, ce grand ouvrage que la nature a mis entre ses mains, lui a révélé tous les se-

crets de son art. Dédaignant la chasse cuisinière, proprement dite, ne tuant ni pour vivre, ni pour détruire, ni par amour-propre, mais bien par entraînement et passion, il laisse les jeunes présomptueux vanter leurs succès, les qualités de leurs chiens. C'est le vieux soldat bronzé au soleil d'Egypte et d'Italie, qui ne dit rien de ses blessures, rien de ses actions d'éclat.

Se conformant à l'ordre de la marche comme à une consigne, encadré dans ce front de bandière qui asservit toutes les intelligences aux mêmes règles, il attendra que le moment de la chasse à volonté soit arrivé pour respirer l'air de la liberté ! Scrupuleux encore, il rebroussera dans la crainte de gêner les autres, ou d'être suspecté d'ambition ; et bientôt, seul avec son bon chien, repassant des pièces déjà foulées, il tuera le double d'un chasseur ordinaire. Que serait-ce donc s'il connaissait les limites de la chasse, la position des verdures..., et si une pensée ne le troublait peut-être, la crainte d'un succès?

Que sont pour lui les ruses tant vantées? Ne craignez pas qu'il se blottisse à l'angle d'une garenne, qu'il cherche à surprendre des perdreaux à terre, un lièvre au gîte!... il ne fait qu'une chasse loyale qui laisse une chance de salut à l'ennemi. S'il rencontre une seconde couvée de perdreaux à peine maillés (1),

(1) Les perdreaux sont maillés quand ils ont fait leur première mue ; jusque-là ce sont des pouillards indignes de nos coups.

saluant d'un affectueux regard cette bonne mère qui s'élève et retombe à quelques pas pour attirer sur elle seule les dangers qui menacent ses petits, il rappellera son chien (1).

Fidèle à ses principes conservateurs, le petit levraut, le lapereau, véritable raton, le cailleteau, passent impunément à sa portée ; il s'est frustré volontairement, et dans la chasse d'autrui, de quatre ou cinq pièces qui auraient assuré son triomphe ; son gibier, tué proprement par le fusil, n'est ni mâchonné, ni flétri par la dent du chien.

Il respecte les grains sur pied, les susceptibilités du propriétaire, la mauvaise humeur du prolétaire,

(1) Le mâle fait exactement la même manœuvre que la femelle, pour lui donner le temps de s'éloigner avec ses petits. Quand vous rencontrez ces secondes couvées qu'on nomme *recoquées* ou *recoquetages*, il faut bien vous garder de tuer le père et la mère. La présence de ces tardives compagnies est de mauvais augure.

Les grandes pluies qui sont tombées au moment de l'incubation et de l'éclosion, qui dure depuis le 1er mai jusqu'au 15 juin, sont cause de ce désastre.

Voir pour la manière de repeupler un canton de toute espèce de gibier, et pour toutes les questions d'économie cynégétique, la troisième partie du Dictionnaire de M. *Baudrillard*. Cet ouvrage (revu, corrigé et augmenté sur le manuscrit par M. *De Quingery*), le plus complet qui ait encore paru, donne la liste de tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur la chasse. Se vend séparément chez *Arthus Bertrand, libraire éditeur, rue Hautefeuille,* 23. *Édition de* 1834.

Il est encore un charmant petit livre intitulé : *Proverbes cynégétiques ou Aphorismes à l'usage des chasseurs,* par L. DE FOS.

L'auteur a prouvé qu'il était homme de goût, d'esprit et de savoir.

De jolis vers vous reposeront agréablement de notre mauvaise prose.

de l'ouvrier! dix fois il a changé de direction pour n'entraver ni ne troubler personne; il a sacrifié un gros quart d'heure à faire chercher par son chien un perdreau démonté dans le voisinage d'une remise! c'est un gibier perdu pour tous, hormis pour le renard, l'oiseau de proie, la fouine ou la belette; il faut le retrouver à tout prix, ne fût-ce que pour faire acte de persévérance! le maître a rempli sa tâche, celle du chien doit s'accomplir.

A cet effet, il décrit un cercle qui enveloppe en s'élargissant un espace considérable de terrain; puis rétrécissant peu à peu cette randonnée, il finit par rencontrer la trace du fugitif: c'est en agissant de la sorte que son chien, honoré à ses yeux par une infaillibilité qui entretient son ardeur, n'a jamais abandonné une pièce blessée.

Voilà qui est digne, honorable, et conservateur: prenez modèle sur la persévérance, le sang-froid et le jugement de ce chasseur émérite.

S'il ajuste une pièce, c'est sans ébranlement; sa main gauche, sur laquelle repose le poids du fusil, suit tous les mouvements du gibier..., elle ne s'arrête pas, tandis que la droite attaque progressivement la détente.., : l'arme obéit avec souplesse, le coup part, la fumée se dissipe, et... le perdreau poursuit son vol, sans avoir fléchi d'une manière apparente.

Stupéfait, le chasseur en croit à peine ses yeux, il ne songe même pas à redoubler; un lièvre partirait à ses pieds sans attirer, sans distraire son atten-

tion ; et quand rendu à sa modestie naturelle une voix intérieure lui criait : « Manqué !... passé dans le coup, » soudain le perdreau, frappé dans la région du cœur, tombe roide comme une masse ; et pourtant, vivant de l'impulsion de sa course, d'une vie factice indéfinie, il avait volé encore plus de cent pas. La chasse est féconde en incidents de cette nature. Combien de pièces sont ainsi perdues, ou retrouvées par d'autres chasseurs ! Plus loin un perdreau, atteint légèrement à la tête, pointe droit au ciel et retombe foudroyé.

Là, un vieux coq blessé tombe, se relève, rejoint sa compagnie, au milieu de laquelle il accomplit son vol, et meurt à la remise. D'un coup d'œil rapide le chasseur a compté le nombre des perdreaux ; c'est un point de contrôle qui lui évitera au départ une recherche infructueuse.

Ailleurs tombe à une distance inappréciable à l'œil une pièce blessée : perdue pour tout autre, elle ne l'est pas pour lui ; il a pris des jalons intermédiaires : un buisson, un arbre, une pierre, tout le guide, et il arrive à point nommé sur sa pièce.

A de très-rares exceptions près, il sait, ce chasseur intelligent, quand il a pu manquer ; aussi n'apporte-t-il pas après chaque coup une attention aussi scrupuleuse ; mais il lui fallait la solution d'un problème, autrement il en aurait rêvé la nuit.

Après avoir battu les pièces de luzerne, de betteraves, et avec le même soin les remises boisées, il

descend vers une heure dans les prairies, les marais, les terrains bas et humides; il sait qu'un lièvre se relaisse dans les joncs, que les perdreaux s'y blottissent.

Durant cette chasse, cette tournée accidentelle, le bon chasseur ne doit avoir qu'un seul but, celui de rejeter le gibier dans la plaine, dût-il, pour y mieux parvenir, battre constamment à mauvais vent, se priver de coups certains, dût-il ne pas tirer. C'est le sacrifice du présent en faveur de l'avenir; c'est le laboureur qui sème en automne pour récolter au mois d'août.

Il agira de même chaque fois qu'il aura l'occasion de battre une pièce couverte d'une verdure quelconque, située auprès d'un bois inaccessible, d'un village ou des limites du terroir.... Il a levé les épaules de pitié en voyant ces bandes de chasseurs se diriger carrément sur l'obstacle, au lieu de refuser l'aile droite ou l'aile gauche, de pivoter en laissant du côté de la plaine un espace libre pour y faire rebrousser le gibier; mais l'ambition du chasseur ne peut s'accommoder de ces lenteurs, le succès du plus grand nombre est au prix du sacrifice de quelques-uns; nul ne veut se l'imposer.

L'indolence, la paresse, la lâcheté, sont à l'ordre du jour!... Une fontaine d'eau fraîche et limpide est à moins d'un kilomètre de distance; le bon chien épagneul est pris de chaleur, il a perdu toutes ses facultés; il renaîtrait à la vie, à la chasse. Mais le

maître a sa gourde pleine, il boit à longs traits, se désaltère, et oublie les souffrances de son fidèle compagnon. L'égoïsme est partout.

Ce riche propriétaire forestier ne peut jouir du plaisir de la chasse, il n'a pas un lièvre, pas un seul lapin dans ses vastes domaines. Ne croyez pas qu'il consente à faire le moindre sacrifice, à acheter quelques hases ou bouquins (1). Jamais, au grand jamais! Il est donc avare? Non, mais il est égoïste, et l'égoïste est l'ennemi de soi même....; d'autres bois sont contigus aux siens, le voisin pourrait en éprouver du bien-être, profiter de cette dépense, et cette pensée en troublerait ses nuits.

On disait au duc de Longueville que ses voisins chassaient continuellement sur ses terres, et qu'il ne devrait pas le souffrir : « J'aime mieux, répondit-il, avoir des amis que des lièvres. » Je soupçonne fort le propriétaire dont il est ici question, de n'avoir ni l'un ni l'autre.

Ce chemin, dans lequel on manque de verser à chaque pas, lui appartient en propre; il conduit à

(1) Quand on manque de lièvres, lorsque le canton est ravagé, il est facile de le repeupler. Commencez par détruire les renards, les chats demi-sauvages qui battent les champs, les belettes et les oiseaux de proie; après quoi il suffira de mettre, au printemps, quelques hases et le tiers environ de bouquins. Vous le voyez, ce n'est qu'une question d'argent. La seule différence qui existe entre le lièvre et le lapin, c'est qu'on met de ces derniers seulement un bouquin pour cinq ou six hases. Quelle humiliation pour les lièvres!

son château ; mais il est grevé d'une servitude au profit de ce même voisin, qui n'a pas de chevaux...., qui pourrait en avoir !... le riche propriétaire préfère y briser sa voiture que d'y faire jeter quelques mannées de pierres ramassées dans ses terres ; et si vous en exprimez votre étonnement, il vous répondra par cet adage :« On n'aime pas à être dupe. » C'est juste, on préfère être un sot ou un niais, parfois même l'un et l'autre.

Nous reviendrons sur ce sujet au chapitre *Des bienséances ;* pour l'instant, poursuivons notre chasse avec cette tranquillité d'esprit qui ajoute encore à ses joies.... La passion de la chasse chasse aussi la misanthropie.

Les plus beaux jours de la vie sont troublés par des nuages.

Viennent donc les averses salutaires, les tempêtes qui remuent tout le gibier des bois et des plaines et donnent à la chasse un nouvel aspect !

Qu'elle semble douce l'averse au milieu d'un beau jour ! De tous les points à la fois, le chasseur entend des chants ; les perdreaux se rappellent, quittent les bois et regagnent la plaine pour échapper à la seconde pluie qui s'écoule des arbres. Il a repris sa vigueur, une nouvelle lutte s'engage ; l'air est rafraîchi.... Le gibier, debout, mouillé, a retrouvé son vol du matin ; il part à de grandes distances ; les fusils refroidis détonnent moins, la poudre a perdu de sa force ; c'est quasi une chasse d'automne.

Le chasseur rustique adopte momentanément la charge de l'arrière-saison. Au lieu de 65 grains (3 gram. 1/2), il met 80 grains (4 gr. 2 décigr.). Le plomb n° 9 est abandonné pour le 6. Mais, hélas! tant d'avantages sont annulés par un obstacle insurmontable qui tient au sol.

La terre dégage, au contact de l'humidité, des gaz absorbants. Les pâquerettes, les améthystes dont les prairies sont diaprées, les mille et une fleurs éphémères qui éclosent, naissent et meurent à l'instant même, confondent leurs parfums avec l'arome animalisé; les faux arrêts se succèdent; le gibier fuit à pattes; le chasseur est forcé d'acheter le succès au prix d'un redoublement d'énergie, de persévérance! C'est une nouvelle chasse, active, ardente, difficile.

Si la pluie a été abondante, le chasseur bat les terrains secs, arides, pierreux, sablonneux; les montagnes au bas desquelles se relaisse le lièvre, toujours plus disposé à monter qu'à descendre, grâces à la conformation de ses pattes de devant plus courtes que celles de derrière; il sait qu'en deux bonds il distancera le chien...., mais les coups du chasseur auront un but plus facile à viser.

C'est dans ces coteaux escarpés, boisés et couverts de bruyères que se cantonnent les perdrix rouges, dont le vol lourd en apparence, mais plus rapide, plus élevé, plus bruyant que celui des grises, fait passer le chasseur par toutes les phases du tir. Le coup du roi, le coup au jugé, le coup plongeant, le

coup croisé, tous les coups les plus renommés se succèdent au même instant. Des obstacles sans cesse renaissants dérobent le chien à la vue; le corps est ébranlé, il faut se presser, ajuster et tirer dans l'espace d'une seconde.... Quand les perdrix se sont toutes levées une à une, on les cherche encore...., puis, une fois dispersées, elles se blottissent dans une touffe de bruyère, de joncs marins, d'ajoncs, de genêts, et tiennent de manière à laisser au chasseur le temps de gravir une côte escarpée.

Le matin, vous les trouvez sur le bord des champs; mais, dès leur premier vol, elles regagnent leurs retraites et franchissent des vallées entières.

Dans les provinces méridionales, où elles sont très-communes, on les chasse dans la plaine exactement comme les grises. Durant la nuit, elles se perchent sur les branches des pommiers; les braconniers le savent et en détruisent beaucoup.

En Espagne, et dans l'Andalousie principalement, on ne connaît que les perdrix rouges; jadis elles y étaient très-abondantes, mais, depuis la guerre, elles ont considérablement diminué.

Ce gibier ne peut s'acclimater dans les provinces septentrionales; il y réussit fort mal, et de proche en proche finit par s'en éloigner complétement.

Effet singulier! dans les vignes d'Argenteuil, situées à trois lieues de Paris, on avait connaissance chaque année d'une seule et unique compagnie de perdreaux rouges! Que devenaient ceux qui échap-

paient à la destruction? Voilà ce qu'on se demande sans pouvoir y répondre.

La perdrix rouge est plus forte et bien mieux garnie de plumes que la grise. Les vieux se distinguent des perdreaux par leurs pattes rocailleuses, d'un rouge pâle et blanchâtre, ainsi que par la première plume de l'aile, ronde chez les adultes, pointue chez les autres.

On a remarqué que les perdrix rouges des pays montagneux étaient plus grosses que celles des plaines, ce qui prouve clairement qu'il y en a de plusieurs espèces.

Quand un chasseur tue une vieille perdrix rouge dans les montagnes, il se flatte toujours de l'espoir que c'est une bartavelle (1) : qu'il sache, pour sa gouverne, que cette dernière est très-rare en France; qu'on ne la trouve, pour ainsi dire, que dans le Dauphiné, le Languedoc, la Corse et accidentellement ailleurs.... Elle est reconnaissable d'abord à sa grosseur qui est presque double, à ses couleurs moins vives, à une grande plaque blanche qui couvre sa gorge; tandis que les autres espèces de perdrix rouges ont un véritable collier noir moucheté qui s'étend sur une partie de la poitrine. On a remarqué encore qu'elle ne faisait pas de nid, et qu'elle déposait ses œufs sur des feuilles.

(1) Voir Buffon, Cuvier, et tous les ouvrages qui traitent d'histoire naturelle.

Grâce au ciel, toutes les côtes ne sont pas des montagnes inaccessibles, et un chasseur peut, dans bien des cas, faire ses dispositions pour les monter ou les descendre à son gré. C'est souvent le hasard qui le guide, et il ne s'en trouve pas plus mal. Mais s'il a remarqué la remise d'une compagnie, attendu que les coups tirés de bas en haut sont toujours plus certains que ceux tirés de haut en bas, à la place du chasseur, dis-je, je préférerais de monter que de descendre. S'il cherche la difficulté, c'est une autre affaire; je me récuse et me prosterne avec respect.

Ne vous pressez pas d'accuser de paresse ce vieux praticien qui se repose sur le point culminant du rideau ou de la montagne; il observe les chasseurs de la plaine, remarque la remise du gibier et contemple cette ligne de tirailleurs.... Ancien troupier, il croit assister aux escarmouches matinales qui précèdent un combat...., il rêve gloire et dangers.... On peut le satisfaire, il ne faut pour cela que réduire l'image à des proportions infiniment petites.... Le succès est à la gloire ce que sont les petites misères de la vie au danger.

Dans ces verdures, ces trèfles, ces sainfoins, ces avoines sur pied, il faut relancer le gibier, au mépris de la loi, sous peine de ne plus tirer un seul coup de fusil de la journée.... Heureusement, la plaine est découverte, aucun ennemi ne peut surgir; le garde-champêtre, en contact chaque jour avec la population, a entendu flétrir des rigueurs que la Cour de

cassation elle-même a stigmatisées; il a le vin bon, oublieux ou somnifère; il boit, dort ou bavarde à cette heure dans quelque cabaret.... Fût-il sobre, alerte, ingambe, fanatique de sa consigne comme un vieux de la vieille, il ne s'attacherait en ce jour qu'à la poursuite du braconnier ou du chasseur de passage qui veut s'affranchir du tribut consacré.... Il a salué ses administrés à leur entrée dans la plaine, il les attendra au retour; sa mission doit s'accomplir sans trouble, sans perturbation : il a plumé la poule sans la faire crier.

L'impunité semblait acquise, quand soudain l'air est ébranlé; un bruit confus d'armes et de chevaux, centuplé par les échos, semble sortir de dessous terre. Sommes-nous donc encore en 1814? Sont-ce les Cosaques?... *nos bons amis les ennemis!*... Non, ce sont des gendarmes!... des gendarmes honnêtes qui s'étaient cachés dans une remise pour tomber sur les chasseurs à l'instant du délit... de ce délit inévitable, fatal comme la destinée.

Oh ! que vous avez dû souffrir de ce rôle, indigne de vos honorables services!... On se cache pour saisir des voleurs, des malfaiteurs!... On se cache à l'armée pour tendre une embuscade à l'ennemi, non pour arrêter de paisibles chasseurs.

Marchez au grand jour, surprenez-les par la vitesse de vos chevaux, puisque telle est votre mission ; mais ne couvrez jamais votre honorable habit de la roulière, noble par elle-même, honteuse quand elle cache

d'autres insignes; verbalisez avec dignité!... C'est un soldat, c'est un ancien frère d'armes qui vous le dit. Résistez à cet ordre qu'aucun règlement n'autorise... Ne vous ravalez pas aux yeux des populations; et puisque, par la nature de vos bons services, vous avez pour éternels ennemis les voleurs, les repris de justice, les vagabonds, que du moins les honnêtes gens au milieu desquels vous vivez saluent en vous le plus loyal et le plus noble des soldats.

Grâces vous soient rendues! Honteux du rôle qu'on vous fait jouer, il vous tarde de faire acte de présence ailleurs!... Vous partez sachant bien qu'on commettra derrière vos talons le même et inévitable délit... Vous partez sans tourner la tête, pour ne plus voir, pour ne plus entendre; puis, à quelques jours de là, on plaide, on condamne, et l'on se donne rendez-vous à l'année suivante. Le fisc y gagne, la morale y perd... deux pertes à enregistrer.

Un braconnier en était à son vingtième procès: Vous serez encore condamné, lui dit son avoué, à quoi bon plaider?... Bah! bah! réplique l'incorrigible enfant de saint Hubert, allez toujours, les juges ont parfois des distractions. Et il n'avait pas tout à fait tort (1).

(1) Quelques articles de la nouvelle loi semblent obtenir grâce pour elle, tant ils ont satisfait l'opinion publique en détruisant le braconnage. Certes, il existera bien encore çà et là des braconniers chasseurs, mais cette coupable industrie organisée en grand ne subsistera plus, faute de débouchés pour écouler ses produits; les panneauteurs qui ravageaient, à

J'en conviens, j'ai une indulgence patriarcale pour le pauvre braconnier sans patrie !... car la patrie est toute entière dans ce champ, paradis terrestre dont il est chassé !... Je voudrais, pour adoucir ses misères, qu'il y eût autant que possible autour de chaque ville, un terrain banal, réservé tacitement au commun des chasseurs ! ou tout au moins qu'il fût défendu aux maires d'affermer la chasse des biens communaux, afin d'en conserver la jouissance à tous les chasseurs de la localité : de même que j'abandonne à la rigueur des lois le vagabond armé, le fureteur, le chasseur de nuit, de même, établissant une distinction intelligente entre ces hommes de proie et le pauvre confrère en saint Hubert, qui grapille sans préméditation et en plein jour quelques bribes de gibier, de même, dis-je, je réclame pour lui non-seulement l'indulgence mais encore la bienveillance des âmes d'élite. « Grattez le chasseur, vous y trouverez le braconnier, » a dit un charmant écrivain (Toussenel). Hélas ! combien de haine dans la privation absolue d'un exercice ou d'un plaisir ! combien aussi de reconnaissance et d'amour dans sa jouissance !

l'aide du *drap des morts*, une plaine entière dans une seule nuit, seront réduits à l'impuissance. Mais de quel prix n'avons-nous pas payé une amélioration aussi universellement réclamée ! les tribunaux sont incertains, les arrêts se contredisent, les mystifications les plus grotesques se succèdent : on fait main-basse sur tout, sur les objets d'histoire naturelle, les oiseaux empaillés, les ménageries, les volières, les pâtés, les conserves, les provisions de bord les plus excentriques ; c'est la confusion de la tour de Babel, on ne s'entend plus.

Cet épisode obligé de la chasse ne l'a pas interrompue pour longtemps ; les groupes réunis par le danger commun s'éparpillent de nouveau dans la plaine, la fusillade recommence ; c'est l'instant favorable pour chasser à l'extrémité du terroir, dont les chasseurs s'éloignent peu à peu pour revenir, comme on dit, au lancé. Alors mon chasseur rustique apparaît dans toute sa supériorité : il forme l'arrière-garde, ramasse un à un les échappés, parfois les écloppés, rejoint les compagnies qui ont forcé les chasseurs ; chacun de ses pas est signalé par un succès ; mais déjà le soleil pâlit, il tourne à l'horizon, on pénètre dans l'enclos de la ferme, on salue une dernière fois les compagnies du matin ! le bouquet a lieu, les armes se déchargent en l'air faute d'hirondelles (1).

Il vous importe sans doute de savoir en ce moment si les principes triomphent immuablement de tout,

(1) Pour l'édification de ceux qui commettent quotidiennement de ces meurtres inutiles que l'humanité réprouve, j'extrairai d'un excellent ouvrage un passage qui leur donnera une juste appréciation des services rendus à l'agriculture, par les charmants petits oiseaux qu'ils sacrifient si légèrement.

Sans les hirondelles nous serions dévorés par les moucherons ; sans les pélicans, l'Egypte serait infectée d'animaux venimeux qui naissent dans le limon du Nil. Les hérons, les cigognes en fouillant dans les marais pour y chercher les crapauds, les serpents et les vers, protégent les digues de la Hollande ; c'est du moins une tradition populaire qui a force de loi et sauvegarde la vie de ces oiseaux, non-seulement en Hollande, mais partout.

Les anciens prétendaient même que la cigogne, chaque fois qu'elle a des petits, en jette toujours un de son nid, pour payer le salaire de celui

même d'un mauvais destin..., si ce rustique chasseur que nous avons vu se hâter lentement, s'arrêter à propos pour décider parfois le départ d'un lièvre, plus effrayé de ce silence que du bruit, si ce chasseur qui semble ne vivre que du superflu des autres, et ne chasser que pour son chien, dont il a relevé les moindres fautes, il vous importe, dis-je, de savoir s'il sera couronné roi de la chasse..., il le faut ou ma théorie est à néant.

— Hélas! non, il ne le sera pas.

— Je comprends..., modeste et grand comme un Romain, il aura fait des rois sans avoir voulu l'être...; connu..., usé..., rococo...

qui la loge. Cette croyance, entachée de contradiction, n'empêchait pas ces mêmes anciens de faire de la cigogne le symbole de la piété filiale et paternelle, ainsi que de la fidélité conjugale.

« M. Baxton, dans son *Histoire naturelle de la Pensylvanie*, a fait ressortir avec beaucoup de sagacité l'utilité des oiseaux sauvages. Il n'y a réellement de destructeurs, pour les récoltes, que les corbeaux et les pigeons; quant à ces derniers, outre qu'il est facile d'en limiter le nombre, ils dévorent, dans les champs cultivés, autant de semences d'herbes nuisibles aux récoltes que de grains confiés à la terre. Le martin-pêcheur, particulièrement avide d'abeilles, qu'il guette pour les saisir au passage lorsqu'elles reviennent à la ruche chargées de butin, est considéré, à juste titre, comme l'ennemi de l'agriculteur; quant aux autres, un examen attentif démontre l'utilité d'espèces qu'on aurait pu croire bonnes seulement à détruire. Tel oiseau vu à une certaine distance paraît occupé à dévorer les grains dans l'épi, parce qu'en effet il travaille à grands coups de bec entre les herbes de l'épi : ce n'est pas le grain qu'il y cherche, c'est au contraire l'insecte qui ronge le grain; une observation superficielle laisse croire qu'il dévaste les récoltes au moment même où il les défend contre leurs véritables ennemis.

« Les oiseaux chanteurs et jaseurs passent pour les ennemis de nos ce-

— Rien de tout cela.

Adorez le veau d'or, moi j'adore le vrai Dieu!... celui qui sait jouir réellement du plaisir de la chasse, qui la pratique avec intelligence, qui se procure des sensations douces, ineffables, dont les plus nobles et les plus vives sont dans le travail du chien, dans cet instinct mystérieux plus puissant, plus infaillible que la raison même..., qui ferait croire à la métempsycose, et ajoute à l'amour du maître un sentiment indéfini de respect.

Mais il est des gens positifs, implacables, qui ne peuvent être touchés que par un seul argument..., le succès...; analysons-le donc ce succès.

rises et des autres fruits rouges; ils en mangent, à la vérité; cependant les chenilles et les araignées forment leur principale nourriture. Les rouges-gorges fréquentent nos treilles; ce n'est pas le raisin qu'ils y viennent chercher, ce sont les moucherons et les vermisseaux.

« Le plus grand nombre des petits oiseaux de l'ordre des passereaux réclament, sous tous les rapports, notre protection; plusieurs sont exclusivement insectivores; quelques-uns mangent à la fois des graines et des insectes; presque tous contribuent à nos plaisirs par la mélodie de leur chant. Le dommage qu'ils nous causent est bien minime, si on le compare aux services qu'ils nous rendent en compensation.

« L'un des plus utiles de tous les oiseaux pour la destruction des insectes, c'est le roitelet. Ce petit oiseau, loin de craindre la présence de l'homme, recherche sa société. Dans plusieurs États de l'Amérique du Nord on a si bien remarqué le parti qu'on peut tirer de ces oiseaux, qu'on met à leur disposition, près de chaque habitation rurale, une boîte en bois attachée au bout d'une perche, afin qu'ils y établissent leur ménage, ce qui ne manque jamais. Lorsque les petits sont éclos, les parents recherchent soigneusement les insectes pour la pâture de leur jeune couvée. On a compté, avec attention, le nombre de voyages effectués par une paire

Dans toutes les réunions nombreuses, il se trouve toujours un jeune homme chasseur fanatique, excellent tireur, pour lequel la chasse n'est qu'une question d'adresse. Il a pratiqué avec le plus grand succès le tir au pigeon... son fusil de calibre 8 pèse 5 kilos, sa charge de poudre est de 140 grains (7 grammes 1/2) plus qu'égale à la charge d'un fusil de munition, il met 2 onces de plomb (61 grammes), et, armé de la sorte, il dévore l'espace... Fort, nerveux, infatigable, dans la puissance de sa jeunesse, entraîné comme un cheval de course, nul ne peut le suivre !

Associé à un *pointer* de la grande espèce, libre, indocile, ardent, mais sûr, infaillible, quêtant à mille

de roitelets logés dans une de ces boites ; on a trouvé, en moyenne, cinquante voyages par heure. Le minimum a toujours été de quarante, et le maximum de soixante ; une fois seulement ils avaient fait, en une heure, soixante et onze tours. Cette chasse dure sans relâche toute la journée. Une moyenne de cinquante donne, en douze heures, six cents chenilles ou autres insectes, dont chaque paire de roitelets débarrasse, chaque jour, le verger et le potager, tant qu'ils ont des petits à nourrir. Ce calcul ne suppose qu'un seul insecte enlevé à chaque voyage ; mais en réalité, ils en rapportent souvent deux ou trois à la fois, ce qui donne une destruction de douze cents à dix-huit cents insectes par jour.

« Dans le canton où l'on cultive le tabac, on voit les nègres, hommes, femmes, enfants, occupés en plein soleil, à éplucher des plantations de 25 à 30 hectares de tabac pour préserver leurs feuilles précieuses de l'atteinte des chenilles ! Quelques ménages de roitelets auraient fait pour rien le même service. Et n'est-ce rien que leur joyeuse compagnie et la gentille chanson qu'ils nous donnent en outre ? Si, après cela, ils se permettent de becqueter quelques cerises, quelques framboises, le fermier raisonnable ne doit pas les regretter ; c'est bien le moins qu'ils aient une petite part des productions qu'ils savent si bien défendre. »

pas, mais tenant l'arrêt comme un pieu, tous deux bien faits l'un pour l'autre se lancent dans les plaines, se donnant vingt primeurs dans une seule journée de chasse... Les perdreaux démontés sont doublés à terre..., il les fauche par deux, par quatre, en les tuant à près de cent pas dans le milieu des compagnies...; il a battu toutes les remises, les réserves, les couverts du terroir, que dis-je! de tous les terroirs à 8 lieues à la ronde (pardon, à 32 kilomètres, car il ne faut pas perdre de vue que les nouvelles mesures sont en vigueur!... ainsi donc, si vous vouliez faire observer à quelqu'un qu'il a un pied de nez, il faudrait dire qu'il a 33 centimètres de nez sans compter la fraction. C'est moins poli, mais ainsi le veut la loi); c'est un ravageur, un rateau, une trombe semblable à celle du désert. Gai, jovial, bon, téméraire, tout le monde aime ou craint cet enfant gâté. Pouillards et cailleteaux sont de bonne prise; faute de gibier il tuerait les pigeons, les alouettes, les moineaux; il faut qu'il brûle de la poudre! à tous les concerts il préfère la musique de Charles XII.

La royauté a ses charges, toute gloire se paie ici-bas. Le roi de la veille doit être encore le roi du lendemain! point de trève, de repos; semblable au Juif-Errant, il faut qu'il marche et qu'il marche encore; l'ombrage des bois, la fraîcheur des prés, les haltes réparatrices sont inconnus de ce paria, de ce séide de la renommée, qui dévore l'espace accompagné ou plutôt sur les traces de son chien indomp-

table. Il trouverait sans doute plus agréable de chasser à son aise avec un chien calme et sage, quêtant sous le fusil, obéissant au moindre signe ; mais la royauté lui échapperait, parce qu'on tue plus de gibier avec le chien indépendant, sans rappel, qui parcourt 1 kilomètre à la minute et passe en revue tout le gibier de la plaine. Pour suivre un tel chien, il est vrai, il faut être taillé à l'antique, il faut aimer tout avec frénésie et passion ! tel est mon héros : pour lui la chasse est une fièvre, un transport, une ivresse, une folie du moment. La terre est un plancher, le gibier est un but !... le gibier tout palpitant se débat encore dans son carnier, qu'une nouvelle victime occupe une nouvelle place ! ce n'est pas qu'il soit cruel ! non, mais il n'a pas le temps d'être humain. Il charge en marchant, dans la crainte de perdre une seconde de sa vie, une seconde de sa chasse, dans la crainte surtout de laisser échapper la royauté.

Du haut d'un rideau vous voyez de bien loin une espèce de chasse à courre..., maître et chien poursuivent un lièvre, en entraînant sur leurs pas des populations de cultivateurs, de gardes-champêtres et d'ouvriers ; tous s'échelonnent en vociférant, hurlant, mugissant, détonant sur tous les tons de la gamme. C'est lui, c'est mon héros excentrique qui serait à l'apogée de son triomphe s'il se rencontrait sous ses pas une rivière, un ravin, un précipice, des obstacles infranchissables, pour les franchir à la barbe du genre humain.

Le lièvre est pris, ramassé, de nouvelles et lointaines détonnations retentissent encore, les personnages disparaissent, se fondent peu à peu dans la brume de l'horizon, et la scène continue dans le département voisin.

Deux heures après, chasseur prudent et discret, vous vous trouvez en face de visages de mauvais augure, de teints bilieux, animés ! on commence par jurer après votre chien ; puis les épithètes de voleur, de brigand, arrivent à vos oreilles. Innocent comme l'agneau, vous en imitez le langage !... l'homme sans éducation prend toujours la politesse pour de la peur..., il en devient plus fort, plus méchant.

Vous cherchez l'explication de ce mystère, vous ignorez qu'agent responsable des méfaits d'un confrère, vous avez endossé son billet, que vous payez pour lui.

Un passant reçoit, sur son habit, une saleté qui tombait du troisième..., il ramasse des pierres et, ne pouvant atteindre plus haut, casse toutes les vitres du second; vous êtes en ce moment le locataire du second étage... C'est injuste ; toutes vos susceptibilités s'en indignent..., votre patience est à bout, vous menacez..., on en vient aux coups, ce qui est toujours dangereux un fusil à la main, et finalement vous serez battant ou battu.

Hélas, oui !... ou vous aurez un meurtre à vous reprocher ! A ce sujet, permettez-moi une légère digression : moi aussi (n'en dites rien au procureur du roi)

j'étais il y a quelque trente ans un de ces foudres de chasse dont j'ai cherché à esquisser quelques traits..., un jour on a sonné le tocsin sur mon passage; dans une seule chasse qui m'a conduit à peu de chose près de Lille à Paris, j'ai grandi sans exagération de deux pouces (ancienne mesure) et usé trois paires de souliers. A mon retour j'ai été forcé de faire renouveler toute ma garde-robe.

Enfin, la fatalité me conduit non loin d'un charretier occupé à décharger du fumier. Oh! je crois le voir encore, son spectre me poursuit sans cesse.

Je tire sur une perdrix, la détonnation fait peur à ses chevaux qui se cabrent.

— Si tu recommences, me crie-t-il, je vais aller te *tortiller les côtelettes*.

On a du sang dans les veines.

— Me *tortiller les côtelettes!* répétai-je hors de moi, fais trois pas et tu es mort.

Je ne vous redirai pas le mot *propre* dont il se servit; mais, plus résolu que jamais, il s'élance vers moi. En ce moment, un nuage obscurcit ma vue!... une odeur de sang me saisit à la gorge!... je compte machinalement: un..., deux..., trois... j'abaisse avec fureur le bout du canon!... et... je me sauve à toutes jambes, vous engageant à en faire autant, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

J'ai connu de bien braves gens, fort malheureux de n'avoir pu réprimer un mouvement de colère! j'ai vu des champs de chasse se transformer en champs clos,

en arène de gladiateurs ; j'ai vu, pour le sujet le plus futile, des chasseurs se fusiller, se battre avec des sabres de gardes-champêtres... C'était déplorable, sans doute, toutefois les armes étaient ou devaient être égales ! tandis que si j'avais fait feu sur mon charretier, je le tuais roide, et en bonne conscience je n'aurais pas trop volé quelques années de prison, si j'en avais été quitte pour si peu.

Un de mes bons amis, le brave colonel Bourset, étant à la chasse, se prend de dispute avec un paysan ; celui-ci le traite de lâche.

— Lâche, dis-tu? reprit le colonel..., je comprends..., parce que je suis armé...; tiens, regarde..., et disant cela il jette son fusil à quelques pas.

Mon paysan ne fait ni une ni deux, comme on dit vulgairement, il s'empare du fusil et court encore. Jamais le colonel n'a revu ni l'un ni l'autre !... soyez donc chevaleresque !

Le plus sage est d'accabler de votre mépris celui qui vous adresse des injures, sans entrer dans aucune explication, sans proférer un seul mot. Molière disait : « Le mépris est une pilule qu'on peut bien avaler, mais qu'on ne peut guère mâcher sans faire la grimace. » Usez de ce moyen, et si vous rencontrez un garde malhonnête et violent, restez froidement dans votre droit ou dans votre tort ; vous avez obéi à la loi en exhibant votre permis de chasse, le reste est du ressort des tribunaux ; vous serez condamné, c'est possible, mais si vous avez constaté devant témoins

les abus de pouvoirs, les brutalités dont vous aurez été victime, l'agent rural subira une admonition et une peine qui vous vengeront; c'est une victoire dans une défaite, point de rancune.

Pour en revenir à notre chasseur tant soit peu flibustier, je vous demanderai s'il est possible de lutter avec un gaillard de cette espèce; inclinez-vous maintenant devant sa royauté.

Des diminutifs de ce fougueux chasseur se rencontrent dans chaque réunion un peu nombreuse. Mais quand ils ne sont pas aussi complets, sous le rapport des vertus et des défauts, ils n'obtiennent aucun succès ; les bons principes, l'esprit d'observation, l'intelligence, le sang-froid du chasseur, la supériorité du chien, les bonnes proportions de l'arme, sont des avantages qui, à la longue, doivent triompher de l'ardeur intempestive, de l'adresse sans expérience et du mauvais destin.

Je ne terminerai point ce chapitre sans signaler l'influence controversée que les chemins de fer sont appelés à exercer sur l'avenir de la chasse.

Désormais familiarisés avec le passage des trains, les lièvres et les perdrix trouvent jusque dans l'intérieur de cette longue ceinture de terrains mis en réserve, un refuge assuré; ce que n'aurait pu faire l'entente la plus intelligente et la plus cordiale, le hasard l'a fait. Mais hélas! si les entraves que les chemins de fer apportent à la poursuite du gibier, le sauvegardent à la fois des chasseurs et des bracon-

niers, il faut reconnaître également qu'un grand nombre de perdrix, de bécasses et de canards (on cite même des oies), se heurtent, se blessent et se tuent contre les fils de fer du télégraphe électrique, plus destructeur à lui seul que tous les maraudeurs de la ligne.

L'avenir décidera cette grande question en dernier ressort.

Le Retour de la chasse.

Tu rentres fatigué, demi mort, j'en convien,
Mais avant de t'asseoir donne à boire à ton chien.

TABLETTES DE SAINT HUBERT.

Les chasseurs s'échelonnent et rentrent par groupes, les uns triomphants, les autres l'oreille basse. Tandis que celui-ci se glisse furtivement dans la maison par une porte de dégagement, celui-là qui a observé durant toute la chasse les chances de chacun de ses rivaux, qui s'est renseigné auprès de l'un, auprès de l'autre, n'écoutant que cette voix secrète qui vibre avec tant de complaisance aux oreilles de l'ambitieux, ne doute plus de son succès!... Il se pavane aux abords du perron, interroge tout le monde dans l'espoir d'être questionné à son tour! La politesse du maître de la maison lui fait jouer naturellement le rôle de compère, il donne la réplique à propos; rien ne manque à la scène.

Le carnier de ce présomptueux, négligemment ramené en avant, offre à tous les regards son ampleur majestueuse; il énumère avec complaisance le nombre de ses pièces...., il en a vingt, sans compter deux ou trois cailles coupées en deux qu'il a laissées sur la place! des perdreaux, un lièvre, tués en commun, tombés dans les jardins ou volés par des bergers. Il a fait tirer tous ses voisins sur l'arrêt de son chien, il a cassé une cheminée de son fusil, manqué de munitions; aucun guignon ne lui a été épargné!... ce qui se traduit par ces mots: Je suis plus adroit, j'ai plus de mérite qu'aucun de vous!...

Signale-t-on la présence des dames...., vieux et fat, il porte la main à son toupet, ramène artistement sur ses tempes une douzaine de cheveux égarés, renoue sa cravate, rajuste son faux-col à la Colin! et se comprime la taille à l'aide d'une sangle qui en fait grotesquement ressortir la rotondité.

Jeune, il ajouterait au désordre de sa mise, plutôt que d'y porter une main profane! unissant la galanterie à la chasse, il trouverait dans un mystérieux regard le prix de son triomphe.

Enfin, jeune ou vieux, il s'esquive bien vite en voyant apparaître cet impétueux chasseur dont j'ai esquissé quelques traits; roi de la chasse autant par ses méfaits et ses désordres que par ses mérites réels! Mais roi de fait, la possession vaut le titre. Signalant encore son retour par un nouvel acte de vandalisme, il a déchargé très-adroitement son fusil sur une volée

de pigeons; son chien n'a étranglé qu'un chat et trois poules, rien qu'en traversant la basse-cour....; à cette heure il roule tous les autres chiens qu'il rencontre, et culbute, pour couronner l'épisode, deux dames *la tête en bas*...., maître et chien sont deux êtres charmants!... du champagne frappé à l'un.... une jatte de lait à l'autre...., les devoirs de l'hospitalité sont sacrés.

Jadis le retour de la chasse était quelque chose de plus solennel! Le gibier artistement groupé offrait dans son ensemble un bouquet d'un ravissant aspect!... Les pouillards conservés mystérieusement au fond du carnier, victimes accusatrices, auraient déshonoré le détenteur, ils ne figuraient même pas comme mémoire : la chasse, moralisée par cette coutume antique, avait des lois dont nul ne s'affranchissait! C'était un droit des gens appliqué au gibier et qui le sauvegardait.

Mais déjà la maison est prise d'assaut, les chiens se couchent sur tous les paliers, entrent dans le salon en flairant la cuisine; l'impunité leur est acquise.

L'homme sensé, le rustique chasseur qui a du savoir-vivre, revêt un costume de ville simple et sévère....; le lionceau se pare comme pour un bal, dans l'espoir que l'excentricité de sa toilette en fera loucher cette vieille fille demi-campagnarde, ou ce modeste jeune homme qui, payant régulièrement son tailleur, croit naïvement à l'aristocratie de la tenue!

C'est un triomphe d'amour-propre de bas étage, il se fait beau pour paraître riche!...

Le dîner est annoncé, la conversation roule encore sur les épisodes de la journée, c'est une chasse inépuisable, on se permet de ces petits mensonges pleins d'amabilité, hâbleries renouvelées de Blaze, ce type du chasseur, conteur, viveur. On chante, on rit, on boit! de la cave au grenier la maison retentit, frémit sous la commotion de cette gaieté franche, de bon aloi, sans satire, sans calomnie, sans victimes déchirées ou flétries, qui n'est plus de notre siècle....

Un jour, à la fin d'un dîner de chasse, je fus interpellé par le maître de la maison. — Monsieur, me dit-il, chacun de nous s'est imposé la loi de raconter une petite anecdote, c'est le tribut annuel. Allons, à votre tour, monsieur...., monsieur.... Comment donc? monsieur...? Il ne se rappelait pas bien mon nom, ce qui arrive parmi de plus intimes encore. Et comme je cherchais à m'excuser à double titre pour nous sortir tous les deux d'embarras, il insista de telle sorte que je fus bien forcé de prendre la parole en ces termes :

« Messieurs, c'est uniquement pour me conformer à l'usage et faire preuve de la bonne volonté dont vous avez tous donné l'exemple. D'ailleurs, on ne saurait rien refuser à un amphitryon qui fait avec tant de grâces les honneurs de sa maison!...» préambule de rigueur suivi d'un salut réciproque, et je continue :

« Retenu dans la capitale par des occupations quotidiennes, je ne puis faire l'ouverture que dans un certain rayon..., j'avais donc choisi pour mes galeries un terroir banal, n'appartenant à personne, c'est-à-dire à tout le monde, où j'allais régulièrement tous les ans... Levé avant le jour, j'arrive comme les années précédentes ! déception..., la chasse était gardée et les pauvres chasseurs de Paris singulièrement désappointés.

« Que faire ? retourner sur ses pas c'est cruel, surtout quand on a devant les yeux de belles pièces de luzerne, lorsqu'on entend au loin la fusillade qui vous appelle.

« Les gardes champêtres, les gendarmes gardaient les abords de la plaine...., en ce moment débouchait une bande de trente chasseurs précédés de chiens.... courants !... c'est le mot, courant comme des cerfs et aboyant comme des chiens de meute. Le célèbre Rameau avait l'oreille si délicate, qu'il faisait pendre ceux de ses chiens qui aboyaient faux ; en conscience, on aurait pu leur infliger la même peine. J'avise un vieux garde champêtre de ma connaissance, un vrai type à la Decamp. Tout en lui donnant la pièce, je le fais causer et j'apprends que la bande qu'on aperçoit est celle du maire de la commune, augmentée de vingt chasseurs arrivés tout exprès de Paris ! je retiens le nom de cet honorable officier ministériel, je récidive une pièce audit garde, en lui faisant du doigt certain signe compris dans toutes les langues !... « Silence et discrétion. »

« Le permis de chasse à la main, je vais droit aux gendarmes! « Dites donc, camarades, c'est bien, n'est-ce pas, la bande de mon cousin M.*** le maire de la commune? Ah! çà, pas de bêtises, débarrassez-nous de tous ces ravageurs de Paris! ne nous laissons pas faire la queue comme à des conscrits!... Ah! mais voilà le brutal qui ronfle! bonjour, salut les anciens! fichtre, ils ne m'attendent pas, ces gaillards-là.... » Et avant qu'ils aient eu le temps de placer un seul mot, je les avais quittés au pas de course, me dirigeant droit sur la bande, qui, en ce moment, pivotait pour envelopper une garenne.

« Chut!... me fait un chasseur qui filait le long de la bordure, le cou tendu, le fusil en joue, comme si je l'avais payé tout exprès pour me tenir ce langage, chut!... un lièvre.... à vous; en effet, il le manque de ses deux coups! je le roule du mien : il le ramasse et le met dans son carnier. Fichtre! lui dis-je, en voilà un que vous avez proprement roulé!... Mais oui! pas trop mal, fit-il sans aucune hésitation!... Bref, cédant à un de ces entraînements qu'on ne s'explique pas ou que l'on s'explique très-bien, nous ne nous quittons plus de la journée, désormais j'ai une contenance. Tout en chassant, tout en me laissant courtoisement dépouiller de presque toutes mes pièces, j'apprends que la moitié des chasseurs ne se connaissent pas entre eux....; je donne des capsules à l'un, une épingle à l'autre, du feu à celui-ci, un cigare à celui-là, je fais retrouver par mon chien une pièce

qui n'avait jamais été perdue, je me crée des amitiés, je ris à me tordre de toutes les balourdises qu'on débite ! je crie bravo à chaque coup de fusil, manqué ou non.... ; je me fais petit, humble, maladroit ; évidemment s'il y a un intrus parmi nous, ce n'est pas moi. »

— En voilà une fameuse ! dit en m'interrompant le maître de la maison.

— Quel toupet ! s'écrie avec une effronterie calculée certain convive qui ne craint pas d'aborder ce point délicat de comparaison. Continuez, continuez, ajoutent en chœur tous les autres.

« J'obéis donc. Au retour de la chasse, j'avais un peu perdu de mon assurance ; oserais-je m'asseoir au banquet de famille ? prolonger, vis-à-vis de personnes honorables, une plaisanterie qui pouvait prendre un caractère sérieux, déplacé même, j'en étais incapable ! Profitant donc du mouvement qui régnait dans la maison, je m'esquive à la dérobée ; déjà j'en franchissais l'enceinte, quand je me trouve nez à nez avec le propriétaire. — Où allez-vous donc ? me dit-il. — Moi !... je... au contraire..., bien certainement ! enfin je balbutie comme un écolier. Pris dans mes propres filets, je suis ramené et placé auprès du maître de la maison, comme en ce moment ; je mange, je bois ainsi qu'une personne naturelle de la société, comme en ce moment, et, ma foi, j'attends les événements. »

— Parfait, divin, impayable, incroyable, inimaginable, vocifèrent tous les convives.

— Cela a l'air d'un conte fait à plaisir, dit celui-ci.

— Je voudrais que cela me fût arrivé, ajoute celui-là. En voilà un maître de maison un peu bourgeois qui ne connaissait pas ses invités! s'écrie le propriétaire lui-même.

— Et comment cela a-t-il fini? demande un quatrième.

« Ma foi, je n'en sais trop rien encore, à vous parler franchement, puisque la scène se passe aujourd'hui même, à la table de M. Tardieu, l'honorable maire de cette commune, notre aimable amphitryon. »

Tout le monde de se regarder en poussant des cris d'étonnement! oh! ah! eh! hi! tout le répertoire des exclamations! puis des éclats de rire à en mourir! le maire en avait roulé sous la table! Seul j'attendais, avec des larmes dans la voix, que le silence fût rétabli, pour débiter une de ces tartines de circonstance, en l'honneur du maître de céans! Soins superflus, j'étais grand comme Napoléon! on avait ri, mon procès était gagné! Durant trois jours entiers, j'ai été retenu, festoyé comme l'enfant de la maison! et après vingt ans, mon âme reconnaissante sent le besoin de signaler, à tous les chasseurs, l'esprit, l'urbanité de M. Tardieu, maire de Valencourt, qui, en vrai patriarche, professe cette hospitalité antique, première vertu de nos pères.

Mais tous les propriétaires de chasses enivrantes ne sont pas d'une humeur aussi facile et aussi courtoise! L'ouverture rentre dans la catégorie des poli-

tesses que l'on fait à ses amis de circonstance, aussi à ses voisins, à ses administrés !... Ici règne l'abandon, ailleurs la roideur, la gêne, la déception.

— En voilà jusqu'à l'année prochaine, se dit tristement le chasseur demi-prolétaire, non philosophe, convié à l'une de ces fêtes glorieusement ordonnées.

— Grâce au ciel, m'en voilà quitte pour une année ! se dit à part soi cet ambitieux d'honneurs communaux qui a mésallié ses joies.

— A demain ! s'écrie avec une rondeur pleine de bonhomie l'honorable et vertueux chef de famille, glorieux de ses amis, pauvres ou riches, et qui, foulant aux pieds les préjugés de l'orgueil, ne se fait pas humble avec les grands pour être plus insolent avec les petits.





CHAPITRE IV.

La chasse d'automne.

Un seul mot sur la chasse, heureux qui s'en souvient,
Tirer haut ce qui fuit, tirer bas ce qui vient.

TABLETTES DE SAINT HUBERT.

« A la Saint-Remi, tous perdreaux sont perdrix, » dit le proverbe : cependant, quand la saison est encore belle, un chasseur ne serait pas déshonoré pour dire qu'il a tué des perdreaux ; en novembre il n'aurait plus d'excuse ; la Toussaint est le délai de rigueur.

A propos de proverbe, voici un aphorisme d'Hippocrate, rien que cela, faites-en votre profit : *Omnis saturatio mala, perdix autem pessima ;* Tout excès dans le manger est mauvais, l'excès de perdrix est le pire de tous.

On assure même qu'il est impossible de manger, durant un mois de suite, un perdreau à son déjeuner sans éprouver un dégoût insurmontable.

C'est possible, je ne donne jamais de démentis à personne, pas plus qu'à moi-même, je me respecte trop pour cela.

Toutefois, j'aime beaucoup à parier : je suis même devenu un peu joueur, en prévision de l'avenir, depuis que j'ai eu connaissance de cette réflexion de Talleyrand :

— Vous ne jouez pas, jeune homme?

— Non, prince, je n'aime pas le jeu.

— Vous vous préparez là une bien triste vieillesse.

Avis aux jeunes gens. Je ne les engage pas à être joueurs, mais seulement à bien prendre leurs précautions pour pouvoir le devenir un jour, de soixante à soixante-quinze ans, par exemple; il paraît qu'à cet âge tous les jeux sont innocents.

Les Lydiens, pour charmer la faim dans une extrême disette, inventèrent les cartes; ils jouaient un jour et mangeaient l'autre. Appréciez-vous maintenant tous les avantages du jeu?

Dans le cas où vous ne seriez pas convaincu, faites-moi le plaisir de chercher dans votre mémoire une autre distraction à laquelle vous pourriez vous livrer durant quatre heures de temps, tous les jours de votre vie, sans dégoût ni ennui? C'est peu parlementaire, peu galant, c'est peu... tout ce que vous voudrez, mais c'est vrai. Oh! ne froncez pas les sourcils, vertueux rigoriste!... ne faites pas trembler votre Olympe; on peut être joueur sans se ruiner, c'est ainsi que je l'entends.

Chantez victoire! votre morale a prévalu, on a réformé la loterie et les jeux; mais les actions sont

des cartes, la bourse est un tapis, et le diable rit dans ses cornes.

Pour en revenir aux perdrix, d'une digestion si pénible, toujours au dire d'Hippocrate, j'ai parié qu'un grenadier de ma connaissance mangerait, durant une année entière, quatre perdreaux ou perdrix le matin à son déjeuner. Au bout de deux mois, ma partie adverse s'est avouée vaincue, au grand déplaisir du troupier qui se trouvait très-bien du régime. J'avais dessein d'en informer la Faculté.

Or, ce soldat de mon régiment (ne croyez pas d'après cette locution que je fusse colonel; non certes, je n'avais alors que vingt ans, ce qui est un bien plus beau grade dans l'armée comme partout ailleurs); ce soldat, dis-je, était affligé de l'un de ces appétits effrayants, maladifs, désordonnés que rien ne pouvait rassasier; un pain de douze livres, le plus grand modèle connu, disparaissait comme un échaudé; enfin, le malheureux serait mort d'inanition sans les dons volontaires de ses camarades.

Sans doute, il devait venir à tout philanthrope la bonne pensée de mettre au moins une fois ce moderne Gargantua en demeure de satisfaire son estomac; mais il était plus original de faire cet essai dans un restaurant à 22 sous par tête, *pain à discrétion,* ce qui fut exécuté à la grande joie de mon héros.

Nous entrons donc chez un restaurateur du Palais-Royal !... le couvert était mis, et je venais à peine de commander le déjeuner, que déjà, et bien avant que

le garçon fût sorti de la salle, mon soldat, tout à l'esprit de son rôle, s'était écrié : « Garçon, du pain ! »

Celui-ci s'arrête, regarde son interlocuteur avec étonnement, et lui apporte une seconde portion en se disant sans doute à part soi : « Quelle distraction. »

Le premier plat arrive ; nouvelle demande de la part du soldat, nouveau morceau de pain. « Cristie !... fit le garçon, cette fois bien sûr de son fait, vous avez, monsieur le militaire, un furieux appétit. Allons, je connais votre numéro. » Et parlant ainsi, il prend un pain de deux livres, le partage dans toute sa longueur, de manière à simuler deux énormes mouillettes, qu'il place de chaque côté du convive, et, satisfait de son idée, il s'éloigne en ricanant.

Jugez de sa stupéfaction quand, au bout de quelques minutes, il entendit vibrer à ses oreilles ces terribles mots : « Garçon, du pain ! »

Pousser une exclamation épouvantable, laisser tomber l'assiette qu'il tenait, et courir vers le comptoir, fut la seule réponse du garçon ; là s'établit, entre lui et le chef d'établissement, un colloque muet, pantomime divertissante, mêlée de chuchotements, de regards, de grimaces, etc... Enfin, pâle, tremblant, il revint déposer un second pain de deux livres devant son vampire, machine à broyer que rien ne pouvait distraire ! Hélas !... faut-il le dire ? ce pain ne fut pas le dernier ; le restaurant était en émoi, chacun avait quitté sa place, on montait sur les tables, le fou ire avait gagné tous les assistants, tous !... hormis

un seul que vous devinez !... et quelques minutes plus tard il ne restait pas un seul morceau de pain dans tout l'établissement.

De guerre lasse, et pour couronner la plaisanterie, mon héros, en passant au comptoir, demande un abonnement de douze cachets. « Je n'ai pas besoin de rappeler, dit-il, qu'il est d'usage de donner le treizième par-dessus le marché. » Ce fut le bouquet.

« Fichtre ! répondit le chef de l'établissement, payer 22 sous et manger pour 7 francs de pain, merci... Si je savais rencontrer une seconde pratique comme vous, je quitterais le commerce... Quand on a une pareille infirmité, on ne se nourrit pas à prix fixe !... C'est bon pour une fois, mais n'y revenez plus avec votre boa solitaire, car bien certainement ce n'est pas un ver ordinaire. »

« Que dirait donc le bourgeois, réplique mon soldat en faisant son demi-tour à droite tout d'une pièce, si c'était ici comme au théâtre de la garnison, où le militaire ne paie que demi-place ?... »

Pardon, brave grenadier, de t'avoir pris pour le héros de la scène ; mais cette anecdote et d'autres encore finiront peut-être par donner l'idée de te gratifier collectivement d'une seconde ration ; il n'y aurait pas d'affront ; j'en connais qui diraient avec Figaro : « Attrapez-nous toujours comme ça. »

Les vacances sont terminées ; tous les écoliers, chasseurs et autres, sont retournés à leurs occupa-

tions, quelques-uns à leur désœuvrement : la plaine est libre, rase, découverte.

On ne revient plus avec des carnassières gonflées comme des outres..., la caille et le râle de genêts ont disparu. Le gibier est plus rare, plus rusé, il a vu le feu et part à de grandes distances.

Déjà on commence à choisir ses jours, son temps, son heure : le soleil est un si bon auxiliaire!

Il y a trois choses, dit-on, sur lesquelles un homme sage ne doit jamais compter : la faveur des grands, la fidélité des femmes, et les beaux jours de l'hiver, voire de l'automne. Avis aux chasseurs et aux amoureux.

En pareil cas, nous avons recours aux baromètres; mais, plus experts que nous autres citadins, les paysans ont mille moyens de prévoir le beau ou le mauvais temps. Newton se promenant à la campagne, un livre à la main, passa devant un pâtre, qui s'écria : « Ce gentilhomme ne lira pas à la promenade, ou bien son livre sera mouillé. » En effet, il tomba de la pluie. « A quoi as-tu jugé qu'il allait pleuvoir? lui demanda Newton. — C'est, répondit le pâtre, que mes vaches fourraient leurs museaux dans les haies, et que les grenouilles n'ont pas chanté durant la nuit. » Il y a beaucoup d'indices semblables qui ne sont pas à notre portée. Toutefois, il en est un à peu près infaillible : le vent d'est qui vient par le haut, c'est-à-dire par le nord; que le ciel soit chargé ou non de nuages menaçants, qu'il pleuve

même, peu importe, mettez-vous en route, laissez à la maison votre petit collet de toile cirée, il fera beau dans la journée ! Mais en revanche ne vous fiez jamais au vent d'ouest, lors même qu'il n'y aurait pas un seul nuage dans le ciel ; d'ailleurs les averses et les tempêtes n'ont jamais arrêté un vrai chasseur. Dès le commencement de l'année, crainte de déceptions, il compte sur huit mois d'hiver et quatre mois de mauvais temps.

A cette époque de l'année, la chasse, qui a pris un nouvel aspect, réclame un peu de cette science ou tout au moins de cette connaissance parfaite des allures du gibier, connaissance dont je contestais l'utilité durant la primeur ; en effet, il faut une certaine entente de la chasse pour trouver, fatiguer et disperser le gibier : le chien rend moins de services, la tâche du chasseur est doublée.

En l'absence des couverts, les perdreaux recherchent les accidents de terrain ; ils se rapprochent des remises, des lisières des bois, et, après quelques vols, se jettent dans les jeunes tailles.

Le lièvre affectionne les labourés et plus particulièrement encore les jachères, les chaumes sur lesquels on a étendu du fumier ; il se relaisse dans les jardins, les enclos, les héritages rapprochés des habitations, ou se gîte à mi-côte d'un rideau exposé au midi ; c'est toujours là qu'il faut le quêter le matin ; les nuits sont fraîches, et il recherche les terrains les plus secs.

Vous rencontrez souvent, dans la même pièce,

deux ou trois gîtes abandonnés; ce n'est pas une raison pour que le lièvre ne se soit pas relaissé dans les environs. Le moindre changement de temps le décide à se créer un nouveau gîte.

Le lièvre tient à ses habitudes, il se cantonne, et on est à peu près certain de le retrouver dans les mêmes parages. Il essuiera vos coups de fusil plusieurs jours de suite, après quoi il ne délogera pas pour cela, mais il partira de cet immense labouré, à un kilomètre de distance; vous ne parviendrez jamais à le tuer, à moins que vous ne le releviez dans un autre champ. C'est un vieux roué qui entend son affaire, il en faut comme cela pour la reproduction de l'espèce.

Quand vous battez un labouré, à moins que la direction du vent ne s'y oppose, ayez l'attention de prendre les sillons en travers; c'est le seul moyen de bien l'explorer dans toutes ses parties.

Ne négligez aucun fossé; s'il est garni de ronces, et que vous entendiez un lièvre se dérober sans que vous puissiez l'apercevoir, n'hésitez pas à sacrifier complétement votre premier coup, pour le faire changer de direction; il est possible qu'il vous passe ensuite en travers.

On regrette à cette heure d'avoir tué autant de levrauts à l'ouverture, ils meubleraient si bien la plaine! car, tout sauvages qu'ils sont, on les aborde encore plus facilement que les perdrix, à moins que le ciel ne vous réserve de ces belles journées qui rendent le gibier lourd et paresseux.

On s'étonne également de deux choses fort opposées, savoir : pourquoi le gibier se laisse autant et aussi peu approcher dans le même instant?

La raison en est bien simple. Le plus léger accident de terrain, la moindre motte de terre, peuvent vous dérober à sa vue ; fermez un œil, placez auprès de l'autre un chalumeau de paille, et il vous masquera tout un horizon.

On prétend qu'un lièvre au gîte ne s'effraie pas du bruit. Quelques gardes un peu chiromanciens ont une petite chanson *ad hoc,* dont les paroles mystérieuses exercent un charme extraordinaire.... Cela s'explique...., il est des chants qui peuvent très-bien endormir, même des lièvres : alors criez, chantez tant que vous voudrez ; quant à moi, je n'en continuerai pas moins mon chemin en courant des bordées obliques, et sans proférer un seul mot ni tourner la tête du côté du lièvre. Et, tout compte fait, je ne crois pas que mon silence me nuise beaucoup : le proverbe dit qu'on ne prend pas les lièvres au son du tambour; j'applique le proverbe.

Le cultivateur, tout en conduisant sa charrue, a vu un lièvre se gîter; il passera dix fois près de lui en allant et venant.... ce sont de vieilles connaissances; le lièvre ne bougera pas. Essayez de faire la même manœuvre, et vous verrez s'il vous attend. Voici le mal : en toutes choses on prend l'exception pour la règle.

On vous dira encore qu'il est facile de juger, par

la position des oreilles, du sexe d'un lièvre : si vous craignez de détruire, croyez-moi, ne tirez pas, rebroussez chemin; le plus malin y serait pris (1).

Un chasseur se plaignait de toujours tuer des hases : — C'est la chose du monde la plus facile à reconnaître, lui dit un farceur : lorsque c'est un mâle, *il* court; et lorsque c'est une femelle, *elle* court : c'est clair.

Oh !... oui, ménagez bien vos lièvres dans la crainte de tuer une hase; cela arrangera le voisin, et d'autres encore.

Si vous possédez un vaste domaine, établissez une petite réserve où l'on ne mette jamais les pieds un fusil à la main; qu'elle soit sacrée pour tous, et ne vous inquiétez pas du reste, tuez hase ou bouquin indifféremment, mais seulement pendant la chasse, car le temps de la reproduction et des amours doit être observé religieusement.

Consultée sur les effets de cette époque pittoresque, madame trois étoiles, c'est toujours ainsi que l'héroïne se nomme, disait naïvement qu'elle préférerait répondre de sa vertu durant tous les autres

(1) Les naturalistes prétendent que le bouquin a la tête plus arrondie, le pelage plus foncé, les oreilles plus courtes que la femelle : ils ont des indices pour l'âge comme pour le sexe : ainsi, plus la séparation des deux os de l'articulation du genou des pattes de devant est sensible, plus le lièvre est jeune.

En théorie, c'est parfait; en pratique, c'est une autre affaire.

Les chasseurs au chien courant ont des données autrement certaines; nous en causerons en temps et lieu.

mois de l'année. Cette dame était d'un grand sens.

Le levraut se reconnaît à la taille; mais lorsqu'il a atteint toute sa croissance, mangez-le de confiance; cela vaudra encore mieux que d'interroger les jointures et les articulations.

Le lièvre a sa maladie contagieuse. Au bois de Boulogne, en 1829, presque tous ont été détruits sans aucune cause apparente; on les trouvait morts par trois et par quatre dans chaque enceinte. Pareil fait a été observé ailleurs, mais toujours dans des parcs clos de murs.... La liberté pour tous les êtres est un brevet de santé et de longévité. A propos de santé, j'aime cet homme qui, voyant passer son médecin, se détourne; on lui en demande la raison: —Je suis tout honteux, dit-il, de paraître en sa présence; il y a si longtemps que je n'ai été malade!

Le chasseur qui bat les plaines en novembre ou décembre ne se dit pas: « Je vais tuer des perdrix, » mais bien un lièvre; cette espérance le soutient, sans elle, je crois qu'il sortirait plus rarement.

Quand on a mangé du lièvre, on est beau sept jours de suite, dit Pline. Pline est un fat.

Jadis on appelait par dérision *chevaliers du lièvre* quelques gentilshommes. Cela vient de ce que Philippe V, roi de France, et Édouard III, roi d'Angleterre, étant près de se livrer bataille, un lièvre se leva près du camp français et donna une telle alarme, que des cavaliers de l'arrière-garde vinrent se présenter au roi pour le secourir; depuis on les appela *cheva-*

liers du lièvre. Vous ne tenez pas à ce titre, ni moi non plus.

Un jour, nous marchions en colonne, un lièvre se lève le long de la route; impossible de retenir les soldats! pif, paf, pouf, décharge générale!... Les aides de camp courent dans toutes les directions, on nous croit aux prises avec l'ennemi.

— C'est singulier, disaient les soldats, on n'a tiré que des coups de fusil, et le lièvre a été tué d'un coup de canon.... En effet, dans son effroi, et en voulant franchir la route, il était allé se briser la tête contre une pièce de campagne. Le troupier est facétieux.

Les perdrix se tiennent volontiers dans les labourés, elles sont partout et nulle part; si on ne parvenait pas dans les temps froids et humides à les jeter dans les bois, elles seraient complétement inabordables. Mais, à l'aide de cette manœuvre, on peut encore les joindre.

A cet effet, il faut battre le bois carrément en tournant le dos à la plaine, de manière que les perdrix, qui tendent toujours à y revenir, se croisent avec vous.

Les bordures des bois sont en général fréquentées par le gibier vers les quatre heures du soir; les compagnies retirées dans les clairières se rapprochent de la plaine : c'est un instant que le chasseur expérimenté sait mettre à profit.

Si nous tuons peu de gibier à cette époque de

l'année, du moins jouissons-nous d'une liberté complète. Plus de gardes champêtres, de gendarmes pour nous contester, toujours grâce à une fausse interprétation de la loi, les quelques verdures réservées pour la graine! Toutefois, méfions-nous encore! l'épée de Damoclès est toujours suspendue sur la tête des chasseurs. Trop de sécurité nuit, dit le proverbe.

Exemple!... Je chassais aux environs de Saint-Quentin, patrie des chasseurs bons, aimables, hospitaliers, rustiques; je chassais en compagnie d'un honorable maire.... *de sa commune*.... je marchais la tête haute, le nez au vent. Je vous ai raconté qu'un mien capitaine arrêtait les cailles; depuis lors je vis toujours dans l'espérance de tomber en arrêt à mon tour, et mon nez travaille; nous nous permettions donc la betterave, par l'excellente raison qu'il n'aurait pas été possible de poser le pied ailleurs durant douze kilomètres; à ce sujet, j'ai fait croire à un ami de Paris (j'en fais mes excuses à la capitale) qu'à force d'aller et de venir dans ce légume, les guêtres et les souliers se remplissaient de cassonade. Cet ami, membre de plusieurs comices agricoles, a trouvé la chose toute naturelle.

Sur ce, arrive un bon gendarme porteur d'une lettre.

— Salut, monsieur le maire, je vous cherchais pour vous remettre une lettre de M. le sous-préfet.

— Il va bien, le sous-préfet? fait le maire en prenant la lettre.

— Très-bien, monsieur le maire.... merci.

— Vous lui direz que j'aurai l'honneur de lui répondre.... Au revoir, mon brave.

— Salut, monsieur le maire.... Il s'éloigne.... A propos, monsieur le maire, je vous déclare procès-verbal....

Cet à propos m'en rappelle un autre plus édifiant encore....

Un vieux sous-officier suisse, étant sur le point de se marier, va trouver son aumônier pour en obtenir le billet de confession exigé par les statuts de l'Église.

L'aumônier de régiment, prêtre assez tolérant de sa nature, réglait d'ordinaire cette affaire un peu paternellement.

— C'est bien, mon enfant, tu n'es pas un mauvais sujet, n'est-ce pas?

— Non, mon aumônier, ché suis pas *tutout* mauvais *suchet*.

— Tu as vécu en soldat, tu as fait ce qu'on fait à la guerre?

— Oué, mon aumônier, *chai* fait ce qu'on fait à la *querre*.

— Tu n'as pas commis de mauvaises actions, enfin?

— Oh! no, mon aumônier.

— C'est bien, va porter ton billet à monsieur le curé.... Au revoir, mon enfant.

— Salut, mon aumônier.... A propos, *j'avre ouplié de vous tire ché crois pas en Tieu tutout*.

— Fichtre ! fit le bon aumônier un peu surpris de cet à propos !... et il y avait de quoi.

Pour en revenir à notre sujet, ces grandes plaines de betteraves ont bien leur avantage ; jusqu'à la fin de novembre, les compagnies partent comme à l'ouverture ; les coups doubles, si rares ailleurs, se reproduisent fréquemment. Vive la Picardie, l'Alsace, la Bretagne ! toujours des couverts ou des remises... Oh ! ne me vantez pas vos plaines de la Brie, plaines rases, non accidentées, giboyeuses, c'est vrai, grâce au voisinage des parcs et des vastes domaines, mais dans lesquelles la chasse ne dure que l'espace de trois semaines.

On est étonné de rencontrer parfois, sur son terroir, plus de perdrix que de coutume, cela provient de ce que les compagnies, en se réunissant, entraînent celles du voisin.

Puis apparaissent, de loin en loin, des bandes de roquettes, petites perdrix de passage, bien rares par le temps qui court, mais que l'on signale sur différents points dans l'arrière-saison : je n'en ai jamais vu...., j'ai peut-être la vue basse.

La roquette, presque moitié moins grosse que la perdrix ordinaire, n'est pas la plus petite de l'espèce ; on cite, dans nos colonies de la mer des Indes, une perdrix de la grosseur d'une forte caille, dont le plumage, parfaitement distinct, participe de la perdrix rouge et de la perdrix grise. Elle a le bec noir, la gorge blanche, les pattes grises. On la voit aussi à la Jamaïque.

On rencontre dans le midi de la France, mais plus fréquemment encore en Espagne et en Portugal, une autre espèce de perdrix rouge nommée gambra (perdrix de roche, selon Buffon), dont la couleur dominante est le jaune fauve; elle a les pattes et le bec d'un rouge plus pâle que la perdrix rouge ordinaire; elle retrousse la queue en courant.

J'ai tué une perdrix de cette espèce dans les montagnes de Somo-Sierra; les Espagnols en sont très-friands.

Jadis on pouvait encore tenter la fortune par la neige, mais cette chasse est prohibée, à tort ou à raison, n'en parlons plus : celle des couples au moment de la pariade devrait l'être aussi : elle est indigne d'un chasseur; laissez-les tranquilles, ces trop amoureux coqs : ils dérangent les femelles, dites-vous....; un bon coq suffit à plusieurs poules....; bah ! ce sont les hommes qui font courir ce bruit-là ! c'est très-adroit, mais je n'en crois rien, d'ailleurs la morale et la tranquillité des ménages nécessitent le contraire....

Et à parler un peu plus sérieusement, je persiste à penser qu'un coq ferait plutôt dix lieues, de proche en proche, que de rester célibataire; le voisin en profitera. Respect aux couples : n'alimentons pas nos plaisirs à l'aide de mauvais prétextes.

Oh ! oui, restent encore les moyens perfides, la hutte ambulante, la vache artificielle, etc., etc. Ce polisson de Jupiter nous a donné là une belle idée !

Les chasseurs de profession dédaignent d'employer de tels moyens.... à l'égard du gibier.... C'est un mauvais exemple offert à l'esprit de braconnage qui n'est déjà que trop répandu dans nos campagnes.

La chasse que je décris est noble, libérale, conservatrice; chaque plaisir a son temps : l'automne prépare une seconde ouverture sur tous les points méridionaux de la France.

Eh quoi ! un Anglais fera régulièrement le tour du globe dans le seul but de se ménager l'éternelle primeur des petits pois, un autre suivra le célèbre Van Amburgh dans ses tournées pour le voir, non pas mangeant, mais mangé par ses animaux féroces, et nous autres chasseurs nous n'irons pas chercher à vingt-cinq lieues une belle ouverture vignoble, quand les voies de communication sont si rapides ! je ne le croirai jamais.

Oh ! les vendanges, loin, bien loin de Paris, comme elles réjouissent le cœur du chasseur !...

Déjà un arrêté préfectoral en a fixé le jour. Dès l'aube matinale, les populations des communes entrent à la fois dans toutes les pièces. Que de trésors cachés !... de belles compagnies intactes en sortent nombreuses et fortes pour essuyer les premiers coups des chasseurs. La plaine basse est repeuplée de perdreaux et de lièvres élevés dans le calme, nourris dans l'abondance.... C'est magnifique !... les carnassières se remplissent, elles débordent, la joie est dans tous les cœurs.

La chasse des vignes est rarement gardée ; le terroir, divisé à l'infini entre de petits propriétaires, chasseurs eux-mêmes, ne se prête pas à l'esprit d'association.

Dans les environs de Paris, cette première journée est une réminiscence de la plaine Saint-Denis un jour d'ouverture ; aucun cultivateur n'est aussi taquin que le vigneron de la banlieue, il soupçonne toujours quelque mauvais dessein. Gare au chasseur qui pénétrerait dans l'intérieur des vignes ! on lui courrait sus. L'arrêté est précis, l'entrée en est interdite tout le temps des vendanges.... Des nuées de gardes assermentés, non pour la conservation du gibier, mais pour celle des fruits, surgissent de toutes parts armés de longues piques.... Ces cosaques, ivres qu'ils sont, vous demandent pour boire, à peu près comme on demande l'aumône dans les bois, et, de guerre lasse, on préfère acheter la paix au prix d'une humiliation.

Quelques jours encore, et les vendangeurs auront disparu ; alors la chasse se régularisera comme dans la plaine et se pratiquera de la même manière.

Avant de pénétrer dans la profondeur des vignes, un chasseur prévoyant commence par battre les champs qui les environnent ; après quoi, il se prolonge dans les pièces à bon vent, autant que possible. Toutefois il est encore un terme moyen, favorable aux grands parcours, qui consiste à avoir le vent de côté, ni bon ni mauvais.

Les vignes sont d'ordinaire giboyeuses.... Les perdreaux gros et gras y sont plus estimés que partout ailleurs.... Les cailles, les râles, les lièvres, les lapins y abondent (c'est un peu exagéré, n'importe); le renard, très-friand de raisin, y fait des excursions : on le surprend au déboulé comme un lièvre dans le voisinage des carrières.

Durant les premiers jours, cette chasse est très-pénible, surtout dans les côtes qu'il faut continuellement monter et descendre; le bruit des branches qui se cassent, le frottement continuel, les efforts qu'on fait pour s'ouvrir un chemin, tout contribue à prévenir le gibier qui se dérobe.

Ne voyant plus son maître, le chien, naturellement disposé à s'éloigner, à forcer son arrêt, à s'emporter, contracte de mauvaises habitudes; enfin la vigne est, comme le bois, l'écueil de tous les chiens.

Dans les pays où les vignes sont entrelacées par rangées, on ne peut les parcourir que dans leur longueur, à moins de s'exténuer à franchir des obstacles sans cesse renaissants.

Celui que les historiens sont convenus de nommer le grand roi, Louis XIV, pour remédier à l'inconvénient que j'ai signalé, avait trouvé plus simple de défendre aux propriétaires, *sous peine de confiscation, de laisser aucuns échalas dans les vignes*. Il paraît que le grand roi n'aimait pas les obstacles : il a fait bien d'autres peccadilles en matière de chasse.

Les perdreaux trouvent dans chaque sillon, dans

chaque rangée d'échalas, un berceau naturel qui les abrite et intercepte les émanations. Il faut un excellent chien pour les suivre, les lever, et retrouver une pièce démontée.

L'uniformité des vignes rend l'appréciation des distances incertaine : on se croit à la remise, quand on en est encore à plus de cent pas. Règle générale, le gibier tend toujours, le matin, à s'éloigner de la plaine, et, le soir, à s'en rapprocher.

Il est permis, à cette chasse, de tuer un lièvre au gîte en lui faisant sauter la moitié de la tête. Quelques chasseurs ont la mauvaise habitude de reculer pour opérer ce coup ; on est bien plus certain de ménager le corps en tirant à bout portant.

Mon fusil serre tellement, disait un chasseur un peu conteur, qu'en tirant un lièvre au déboulé, je l'ai littéralement coupé par morceaux.

— Où est-il donc ce lièvre? Votre carnier est vide.

— Je l'ai laissé sur la place.

— Vous avez eu tort; les morceaux de lièvre sont très-bons en civet.

Tout lièvre sur pied est censé perdu pour le chasseur; le hasard seul le lui ferait rencontrer... D'ailleurs, s'il a pris à droite, c'est une raison pour qu'il se relaisse à gauche; il ne faut plus s'en occuper.

Des chasseurs venaient de tirer un lièvre; ils étaient certains de l'avoir blessé, mais ils ne le trouvaient pas. Cela m'est arrivé quelquefois, et à vous aussi; c'est un événement désagréable. Fatigués de cher-

cher toujours inutilement leur lièvre, ils continuèrent à marcher. Peu de temps après, ils rencontrèrent une femme portant une bourrée de bois mort. Ils lui firent quelques questions, et, tout en causant avec elle, ils s'aperçurent que leurs chiens étaient en arrêt vis-à-vis du fagot. Médor, Diane, Phanor, la patte en l'air, le museau tendu, montraient par leur immobilité que cette femme portait autre chose que du bois. Ils voulurent s'assurer du fait, l'un d'eux coupa les harts, et, du milieu des branches, tomba le lièvre qu'ils avaient si longtemps cherché.

Cette histoire pourra vous paraître fort extraordinaire, mais elle ne l'est pas autant que celle du chien qui tomba en arrêt sur un brochet; le chasseur tua le poisson; il ne pouvait pas concevoir une telle bizarrerie, mais son étonnement cessa lorsqu'en vidant le brochet on s'aperçut que son estomac contenait un canard récemment dévoré. Vous saviez probablement cette seconde hâblerie, et je ne vous l'ai rappelée que pour étayer la première et vous prouver que tout est possible dans ce monde et surtout à la chasse.

L'abbé Velly écrivit un jour à Voltaire pour savoir en quel endroit il avait puisé une anecdote curieuse, mais hasardée. « Qu'importe, lui répondit Voltaire, que l'anecdote soit vraie ou fausse? Il suffit qu'elle soit vraisemblable. » Me voilà tant soit peu compromis.

Puis arrivent du nord des volées innombrables de grives, fort bonnes à tuer et à manger; si votre chien

pouvait ne pas les rapporter, je vous en féliciterais...; il est à désirer qu'il ne prenne pas au sérieux ce petit gibier, autrement il le quêtera, le pointera, et vous en sentirez l'inconvénient quand vous chasserez la bécasse sous bois.

Une fois le passage bien prononcé, croyez-moi, laissez votre bon chien à la maison, changez votre fusil de gros calibre contre un autre plus petit, chargez à demi-coups, et donnez-vous ce plaisir sans remords.

Le tir de la grive est un excellent exercice; elle s'élève, plonge ou file horizontalement, tout cela dans le même instant..., il y a du gibier et du moineau dans son vol saccadé.

Le petit chasseur la tire à terre ou posée sur les branches des pommiers, tout est permis, la grive ne sauve de la bredouille dans aucun pays.

Un de mes amis était à la chasse avec son frère, il se reposait sous un arbre, lorsque son compagnon lui montre une grive posée à vingt pas dans une haie, il tire, la tue, et va pour la ramasser lorsque le frère crie : Ce n'est pas là, elle est tombée plus loin.

— Mais non, elle est ici.

— Je suis sûr que non!

— Et moi aussi!

— Et la preuve, c'est que la voilà.

— Et ma preuve à moi c'est que la voici.

En même temps que l'un indiquait une grive, mon ami en voyait une autre; elles étaient toutes deux

dans la même direction, et le tireur n'en voyant qu'une en avait tué deux.

La chasse est féconde en incidents semblables.

Avant de saluer d'un dernier adieu ces vignes et ces plaines qui laissent au cœur de si doux souvenirs, disons un mot de la battue en plaine.

Si je n'avais cru devoir respecter l'isolement dans lequel le chasseur pur sang se livre à l'exercice de la chasse, pour jouir en égoïste intelligent du travail de son chien, qui résume à lui seul toutes les émotions nobles et élevées, je lui aurais imposé, dans les vignes, l'obligation de se réunir à quelques chasseurs; mais voici venir la battue, cette loterie féconde en bons et mauvais billets, qui prouvera tous les avantages d'une association bien dirigée.

Arrière les chasseurs revêtus de costumes aux couleurs éclatantes. Arrière les bavards, les fumeurs, arrière ceux qui ont des crampes dans les jambes, arrière les coquets, les lions, sous-lions qui craindraient de se vautrer dans la boue quand le succès est à ce prix, quand il faut se blottir avec son chien le long d'un chemin, s'aplatir dans un sillon, se glisser comme une couleuvre dans une ornière ou une rigole. Cela me rappelle cet original qui se plaignait, avec raison, que la boue de Paris faisait des taches noires sur les bas blancs, et des taches blanches sur les bas noirs, il aurait pu en dire autant de celle des champs.

Les mazettes sont fanatiques de cette chasse, par

rapport aux lièvres; la perdrix leur semble moins agréable; en effet, il est autrement glorieux d'en tuer une seule que d'assommer trois lièvres.

Dès que la perdrix aperçoit le chasseur, elle pointe en l'air, ou se jette de côté par un coup d'aile si rapide, que le meilleur tireur en est un peu déconcerté.

Quand deux chasseurs, placés dans des directions opposées, ont tiré sur la même pièce, il est facile de décider auquel elle appartient par l'inspection du corps; les blessures aux ailes et aux pattes ne prouvent rien.

En général, les battues doivent embrasser le plus grand espace de terrain possible, pour éviter toute perte de temps. Les tireurs sont placés à soixante pas les uns des autres le long d'un chemin, d'une haie, d'un rideau; quand la police est bien faite, nul ne doit tirer que dans l'intérieur de ses limites, c'est-à-dire à plus de trente pas à droite et à gauche. Il est des convenances que les ambitieux n'ont jamais su respecter; un lièvre s'est arrêté à cinquante pas, en face de vous; noble et généreux, vous attendez qu'il continue sa route; pas du tout, un enragé le tire hors de portée; le lièvre rebrousse, il est perdu pour tout le monde : merci.

Il va sans dire qu'on commence les battues à l'extrémité du terroir, pour ramener le gibier vers le centre. Quelques chasseurs doivent être mêlés aux rabatteurs pour tirer sur les perdreaux qui cherche-

raient à forcer la ligne. Quand on n'est pas bien sûr de l'obéissance de son chien, il faut le faire tenir par un rabatteur.

Les mauvais chasseurs ont d'ordinaire des chiens dignes d'eux sous tous les rapports; celui-ci court comme un levrier, celui-là donne de la voix après les perdrix, cet autre s'arrête au milieu de la battue! c'est très-divertissant.

Un jour nous convenons d'attacher nos chiens et de les donner à garder à un petit rabatteur que nous laissons en arrière. Fort embarrassé, il noue toutes les laisses à la ceinture de sa blouse. Un quart d'heure après, nous voyons arriver à fond de train une espèce de traîneau attelé d'une douzaine de chiens, c'était notre rabatteur qui était ramené sur le ventre.

Au moins, je ne les ai pas lâchés, s'écrie-t-il tout triomphant, et je vous les amène.

Exactement le dialogue de Jean-Jean :

— A moi, camarades, j'ai fait un prisonnier.

— Amène-le.

— Il ne veut pas venir.

— Alors laisse-le aller!...

— Il ne veut pas me lâcher. Jean-Jean était emporté par son soi-disant prisonnier, exactement comme notre rabatteur.

La chasse au chien d'arrêt dans les bois, les forêts et les parcs.

Il est rare que des bois soient assez giboyeux pour y chasser au chien d'arrêt. Le petit propriétaire qui possède des lièvres et des lapins est bien plus certain de les tuer au chien courant : c'est un plaisir qu'il tient en réserve pour l'arrière-saison.

La chasse de la bécasse est une exception : à l'arrivée de ce gibier, il quitte la plaine, les marais, il quitte tout.

Le premier passage a lieu vers la Saint-Michel, passage insignifiant dont les chasseurs ne s'occupent pour ainsi dire pas. Ce sont des gardes, en faisant leur tournée du matin ou du soir, qui en raccrochent quelques-unes par hasard.

D'ordinaire, le grand passage est signalé dans les deux ou trois jours qui précèdent ou suivent la Toussaint. C'est immanquable; les chasseurs le savent bien, aussi visitent-ils leurs bois tous les matins. Ceux qui ont l'habitude de cette chasse attendent tranquillement les vents d'est, nord ou sud, mais principalement les premiers, qui sont sans contredit les plus favorables, tout en prenant leurs précautions pour ne pas se laisser surprendre par un changement de vent opéré durant la nuit. Ils consultent les girouettes de leur habitation dix fois par heure.

Autrefois il fallait, pour avoir le droit de placer

une girouette sur sa maison, avoir monté des premiers à l'assaut d'une ville et planté sa bannière sur le rempart : la girouette a bien perdu de sa signification.

D'où viennent les bécasses? Où se retirent-elles?

Ah! vous ne le savez pas? ni moi non plus, ni d'autres encore plus savants que nous, y compris naturalistes et ornithologistes.

Selon Buffon, Belon, etc..., elles viennent des hautes montagnes de la Savoie, de la Suisse, du Jura, des Alpes, ainsi que des Pyrénées.

D'après cela, nos provinces de l'est devraient jouir du passage avant les autres; les bécasses s'étendant de l'est à l'ouest, de proche en proche, sans fatigue, sans privations, arriveraient grasses et dodues sur nos côtes maritimes de Calais et de Bayonne, après avoir traversé toute la France; et comme il en resterait toujours bien quelques-unes dans les carnassières, on les rencontrerait naturellement en moins grand nombre que partout ailleurs, tandis que c'est tout le contraire.

Interrogez les chasseurs du littoral de l'Océan et de la Méditerranée, et vous saurez qu'ils en tuent à eux seuls plus que tous les chasseurs de l'intérieur ensemble; donc elles arrivent par la mer.

Je ne croyais pas à ces abattis, à ces boucheries de bécasses avant d'y avoir assisté en personne. En Bretagne, en Normandie, à quelques lieues seulement de la mer, dans de petits bois disséminés, j'ai vu tuer en

une seule journée 150 bécasses par trois chasseurs. Citez-moi un fait analogue dans l'intérieur de la France... dans les hautes montagnes de la Suisse et du Jura, d'où elles arrivent comme j'arrive de la Chine.

Ah! elles viennent de l'est! avec le vent d'est naturellement, puisque c'est le seul qui les amène. Cependant ne serait-il pas possible que, nonobstant la direction du vent, elles arrivassent d'un point tout opposé?... La controverse est permise en pareille matière. Est-il bien prouvé d'ailleurs que les oiseaux volent toujours dans le sens du vent, dût-il rebrousser leurs plumes de manière à les empêcher d'avancer?

N'avons-nous pas l'exemple du canard, de la bécassine, de la perdrix même et de tant d'autres qui piquent dans le vent? Enfin, de ce que les bécasses arrivent avec le vent d'est, serait-ce une raison pour qu'elles ne vinssent pas de l'ouest ou du sud-ouest, peu importe?... de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, des Antilles, du Mexique, où elles reparaissent périodiquement, laissant çà et là, comme en Europe, quelques traînards, quelques couvées, pour de là continuer leur tour du monde? On les signale partout, excepté au pôle nord.

Durant son voyage dans les régions arctiques, de 1829 à 1833, le capitaine Ross, qui a observé le passage de tous les oiseaux voyageurs d'Europe, n'a pas vu une seule bécasse.

La nature a ses mystères impénétrables! Les oiseaux obéissent, durant leur longue émigration, à

des lois inconnues... Un coup de vent, une tempête, peuvent les éloigner de leur route, les jeter à trois où quatre cents lieues plus à droite ou à gauche : aussi le passage des bécasses est-il soumis à des incertitudes qui en font mieux apprécier encore tout le prix.

Elles arrivent vers la Toussaint, c'est-à-dire que c'est seulement à cette époque que le principal passage a lieu, lorsqu'il s'effectue régulièrement, lorsque ce gibier n'a pas été contrarié par le mauvais temps au point d'être forcé de faire des relâches et d'opérer sa migration par voiliers plus successifs que d'habitude; enfin les bécasses arrivent, voilà le fait : se jetant plutôt qu'elles ne se reposent sur les côtes qui bordent la mer, dans les falaises, les bois, les jardins, les haies et les cours.

Mais, hélas! ce paradis terrestre ne dure que l'espace de quarante-huit heures : le lendemain ne ressemble déjà plus à la veille; elles se dispersent, gagnent l'intérieur ou se cantonnent pour un certain temps dans les parties de bois qui leur conviennent le mieux; puis vers le milieu de mars elles émigrent de nouveau.

La chaleur, la sécheresse, en fermant les pores de la terre, rendent leur alimentation plus difficile : elles recherchent momentanément les climats les plus froids, les plus humides, mais il est probable qu'elles ne s'arrêtent pas en si bon chemin, l'équité du Créateur m'en est un sûr garant.

Quelques naturalistes prétendent qu'elles repassent

au moment de leur départ, pour retourner par le même chemin dans l'ouest selon les uns, dans l'est selon les autres. Je serais de l'avis d'un troisième qui penserait contradictoirement que, vers le milieu de mars, les bécasses gagnent le nord de proche en proche et sans opérer de rassemblement.

Elles ne repassent pas; mais, tout en s'échelonnant pour se rapprocher des frontières qu'elles veulent franchir, les bécasses, disséminées dans l'intérieur, semblent opérer un mouvement qu'on a qualifié de *passage de retour*.

En effet, durant les derniers jours qui précèdent ce départ, on les trouve en plus grand nombre qu'à aucune autre époque de l'année, mais seulement dans la direction du nord-nord-est; les côtes maritimes, les provinces de l'ouest si avantageusement partagées au moment de l'arrivée des bécasses, ne se trouvant plus sur leur passage, sont naturellement moins bien traitées; donc elles ne repassent pas.

En résumé, on ne peut émettre que des présomptions plus ou moins vraisemblables. Buffon lui-même a commis une grande erreur (je m'excuse de me prononcer aussi légèrement à l'égard de ce célèbre et éloquent naturaliste), en disant que les bécasses arrivent successivement une à une ou deux à deux; il aura pris le départ pour l'arrivée. Eh quoi! la veille on n'a pas vu une seule bécasse dans le pays.... le lendemain on ne fait pas cent pas à dix lieues à la ronde sans en lever, et vous prétendez

qu'elles arrivent par deux ou par trois à la fois? ce n'est pas soutenable.

Les bécasses voyagent par voiliers immenses durant les nuits où il n'y a pas de clair de lune, car cette circonstance suffit pour retarder leur arrivée de sept à huit jours.

On a remarqué encore que lorsque quelques tempêtes avaient été signalées aux environs de la Toussaint, le passage était dérangé et ne s'effectuait plus aussi régulièrement (1).

On se sert, pour la bécasse, du plomb n° 8....; un seul grain suffit pour l'abattre.... Elle s'élève perpendiculairement au travers des branches, et se dirige ensuite horizontalement. Il faut la tirer dès qu'on l'aperçoit, voire au jugé : une occasion perdue ne se retrouve plus.

On n'a pas toujours de vastes forêts à sa disposition. Le petit chasseur en est réduit à chercher la bécasse à son arrivée dans des bois de peu d'étendue; qu'il ne s'en plaigne pas trop, ce sont incontestablement les meilleurs, surtout lorsque, réuni à quelques camarades, il bat successivement chaque enceinte avec de bons chiens d'arrêt. Cette chasse est le triomphe du *setter* (épagneul anglais)!... Plus entreprenant que le griffon, presque aussi insensible

(1) Les chasseurs ou naturalistes qui désireraient des détails plus circonstanciés sur les mœurs et les migrations des bécasses, peuvent consulter un ouvrage du même auteur, publié en 1850 sous le titre : *Chasses exceptionnelles*. Paris, à la librairie rue des Moulins, n° 8.

que lui aux épines et aux ronces, ce bel épagneul est là dans toute la puissance de ses moyens; les limites étroites du bois régularisent ses randonnées impétueuses, il revient sur lui-même et ne laisse pas le plus petit buisson sans le visiter.

Toutefois, je ne saurais vous conseiller de donner cette liberté d'action au bon chien de plaine que vous avez dressé, à force de patience, à croiser devant vous, sans s'éloigner à plus de trente pas.

Laissez ce chasseur passionné actionner imprudemment son chien, retenez discrètement le vôtre, exigez qu'il ne vous perde jamais complétement de vue.

A la chasse au bois, le chien tend toujours à s'éloigner beaucoup trop du chasseur; il le perd, s'inquiète, le cherche et ne s'occupe plus du gibier, ou chasse pour son propre compte : quelle variété dans les caractères ! tandis que celui-ci abuse de sa liberté, celui-là, craintif et timide, ne veut pas mettre le pied au bois sans son maître : deux inconvénients aussi graves l'un que l'autre. Tous les jours on a l'occasion de longer le bois du voisin, et, tout en faisant passer son chien dans la lisière, on raccroche un lièvre ou une perdrix; c'est autant de pris sur l'ennemi : vous savez qu'un voisin est un ennemi intime.

En fait de chien il n'y a pas de milieu, celui qui n'est pas parfaitement bon est à peu de chose près complétement mauvais.

— Vous voudriez bien me voir à cent pieds sous

terre! disait un homme en fureur...—Vous exagérez, reprend l'autre, je me contenterais de quatre.

C'est pour vous dire qu'on exagère toujours un peu.

A l'arrivée des bécasses sur nos côtes maritimes on les trouve partout, dans les bosquets, les garennes, jusque dans les cours de fermes; mais plus on pénètre dans l'intérieur des bois, plus elles deviennent rares!... Il ne faut pas se rebuter, il est des expositions qui leur conviennent mieux que d'autres, c'est après les avoir cherchées vainement qu'on tombe sur une petite colonie qui dédommage amplement!... La persévérance est en toute chose un élément de succès.

Les bécasses se nourrissent de vers de terre, de limaçons, d'escarbots et autres insectes, d'herbe tendre, de racines pourries, et conséquemment elles recherchent les terrains bas et humides, les tailles de six à sept ans semées de ronces, d'épines blanches, d'aunes, de bourdaines.

On est tellement habitué à les rencontrer aux mêmes lieux, qu'il est accrédité dans les campagnes qu'elles y reviennent d'une année à l'autre. Aussi dit-on en parlant de quelqu'un qui sait s'orienter: « Il a la bosse de la bécasse. » Pauvre bécasse! on vante à la fois son esprit et sa stupidité.

J'ai dit qu'à l'arrivée des bécasses on en détruisait, toute proportion gardée, beaucoup plus dans les petits bois que dans les grands : non que les premiers

fussent plus gibòyeux, mais parce que les bécasses y sont plus faciles à envelopper, à lever et à remiser; puis, à quelques jours de là, elles gagnent les grands bois où elles se cantonnent pour l'hiver; c'est-à-dire qu'elles vont et reviennent, se succèdent et se remplacent.

Il y a trois sortes de bécasses : la grosse, la moyenne et la petite; cette dernière a le bec plus long que les autres, la grosse a le plumage plus rembruni; puis viennent quelques variétés accidentelles; telles sont la bécasse mélangée de blanc, la bécasse rousse, la bécasse isabelle, etc., etc....—Ne serait-ce pas plutôt la jeune et la vieille? me demandait un chasseur. C'est une opinion que je ne partage pas, j'ai cela de commun avec tous les naturalistes : on n'est pas fâché quelquefois d'être de l'avis des savants.

Enfin, chaque localité a ses traditions, ses errements. Ici nous disons petite, moyenne et grosse; ailleurs ils disent « bécasse de l'ouest ou de l'est. » Faites donc de l'histoire naturelle d'après ces renseignements-là !

A la nuit tombante, toutes les bécasses prennent leur vol, pour gagner les mares et de là aller véroter dans la plaine; en s'y rendant, elles parcourent les routes, les carrefours, où les chasseurs les guettent matin et soir; deux moments également favorables, surtout à l'époque de leur départ, qui est aussi celle de leurs amours. La meilleure passée est celle du soir, un peu avant la chute du jour; celle du matin a lieu

au crépuscule. La première ne dure que l'espace de quelques minutes; la seconde se prolonge durant une demi-heure.

Les bécasses ne sont bien grasses qu'après les premières gelées; quand la saison est trop rigoureuse, quand les mares sont couvertes de glace, elles se rapprochent des sources, descendent des montagnes boisées et se répandent momentanément dans les petits bois qui les avoisinent. Les chiens n'arrêtent pas tous également bien la bécasse, ils ont peu l'expérience de ce gibier d'un arome tout particulier, et refusent souvent de le rapporter.

— Les bécasses crient-elles *bécasse !*... demandait un quidam; et chacun de rire. Pourquoi ne crieraient-elles pas *bécasse?* répliqua-t-il fort judicieusement, les coucous crient bien *coucou !*

On prétend que le gibier qui a les jambes courtes et les ailes longues, court fort mal...., cependant la bécasse se dérobe longtemps parfois avant de se blottir dans une cépée.

Par un instinct singulier, les chiens donnent communément de la voix sur la bécasse quand elle se lève, c'est un avertissement; aussi prétend-on qu'ils appellent.

Des chasseurs mettent un grelot au collier de leurs chiens pour mieux les entendre, les suivre et les servir quand ils sont en arrêt.

Si vous me demandez mon avis, je vous dirai que ce bruit incessant fait vider l'enceinte à toute espèce

de gibier, y compris même la bécasse, bien qu'on la soupçonne d'être un peu sourde; d'après cela, décidez vous-même la question.

Il est bien à plaindre celui qui chasse exclusivement la bécasse au chien d'arrêt en pleine forêt! il est exposé à revenir bredouille neuf fois sur dix; lors même que, doué d'un tact exquis, d'une expérience consommée, il battrait les lieux les plus favorables, les vallées, les environs des mares, les parties basses et humides, évitant également les jeunes tailles et les hautes futaies!

Dans les bois et les parcs mis en conservation, où l'on trouve toute espèce de gibier de plume ou de poil, dans ces somptueux domaines royaux et particuliers, c'est une autre affaire.

La voilà encore dans toute sa splendeur des anciens temps, cette chasse aristocratique, contre laquelle le petit chasseur riverain ne peut élever aucune plainte légitime.

Vincennes, Sénart, Marly, Saint-Germain, Chambord, Gros-Bois, Fontainebleau, Compiègne, et tous les grands domaines mis en conservation, salut à vous, à votre bienfaisant voisinage!... c'est la manne du Seigneur, le glanage du pauvre, la guirlande flexible et fleurie qui unit tous les chasseurs, du plus grand au plus petit! c'est l'engrais qui féconde, la semence qui repeuple, la chasse qui renaît de ses cendres! salut à vous!

Est-il des enceintes assez vastes, des murs assez

élevés pour empêcher le gibier de s'écarter? le faisan gagne les extrémités les plus éloignées! le moindre brouillard obscurcit sa vue, il s'égare, et le petit propriétaire voit figurer sur sa table l'oiseau royal! le vieux coq au plumage de pourpre, d'or et d'azur.

Le lièvre, plein d'une ardeur amoureuse, court après la hase de ses pensées!... le coq cherche les poules...., les femelles des lapins vont creuser hors du bois des rabouillères pour y déposer leurs petits. Le gros gibier s'écarte encore davantage.... au moment des nouvelles pousses, des premiers bourgeons, les chevreuils descendent jusque dans les villages, les sangliers changent de forêts! Vous le voyez donc bien, la chaumière n'a rien à redouter du voisinage du château.

Si quelque esprit jaloux ou chagrin portait envie aux habitants de ce château, qu'il lise, pour se consoler, les réflexions suivantes extraites d'un livre bien vieux et bien ignoré :

« La plupart des maisons en France se font par le « négoce; elles se maintiennent quelque temps par « la robe, et s'en vont par l'épée. Un seigneur mange « son bien à l'armée; ses enfants chargés de dettes « défendent le terrain encore quelque temps par les « procès, leurs châteaux deviennent des masures, et « leurs descendants labourent la terre. Par la suite « ils remontent à la place de leurs pères.... Ainsi va « le monde, circulant toujours, et passant de l'opu- « lence à la pauvreté. »

Nos papas et nos mamans ont peut-être goûté, il y a cinq cents ans, les béatitudes de la vie!... un peu de patience, dans cinq cents ans ce sera notre tour.

La chasse au chien d'arrêt dans les bois ne devrait jamais commencer qu'après le 1er octobre, pour laisser aux faisandeaux le temps de prendre de l'aile, de la force, de se séparer, de vivre seuls, ce qui arrive quand ils ont acquis leur croissance! jusque-là, au contraire, ils restent en compagnie; les jeunes poules ne pouvant être distinguées des coquelets à peine maillés, sont tuées impitoyablement: c'est une destruction organisée.

A la chute du jour, les faisans vont au gagnage sur le bord de la plaine, et se perchent ensuite sur les arbres pour y passer la nuit, habitudes également funestes, par rapport aux braconniers, qui en tuent beaucoup au clair de la lune.

— Au moins la lune sert à quelque chose, disait un quidam; elle vient quand il ne fait plus clair; tandis que le soleil, à quoi est-il bon, je vous le demande?

A cette époque de l'année, le gibier de bois grand et fort est nombreux et varié; la bécasse commence à arriver, les perdrix se sont retirées dans les lisières des bois, c'est le bouquet de la chasse pour le petit nombre des élus que le ciel favorise.

Le chasseur doit être armé d'un fusil de gros calibre, court de canon, aussi de crosse; les crosses longues sont gênantes au bois.

En fait de plomb, le n° 6 est préférable à tout autre ; le chasseur, exposé à doubler ses pièces à quelques mètres plus loin, n'a pas besoin d'un numéro plus fort. La charge de poudre doit rester la même, pour briser les obstacles, les branches, les racines qui préservent le gibier.

La bourre de feutre incombustible, telle qu'on la trouve chez tous les armuriers est de rigueur ; le papier cotonneux, le chanvre, la filasse, sont interdits crainte d'incendie.

Nous vantons les qualités d'un bon chien de plaine, c'est bien autre chose à la chasse au bois : les animalcules interceptés par les branches, tubes conducteurs qui concentrent l'évaporation dans un cercle restreint, les allures du gibier complétement changées, tout ajoute aux difficultés ; le faisan, la bécasse, la perdrix, se blottissent, se gîtent de même que le lièvre et le lapin dans le plus épais des cépées ; les pistes, les traces sont étouffées sous les feuilles, il faut au chien une intelligence toute particulière, toute spéciale.

Pour vous faire apprécier les avantages d'un bon chien, surtout à l'égard du lapin qui est le fond de la chasse dans les bois, les parcs et les forêts mis en conservation, je vous citerai un seul fait.

Un garde de Vincennes avait une chienne âgée de douze ans, percluse de douleurs, marchant sur trois pattes, mais d'une finesse d'odorat telle que son maître pouvait parier tuer plus de lapins à lui seul que

tous les autres gardes ensemble, et plusieurs cependant possédaient des chiens que n'auraient pas désavoués les meilleurs chasseurs.

Le lapin est le gibier que les gardes tirent le mieux, donc ce ne pouvait être une question d'adresse, mais seulement de rencontre ! la vieille chienne, tout en fouillant le nez à terre, tout en se rapprochant du lapin, de manière à ne marquer son arrêt qu'à quelques pas de lui, n'en laissait pas échapper un seul, elle les trouvait sur les pas des autres chiens ; et comme il est permis au bois de tuer le lapin et le lièvre au gîte, c'était un triomphe certain pour le chasseur le plus ordinaire...

Hormis pour un seul que j'ai rencontré dans les plaines de Trappes, auprès de Versailles.

— Saperlotte, monsieur, me dit-il, vous auriez fait une bonne chasse si vous aviez été à ma place.

— Peut-être, repris-je avec modestie.

— Je viens de manquer cinq lièvres au gîte.

Il faut du gibier au bois, sans doute, mais en toute chose l'excès est un défaut. Je me rappelle certaine ouverture faite à Saint-Germain. Oh! non, jamais petit particulier ne s'est trouvé à pareille fête. On aime, comme chasseur observateur, à tâter un peu de tout.

Je vous dirai, d'abord, quelques mots d'une certaine chasse faite à Rambouillet, en 1830, dans des circonstances bien graves, bien palpitantes d'intérêt ! Les soldats n'ayant pas de quoi manger, se ruaient

sur le gibier. Les officiers couraient dans toutes les directions pour arrêter le massacre ! J'avise une espèce de rigole, ménagée pour l'écoulement des eaux... où était en ce moment Charlet, le spirituel peintre de toutes les scènes soldatesques !

Figurez-vous deux cuirassiers, dont l'un armé d'une carabine chargée, en guise de plomb, avec une balle coupée en quatre, était blotti au milieu du fossé attendant le gibier que l'autre lui rabattait en frappant avec sa latte sur les broussailles. Le coup part, comme de juste; le cuirassier rabatteur a deux lingots dans la jambe !.. Maladroit, s'écrie-t-il, tu m'as estropié !

— Maladroit, répète l'autre, tiens, regarde si je suis maladroit ! Et il lui montrait un lapin.

— Eh ! c'est différent, réplique le pauvre blessé, pardon, excuse !... Dix soldats ont été plus ou moins grièvement atteints dans cette seule chasse ! Un malheureux cerf, qui avait perdu la tête, est venu se jeter de lui-même dans les faisceaux ! Quelle curée !...

On assure qu'un garde consciencieux n'en avait pas moins dressé, par exception, un seul et unique procès-verbal contre quatre mille soldats en uniforme ; le signalement était exact.

Quelques jours après l'incident que je viens de rapporter, j'étais conduit à Saint-Germain par un ami haut placé et revêtu de tous les pouvoirs nécessaires. Je faisais un peu, entre nous, comme le chien portant le dîner de son maître. C'est peu délicat, mais

comment résister à une chasse royale? Bref, nous arrivons.

Les gardes qui, depuis huit jours, défendaient leur gibier contre tous les chasseurs du pays, ainsi que leur bois contre les maraudeurs, ne rêvaient plus que braconniers. Habitués au contact des princes et des grands dignitaires, ils comprenaient difficilement que l'ouverture d'une conservation telle que celle de Saint-Germain fût abandonnée à des personnages qui avaient acquis toute leur croissance en moins de trois jours, dont ils ignoraient même les noms populaires.

Pauvre et obscur petit officier à demi-solde, n'étant rien par moi-même, je me posai en introducteur des ambassadeurs.

— C'est M. ***, membre du gouvernement provisoire.

Ici le garde fit, en avançant les lèvres et le menton, une petite moue qui pouvait très-bien se traduire par ses mots : Connais pas.

— M. le lieutenant-général ***, aide-de-camp du lieutenant-général du royaume.

Même mouvement

— M. le directeur présumé de la prochaine liste civile.

Mouvement infiniment plus prononcé.

Vous voyez qu'il n'était pas facile de se faire reconnaître de ces braves gens, qui croyaient peut-être encore à une de ces nombreuses surprises dont ils

avaient été victimes, quand arrive un garde général un peu plus au fait des événements, et nous entrons en chasse.

Figurez-vous tout le long de la plaine une ceinture de petites broussailles avec des chemins de ronde de cinq mètres de largeur ménagés pour les tireurs. A droite et à gauche, dans les intervalles, les gardes marchant doucement; puis une population de daims, de chevreuils, de lièvres, de lapins, de faisans, de perdrix, à en devenir fou! Devant, derrière, à droite, à gauche, dans l'air, sur la terre, partout des pièces qui volent, courent, bondissent! gibier de prince, familier, flatteur et courtisan jusqu'à la mort.

La première impression a quelque chose de grandiose; la nouveauté, l'excentricité du spectacle, étourdissent le chasseur!... qui prend l'abus pour le plaisir, l'ombre pour la réalité. Orgueilleux massacre, qui n'a rien de commun avec la chasse!... Puis l'âme rassasiée d'un succès facile, régulier, hiérarchique même, le chasseur, attristé par un sentiment indéfini, se sent ému. Il avait rêvé sans doute des obstacles à surmonter, la fatigue dans le plaisir, le mérite dans le succès, et non de somptueuses dévastations qui jettent au cœur le dégoût et le regret.

Par un hasard singulier le garde qui chargeait mes armes (expression consacrée en haut lieu) remplissait d'ordinaire cette fonction auprès de S. M. Charles X. A chaque pièce qui se levait, il s'écriait : « Votre Majesté à droite!... ou, Votre Majesté à gauche! » Et

s'apercevant chaque fois de sa méprise, il m'adressait des excuses, ce brave homme.... Le titre de *majesté* reçu en face produit un singulier effet... Noblesse oblige, et je lui ai donné un petit écu de plus. Il faut savoir soutenir son rang... vous m'approuverez, j'en suis certain.

J'avais tué, je crois, quelques faisans, des lièvres, des lapins, des perdrix... et, comme de juste, le roi de la chasse était le moins chasseur d'entre nous. Messieurs les gardes de la couronne, vous êtes des hommes comme les autres; on voit bien que vous avez hanté les cours.

Toutes les pièces tuées entre le ministre et le sous-secrétaire d'État revenaient de droit au ministre.... et ainsi de suite, de proche en proche, en descendant l'échelle hiérarchique; or comme j'étais naturellement placé à mon rang de bataille, le dernier des derniers, j'ai vu l'instant où je revenais bredouille.

J'ai beaucoup ri d'un garde placé derrière le ministre et qui appuyait tous ses coups, histoire d'achever les pièces, disait-il, et qui tirait toujours avant lui.

Voilà bien le plus fort : le ministre tire sur un perdreau qui volait dans ma direction. Vlan ! je reçois toute la charge *quelque part,* sans en excepter un seul grain : évidemment il n'en restait plus pour le perdreau. Ce que c'est pourtant que les protections... on lui rapporte un chevreuil et un lièvre. Il faut l'avouer à la louange du ministre, il en parut un peu étonné... J'ai fait un coup double ! s'écrie-t-il. — Tri-

ple! s'il vous plaît, ai-je dit à mon tour; je réclame. Le ministre, au demeurant fort bon homme, insistait beaucoup pour voir ma blessure. J'avoue que j'ai été fort tenté de la lui montrer, tant j'étais humilié, militairement parlant.

Ce sont des souvenirs qui ne s'effacent pas, vous le voyez; j'ai goûté de toutes les béatitudes cynégétiques.

La chasse au chien d'arrêt sous bois est la véritable école, la seule qui perfectionne le maître et le chien. Dans ces grandes herbes semées de clairières rapprochées de la plaine, voyez le bon animal quêter et arrêter le nez haut comme dans une luzerne : ce sont des perdrix, c'est certain!... Plus loin et sans avoir éventé, il se retourne et reste immobile, les yeux à terre, le cou ployé en deux, une patte en l'air, la patte qu'il allait poser et dont il a suspendu le mouvement. C'est un lièvre ou un lapin gîté depuis le matin qui n'a laissé aucune piste, aucune trace. Jetez un coup d'œil prompt autour de vous; appuyez doucement à droite ou à gauche pour vous ménager des jours; il faut qu'il sorte de ce buisson : le chien est d'un côté, au lieu de rester auprès de lui placez-vous de l'autre.

Si vous remarquez une coulée, vous pouvez être certain que le lapin la prendra, ne la perdez pas de vue. Le lapin se tire au jugé; s'il est entré dans un buisson, jetez vivement votre coup un peu au-dessus, dans la direction, et envoyez votre chien!... il vous

en rapportera un que vous croirez avoir manqué ! Quand le lapin n'a pas les jambes brisées, il se traîne fort loin. Votre cuisinière vous a montré la manière de le tuer proprement sans le faire souffrir, en frappant du tranchant de la main un petit coup bien sec sur la nuque : cela s'applique également au lièvre. L'humanité vous fait une loi d'éviter aux animaux toute souffrance inutile. Je vais vous sembler bien ridicule, mais je ne puis assister de sang-froid à l'agonie même d'une perdrix. Étouffez-la en lui comprimant la poitrine, brisez-lui la tête sur la semelle de votre soulier, mais ne la mettez pas vivante et martyrisée dans votre carnier. Chacun entend l'humanité à sa manière ; des chasseurs leur enfoncent une grosse épingle ou une forte plume de l'aile dans la tête ! Il y a trop de sang-froid dans cette manière d'opérer ; je ne l'aime pas.

Les jeunes gens ne sont pas cruels, tant s'en faut, je suis même très-disposé à penser que les sentiments généreux sont du ressort de la jeunesse ; mais la passion entraîne, le temps presse, et l'on commet à chaque instant, sous prétexte de rapporter un perdreau tout en vie, de ces cruautés indignes d'un bon cœur.

Vous croyez que ce perdreau démonté n'a été atteint qu'au fouet de l'aile ! Vous en faites hommage à cette jeune fille qui, par un instinct singulier, dépose un baiser virginal toujours sur le bec (notez ceci) du pauvre martyr, et le lendemain on le trouve mort dans sa cage.

Le lapin recherche les expositions les plus élevées, les landes, les bruyères, les plantes aromatiques; il se gîte non loin de son terrier, dans les taillis bien garnis d'épines, de ronces; dans les fossés, les haies. Paresseux à se lever, il attend pour ainsi dire que le chasseur lui marche sur le corps; alors il part comme une balle, et il faut le tirer de suite ou jamais. La nuit il va au gagnage dans la plaine, le jour il dort et pullule dans des proportions effrayantes.

On accuse les lapins de faire la guerre aux lièvres, c'est une calomnie : ils ne les attaquent pas, mais en allant et venant sans cesse, ils les inquiètent et les forcent à s'éloigner.

L'Espagne est le pays des lapins!... (1) on les trouve sur toutes les médailles antiques; les chroniques attestent que ces animaux en creusant la terre avec leurs pattes sous les murs et les maisons de Tarragone, pour y établir leurs terriers, causèrent le renversement de cette ville qui ensevelit sous ses ruines la plupart de ses habitants.

Je ne garantis pas le fait, mais j'ai chassé auprès de Tarragone dans un bois appartenant à un couvent de moines, où j'ai tué rien qu'à coups de bâton cinquante lapins; le moyen était plus expéditif que le fusil.

Je prenais avec moi une trentaine de soldats, nous

(1) Le lapin, originaire d'Afrique, a été introduit en Espagne par les Arabes.

formions un grand cercle, dans les herbes hautes et fourrées qui étouffent ces bois rabougris, et en le rétrécissant peu à peu, nous finissions par envelopper un certain nombre de lapins que nous assommions à coups de gaules et de pieds.

Essayez donc de ce mode de chasse dans notre belle France, et vous m'en ferez connaître le succès!... Vous le voyez, l'Espagne est, ou était, un pays providentiel.

Les moines du couvent n'étaient pas satisfaits (1)! Dieu, les beaux hommes que cela faisait! Je me suis laissé dire par de méchantes langues que le régiment des carabiniers de la reine se recrutait uniquement dans cette province.

En 1726, on a annoncé quelque chose encore de bien merveilleux, non plus en Espagne, mais en Angleterre; la Providence partage ses faveurs, elle a raison.

Le bruit s'est répandu qu'une femme de Londres accouchait chaque jour d'un lapereau; le chirurgien accoucheur, nommé Saint-André, a affirmé le fait dans les journaux. Je soupçonne fort cette dame

(1) Je le crois bien, ils étaient chasseurs, eux, et même bons chasseurs, encore.

En France les ordonnances de 1600 et 1601 défendent aux ecclésiastiques de se livrer à l'exercice de la chasse. Elles peuvent être tombées en désuétude, mais elles n'ont pas été rapportées; c'est à tort : je ne vois pas pourquoi un bon prêtre n'irait pas à la chasse tout comme un autre homme.

d'avoir eu des conversations criminelles avec quelque vieux lapin d'une garde quelconque.

Le lapin est vindicatif en diable ; exemple :

En 1829, me trouvant de service à l'avancée du parc de Saint-Cloud, je ne pus résister à la tentation de faire un coup de braconnage (le grand Shakespeare a été braconnier, c'est mon excuse), il est vrai que les lapins venaient nous narguer jusqu'à la porte du poste.

Mon plan arrêté, je me glissai à la pointe du jour dans un petit carré de pommes de terre, bordé de massifs ; asile mystérieux si bien approprié à la circonstance, qu'en moins d'une demi-heure j'avais, rien qu'à coups de fourreau de sabre, tué cinq lapins, merveilleusement dissimulés dans les profondeurs de mon bonnet à poil.

Jusque-là tout allait à merveille : déjà, quittant l'intérieur des tirés, je venais de regagner une des allées du parc, où j'affectais, le bonnet sous le bras, de me promener nonchalamment, quand j'aperçus S. A. R. madame la dauphine, qui faisait, selon sa coutume, sa petite promenade à cheval du matin, en compagnie d'une dame d'honneur.

Replaçant au plus vite mon bonnet sur ma tête, j'attendis, dans une attitude respectueuse, cette vénérée princesse dont la bonté et la simplicité sont restées proverbiales.

— Ah ! bon Dieu ! me dit-elle en interrompant les paroles obligeantes qu'elle adressait avec tant de

grâce au plus infime de ceux qui avaient le bonheur de l'approcher.... Ah! bon Dieu! monsieur l'officier, comme vous avez chaud!

C'étaient, le lecteur ne l'a que trop deviné, les satanés lapins qui inondaient ainsi mon pauvre visage : le long du nez, des joues, de profondes rigoles s'alimentant à cette source impure, débordaient à larges flots!... une sueur froide, hélas! inaperçue, me couvrit tout le corps, et je restai anéanti sous le poids de cette autre transpiration menteuse, phénoménale, fatalement colorée, qui consommait ma dégradation! Heureusement, voyant mon trouble, la bonne princesse s'éloigna à la hâte, en murmurant ces terribles mots qui résonnent encore, comme un glas funèbre, à mes oreilles! « Bon Dieu! comme cet officier a chaud! »

Deux heures après cet incident, j'étais cloué à la même place, me consultant pour savoir si je ne ferais pas bien de me suicider.

Depuis ce jour maudit, j'éprouve, à la vue d'un lapin, ce que Tonny éprouvait à celle d'un canard, ou Marie de Médicis à la vue d'une rose.

Quel excellent exercice que celui du tir au lapin, en sortant d'une garenne!... La bécassine elle-même semble lourde et paresseuse. C'est dans de telles conditions qu'on se trouve en présence de ces beaux faisans illustrés des plus brillantes couleurs, s'élevant majestueusement! On les tuerait les yeux fermés, et on les manque les yeux bien ouverts! L'émotion,

l'étonnement, les battements de cœur vous font l'effet du champagne ; vous voyez double, triple, vous ne voyez rien, vous manquez et vous remanquez ! En vain on crie à vos oreilles : « *poule ! poule !...* » crie tant que tu voudras !... il y a bien longtemps que les deux coups sont partis, il faut quinze jours pour retrouver son sang-froid.

Le premier faisan que l'on a tué, un peu de contrebande, si c'est possible, est classé dans la mémoire à côté de la première maîtresse...., je lui en demande bien pardon.

Mon premier faisan, personne ne l'a mangé, ni moi ni d'autres, je l'ai fait empailler.... *Brillat-Savarin* a dit : « Le faisan est une énigme qui ne se révèle qu'aux adeptes. » Nous sommes d'accord, il raisonne en gastronome et moi en chasseur.

Vous ne connaissez pas le vol au faisan ? Non....

Écoutez ceci.

Un jeune industriel parisien traversait, vers le soir, la forêt de Compiègne ; tout à coup sort de l'épaisseur d'un fourré un quidam à mine rébarbative, armé d'un fusil à deux coups.

— Ne craignez rien, dit l'homme des bois, je vous apporte un faisan superbe pour votre souper et pour votre argent aussi, bien entendu.... Allons, jeune homme, dépêchons, trois pièces de cinq francs, ça vaut cela chez Chevet, et je n'ai pas le temps de m'y rendre ; d'ailleurs, je n'aime pas à voyager de nuit, *je crains les mauvaises rencontres.*

Tout transi de peur, le pauvre jeune homme paya les quinze francs et prit le faisan.

Arrivé à Compiègne, il alla, pièce en main, faire sa déposition : procès-verbal en est dressé, et il est condamné à cinquante francs d'amende (1).

Il est vraiment dommage que ce gibier ne se plaise pas dans toutes les contrées. Vainement vous en prenez soin, vainement vous le nourrissez durant l'hiver, il s'éloigne un à un, et gagne d'autres bois où il s'établit, nonobstant la guerre acharnée qu'on lui fait.

Victor Masséna, le prince d'Essling, le fils de l'enfant chéri de la Victoire, et, mieux que tout cela, l'homme de cœur, bon, simple, généreux...., l'horticulteur, le naturaliste, le philanthrope savant et libéral, a fait couver, dans sa terre de la Ferté-Saint-Aubin, des milliers d'œufs de faisans, très-bien venus, mais repartis de même. Ingrats faisandeaux auxquels nous apportions des sacs de fourmis, du grain et jusqu'à de l'eau glacée en été !... désertés, à l'exception de quelques-uns qu'on voit encore dans les marchés des environs.

Comprenez donc votre bonheur, vous qui pouvez assister au travail d'un bon chien sur la piste d'un vieux coq de deux ans, dans des enceintes bien touffues, bien épineuses ! Le vieux coq est comme le sanglier, il recherche les forts, les ronciers, il fuit en

(1) *Extrait du Bulletin de la gendarmerie,* août 1846.

faisant mille détours, traverse les sentiers, les routes, suivi par le chien, calme et attentif.

Quel autre gibier que le faisan pourrait exciter en lui cette ardeur réfléchie, concentrée, qui ne précipite aucun de ses mouvements! Serait-ce un lièvre? Question innocente; un lièvre à la course rapide que le chien suivrait pas à pas sans s'actionner! un lièvre qui n'aurait fait que traverser un chemin sans le suivre au moins durant quelques pas! Racontez cela à d'autres.

Serait-ce un lapin?... pas davantage; le lapin effrayé s'éloigne en s'enfonçant dans les broussailles au centre desquelles sont ménagées ses coulées; tandis que le chien tourne chaque cépée, sans pénétrer dans aucune : évidemment c'est un gibier de plume; si ce n'était un faisan, ce serait une perdrix, et encore à moins d'être démontée ne vous conduirait-elle pas aussi loin.

Persistez! n'interrompez pas ce beau, ce sublime travail, laissez impunément le lapin se dérober; quelques pas encore et vous récolterez le fruit de vos peines! Soudain, ferme comme un roc, votre chien est tombé en arrêt dans une broussaille ou une touffe d'herbes bien épaisses!... Si le buisson est garni de branches, de baliveaux élevés, craignez de vous en approcher de trop près, restez à quelques pas plus en arrière pour mieux plonger dans toutes les directions!... laissez le faisan s'élever en frappant le gaulis de ses ailes!... pas de faux mouvements de bras, de

jambes, ni de corps!... il ne peut vous échapper! ne précipitons rien, il faut que le soleil éclaire ses vives couleurs, qu'il soit soulevé par la force du coup, qu'il pirouette et retombe, qu'un léger nuage de plume trace un arc-en-ciel, il faut le bruit de sa chute...: alors seulement, l'air commence à sortir librement de la poitrine du chasseur pur sang. Il allait étouffer!... un flacon de vinaigre des *cinq voleurs* n'eût pas été de trop.

— Monsieur, on dit vinaigre des quatre voleurs.

— Et celui qui le vend, vous l'oubliez?

— C'est juste.

La poule est moins coureuse, elle se blottit dans la première cachette venue. Haut les armes, chasseur, respect au sexe! ce qui n'empêche pas de se tromper quelquefois.

Quand j'étais coutumier du fait, je réservais au fond de mon carnier les queues de tous les coqs que je mangeais, pour m'en servir au besoin et dissimuler un crime.

— Dites donc, vous venez de tuer une poule? me disait un garde.

— Ah çà! vous prendrez bientôt madame votre mère pour monsieur votre père, répondais-je; regardez donc cette queue de poule qui m'est restée dans la main!

— C'est drôle!... j'aurais parié...

— Effet du jour, mon brave.

A la rigueur j'aurais pu invoquer l'autorité de

Buffon et de Temminck, qui prétendent qu'à un certain âge les faisanes stériles revêtent la livrée des vieux coqs et *vice versâ.*

Si votre chien vous arrête un faisandeau, cherchez encore, vous trouverez les autres.

Le faisan ne craint pas les grands gaulis, dans lesquels il y a des buissons d'épines, des ronciers, mais il se cantonne de préférence dans les terrains bas et humides. S'il y a des mares, des roseaux, passez-en l'inspection ; d'autant que vous pourrez y trouver encore un canard, une sarcelle, une bécassine, même un lièvre, un lapin ou un sanglier égaré...

A Marly, comme j'approchais d'une mare, il en sort un ragot! je lui envoie mon coup de plomb n° 6, à la face ; par un hasard providentiel, les deux yeux furent atteints ! le voilà donc me bourrant ainsi que ma petite chienne (j'ai un faible pour les chiennes, surtout celles de la plus petite espèce), je recharge bien vite, et au septième coup je l'étendais mort.

Il ne faudrait pas préjuger de là qu'on tue les sangliers à plomb...

Lorsque la pluie a été très-abondante, les faisans sont difficiles à lever, vous les voyez vider les enceintes à pattes comme les lapins.

Vider n'est pas une expression heureuse.

Mon propriétaire m'écrit un jour : « Monsieur, je « vous enjoins de vider les lieux d'ici à telle époque.» Je lui réponds par ces seuls mots... « Je refuse... » il m'assigne..., j'apporte sa lettre à l'audience, et je de-

mande d'un air naïf au juge de paix, s'il est permis d'exiger une pareille *chose* d'un locataire.

Le sacré caractère du magistrat ne put le préserver d'un fou rire phénoménal, et ma partie adverse fut condamnée... à employer une autre expression pour me donner congé.

Il est déshonorant pour un chasseur de tirer le faisan à terre, à moins qu'il n'ait été démonté par un coup de fusil.

Un poëte novice avait envoyé un faisan à Piron ; le lendemain, il va le voir et tire de sa poche une tragédie !... Je ne mange pas de faisan à cette sauce-là, s'écrie l'auteur de la *Métromanie,* remportez-le.

Chaque fois que votre chien tombe en arrêt, vous devez vous adresser cette question : Est-ce un lièvre, un lapin, un faisan, un perdreau, une bécasse, etc., etc.?... Il faut pouvoir y répondre d'après certains indices révélateurs donnés par la nature du sol, les allures du chien, l'heure, le temps, la saison, etc., etc. C'est une étude à faire.

Ne laissez jamais votre chien poursuivre à plus de cent pas le lièvre ou le lapin blessé; pour un qu'il prendra, il vous fera manquer l'occasion d'en tirer dix autres. Au bois il faut plus que partout ailleurs un chien sage, obéissant, calme et broussailleur.

A la chute des feuilles, le lièvre effrayé du mouvement qui règne autour de lui, se retire dans la plaine ; en ce moment, tout en battant les lisières des bois assez généralement garnies de perdrix, il serait bien

vu de faire une petite tournée dans les champs. Mais le chasseur est gâté par la chasse au bois, je le conçois.

Lorsque les lapins deviennent plus rares, reste encore le tir à blanc au fusil.

Écoutez, entendez ce bruit sourd, ce mouvement qui se prolonge dans les vastes cavités des terriers, c'est un lapin qui bondit et regagne les étages supérieurs, il vient au trou et s'arrête !... Silence, ne vous montrez pas, laissez-le prendre sa course, autrement il rebroussera et se croisera avec le furet, muselé ou non, qui le déchirera de ses griffes, sinon de ses dents, pour s'endormir après dans une odeur de sang et de chair !...

Ne marchez pas près des gueules, éloignez votre chien, attachez-le ou faites-le tenir en laisse de peur qu'il n'épouvante le furet qui n'oserait plus reparaître. Choisissez les terriers les plus fréquentés, les plus rapprochés de la plaine. Évitez de mettre le furet dans ceux hantés par le renard, ce serait autant de perdu. Ne tirez jamais dans la direction des gueules, le furet pourrait s'y montrer : ne furetez pas lorsque la terre est couverte de neige depuis plusieurs jours, autrement vous ferez une faction un peu longue ; les lapins sont frileux de leur nature, ils ne sortent pas et se laissent saisir par le furet.

Je me suis laissé dire qu'à défaut de furet on employait l'écrevisse avec un certain succès. Un de mes amis voulut user de ce procédé qu'il trouva détes-

table; je le crois bien, il avait fait cuire les écrevisses!

« Dis-moi qui tu hantes je te dirai qui tu es. »

Si ce proverbe est vrai vous devez croire à mon innocence.

En Espagne j'ai vu des chasseurs *chillar los conejos*, siffler les lapins pour les faire venir; le jeu n'en vaut pas la chandelle. A l'affût quelques braconniers sifflent le lapin et le lièvre, mais seulement pour les arrêter dans leur course et les tirer plus à l'aise.

On devrait brûler juridiquement le dernier des appeaux.

Pour préserver les lapins des fureteurs, les plus dangereux des braconniers, on fait des terriers en briques avec des coulées qui aboutissent aux réduits des étages supérieurs; laissant çà et là des intervalles, espèces d'oubliettes profondes, taillées à pic, que franchit aisément le lapin, mais dans lesquelles le furet est forcé de s'engager pour continuer sa poursuite, et d'où il ne peut plus sortir, le furet ne saute pas, sa conformation s'y oppose.

On assure que le hareng-saur est un poison pour lui; sa muselière l'en préservant tout naturellement, ce moyen n'aurait aucun succès. Furetez tous les deux jours, faites défoncer les petits terriers pour forcer les lapins à hanter ceux qui ont le plus de gueules et qui se communiquent entre eux : c'est la meilleure précaution, c'est la seule pour mieux dire.

Le braconnier aime, si non le lapin, du moins les

vingt sous qu'il lui rapporte; aussi lui a-t-il déclaré une guerre à mort. Le plus dangereux de ces industriels est celui qui opère sans bourses ni furet, le jour comme la nuit.

Le procédé, hélas! n'est que trop simple : dans une garenne bien peuplée, par un beau temps, et lorsque le lapin est dehors, il suffit d'enfoncer à la profondeur de l'avant-bras un tampon d'herbe dans chaque gueule du terrier, pour être certain de faire bonne récolte. En effet, le lapin chassé des buissons d'alentour, par le braconnier qui le rabat, se précipite dans les gueules et s'y blottit, faute de pouvoir pénétrer plus avant; il finirait sans doute par se frayer un passage, mais le braconnier ne lui en laisse pas le temps; il le saisit, le tue, et le tour est joué.

Tuez, tuez au fusil cet intéressant gibier; passez-le honorablement par les armes pour ne pas être réduit à le détruire plus tard à l'aide des bourses! L'effroi que lui a causé la présence du furet a doublé sa vitesse, il part comme une balle; jetez-moi vivement ce coup de fusil, lors même que le terrain serait à découvert; c'est une bonne habitude à prendre!... N'attendez pas pour attaquer la détente que vous ayez épaulé, tirez toujours; il ne s'agit pas de prendre nos quatre points, c'est un jugé à vue. Ailleurs les gueules des terriers seront masquées par des broussailles, vous aurez moins de temps encore, il faut se rompre à cet exercice!... On apprend à voir, on apprend à distinguer les objets au milieu des obstacles, de

l'obscurité même; on apprend à être adroit avec célérité.

J'ai vu des chasseurs de plaine ne pouvoir pas tuer un lapin! parce qu'ils cherchaient à le joindre au bout de leur guidon? Faites-moi le plaisir de me dire ce que c'est qu'un guidon? je ne connais que le bout du canon. Oh! si nous tirions à balle, ce serait une autre affaire! nous en causerons en temps et lieu. Une dernière observation. Si un lapin blessé se traîne dans une gueule de terrier, sondez-la avec la baguette de votre fusil, munie du tire-bourre; sur la quantité vous en retrouverez quelques-uns.

Vienne la battue au menu gibier!... encore le triomphe des mazettes!... A cette chasse toujours couronnée de succès, gare les coups de fusil!... si vous avez une chevelure un peu hasardée, tirant sur le fauve, faites-vous teindre, ne vous baissez jamais. J'ai connaissance de très-braves gens un peu roux qui ont été fort maltraités!... Il ne faut tirer le gibier de poil que de près; les chasseurs doivent être collés contre le bois du côté de la battue.

Malheur aux pauvres chiens rouges ou marrons, on les prend pour un renard ou un lièvre, à ce qu'on dit; c'est pour cela qu'on m'a tué trois chiens d'arrêt blancs.

Lorsque les chasseurs ne sont pas espacés très-loin les uns des autres, il suffit de deux ou trois chiens d'arrêt pour toute la compagnie, et encore faut-il avoir soin de ne les détacher qu'après le retour

des rabatteurs. Un seul mauvais chien fait manquer bien des battues.

On doit donner à chaque chasseur un numéro d'ordre qu'il conserve durant toute la chasse ; de cette manière, chacun est placé le premier à son tour, c'est le hasard qui désigne les postes, et l'égalité la plus parfaite règne entre tous.

Louis XIV disait que lorsqu'il nommait arbitrairement à une place, il faisait quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un ingrat. Que ne procédait-il comme pour les battues ?

Dans un bois garni de lapins, l'ordonnateur en chef, avant de donner le signal de la marche, doit toujours envoyer un garde sur les grands terriers qui se trouvent dans le parcours de la battue. La difficulté est, je le sais, de trouver des gardes qui empêchent sérieusement les lapins de se terrer.... Le lapin est le pain du garde, il préférerait vous voir tuer un sanglier.

Dans les battues on doit toujours avoir soin de placer les tireurs sous le vent, au bois comme en plaine, et autant que possible sur un chemin formant une ligne à peu près droite ; si, à défaut d'espace, on était forcé d'en mettre quelques-uns en retour dans une autre direction, il faudrait éviter d'en laisser au point de rencontre, à l'angle proprement dit : c'est le poste le plus dangereux, parce que c'est celui où les feux se croisent.

Les battues au menu gibier doivent être très-

courtes, pour ne pas donner au lapin l'occasion de se terrer.

Si quelque importun éternue, ce n'est pas le cas de lui crier : « Dieu vous bénisse ! » Le plus grand silence doit régner sur toute la ligne des tireurs.

Quand les rabatteurs approchent de ces derniers nul ne doit plus tirer, crainte d'accident, que lorsque la pièce de gibier a traversé la ligne et non pas tandis qu'elle se prolonge parallèlement.

Une fée descendue sur un nuage viendrait dire à un chasseur : — Tu vois bien ce lapin ? c'est ton père que j'ai transformé ainsi ! le chasseur commencerait par tirer dessus, quitte ensuite à se désespérer.

Une dernière recommandation : si vous ne pouvez vous en éloigner tout à fait, je vous engage, en prenant votre numéro de battue, à vous placer toujours à la droite des jeunes comme des vieux étourdis que vous soupçonnez capables de vous envoyer du plomb : ces malheureux-là n'atteignent jamais que les chasseurs et les traqueurs, ce qui ne sauve pas de la bredouille, je les en préviens.

Un de mes bons amis chassait sous bois ; son porte-carnier, tout en frappant sur les broussailles pour effrayer le gibier, se met à faire avec la bouche ce petit bruissement connu des chasseurs : « brrou.... brrou !... »

Mon ami se retourne précipitamment, et envoie ses deux coups de fusil dans la direction du bruit.

— Ai-je tué ? demande-t-il.

— Quoi? répond le porte-carnier.

— Parbleu!... ce que j'ai tiré.

— Je n'ai rien vu....

— Comment, tu n'as pas entendu voler, tu n'as pas entendu brrou.... brrou?

— Mais c'est moi, monsieur, qui ai fait ce bruit-là.

— Malheureux! j'ai tiré sur toi!... tu n'es pas blessé?

— Oh bien oui! les deux coups ont porté à plus de cinquante pas de là.

Un autre jour, cet ami qui a la vue assez basse, voulant décharger son fusil, prit une vache blanche pour un mur et tira dessus. Elle en fut quitte pour un seul grain de plomb dans le sabot. On est heureux d'être maladroit quand on est aussi étourdi.

Pendant que je suis en train de bavarder, permettez-moi de vous raconter encore une anecdote.

Le général *** était coutumier du fait signalé plus haut, c'est-à-dire de tirer à tort et à travers sur tous ses voisins; pour obvier à ce très-grave inconvénient nous recommandons un jour au garde qui chargeait ses armes de ne pas y mettre de plomb. Résultat tout à fait imprévu, le général, qui ne se faisait pas faute de s'attribuer les pièces des autres, et qui de plus avait pour auxiliaire un chien demi-sauvage, rapide comme un levrier et voleur comme une pie, fut le roi de la chasse : c'était déjà assez original, mais voilà bien le plus fort : un paysan ayant reçu quelques grains de plomb égarés, d'un commun accord nous

en accusâmes le général qui fut forcé de l'indemniser. Nous avons bien ri, mais en secret; le général ne badinait pas : c'est à peine si j'ose me risquer aujourd'hui, il serait homme à me demander raison de cette petite mystification. La raison, la voici....

Le général avait envoyé du plomb le même jour à quatorze personnes, cinq moutons, deux chiens et un dindon...., il y a toujours un dindon. Évidemment le général*** tirait en fauchant.

Vous commencez sans doute à comprendre que le voisinage d'un chasseur de cette trempe n'est pas très-agréable, surtout dans les battues au bois qui réclament tant de prudence de la part des tireurs.

En somme, il ne faut user de la battue qu'avec réserve et à deux ou trois jours d'intervalle. Ces cris qui semblent sortir de tous les points à la fois, épouvantent le gibier; le lièvre gagne une autre partie du bois ou de la forêt...., le lapin se séquestre dans son terrier....; les quelques pièces errantes et voyageuses qui n'ont pas de patrie fuient sans retour.

Le rabatteur, peu conservateur de sa nature, assomme les levrauts et lapereaux dits ratons, dans l'espoir qu'on lui en fera l'abandon, parfois aussi les lapins et les lièvres, qu'il sait très-bien cacher dans les broussailles.... (1); au lieu de prendre une branche d'arbre pour s'en faire un bâton, il coupe un

(1) Je ne parle pas du gros gibier; il en sera question dans un autre ouvrage qui paraîtra prochainement : *la Petite Vénerie.*

arbre tout entier, un petit baliveau.... gare aux pépinières, les jeunes peupliers sont très-recherchés par lui.

Passionné pour l'école buissonnière, ce moutard passe son temps à ramasser des châtaignes et à cueillir des framboises; chiche de voix durant tout le parcours des battues, il devient un véritable hurleur en approchant des tireurs.

Si vous partez avec quarante rabatteurs, vous en compterez plus de cinquante au retour; tous les enfants mis en nourrice dans le village accourront entre deux bouillies pour toucher leur paie.

Le rabatteur de premier choix est celui qui a le ventre plein et des souliers aux pieds.

Heureux privilégiés, châtelains honorés du titre de chasseurs, prenez encore exemple sur mon ami Victor Masséna, déjà cité pour son intelligente philanthropie, son grand cœur, etc., etc.... Faites donner au commencement d'octobre une bonne paire de souliers à chaque rabatteur de votre commune que vous enrôlerez à l'avance : le jour de la chasse, alignez-moi ces jeunes lurons dans la cour du château, et avec cette aménité qui double le prix d'un bienfait (à ce qu'on donne il faut toujours ajouter un sourire), distribuez à chacun une épaisse miche de pain beurrée ou graissée, avec un verre de vin ou de cidre; vous n'en serez pas plus pauvres, et ils n'en traqueront que mieux.

Dans les repas bien ordonnés il y a toujours deux

services, conséquemment nous ferons préparer pour le retour une bonne et copieuse soupe à la graisse, festonnée de légumes bien nourrissants!... C'est un plaisir de voir fonctionner toutes ces petites mâchoires en caout-chouc, tant elles sont élastiques!... ça donne de l'appétit à ceux qui n'en ont pas, à ceux qui n'en auront jamais, à moins qu'ils n'exécutent ponctuellement ce programme.

Alors, nonobstant l'abolition des priviléges, la décadence des titres, etc., etc., vous serez de véritables grands seigneurs, car vous aurez agi comme tels.

Ce titre de bonne noblesse ne périme jamais.

Le Quine du chasseur.

Chaque chasseur au chien d'arrêt a gagné dans sa vie un quine à cette loterie de la chasse si féconde en bons et en mauvais numéros. Celui-ci a tué une cane petière, celui-là une perdrix blanche (1) (lagopède), ou une gélinotte (petit coq de bruyère), cet

(1) Le lagopède est du genre des tétras; on l'a surnommé perdrix blanche parce que, de noir et de roux fauve qu'il est en été, il devient tout à fait blanc en hiver, et un peu aussi parce qu'il ressemble à la bartavelle, pour la forme et la grosseur. Aucune chasse n'est aussi périlleuse que celle du lagopède; il se tient dans les montagnes les plus hautes et au bord des précipices. On le voit dans les Alpes, les Pyrénées, et rarement dans l'intérieur des plaines.

autre un grand tétras (grand coq de bruyère) (1), et le plus heureux de tous a tué une outarde.

Quelquefois, sans parler du gros gibier, le faisan et la perdrix rouge sont des lots, selon les localités, qui font époque dans la vie des chasseurs; l'ortolan lui-même, si petit qu'il soit, est gibier de prince, non en Provence, mais ailleurs. Si ce petit oiseau avait la taille d'un dindon, aucune fortune ne pourrait le payer, a dit en son honneur un célèbre gourmand. Puis, viennent les coups merveilleux qui abattent cygnes, oies, canards, sarcelles, vanneaux, pluviers, par dix, vingt, trente, par cinquante à la fois! J'ai compté soixante-douze pluviers (2) tués d'un seul coup de fusil (canardier). Les oiseaux d'eau, il est vrai, se réunissent parfois en bandes si compactes, qu'il doit rester bien des victimes sur la place; mais

(1) Le grand tétras est noir, il pèse environ 5 kilos; il a le bec fait comme celui d'un coq ordinaire. Le petit tétras, gros au plus comme une bartavelle, n'en diffère que par la queue, qui est fourchue. Dans les deux espèces, la femelle est plus petite que le mâle; son plumage est aussi d'une couleur différente. Voir Buffon, Cuvier, le *Journal des Chasseurs* et tous les ouvrages qui traitent d'histoire naturelle.

(2) Dans toutes les colonies, notamment à la Martinique et à la Guadeloupe, les pluviers arrivent par nuages immenses et passent à peu près tous sur un seul point de l'île. Dès le 1er septembre on les guette, et les champs qui se trouvent sur leur route sont entourés de cordeaux qui en marquent les limites. De cette manière chacun ramasse le gibier qui lui appartient. Effet remarquable, ces bandes de pluviers sont conduites par un seul oiseau de l'espèce des courlis (nommé dans les colonies bec crochu), qui tient la tête et que chacun a intérêt à tuer. Lorsqu'on y parvient, les pluviers restent dans le pays durant quelques jours; dans le cas contraire, ils ne font que passer.

rien ne saurait être comparé au succès obtenu l'année dernière par un des plus honorables et des plus rudes jouteurs de la capitale, M. de Lesseps, qui, en deux coups de fusil tirés simultanément, a tué, mieux encore, a ramassé dix-neuf perdreaux. Voilà qui compense toutes les bredouilles passées, présentes et futures.

La vie est une loterie.... A celle de Monville, si réputée pour les déceptions, j'ai gagné un pâté de gibier. Je fais le voyage tout exprès pour réclamer mon lot; la chasse étant fermée, on me le saisit. C'est la seule fois de ma vie que j'ai gagné à une loterie.

La gélinotte, si commune en Écosse, est très-rare en France; on en voit quelques-unes dans les montagnes du Dauphiné, aussi dans les forêts de la Lorraine et de l'Alsace, mais toujours en si petit nombre qu'un chasseur s'estime fort heureux quand il parvient à en tuer deux ou trois dans une matinée.

Ces oiseaux, dit Buffon, se perchent sur les sapins les plus élevés, où on les surprend matin et soir (quand on les surprend). Ils vivent en compagnie comme les perdrix et pondent aux mêmes époques. En résumé, il en est ailleurs de la gélinotte comme chez nous du ramier que l'on tue un peu par hasard: je dis chez nous, car, sur tout le littoral de la Méditerranée, les ramiers, pigeons sauvages, bisets et tourterelles sont l'objet d'une chasse particulière aussi amusante que fructueuse. Ainsi que le faisan, la gélinotte crie lorsqu'elle se perche.

La cane petière (1) ou petite outarde, est un oiseau de passage qui arrive dans nos plaines en mai, et repart au commencement de l'hiver. On en tue des échantillons, rien que cela, quand on en tue.

On assure que l'outarde (2) se trouve en France un peu partout, et principalement dans les plaines de la Champagne où elle fait son nid.

Citez-moi des chasseurs qui aient tué seulement une outarde, et le nombre n'en sera pas grand. Eh! mon Dieu! comme l'a très-bien dit Alexandre Dumas: « Il ne faut prendre de la vie que ce qu'elle nous donne, et la tenir quitte de ce qu'elle nous promet. »

Avant la suppression de la loterie, on ne payait plus le quine : je crois qu'il en a toujours été de même à l'égard du chasseur.

— Monsieur, dit un garde, ce matin, en faisant ma tournée dans la plaine, j'ai vu de très-loin un énorme oiseau aux ailes régulièrement mélangées de roux et

(1) Cane petière, parce qu'on assure qu'elle commet un singulier bruit en prenant son vol. Toutefois je préfère l'explication des naturalistes, qui ne voient dans le surnom donné à cet oiseau que la traduction altérée du latin. D'autres que moi décideront la question, car je vous avouerai entre nous que je n'ai pas étudié pour être prêtre, comme disent les troupiers, ce qui signifie que je ne sais pas le latin, *meâ culpâ!* La gélinotte, le lagopède et le coq de bruyère sont reconnaissables en ce qu'ils ont les jambes couvertes de plumes dans la plus grande partie de leur longueur.

(2) L'outarde est le plus gros oiseau connu; elle pèse jusqu'à 12 kilos; ses ailes et son dos sont régulièrement nuancés de plumes rousses; le reste du corps est à peu près blanc. C'est seulement en hiver qu'elle se montre en France. Beaucoup de chasseurs confondent la grande outarde avec la cane petière, qui est autrement commune.

de fauve.... Je ne serais pas éloigné de croire que c'est une outarde de la grande espèce.

— Oh ! oh ! fait le maître en secouant la tête d'un air de doute.

Huit jours après :

— Vous savez, monsieur, cette outarde que j'ai vue.

Un mois après :

— Cette outarde que nous avons vue ensemble.

Dix ans plus tard :

— La belle outarde que j'ai tuée.... cristi !...

Voilà comme on tue les outardes !...

La Chasse au miroir.

Beaucoup d'oiseaux sont curieux et s'approchent des objets brillants ; mais tous ne se mirent pas aussi volontiers que l'alouette, qui reste pour ainsi dire immobile au-dessus du miroir. Il y a quelque chose de fatal dans cet instinct.

Après l'alouette, le pigeon est peut-être celui de tous qui vient le mieux au miroir. Le corbeau, la grive, l'étourneau, le bec-figue, s'en rapprochent également, avec plus de précaution toutefois et en planant à une certaine hauteur. Ils viennent, c'est vrai, mais au premier coup de fusil ils s'éloignent ; tandis que l'alouette, autrement coquette et curieuse, reste pour ainsi dire jusqu'à la mort.

Il y a plusieurs espèces d'alouettes, qui toutes se ressemblent, mais pour le commun des chasseurs il n'en est que deux bien distinctes : l'alouette ordinaire et l'alouette huppée, nommée cochevis.

Aristote et d'autres auteurs encore prétendent, bien à tort, que l'alouette est un oiseau de passage : ils auraient dû dire seulement qu'il est de certaines variétés de passage : en effet, vers la fin de septembre, l'alouette ordinaire éprouve des velléités de déplacement; elle voyage, va, vient et revient, mais n'émigre pas pour cela.

Lister, médecin gourmand, prétend que si douze alouettes ne pèsent pas douze onces elles ne sont pas mangeables; pour être dans d'excellentes conditions, elles doivent en peser treize.

Le passage de l'alouette, avancé ou retardé selon la rigueur de la saison, commence d'ordinaire vers le 1er octobre et dure environ cinq semaines.

Le moment le plus favorable est (par une petite gelée blanche) depuis le matin jusqu'à midi, car au fur et à mesure que le soleil monte, l'alouette, se mirant de plus haut, est moins exposée aux coups des chasseurs.

Les meilleurs miroirs, ou du moins les plus estimés, sont faits avec des fragments de glace de Venise, taillés sur les côtés, mais vieux, piquetés et ternes : les uns groupent les glaces irrégulièrement, les autres les alignent avec ordre et symétrie, il en est de cela comme de toutes choses.

J'ai vu des miroirs étinceler au loin, d'autres ne projeter que des rayons pâles et incertains, et être cependant tout aussi bons.... On fait encore des miroirs en bois verni, sans aucune glace, ce qui prouve que les plus éclatants ne sont pas les plus estimés.

Celui dont je me sers habituellement n'est composé que de douze fragments, savoir : cinq de chaque côté et deux en retour; il m'a été donné par un praticien consommé qui tuait à lui seul plus d'alouettes que tous les autres chasseurs du pays ensemble.

Le miroir, dit tourne-broche, est bien inférieur à celui qu'on fait marcher à l'aide d'une longue corde; ce mouvement de rotation successif plus ou moins lent, de droite à gauche et de gauche à droite, est sans contredit le meilleur.

Un amateur passionné pour cette chasse avait imaginé de faire garnir extérieurement sa casquette de fragments de glace, espérant, à l'aide du mouvement qu'il se donnerait, attirer les alouettes comme avec un miroir. En effet, de tous les points de la plaine elles arrivent et se mirent au-dessus de sa tête. Forcé dans cette position de les tirer au coup du roi, synonime de coup droit, mon amateur veut ajuster... impossible, sa conformation s'y oppose... Il avait oublié qu'il était bossu.

L'abbé de Pons, autre bossu, ne l'avait pas oublié, car il traitait chaque bossu qu'il rencontrait du titre de confrère; mais, au préalable, il demandait spirituellement à chacun : « Monsieur avoue-t-il ?

La chasse au miroir est sans doute fort amusante, mais un conservateur intelligent évite de la pratiquer au sein d'une plaine giboyeuse de peu d'étendue; il choisit, hors des limites du terroir, un emplacement écarté; ces détonnations, sans cesse renouvelées, effraient le gibier au point de l'éloigner du canton. Gaspard Schwenckfeld, qui écrivait en 1600, prétendait « que l'arquebuse, plus encore par le bruit que « par la destruction, avait fait perdre à l'Allemagne « plusieurs espèces d'oiseaux. »

Hélas! l'alouette, que nous défendons à nos chiens d'arrêter, est considérée désormais comme gibier; il n'est plus permis de lui tendre des filets sans avoir acquitté le droit de 25 fr. (permis de chasse) (1). Les alouettiers du XVIe et du XVIIe siècle, dont les descendants formaient naguère encore une corporation dans les villes d'Étampes et de Château-Thierry, ont vu leurs blasons renversés!... Cette industrie respectée aux temps de la féodalité, alors même qu'on ne pouvait chasser sous peine des galères, est totalement anéantie.

Évidemment les alouettes ne nous tomberont pas toutes rôties, c'est fâcheux.

(1) On assure que ce droit va être modifié très-incessamment.





CHAPITRE V.

La chasse dans les prairies inondées, les marais, les étangs et sur les bancs.

Sans l'atroce douleur qui vient cinq ans après,
Je ne voudrais chanter que la chasse au marais.

TABLETTES DE SAINT HUBERT.

Autrefois, le chasseur riche ou pauvre se livrait pour ainsi dire toute l'année à la chasse, sa passion et sa vie, et cela sans commettre de délit, sans causer aucun préjudice, sans insulter à la légalité. Plus conservateur que la loi ou que les agents chargés de la faire exécuter, il devançait l'époque de la fermeture, fixée si contradictoirement tantôt au 1er, tantôt au 31 mars, et quittait les plaines pour les bois, les marais, les étangs, les prairies inondées; la perdrix, devenue un oiseau sacré, passait impunément à sa portée. Mais d'autre gibier lui restait: canards, sarcelles, pluviers gris et dorés, bécassines, tombaient sous ses coups, et cela à force de persévérance, de courses infructueuses, douces et pénibles à la fois. Il y a un vague, un inconnu dans les chasses au marais qui

aiguillonnent au dernier point l'amour-propre du chasseur. Le moindre changement de temps, un courant dans l'air, un vent d'est ou du nord, dirigent une migration; elle arrive à point nommé, obéissant au destin qui dispense aveuglément ses faveurs; la veille enregistrait un bredouille de plus, le lendemain le plus beau triomphe de l'année.

Hélas! la nouvelle loi, interprétée avec partialité, brutalité ou ignorance, est venue troubler bien des joies. Que faire contre l'injustice? Se taire et haïr, a dit un sage.

Les premiers magistrats, les préfets, peuvent, il est vrai, atténuer les rigueurs de cette loi en donnant, selon les cas, des autorisations temporaires et individuelles. Cela va sans dire, les hautes positions sociales échapperont toujours plus ou moins à l'action des lois, qui sont, comme l'a si bien dit Anacharsis, « des toiles d'araignée; les petites mouches y sont prises, les grosses passent au travers. » Conséquemment le garde sera muet et aveugle comme par le passé... le gendarme, quelque incorruptible qu'il soit, dirigera instinctivement encore sa tournée, crainte d'un délicat conflit, du côté opposé au théâtre du délit... le conseil général lui-même avancera ou retardera l'ouverture de la chasse dans les limites de ses travaux... une entente intime et vraiment cordiale régnera entre les sommités chasseresses des départements limitrophes, etc., etc.... C'est un mal sans remède.

Un orateur chrétien prêchant devant la cour commença ainsi son sermon : « Nous mourrons tous, mes frères ! » En ce moment le roi entra. Le prédicateur se reprit et dit : « Nous mourrons presque tous, mes frères ! » Voilà bien les hommes de tous les temps.

Avec de l'argent, on a du gibier de plaine et de bois tout autant qu'on en peut désirer, mais il n'en est pas de même du gibier d'eau qui est de passage.

Lorsque les rois tuent par hasard une bécassine égarée dans leurs tirés ils en sont plus heureux que s'ils avaient tué vingt faisans. Tout est convention dans la vie ; la rareté de l'objet en fait le prix : ainsi dans le livret des chasses du roi (1827), des colonnes sont réservées spécialement pour le rossignol et le rat, qui comptent comme pièce de gibier. Certes, si l'un et l'autre avaient été communs dans les tirés de S. M. ils n'auraient sans doute pas eu l'honneur du royal coup de fusil : tuer un rat, c'est faire acte d'humilité ; mais assassiner un rossignol d'un coup de fusil !!!...... mon indignation ne me permet pas d'en dire davantage.

Le gibier d'eau dédommage le petit chasseur de ses privations passées ; il n'envie rien à la plaine, rien au bois, et ne demande enfin qu'un peu de cette liberté intelligente dont les arrêtés préfectoraux sont si avares.

La bécassine est le fonds de la chasse au marais. Hélas ! les pauvres habitants des pays bas et marécageux paient assez cher le voisinage des eaux stagnantes pour en jouir sans réserve ; les épidémies,

les fièvres, les rhumatismes les déciment et les torturent, mais la chasse d'un beau jour rachète bien des douleurs : tout se règle ici-bas par profits et pertes.

Est-il une chasse plus adorable que celle du marais?. . gibier nombreux, varié, destruction nulle... succès incertain : tout ce qui excite le plus l'amour-propre du chasseur.

Là du moins point de rivalités jalouses et mesquines, de contestations de limites... L'étang et le marais sont distincts de la terre ferme... Le braconnier, d'ordinaire assez mal équipé, se lasse des ablutions froides, des courses inutiles; il cherche peut-être à surprendre un canard, jamais une bécassine.

Il est des départements bien plus favorisés les uns que les autres. La Somme, la Manche, l'ouest et le nord de la France recèlent des marais immenses dans lesquels il faut avoir chassé pour s'en faire une juste idée... Ceux de Troarn (Calvados), de Carentan (Manche), d'Abbeville (Somme), de Saint-Laurent-du-Pont (Isère), sont les plus beaux qu'on puisse citer; on y viendrait de tous les points de la France, sans l'incertitude désespérante du succès... Les riverains eux-mêmes, trompés tant de fois, ne savent plus à quoi s'en tenir sur les allures, les mœurs de ce gibier errant, capricieux et sauvage.

La veille, on a vu cinquante bécassines, le lendemain à peine en rencontre-t-on quelques-unes. Le moindre changement de temps, une averse, un orage,

suffisent pour troubler les joies du chasseur; ils suffiront aussi pour les lui rendre.

Quelle fête, quand, par un beau soleil d'automne chaud et lourd, on tombe sur un passage de grosses bécassines disséminées et fatiguées ! Nouveau Josué, on voudrait arrêter le soleil (toujours en supposant que ce n'est pas la terre qui tourne); mais les munitions manquent avant le jour. Ainsi finissent ces heureuses rencontres.... incomplètes comme tout ce qui tient à la vie, au bonheur.

Les morts vont vite, dit la ballade, mais la civilisation et les progrès vont plus vite encore. Dans cinquante ans d'ici il n'y aura plus de marais en France. Hélas ! ils auraient déjà disparu depuis longtemps, si ce n'était la tourbe qu'on en extrait encore chaque jour; ils auraient disparu, dis-je, si la plupart des marais n'étaient pas des propriétés communales, dont chacun tient à profiter en nature; mais tôt ou tard les travaux de desséchement rendront à l'agriculture ces terrains jusqu'ici incultes et souvent insalubres.

Jouissons donc, tandis qu'il en est temps encore, de cette chasse suprême qui fait l'envie des princes et des rois.

L'armement du marais proprement dit est durant l'été, celui de la plaine un jour d'ouverture; l'équipement n'en diffère que par les grandes bottes en cuir imperméable, qu'il est sage d'adopter été comme hiver.

On en fait à Paris de très-légères; celles qui proviennent des ports de mer, sans être moins bonnes,

sont beaucoup plus lourdes, ce qui leur donne un désavantage marqué sur les premières.

Presque tous les chasseurs de profession ont assez, je ne dirai pas d'aisance, mais de feu sacré (qui pourrait en tenir lieu!) pour se donner ce meuble indispensable lequel équivaut à 75,000 kilog. de pâte de Regnault, jujubes et autres.

L'achat n'est rien, l'entretien est tout.... Faute de soin, le cuir se dessèche, perd de son nerf, de son corps, de son élasticité et de son imperméabilité.

Chaque chasseur a sa recette.... toutes se valent à quelque chose près : c'est toujours un mélange de graisse de bœuf et de porc, d'huile et de cire vierge (1). Le difficile n'est pas de se procurer cette composition, qu'on peut faire soi-même, mais de savoir l'employer sans retard, sans paresse et à point nommé.

Le feu est le grand ennemi des bottes imperméables.

— Vous allez brûler vos bas, me disait une servante d'auberge, un jour que je me chauffais auprès d'un grand poêle en fonte.

(1) RECETTE :

Suif de bœuf en branche.	500	grammes.
Graisse de porc.	122	»
Huile de térébenthine.	60	»
Cire jaune.	60	»
Huile d'olives.	60	»

Faire fondre en remuant et laisser refroidir la composition.

— Vous voulez dire mes bottes.

— Non, je dis bien vos bas....., les bottes sont brûlées depuis longtemps.

En effet, elle avait raison.

Souffrez donc que je devienne pour un instant votre valet de chambre (méfiez-vous, les domestiques qui servent pour rien sont bien chers).

Au retour de la chasse, après avoir lavé vos bottes, vous les suspendez loin du feu, la semelle en l'air. Quand elles sont sèches, et il ne faut pas moins de vingt-quatre heures pour cela, vous les exposez un instant et de loin à un feu clair, afin de préparer le cuir à recevoir la composition, que vous étendez ensuite fortement avec la main (ce n'est pas précisément un métier de petite maîtresse, je vous en préviens) : vous frictionnez le cuir, il s'échauffe, les pores s'ouvrent, se dilatent, l'onctuosité de la graisse pénètre, et vous obtenez, avec l'imperméabilité qui est l'utile, la souplesse qui est l'agréable. J'allais oublier de vous dire que la composition dont je vous ai donné la recette se durcissant, on est obligé de la faire fondre chaque fois qu'on veut s'en servir.

D'ordinaire, l'eau s'infiltre par les côtés de la semelle, les interstices des coutures ; il faut les boucher avec la pommade en question, ou avec du suif....

Dans l'*Ours et le Pacha*, Lagingeole dit : « Vous « prenez un vieil ours, mais il serait jeune que cela « reviendrait absolument au même. » C'est un peu l'histoire de toutes les recettes.

Les chasseurs qui fréquentent seulement les prairies inondées se servent de demi-bottes; il est prouvé qu'en préparant, durant quelques jours, le cuir le plus ordinaire, on peut le rendre suffisamment imperméable.

On fait aussi des bas en caout-chouc; c'est plus léger, sans doute, toutefois je préfère les bottes : expertisez et vous serez de mon avis. Le cuir garantit mieux du froid, et il n'a pas l'inconvénient de concentrer la transpiration.

A propos, les bottes, quelque grandes qu'elles soient, ne préservent pas de l'eau qui entre par la cravate; je vous en parle avec connaissance de cause. Le plus prudent est de savoir nager.

Un écolier s'étant allé baigner pour la première fois faillit se noyer : effrayé du péril qu'il avait couru il jura qu'il ne mettrait plus le pied dans l'eau avant d'avoir appris à nager.... Demandez-lui sa recette, car il est des marais très-dangereux.

J'ai chassé, il y a environ trente ans, dans les célèbres marais de Bouvines, à quelques lieues de la frontière du nord. Parlez-moi de cela! on filait entre deux croûtons; et voyez ce que c'est, embourbé jusqu'aux oreilles, le fusil en travers, insulté par les canards, j'étais secouru par mon guide qui, pesant trois fois plus que moi, glissait néanmoins sur la tourbe détrempée.

Comment faisait-il? je n'en sais rien...., d'autant qu'il posait le pied dans les mêmes endroits que moi

(j'ai toujours soupçonné mes jambes d'avoir quelque analogie avec les pincettes).

Les chasseurs du pays, j'y ai songé depuis, me font l'effet de s'entendre avec les guides pour dégoûter les visiteurs. Il n'est pas possible que des marais soient naturellement aussi désobligeants; il est vrai que j'avais tué vingt-deux canards, ce qui console de bien des choses. Ne vous pressez pas trop de vanter mon bonheur pour cela.

Après un bon dîner fait dans la cabane du guide, je demande ma petite note !... petite... c'est adroit. On me l'apporte.

Art. 1er. Canards.... 22 francs.— Je n'ai pas mangé de canards, m'écriai-je.

— Non...., mais vous en avez tué.

— J'ai tué des canards sauvages.

— Demi-sauvages, monsieur, distinguons : ces canards proviennent de canes domestiques, croisées avec des sauvages ! ils vivent dans les marais comme les autres, mais n'en font pas moins partie de notre propriété. A vingt sous pièce, le canard n'est pas cher.

— Pour un seul, c'est possible; mais pour vingt-deux ! saperlotte !

Un maraudeur est accusé d'avoir volé un canard domestique : — Sauvage ! s'écrie-t-il...., à preuve que je l'ai poursuivi plus d'une heure dans la basse-cour avant de pouvoir l'attraper.

Vous le voyez, l'identité de cet animal n'est pas

bien constatée! Méfiez-vous-en, ce n'est pas sans raison qu'on nomme les mystifications *des canards*.

Le fait est que ceux dont il était question avaient les mêmes allures que les autres, le coup d'aile tout aussi rapide; enfin, j'ose croire que le plus malin des chasseurs y aurait été pris; et j'étais alors dans l'âge de l'innocence. Consolons-nous, cet âge revient périodiquement, de soixante à soixante-quinze ans, même beaucoup plus tôt, selon les individus.

Le canard et la bécassine ne vivent pas positivement ensemble : le premier se retire sur les grands cours d'eau, les rivières, les étangs, les relais de la mer.

La bécassine fréquente les marais couverts çà et là de flaques d'eau, la queue des étangs; elle se repose sur les croûtons, les touffes d'herbes non submergées; elle affectionne plus particulièrement encore les prairies légèrement inondées, les terrains tourbeux où paissent les vaches; elle est très-friande des herbes, graines et animalcules qu'elle trouve dans la fiente de ces animaux; elle pâture jusque sous le ventre des chevaux.

— Combien prenez-vous par jour pour la pension d'un cheval au vert? demandai-je à un propriétaire de prairies. — Trois francs par cheval à tous crins, et un franc pour celui qui a la queue coupée.

— Vous voulez rire?

— Nullement : le cheval à courte queue n'ayant que sa tête et ses jambes pour se défendre de l'atteinte

des mouches, passe tout son temps à se gratter et à se mordre ; il saute, rue et change de place ; l'autre, au contraire, n'ayant besoin que de sa longue queue pour chasser son ennemi, ne perd pas un coup de dent et consomme dix fois plus : évidemment, je suis volé !

Celui qui me tenait ce langage cumulait, avec la qualité de propriétaire, la profession de maquignon bas-normand.

La bécassine arrive avec les vents d'est, elle s'étend de proche en proche durant l'été vers le nord, et regagne le midi à l'approche des grandes gelées : c'est un mouvement de va-et-vient continuel ; on la voit dans toutes les parties du globe.

Les grands passages ont lieu au printemps et en automne ; les bécassines repartent quand arrivent les hirondelles ; toutefois, il en reste quelques-unes durant toute l'année dans les grands marais.

Selon Buffon, les deux seules espèces de bécassines familières à nos climats sont la bécassine ordinaire et la petite bécassine surnommée la sourde, bécasson, jacquet ou bécot ; il en est de cela comme des pichenettes, le tout est de s'entendre.

On cite encore d'autres variétés dont on trouve la description dans les livres d'histoire naturelle, mais ces dernières ne fréquentent pas nos marais. Toutefois des chasseurs dignes de foi ont constaté la présence d'une troisième espèce qu'ils nomment la grosse sourde, bien distincte des deux autres en ce qu'elle

ne crie pas et ne fait point de crochets au départ. Dans les dictionnaires modernes de chasse, on la nomme bécassine (grande ou double bécassine).

Son plumage est à peu près semblable à celui de la bécassine ordinaire; elle est moins sauvage et se laisse arrêter et approcher d'aussi près que la petite sourde. Le principal passage de cette bécassine est au printemps.... Elle affectionne particulièrement les bancs.

Les praticiens sont à peu près tous d'accord pour prescrire de chasser la bécassine en ayant le vent dans le dos, sous prétexte que cet oiseau, piquant dans le vent, est forcé par cela même de revenir dans la direction du chasseur et de se croiser avec lui. En théorie, c'est un superbe raisonnement.... venons à la pratique.

En effet, la bécassine revient prendre le vent. .. mais à quelle distance?... A plus de cinq cents pas du chasseur, en s'élevant parfois à perte de vue, et parcourant un long circuit qui la met à l'abri de ses coups huit fois sur dix. La bécassine qui repasse à une telle hauteur n'est plus un gibier, mais un moineau.... Plus de difficulté, donc plus de mérite.

Si encore on obtenait des succès plus éclatants en la chassant de cette manière je passerais condamnation; mais il n'en est rien, à moins que par exception le vent ne souffle de terre avec une force telle qu'il l'empêche de s'élever.

La bécassine a le vol très-preste; elle attend peu

le chasseur, rarement le chien. Si vous la chassez à mauvais vent elle partira de plus loin encore, tandis qu'il est important de la tirer de près, au cul levé, pour la doubler après ou pendant ses crochets.

Une erreur en amène une autre : je ne m'étonne plus vraiment que les praticiens déjà cités recommandent l'emploi du plomb n° 8 pour le premier coup, et 6 ou 5 pour le second.... Tuer une bécassine avec du 5!!! A l'amende, mes maîtres, vous méritez les moustaches qu'on fait porter aux chasseurs bredouilles.

Beaucoup de marais ne comportent pas d'autre gibier que la bécassine ; dans ce cas, servez-vous de plomb n° 9, remontez au 8 tout au plus, mais ne sortez pas de ces deux numéros.

Quant à la direction du vent, faites-en l'expérience vous-même : luttez contre le premier chasseur venu ; partez tous les deux d'un point opposé, vous à bon vent, lui à mauvais vent, et vous verrez à mérite égal lequel des deux triomphera ; c'est-à-dire que vous tirerez quatre coups contre un, et de plus près encore.

Par malheur, il est des gens qui avancent une chose, la soutiennent à outrance, mais ne parient jamais : c'est dommage, je me serais mis volontiers de votre côté.

Notez, je vous prie, qu'il n'est pas question, dans tout ce bavardage, de la petite bécassine sourde ou jacquet, au vol court et presque régulier. Son surnom

seul vous prouve qu'on peut indistinctement la chasser à bon ou à mauvais vent.

Autre considération : les marais de l'intérieur n'ont qu'une certaine étendue ; encaissés dans les vallées, ils sont en général plus longs que larges. Si vous les battez en ayant le vent dans le dos, il est évident que toutes les premières bécassines que vous leverez, disposées d'ailleurs comme elles le sont à piquer dans le vent, sortiront du marais, tandis qu'en chassant dans la direction opposée, à bon vent par exemple, le contraire aura lieu.

En effet, la bécassine, ne sentant pas la nécessité de s'élever pour passer hors de portée, et trouvant d'ailleurs le marais libre devant elle, rase la terre et se repose à quelques portées de fusil seulement.... Tout l'y engage, le calme qui règne de ce côté, la présence d'autres bécassines, et, mieux que tout cela, la direction du vent.... C'est un raisonnement sans réplique.

Vous estimez sans doute un bon chien de marais, épagneul ou griffon ? pas de préventions naturelles, ajoutez-y le braque ; il vaut parfois tout autant que les deux autres, nonobstant certaines médisances accréditées. Si même je ne savais par expérience combien le chasseur est peu disposé à se séparer de son chien, je me permettrais de lui dire qu'à la chasse aux bécassines le meilleur ne vaut rien ; il va sans dire que les rigoles, les fossés, les fondrières, dans lesquels le chasseur ne peut mettre les pieds, chan-

gent complétement la question : aussi je ne m'exprime ainsi qu'à l'égard des seules prairies inondées que l'on peut parcourir en tous sens, et plus particulièrement encore durant les grands passages.

Le chien, à de très-petites exceptions près, n'arrête pas la grosse bécassine de très-loin, et cette dernière lui en donne rarement le temps. Laissez-le poursuivre une seule bécassine, il en fera lever vingt qui iront pâturer dans la plaine et seront perdues pour vous.

Le soir, les bécassines se réunissent pour passer la nuit ; elles se tiennent de préférence à l'entrée du marais, dans les parties qui avoisinent les champs. Il est probable qu'elles vous partiront le lendemain matin toutes à la fois. Ne tirez qu'à coup sûr ; mieux vaudrait encore s'abstenir pour les laisser s'éparpiller. Les bécassines sont toujours plus disposées à prendre un grand parti quand elles sont plusieurs ensemble. On se demande s'il faut tirer la bécassine avant ou après ses crochets : les avis sont partagés sur cette question délicate. Toutefois, je n'hésiterai pas à décider qu'on doit la tirer avant, pendant et après, c'est-à-dire dès que l'occasion s'en présente. Je tire toujours le premier coup au départ, et le second quand je peux.

Pour toutes les chasses en général je prescris constamment le fusil de fort calibre, chargé en proportion. Mais ici se présente l'exception, attendu qu'il est toujours plus facile de suivre les crochets d'une bécas-

sine avec un fusil léger et maniable. D'ailleurs on ne la manque pas parce qu'elle est hors de portée, mais parce qu'à une certaine distance elle passe dans le coup; donc un petit calibre de 20 à 24 aura, selon moi, de l'avantage sur un gros calibre de 10 ou 12, auquel on n'aurait pas donné le maximum de sa charge.

Est-il rationnel, je vous le demande, d'employer 120 grains de poudre (6 grammes 3 centigrammes) pour tuer une sourde? Cela a tout à fait l'air d'une mauvaise plaisanterie. Cependant si vous chassez la bécassine en même temps que le canard et le rhinocéros, je n'ai plus rien à objecter. Pour en finir avec la bécassine, je vous dirai qu'on la rencontre un peu partout durant les automnes pluvieux, dans les champs, les bois, les plaines de bruyères et jusque sur le sommet des montagnes.

Si vous avez le désir de faire un déplacement et d'aller chasser au loin dans ces marais tant vantés, c'est la chose du monde la plus facile.

Écrivez au maire de la commune pour lui demander la permission; ajoutez en post-scriptum que vous donnez 25 ou 30 francs pour les pauvres, et faites affranchir; vous serez d'autant plus certain du succès, que dans le conseil municipal se trouve toujours un aubergiste.

Ne confondons pas les prairies marécageuses, légèrement inondées, avec les marais tourbeux et la queue des étangs submergés. Dans les premières, le petit

choupile ferait un très-bon service, lors même qu'il n'arrêterait pas; les seconds, au contraire, réclament un chien ardent, intrépide et barbotteur infatigable.

Avant de quitter nos marécages, cherchons-y le râle noir, aux pattes rougeâtres, qui tient avec opiniâtreté, ruse comme un lièvre devant le chien, et ne prend son vol qu'à la dernière extrémité. Pauvre gibier, qui se lève lourdement en traînant ses longues pattes!

On ne devrait tirer les râles que faute de bécassines; les cuisinières les donnent au chat, et elles font bien.

Distinguons toutefois le râle ordinaire de la marouette, ce râle de la petite espèce, que dans certains pays les chasseurs nomment caille d'eau ou râle perlé, charmant petit gibier auquel Buffon a consacré une de ses plus belles pages descriptives. Ses mœurs sont les mêmes, il se tient également dans les roseaux, et ne diffère du râle ordinaire que par son plumage émaillé, moucheté de blanc, et aussi par la délicatesse de sa chair (1) : il ne faut pas confondre le bon grain avec l'ivraie.

Un bon chien prend parfois plus de râles que le chasseur n'en tue, non dans les prairies, mais sur le bord des étangs, des rivières, partout enfin où cet oiseau ne peut se livrer à la rapidité de sa course.

(1) Le nid de cet oiseau, formé de joncs entrelacés, simule une espèce de gondole, qui est amarrée à un roseau.

On rencontre çà et là quelques bécasseaux. Des chasseurs donnent par erreur ce nom à la petite bécassine. Le bécasseau, quoique beaucoup plus gros, est de l'espèce des culs-blancs (1) ; il en a le plumage, et ne se laisse pas arrêter par le chien : d'ailleurs, se tenant le long des cours d'eau, on ne le voit qu'accidentellement dans l'intérieur des marais.

On surprend aussi matin et soir des bandes de pluviers dorés, vanneaux, chevaliers et autres; mais quand on a tiré ses deux coups, le dernier mot en est dit, c'est sur la bécassine seule qu'il faut compter.

Deux bécassines ne partent jamais de la même manière; l'une s'élève, l'autre rase la terre; je suis convaincu que l'effroi qu'elle éprouve exerce une grande influence sur son départ et sur la nature de ses crochets.

On ne suit pas la bécassine en la tenant en joue; il faut tirer dès qu'on la rencontre, fût-ce même pendant ses crochets; c'est une bonne habitude à prendre; les occasions sont rares, il ne faut en laisser échapper aucune.

Un chasseur au marais est pris en flagrant délit : le jour du procès sa partie adverse consent à se désister de sa plainte.... le prévenu refuse, on le condamne.

(1) Le cul-blanc de rivière est un oiseau du genre des échassiers : Buffon le nomme bécasseau ; d'Orbigny dans son *Dictionnaire d'histoire naturelle* lui donne le nom de *chevalier guignette ;* les chasseurs l'appellent tout simplement cul-blanc. C'est un petit oiseau fort estimé.

Parbleu, dit-il, je ne suis pas fâché d'avoir fait constater par arrêt que j'ai tué une bécassine ; j'avais beau en donner ma parole, on ne voulait pas me croire ! « Me voilà réhabilité ! » et il sortit très-content de l'audience : c'est un gibier qui fait beaucoup d'honneur, comme vous le voyez.

Règle générale, dans les prairies légèrement inondées, cherchez la bécassine vers les parties les plus basses et les plus humides. Dans les marais submergés, cherchez-la au contraire aux endroits les plus secs.

Il ne faut pas dire : J'ai tué vingt-cinq bécassines, mais bien : J'ai tué tant de grosses bécassines, et tant de petites sourdes... ; ce n'est pas synonyme. Le chasseur est un aimable roué ; adressez-lui cette question :

— Qu'est-ce que vous avez tué ?

— Nous avons tué, répond-il....

Cela veut dire qu'il est revenu presque bredouille de sa personne.

Autre variante : — Combien avez-vous tué de pièces à vous tous ?

— J'ai tué.... — Vous n'avez pas besoin d'en entendre davantage, il est évident qu'il a fait une bonne chasse.

A la chasse aux bécassines on raccroche un canard ou une sarcelle. A la chasse aux canards on raccroche par ci par là quelques bécassines : voilà toute la différence.

Les grands marais sont presque toujours alimentés par des rivières ou des canaux dont le débordement opère l'élévation des eaux. Ces terrains défoncés, mouvants, sont favorables au gibier nageur et plongeur, tel que canard, sarcelle, harle, siffleur, vingeon, pilet, barge, grèbe, plongeon, poules d'eau..., grands et petits échassiers, héron, cigogne, grue, chevalier, pluvier, vanneau, courlis, etc., etc., sans compter les oiseaux de proie et de rapine qui fréquentent les bords de l'eau.

Hélas, on ne voit pas ce gibier dans tous les marais, mais on peut l'y rencontrer et d'autre encore. Toutefois, en temps ordinaire, ne comptez que sur le canard, la sarcelle et la bécassine; vous n'en serez que plus agréablement surpris.

Je chassais, ou pour mieux dire, je braconnais un jour dans des marais coupés de rigoles : le garde survient, je franchis un fossé, il me suit; j'en saute un second, puis un troisième..., véritable course au clocher! Au quatrième, il fait défaut; le voilà au beau milieu d'une rigole large, profonde, aux bords escarpés!... il crie comme un beau diable!... puis il ne crie plus du tout. Je vole à son secours, je me précipite!... le lâche, l'hypocrite avait fait semblant de se noyer!... Il me saisit alors, me donne une passade, puis une seconde, une troisième, et.... me déclare procès-verbal! j'ai été condamné à Hazebrouck, sans aucune circonstance atténuante. Les femmes qui empoisonnent leurs maris sont traitées avec plus d'in-

dulgence. La magistrature a ses erreurs. Je me suis consolé de ma condamnation, en pensant à celle d'un sieur Langeais, qui fut poursuivi simultanément par sa femme au parlement de Paris, pour cause d'impuissance, et par une fille au parlement de Rennes, pour cause de puissance, autrement dit pour lui avoir fait un enfant. Il paraissait indubitable que s'il perdait un procès il gagnerait l'autre; pas du tout, il les perdit tous deux.

Voyez jusqu'où peut entraîner la passion de la chasse; j'ai vu un jeune homme poursuivre juridiquement son frère pour un prétendu délit de chasse. « Si vous avez tort, lui dit le président au commencement de l'audience, vous serez condamné; si vous avez raison, vous méritez de l'être. » A ces paroles mémorables, tout le monde applaudit, et le plaignant est forcé de se sauver pour échapper à l'indignation publique.

Je préfère cette dernière variante : Malherbe avait un frère avec lequel il était en procès. « Quoi! lui dit quelqu'un, des procès entre personnes si proches!— Et avec qui donc voulez-vous que j'en aie, répondit Malherbe, avec les Turcs et les Moscovites? je n'ai rien à partager avec eux. » Ce que c'est que l'esprit! dans le premier cas on aurait lapidé le frère, dans le second on l'aurait porté en triomphe.

Mais ce qui semblera moins plaisant, c'est la condamnation à dix années de réclusion prononcée tout dernièrement contre un jeune homme de dix-sept ans,

qui, passionné pour la chasse, assassina un chasseur qu'il rencontra sur sa route, dans le seul but de s'approprier son fusil Lefaucheux.

Voilà une réclame bien honorable pour le système.

A cette chasse il faut s'armer de son fusil du plus fort calibre, chargé pour la circonstance de plomb n° 6 dans le premier coup, et de gros 4 dans le second. Il va sans dire qu'on emploie la plus forte charge de poudre que le fusil puisse supporter sans inconvénient.

Les grandes bottes légères montant jusqu'au haut de la cuisse sont de rigueur. Rien d'éclatant dans le costume. Le chien tigré ou brun serait sans contredit le plus favorable à cette chasse ; mais, ainsi que nous en avons décidé, l'ardeur, l'obéissance, la finesse de l'odorat, là comme ailleurs, sont des qualités qui l'emportent sur toutes les considérations secondaires.

Quand on a l'habitude d'un marais, il est facile d'éviter les mauvais pas. En Irlande, au bord d'une rivière, on a trouvé l'inscription suivante gravée sur une pierre : « On est averti que, lorsque cette pierre est sous l'eau, il n'est pas prudent de passer à gué cette rivière. »

Il y a beaucoup d'indications de cette nature dans les marais. Heureusement il est une certaine expérience qui guide le praticien partout où il chasse.

Il juge, à la couleur des herbes qui poussent sur les croûtons, les petits îlots et les tertres, de la solidité du terrain. Forcé de s'aventurer dans des clairs d'eau, il choisit le fond le plus blanc, délayé de craie

à la surface, mais toujours solide à quelques centimètres de profondeur. Il évite l'eau rouge, ferrugineuse, qui provient de l'infiltration des sources souterraines ; également l'eau noire et tourbeuse, c'est la bouteille à l'encre... Les herbes d'un vert tendre, le cresson, qui témoignent de la présence d'une eau un peu vive... le nénuphar aux racines profondes, les roseaux, etc., etc., sont des écueils dont il s'écarte avec soin. Il sonde à droite, à gauche, tourne les mauvais pas, gagne les grands joncs serrés, touffus, les herbes jaunes desséchées, qui accusent un terrain solide ; autrement ils auraient conservé la couleur verdâtre commune à toutes les plantes baignées profondément par les eaux. Les rigoles relevées chaque année, les broussailles rabougries, clair-semées, sont autant de reposoirs sur lesquels le chasseur reprend haleine et se consulte.

Il est des îlots mouvants, presque flottants, effrayants, j'en conviens, mais peu dangereux ; il faut en éviter les bords, enjamber franchement au milieu. Si l'on enfonce... vite à genoux, le fusil en travers, il n'y a pas d'autre parti à prendre.

Le plus prudent sans doute serait de ne pas s'aventurer inconsidérément ; mais la passion emporte le chasseur : il a vu des canards se remettre à moins de cent pas, il espère les surprendre, il avance et s'en met jusqu'aux oreilles. C'est un conscrit qui a tenté l'impossible, au lieu de revenir sur ses pas, d'essayer d'un autre passage.

Une fois levés, les canards tracent dans l'air des randonnées continuelles, ils s'éloignent et reviennent... Si vous voulez qu'ils s'abattent de nouveau, cachez-vous bien; autrement ils prendront un grand parti.

Ayez toujours en réserve quelques coups de zéro, l'occasion d'en faire usage peut se présenter. Mais ne perdez jamais de vue que le plomb qui touche à fleur d'eau ricoche, et que la prudence exige d'en calculer l'effet.

Dès que vous avez abattu un canard, faites-le rapporter au plus vite par votre chien : le canard qui a conservé un peu de vie se glisse dans les herbes, nage, plonge, s'accroche à la racine des plantes aquatiques, et peut rester d'autant plus longtemps dans cette position qu'il conserve le bout de son bec hors de l'eau pour respirer tout à son aise.

Les chiens, vous le concevez, n'ont pas le nez aussi fin au marais que dans la plaine : l'eau qui pénètre leurs naseaux diminue la perfection de l'odorat... Les traces sont lavées et balayées à chaque instant... Toutefois l'eau qui n'a pas été agitée conserve presque aussi bien que la terre l'arome animalisé : on voit des chiens plonger après des râles, des poules d'eau et des canards dont ils n'avaient aucun autre indice.

Si vous voyez un canard posé devant vous à grande portée, faites-le partir. Quand les plumes ne sont pas séparées par l'action de l'air, elles deviennent impénétrables... Évitez autant que possible le coup du roi :

le duvet qui garnit le ventre des canards est une véritable cuirasse (1).

Dans les marais qui avoisinent les plaines et n'en sont pas séparées par des rigoles profondes, on rencontre fréquemment un lièvre... Il est même une espèce particulière aux terrains bas et marécageux... mauvais lièvres, ladres, étiolés, grands, mous, maigres, dont la chair, sans aucune saveur, se corrompt en quelques heures. Ils ne valent pas une bécassine de la plus petite espèce.

Durant les dernières inondations de la Loire, un chasseur se promenant sans fusil, aperçoit un lièvre qui s'était abrité sur la fourche d'un saule ; au plus vite il se dirige en bateau vers lui, monte à l'arbre, et il était sur le point de l'atteindre lorsque le lièvre, en s'élançant dans le bateau, imprime par le poids de son corps un léger mouvement à l'esquif qui s'éloigne à la dérive ; et voilà le chasseur forcé à son tour de

(1) « Outre les oyseaux domestiques, les Chinois trouvent encore sur leurs rivières et sur leurs lacs quantité d'oyseaux de rivière et principalement de canards sauvages. La manière dont ils les prennent mérite d'être rapportée. Ils se mettent la tête dans de grosses citrouilles sèches, où il y a quelques trous pour voir et pour respirer ; puis ils marchent nus dans l'eau, ou bien ils nagent sans rien faire paraître au dehors que la tête couverte de la citrouille. Les canards, accoutumez à voir de ces citrouilles flottantes autour desquelles ils se jouent, s'en approchent sans crainte, et le chasseur, les tirant par les pieds dans l'eau, pour les empêcher de crier, leur tord le col et les attache à sa ceinture ; il ne quitte point cet exercice qu'il n'en ait pris un grand nombre. »

(*Description de l'empire de la Chine,* par le P. J. B. du Halde. Paris, 1735, t. II, p. 138, col. 2.)

prendre la place du lièvre tandis que celui-ci gagne la terre. On assure qu'il y est arrivé à bon port.

Vous surprenez encore une loutre, méchante bête d'ordinaire fort timide, mais féroce en diable lorsqu'elle est blessée. On cite plusieurs exemples de gardes maltraités de cette manière.

Durant l'hiver, tout le gibier gagne les étangs, les rivières et les sources, mais il est encore à propos de visiter vos marais.... Les loups affamés y descendent chercher les grenouilles dont ils se nourrissent; les renards y guettent les râles, les poules d'eau qui courent sur la glace et se cachent dans les herbes. Il y a double profit pour le chasseur.

Le tir sur la glace est le plus meurtrier de tous, à cause des ricochets. Je conseille donc aux chasseurs d'en étudier les effets : d'ordinaire les canards s'y reposent avant de s'aventurer sur l'eau libre.

Quand la gelée est bien prononcée, on monte en barque, on suit sans bruit le cours de l'eau, on se cache le long des berges, des rigoles.

En Hollande, en Belgique, ainsi que dans nos départements de la Somme et du Nord, la chasse des étangs, véritable exploitation, se pratique sur une grande échelle.

Là, des chemins de ronde, des îles factices, des huttes à demeure, puis, comme auxiliaires, des canards perfides et traîtres, véritables Judas, dressés à cette chasse, attirent par leurs cris et leur battement d'ailes les bandes de cygnes, oies, canards et sarcelles qui

arrivent du nord par groupes séparés, et s'abattent à des distances que les gros canardiers dépassent encore.

Les canes ont la voix plus forte et plus perçante que les mâles ; on les emploie de préférence : chez les oiseaux, le sexe féminin a encore le privilége du bavardage !... Décidément l'axiome a force de loi.

Le chasseur est passionné pour la chasse de la hutte, toute cuisinière qu'elle est.... Il y passe ses jours et ses nuits, sans feu, sans air, l'œil au guet, et les heures s'écoulent comme des minutes, d'un seul coup de fusil, il a abattu trente pièces et plus, sans compter les éclopés qui ont gagné les roseaux d'alentour.

Voilà les chasseurs pourvoyeurs de la France ! Pour eux, tout est plaisir et profit. A la fin de l'année, le propriétaire de l'étang a tué en s'amusant ou fait tuer par son pêcheur, deux ou trois mille pièces de gibier qui se vendent bel et bien. Ce produit varie selon que l'hiver a été plus ou moins rigoureux ; mais au nombre de ces mêmes produits il faut enregistrer les rhumatismes.

Dans les marais qui ont plusieurs lieues d'étendue, les chasseurs se servent encore de gabions (caisses plates garnies de petites fenêtres), qu'ils traînent tantôt à une place, tantôt à une autre ; leur peu d'élévation, les herbes qui les recouvrent les dérobent complétement à la vue du gibier. Le gabion est encore plus destructeur que la hutte par sa grande mobilité,

mais il n'est pas à beaucoup près aussi habitable. La hutte est le château, le gabion la chaumière.

Un chasseur qui a de l'expérience ne conduit jamais son chien à la hutte, crainte d'y être dévoré par les puces, qui une fois introduites n'en pourraient plus sortir. Toute hutte infestée de ces insectes n'est plus habitable.

Les praticiens de la hutte recommandent été comme hiver, de tirer les canards dès qu'ils s'abattent à portée, pour profiter de ce premier instant d'incertitude et d'hésitation qui les dispose à se serrer les uns contre les autres ; car, au fur et à mesure qu'ils prennent de l'assurance, ils se séparent, se mêlent aux appelants et l'occasion est perdue.

Pour votre gouverne, sachez que la cane sauvage, aux couleurs moins vives, moins belles, est plus délicate que le canard mâle... ; que deux sarcelles du prix d'un canard sont plus estimées encore.... Sachez que toute la famille des plongeons a la chair noire, huileuse et de mauvais goût.... que les grands échassiers ne sont bons qu'à empailler ou à clouer en guise de trophées. Il est encore à propos de vous prévenir que le râle noir, la macreuse, la poule d'eau, la sarcelle et un petit canard à tête rouge, nommé pén-ru en Bretagne, peuvent être mangés les vendredis et tous les jours de pénitence.

Règle générale, les oiseaux d'eau dont le sang ne se fige pas sont dans la même catégorie ; on pourrait encore y ajouter ceux qui ne vivent que de poisson,

mais il paraît qu'ils abusent de la permission d'être de mauvais goût.

Le père Feuillet, célèbre prédicateur du temps de Louis XIV, regardait Monsieur, frère du roi, faire collation en carême. Monsieur, en sortant de table, lui montra un macaron en disant : « Ce n'est pas manquer à la règle, n'est-ce pas ? — Mangez un veau et soyez chrétien, » lui répondit Feuillet.

J'en conclus qu'on est autorisé à manger du veau.

Les chasseurs qui n'ont pas l'avantage de posséder des eaux vives provenant de sources, cassent chaque jour la glace de leurs étangs, et pratiquent des mares auprès desquelles ils dressent leurs affûts. Aussi tout le gibier qui nous arrive du Nord a-t-il essuyé des coups de fusil, partout où il s'est reposé, le jour comme la nuit. Les marais, les étangs, les rivières, tous les cours d'eau sont gardés avec soin. On ne devrait donc s'étonner que d'une chose, c'est qu'il reste encore autant de canards.

Durant le dégel, le gibier repasse une dernière fois, et le calme renaît ; puis en avril et mai, apparaît le râle, la marouette, la poule-d'eau ; en juillet, les halbrans (1), les vanneaux, les courlis, les pluviers, les chevaliers et autres repeuplent nos marécages ! Les bandes de culs-blancs se prolongent le long des fleuves.

(1) Jeunes canards nés dans le marais ou dans l'étang, que l'on chasse à cette époque de l'année. Il est important de les tuer avant qu'ils aient pris assez de force pour s'envoler au loin et quitter le marais.

La chasse est comme le phénix, elle renaît de ses cendres.

Je veux dire encore quelques mots du chasseur pêcheur! cet être amphibie doué d'une patience proverbiale qui a imaginé la chasse au harpon, espèce de javelot d'environ 28 centimètres de long, dont le manche s'engage dans le canon, sans danger toutefois, grâce aux petites échancrures ménagées pour la circulation de l'air.

Quand le coup part, la corde à laquelle le javelot est attaché, se dévide par le centre intérieur du peloton, mais (1) le moindre retard suffisant pour faire revenir le javelot sur lui-même, on ne saurait prendre trop de précautions.

Ce genre de pêche au fusil est fort usité dans l'Anjou. On ne doit jamais tirer à plus de douze pas; et encore serait-il prudent de n'en tenter l'essai qu'en présence d'un chasseur expérimenté dans ce tir.

Je prends acte ici d'une nouvelle découverte destinée à remplacer aussi bien le harpon que le porte-amarre : je veux parler d'un petit appareil en caoutchouc, de la forme d'un dé à coudre; ouvert à son extrémité et s'adaptant extérieurement au bout du canon.

(1) On a un mandrin sur lequel on pelote la ficelle d'une manière toute particulière et toujours en tournant; c'est ce bout intérieur qui communique au harpon. Si le peloton traînait à terre, il serait emporté; aussi a-t-on soin de l'attacher sous le canon du fusil, un peu en avant de la main gauche.

La ligne (corde) attachée à cet appareil est emportée par le projectile qui, une fois engagé dans l'intérieur du dé, ne peut plus s'en séparer, et accomplit ainsi sa plus grande portée.

Mieux expérimenté, cet appareil est appelé à rendre de grands services dans les naufrages et les incendies. Quant aux chasseurs-pêcheurs, ils peuvent dès à présent s'en servir en guise de harpon.

Les chasseurs tuent souvent des poissons à balle ou à plomb. Ils savent qu'il faut ajuster à 16 centimètres (6 pouces) au-dessous du but; d'abord parce que le poisson est toujours plus profondément enfoncé qu'il ne le paraît; ensuite parce que l'eau est un obstacle réel qui tend encore à faire remonter le plomb. Lafontaine a dit :

« Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse :
La raison décide en maîtresse. »

La Fontaine aurait fait un excellent chasseur.

La pêche à coups de fusil n'a pas été prévue par la loi!... ne réveillons pas le chat qui dort.

« Il y a, dit Labruyère, des créatures de Dieu qui
« ont une âme, et dont la vie est occupée à scier du
« marbre; c'est bien peu de chose. Il y en a d'autres
« qui s'en étonnent et les dédaignent, ceux-là passent
« leur vie à ne rien faire du tout; c'est encore moins
« que de scier du marbre et de pêcher à la ligne. »

La Chasse sur les bancs (1).

La chasse des bancs, sœur jumelle de la chasse au marais, a sur cette dernière le désavantage d'être moins connue, moins appréciée, de présenter plus de dangers : aussi ne convient-elle qu'à un très-petit nombre de chasseurs consommés, rustiques dans la force du mot, entreprenants, courageux, et qu'aucun obstacle ne peut arrêter.

(1) Pour l'édification de l'autorité compétente, et pour lui servir de modèle, je donne l'arrêté de M. le préfet de la Seine-Inférieure concernant la police de la chasse, en date du 24 octobre 1844, qui témoigne de sa tolérance et de ses égards pour les chasseurs de son département.

Arrêté concernant la police de la chasse du 24 octobre 1844.

Nous, Pair de France, Conseiller d'État, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Préfet du département de la Seine-Inférieure,

Vu notre arrêté du 26 août dernier, fixant l'ouverture de la chasse dans ce département,

La loi du 3 mai 1844 et les instructions ministérielles,

Les avis émis par le Conseil général de ce département dans sa dernière session,

Dans le but de prévenir le braconnage,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. La chasse au fusil des oiseaux de passage autres que la caille et celle du gibier d'eau est autorisée en tout temps sur la Seine, mais en barque seulement.

Art. 2. La même chasse, avec ou sans barque, peut se faire en tout temps le long des grèves de la mer.

Art. 3. Du jour de l'ouverture de la chasse jusqu'à sa clôture, la chasse seulement des oiseaux de passage autres que la caille pourra avoir

L'audace est la première qualité du chasseur : on aime à consigner les actes de courage qui ennoblissent encore le métier.

Depuis sa découverte, l'intérieur du Spitzberg n'a jamais pu être habité; néanmoins une expédition est partie d'Archangel en octobre 1846 pour cette destination : elle se composait de quinze intrépides chasseurs; ils se sont établis dans la petite île de Barents, qui fait partie du groupe septentrional, où jamais aucun homme n'avait séjourné, et qui est le refuge de tout le gibier du pays.

Six d'entre les chasseurs sont morts de froid, les

lieu à l'aide de fusils, filets dits *rets au vol* ou pantières à lacets simples et miroirs. Est formellement interdite la chasse des perdrix et des cailles à l'aide de chanterelles, appeaux, gluaux, filets et lacets.

Art. 4. Les possesseurs de filets dits *rets au vol* devront, avant de s'en servir, en faire la déclaration à la mairie du lieu de leur résidence, et il sera loisible au maire, sauf le recours alors devant l'autorité supérieure, de leur en interdire l'usage lorsqu'ils seront notoirement réputés se livrer au braconnage.

Art. 5. Sont considérés comme oiseaux de passage les bécasses et bécassines, pluviers de toute espèce, vanneaux, ramiers, grives, râles, alouettes, étourneaux, huppes et motteux, dits culs-blancs de terre.

Les oiseaux d'eau sont les cygnes, oies, outardes, canards, sarcelles, plongeons, poules d'eau, courettes, foulques, butors, hérons, culs-blancs de rivière, chevaliers, martins-pêcheurs, courlis, et autres oiseaux habitant ou fréquentant les rivières, leurs bords et les rivages de la mer.

Art. 6. Les animaux malfaisants ou nuisibles sont :

Parmi les quadrupèdes, le loup, le blaireau, le renard, le chat sauvage, la loutre, le putois, la fouine, la marte, la belette et le lapin;

Parmi les oiseaux, tous ceux désignés sous la dénomination d'oiseaux de proie.

Le sanglier, le loup, le renard, le blaireau et le chat sauvage pourront

neuf autres sônt rentrés à Archangel au printemps suivant, après avoir fait une chasse abondante, variée d'épisodes et de dangers : en ce moment ils recrutent de nouveaux compagnons pour y retourner! Chapeaux bas! chasseurs!... n'imitons pas ces nobles enfants perdus, mais applaudissons du moins à leur témérité.

La chasse des bancs a la supériorité sur toutes les autres en ce qu'elle dure toute l'année! là point de gendarmes, de gardes champêtres, de rivalités mesquines, rien de tout cela! le chasseur respire un air libre, il foule un terrain vierge, primitif, dont personne ne lui conteste la possession, personne, hormis la mer qui rentre chaque jour dans ses domaines : aussi faut-

être chassés en temps prohibé, mais avec l'autorisation spéciale du préfet.

Le lapin ne pourra être chassé en temps prohibé que sans fusil, avec des furets, des bourses et des collets.

Les putois, fouines, martes et belettes pourront être détruits en tout temps.

La même faculté est accordée au propriétaire ou fermier en ce qui concerne les oiseaux de proie.

Art. 7. La destruction des corbeaux et corneilles est interdite.

Art. 8. Nul ne pourra chasser, soit au bois, soit en plaine, avec des armes à feu ou avec des filets, lorsque les terres seront couvertes de neige.

Cette interdiction, qui n'est faite que pour les portions du territoire qui se trouveraient couvertes de neige, ne s'étend pas jusqu'à prohiber le transport et la vente du gibier.

Néanmoins cette prohibition ne s'étendra pas aux communes du littoral de ce département, pour ce qui concerne les oiseaux de passage et d'eau.

Art. 9. Sont permis pendant toute l'année la vente et le transport du

il être attentif à l'heure des marées, et avoir une profonde connaissance des endroits dangereux, des sables mouvants, des fondrières ; cette chasse, enfin, palpitante d'intérêt, a quelque chose de solennel, de grave, qui séduit et captive.

Il y a deux espèces de bancs, les uns plus élevés, rarement recouverts par la mer, sur lesquels poussent des plantes et des herbes marines, ce sont de vrais marais : les autres plus bas, envahis à toutes les ma-

gibier d'eau et de passage, autre que la caille, provenant de la chasse autorisée par l'article 1er du présent arrêté.

Sont également permis en tout temps le transport et la vente des animaux dont la destruction est récompensée par des primes.

Fait à Rouen, en l'hôtel de la préfecture, le 24 octobre 1844.

Signé : Baron DUPONT-DELPORTE.

Circulaire à MM. les Maires, concernant l'exécution de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse, et de l'arrêté qui précède.

Rouen, le 22 novembre 1844.

MESSIEURS,

Plusieurs circulaires vous ont déjà fait connaître les moyens à employer pour prévenir le braconnage, dont les suites sont souvent si funestes dans les campagnes, et pour assurer la conservation du gibier.

La chasse de nuit, de quelque manière qu'elle ait lieu, soit à l'aide de fusils, de filets, d'appeaux, etc., est dangereuse; c'est ce que la loi du 3 mai a voulu empêcher. Les poursuites doivent donc être très-actives pour la répression de ce délit. Les gardes champêtres et forestiers, la gendarmerie et en général tous les agents de police et de la force publique ne peuvent déployer trop de zèle pour le prévenir et le réprimer.

Le temps de nuit est déterminé par l'art. 1037 du Code de procédure et par le décret du 4 août 1806; c'est après six heures du soir et avant six heures du matin, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, et après neuf

rées, jouets des courants, déplacés par eux, sont le théâtre de la chasse que je décris ici.

Ces bancs occupent, à l'embouchure des grands fleuves, des espaces considérables ; c'est là que le gibier, après avoir traversé les mers d'un seul vol, prend terre pour la première fois : aussi y arrive-t-il fatigué, exténué au point de se laisser approcher quelquefois de très-près.

Celui qui n'a pas assisté à ce spectacle, qui n'a pas vu cette multitude d'oiseaux de toute espèce confon-

heures du soir et avant quatre heures du matin, depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre.

L'article 1er de mon arrêté a trait à la chasse sur la Seine ; son application ne peut être étendue au delà de ces termes. D'immenses prairies bordent ce fleuve, le gibier ordinaire y est souvent fort abondant ; si, sous le prétexte de chasser des oiseaux d'eau ou de passage, on eût autorisé en temps prohibé la chasse dans ces prairies, il s'en serait suivi la destruction du gibier qui n'était ni d'eau ni de passage.

L'article 2 est relatif à la chasse le long des grèves et des rivages de la mer et de ce qui en dépend, comme basses falaises et embouchures des rivières. Le rivage de la mer s'étend jusqu'au point où l'eau est salée.

L'article 9 de la loi du 3 mai prohibe toute espèce de filets et engins, et donne aux préfets la faculté de déterminer les modes et procédés de la chasse des oiseaux de passage, autres que la caille ; car cet oiseau ne peut en aucun temps être pris à l'aide de filets, d'appeaux ou de chanterelles. Aussi ai-je déterminé, par l'article 3 de mon arrêté, les filets qui pourraient être employés pour les oiseaux de passage. Il importait de ne pas confondre les *rets au vol,* avec les traîneaux, panneaux, etc., qui sont formellement défendus ; aussi la déclaration exigée par l'article 4 était-elle indispensable pour s'assurer de la nature de ces filets.

L'article 6 ne présente aucune difficulté.

L'article 7 défend la chasse des corbeaux et corneilles. Ces oiseaux sont utiles dans les campagnes pour la destruction des hannetons et de leurs larves. Dans quelques localités il était fait usage de filets dits *rets à cor-*

dus ensemble, ne peut se faire une juste idée de l'impression qu'on en éprouve. On deviendrait chasseur lors même qu'on ne le serait pas. Hélas! plein de cœur, d'enthousiasme, mais sans expérience, on s'exténue vainement à poursuivre un gibier qui, jugeant bien des distances, s'arrête à trois cents pas, et barbotte sur le sable mouvant où on ne peut le suivre; trompé dans son attente, harassé, transi de froid, plusieurs fois en péril, le chasseur ordinaire jette,

neilles, et c'était pendant le temps de gelée et de neige qu'il était pris une très-grande quantité de ces oiseaux, qui étaient alors vendus dans les marchés; ces filets, cette chasse et cette vente sont formellement défendus.

L'article 8 de mon arrêté interdit la chasse en temps de neige, à cause de la facilité de détruire le gibier; mais cette prohibition ne pourrait être générale, vu la différence des localités, de leurs usages et du gibier qui les fréquente; aussi ai-je excepté de cette interdiction les communes du littoral pour la chasse des oiseaux de passage, d'eau et de mer qui se trouvent énumérés dans l'article 5 de mon arrêté.

L'article 9 détaille tous les cas dans lesquels le transport et la vente du gibier sont permis.

L'article 9 de la loi interdit formellement l'emploi des chiens levriers; cette défense reste dans toute sa force, sauf la permission spéciale que je pourrais accorder pour aider à la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles.

Telles sont, messieurs, les observations dont j'ai cru nécessaire d'accompagner mon arrêté du 24 octobre. Vous devez savoir que tout acte de tolérance vous est interdit, qu'aucune transaction n'est possible avec les délinquants, et que l'action de la justice ne peut être entravée sous aucun prétexte et par aucune considération. J'espère donc que vous associerez vos efforts aux miens pour assurer l'exécution de la loi.

Recevez, etc.

Le Pair de France, Préfet,

Signé : Baron DUPONT-DELPORTE.

comme on dit, le froc aux orties : sa passion s'est éteinte ; il comptait chasser, il pêchera à la ligne ; tout est dit, car entre la chasse et la pêche les rapports sont intimes : qu'est-ce que la pêche?... une chasse au poisson.

Mais le chasseur rustique, ardent, impétueux, doué du feu sacré, n'en aime que plus vivement encore cette chasse accidentée d'émotions diverses !... Il s'est rendu compte de son impuissance, il a deviné qu'il était des secrets que possédait seul le grognard de la plage, cet être moitié pêcheur, moitié chasseur, qui dort, mange et vit sur les bancs ! il le cherche, le trouve et apprend de lui à connaître l'heure, le temps, le vent, le lieu les plus propices.

Devant cet observateur critique, devant ce praticien consommé, ne vous posez pas, jeunes adeptes, en habitants efféminés de la ville voisine, mais en étrangers ! l'hospitalité a des lois que cet enfant du peuple observe avec respect !..... recueillez bien chacun de ses préceptes, c'est l'histoire en action.

« Vous viendrez demain soir à la nuit tombante, je serai prêt !... Apportez un fusil du plus gros calibre connu.... munissez-vous de grandes bottes bien imperméables, avec des clous sous les semelles pour ne pas glisser sur la vase ; du plomb n° 5 dans les deux coups ! ou de la petite grenaille de fonte, ça brise encore mieux. »

A l'heure dite vous entrez chez votre hôte ! le vent

souffle!... voyez avec quelle émotion il écoute les premiers chants nocturnes du canard.

Faites-vous parade de votre excellent fusil de Paris, calibre 10, votre hôte le regarde, le prend d'une main, en pèse, comme un orfèvre, la valeur intrinsèque, et vous le rend!... Pour lui cette arme n'est qu'un jouet d'enfant.

A son tour il détache modestement un grand canardier à deux coups, calibre 6, pesant 18 livres, deux fois le poids d'un fusil de munition garni de sa baïonnette! à peine si vous pourriez le tenir en joue...; et à votre plus grand étonnement encore il s'arme d'un second fusil seulement à un coup du poids de 24 livres! prend une pioche en guise de canne, et une botte de paille sous chaque bras.

Il y a dans ces préparatifs une sorte d'excentricité qui saisit!... l'heure, le lieu, l'obscurité, tout ajoute au prestige de la scène! c'est une vision, un conte d'Hoffmann; on est à six cents lieues de soi, si j'ose me servir de cette expression.

Enfin, après avoir jeté un dernier coup d'œil (nous nommons cela le signe de la croix du hussard en pays conquis qui regarde s'il n'y a plus rien à prendre), votre guide vous annonce qu'il faut se mettre en route.

Examinez la physionomie de cet homme rustique; elle est belle, expressive, comme toutes celles qui recèlent des passions. Vous auriez de la peine à reconnaître le paysan de la cabane raccommodant non-

chalamment ses filets..., à cette heure il a grandi de tout ce que vous avez perdu, car il est le chef et vous le soldat.

Arrivé au bord de l'eau, votre guide détache une embarcation légère à l'aide de laquelle vous traversez le canal formé par la mer...; il tire l'embarcation à lui; tout cela se fait aussi facilement que s'il avait les deux mains libres, et nous nous rappelons de quel poids elles sont chargées.

« Ça ronfle bien, dit-il, les rafales se succèdent! le vent vient du large..., le canard circule et randonne, le jour est tout à fait bas, nous sommes parés..., silence, voilà la musique qui commence. »

En quelques coups de bêche, il a creusé dans le sable humide deux trous à deux cents pas de distance.

« Dans dix minutes, ajoute-t-il, regardez à votre droite, là de ce côté, au nord, nord-ouest, vous entendrez leur vol, quelques instants à l'avance..., appliquez-moi les deux coups droit au beau milieu du volier, écoutez tomber et ne ramassez rien. Je viendrai vous reprendre quand il en sera temps. » Telles étaient les dernières instructions que je venais de recevoir.

Resté seul, accroupi dans mon trou tant soit peu humide, la figure et les oreilles coupées par le vent, je commençais à comprendre que les préliminaires de cette chasse étaient peu encourageants. Je songeais non à un bon feu et à un bon souper, réflexion par trop parisienne, mais à cet intrépide et aventureux

capitaine Ross, qui, dans son voyage au pôle arctique, était resté cinq ans enfermé dans les glaces, se bâtissant des huttes de neige à l'instar des Esquimaux, se couvrant comme eux de peaux de bêtes! voyageant dans des traîneaux faits de poissons gelés ! ingénieuse manière de porter des provisions! ne vivant que de chasse et de pêche! de chasse, ce mot magique qui semble éclairer l'horizon, adoucir la température, et rendre plus vivant encore le souvenir des amis, des parents! Oh! je ne le plaignais plus alors... Il avait tué des ours blancs, des rennes, des bœufs musqués, des loups, et par milliers des cygnes, des oies, des canards, ainsi que toutes sortes d'oiseaux d'eau inconnus dans nos climats! car dans son exploration intrépide il avait abordé le revers nord du continent de l'Amérique !... et là, comme partout où la Providence a créé l'homme, elle a créé le chien demi-marin, qui défend son maître, le garde, le traîne, et comme lui ne vit que de poisson.

Tout à coup je suis surpris dans mes réflexions par un battement d'ailes vif, cadencé, impétueux, puissant! En proie à une émotion indicible.... je m'apprête! plus de cinquante canards venaient de défiler sur ma tête à moins de quinze pas; j'ajuste, ils avaient déjà disparu; tout à coup j'entends une double détonnation, puis la chute de plusieurs corps.

Bientôt succède le bruissement de nouveaux voliers !... Attentif cette fois, je tire tantôt bien, tantôt mal, sur les bandes de canards et de sarcelles qui s'é-

chelonnent ; et quand mon guide vient me relever de ma faction, j'ai la joie de voir son chien me rapporter une demi-douzaine de pièces.

De retour à la cabane, nous procédons au recensement des victimes : plus de quarante témoignaient de notre succès ! de beaux canards aux couleurs mélangées de pourpre et d'azur, des harles au ventre de safran, des sarcelles, etc..., et toute la variété du gibier connu des pêcheurs sous le nom générique de sauvagine.

Que j'étais ravi ! comme je remerciais le brave homme auquel je devais de si douces émotions !

Mais déjà chacun de nous était rentré dans son rôle ! avec un tact exquis des convenances, cet homme qui naguère encore commandait, a repris ce langage modeste et courtois, humble et digne à la fois, qui distingue l'homme du peuple bien élevé ! Devenu plus communicatif, il épanche son cœur, son âme ; vous reconnaissez l'homme de bien instinctivement religieux, qui ordonne la prière à ses enfants, invoque pour lui, pour les siens la miséricorde divine, et semble comprendre mieux la religion que certains apôtres intolérants qui préfèrent la pratique à la foi.

Heureux et édifiant contact que celui de ces hommes rustiques aux prises chaque jour avec les éléments ! qui accomplissent religieusement leurs vœux ! croient à la Providence, à une autre vie, aiment et respectent les bons prêtres.

Le silence de la nuit, le bruit solennel des vagues,

les cris de la tempête, le retour d'un beau jour, convertissent l'homme le plus athée. Le roi de Prusse, Frédéric II, était un apôtre décidé de l'athéisme ; il s'en glorifiait un jour devant Arnaud-Baculard qui le combattait. — « Comment, lui dit le monarque, vous tenez encore à ces vieilleries? — Oui, sire, répondit l'homme de lettres ; j'ai besoin de croire qu'il est un être au-dessus des rois. »

Revenons à la chasse, ce noble passe-temps qui jette l'homme dans des méditations inconnues, tristes et profondes.

Durant le souper, arrosé de quelques fioles que j'avais apportées, mon hôte me fit, dans son langage accentué d'images rustiques et colorées, un cours complet de cette chasse des bancs dont personne encore n'a donné la description.

Il m'apprit que le soir, si réputé comme le meilleur moment de la passée, n'était pas durant l'hiver celui où l'on tuait le plus de gibier ; que le matin était autrement favorable, en ce qu'on le surprenait endormi la tête sous l'aile... ; que les flaques d'eau, exposées à l'action du vent, étant par cela même à l'abri de l'effet de la gelée, servaient de refuge au gibier d'eau contrairement à l'opinion la mieux accréditée ; que les jours de tempête sont de beaucoup les plus favorables, en ce que la force du vent empêche les oiseaux de s'élever... ; qu'on ne doit creuser de trous, qu'à portée d'une crique assez profonde pour contenir tout le sable qu'on en extrait, afin de ne rien changer

à l'aspect des lieux explorés avec tant de sagacité par le gibier.

Mais assez causé! me dit-il... en me montrant la dernière bouteille vide; il faut dormir! à demain.

A la guerre comme à la guerre! un lit sain, mais dur, de gros draps blancs, sont le complément indispensable d'une chasse rustique!

Mon hôte me conduisit dans une chambre attenant à la sienne..., un peu humide comme toutes les habitations qui tiennent au rivage. Là il me fit flamber un fagot, me présenta un double petit verre de genièvre, et nous trinquâmes une dernière fois!...

Un quart d'heure après je ronflais comme un bienheureux!... c'est toujours ainsi qu'on dépeint le sommeil doux et paisible...

Ce que c'est pourtant que d'employer une locution vicieuse!

Un de mes amis étant sur le point de se marier, conteur et bavard (ce n'est pas moi qui lui jetterai la pierre), se servit de cette figure de rhétorique : « Je ronflais comme un bienheureux. » Ah! il ronfle, dit la demoiselle à sa maman; je n'épouserai certes pas cet homme-là!... en effet, le mariage fut rompu...

Il est vrai que cette disposition, poussée à l'extrême, est une véritable infirmité : témoin un soldat que nous avons fait réformer rien que pour cela..., figurez-vous le mugissement de soixante taureaux ! son camarade de lit devait être peu satisfait.

Enfin je dormais du meilleur cœur possible, quand

je me sens piétiné par des animaux froids ; je me réveille en sursaut, et m'élance de mon lit : le cauchemar était réel, une bande de rats avait envahi mon domicile ! Je crie, mon hôte accourt ! « Oh ! pour ce qui est des rats, me dit-il, je n'y peux rien ! ces gredins-là ont dévoré un petit enfant au berceau le mois dernier, chez un de mes voisins ; mais il n'y a pas d'exemple encore qu'ils aient mangé une *très-grande personne!* ajouta-t-il d'un air souriant, en me toisant des pieds à la tête !... Fichtre ! ai-je répondu... cela voulait dire entre autres choses que je ne dormirais plus du restant de la nuit, et j'ai tenu parole, je me suis battu avec les rats ! Combien je regrettais alors ma charmante petite chienne que mon hôte m'avait tant recommandé de ne pas conduire avec moi ! Il est vrai que le barbet qui l'accompagne dans toutes ses excursions n'est pas un chien, mais un être raisonnable, qui reste sans faire le moindre mouvement pendant tout le temps que dure le passagé, et s'élance sur un signe par une nuit obscure dans les flots de la mer à la recherche des pièces démontées ! c'est le chien de l'aveugle, il n'a pas de prix.

A trois heures du matin mon hôte était debout : « Nous avons de la chance, me dit-il d'un air tout jovial en entrant dans ma chambre ; le vent a soufflé du large toute la nuit..., le gibier repoussé par les lames glacées sera resté sur les bancs du côté de l'est ; et, comme un fait exprès, la lune, qui décroît, ne jette qu'une clarté faible et d'autant plus propice !...

elle file vers le couchant ; nous attaquerons les mares, les rigoles, et les petits bras que la mer a laissés de manière à avoir le gibier bien éclairé et à lui dérober l'ombre de nos corps... Rappelez-vous que la pleine lune ne vaut rien pour la chasse du matin ; on y voit mieux le gibier sans doute, mais cette diable de lune l'ayant tenu éveillé toute la nuit, il est sur ses gardes, et on ne peut le surprendre.

Aujourd'hui, à la bonne heure, c'est un bon temps, je vous en préviens ; toutefois, il faut avoir la vue bien exercée pour découvrir le canard avant de lui donner l'éveil..., c'est de la promptitude du coup-d'œil que dépend tout le succès ! les belles occasions sont rares, on ne tire pas à tout coup dans des voliers ! autrement tout le monde se ferait chasseur..., il y en a déjà bien assez : jugez si la chasse est une passion. A quelques lieues d'ici la mer a formé une espèce de petite crique qui sert de refuge aux navires ; jamais pays ne fut plus malsain peut-être ; l'été on y attrape la fièvre rien que d'y passer, mais en revanche on est au milieu des bandes de gibier. Le gardien de ce paradis moitié terrestre, moitié aquatique, ne vit d'ordinaire que cinq à six ans, souvent moins, jamais plus. Eh bien ! monsieur, il y a toujours cinquante demandes pour solliciter sa survivance : je me suis mis trois fois sur les rangs... ce que c'est que la faveur ! le maire n'y nomme jamais qu'un de ses parents.

— Est-il riche le maire ?

— Il a fait plusieurs héritages.

Cependant nous avions avalé la soupe classique à l'oignon, et, nos dernières dispositions faites, nous partîmes.

Cette fois mon hôte s'était muni d'un seul fusil à deux coups. Nous passons les rigoles, toujours dans la petite embarcation, et nous voilà explorant sur les bancs, dans la plus complète obscurité! A chaque instant je croyais distinguer des points noirs, sur lesquels, seul et livré à moi-même, j'aurais fait feu de confiance. Il n'est pas donné à tous les chasseurs de savoir distinguer les objets durant une nuit bien sombre : c'est une connaissance qu'on acquiert par la pratique. Les braconniers collent sur le bout de leurs canons un petit morceau de papier blanc. Singulière observation, dans le tir de jour on ajuste en général trop bas, et dans le tir de nuit trop haut.

Enfin, après avoir battu encore durant quelque temps, et visité les flaques d'eau les plus considérables sur quelques-unes desquelles mon guide avait découvert deux ou trois vingeons indignes de nos coups... il s'arrête, ôte son bonnet, rampe quelques pas encore, puis me dit à voix basse : Nous les tenons! là-bas dans cette mare, un volier de plus de cent canards, la tête sous l'aile!

A cette nouvelle, j'ai senti mon cœur faiblir d'émotion, mes jambes ployer. « A quatre pattes! » me dit-il. Hélas! j'avais devancé le commandement; j'étais à plat-ventre, étouffant, crainte de respirer... Puis, à quelques pas de là et tout en me traînant, j'aperçus

sur une flaque d'eau une masse noire, immobile, car je ne vis pas autre chose.

« Au premier coup de sifflet, ajouta-t-il à voix basse, nous tirerons ensemble, vous à droite, moi à gauche... Mettez bien un doigt sur chaque détente pour faire partir les deux coups à la fois. » Je suis sûr que j'étais pâle comme un mort. Bref, je me prépare; mon compagnon donne le signal; tous les canards lèvent la tête; nos quatre coups n'en font qu'un... La mêlée est affreuse!... l'eau rejaillit!... Une trentaine de canards se débattent sur la place, d'autres prennent leur vol et vont retomber à quelques pas... Nous en avions notre charge (1).

Après avoir assisté à un spectacle semblable on est brisé d'émotions vives; tout le reste est pâle, décoloré; on a chassé, on a vécu.

Mon hôte voulait continuer encore, me promettant de nouvelles occasions, moins belles, sans doute; j'en avais assez, et je rentrai. D'ailleurs la marée ne pouvait tarder à remonter, et il faut bien se garder de se laisser surprendre.

Un de mes cousins, mieux encore un de mes bons amis, cet enragé chasseur au chien anglais pur sang dont je vous ai déjà entretenu, celui qui bat plusieurs départements en une seule journée, a failli périr avec

(1) Cette manière de tirer les deux coups à la fois exige quelques précautions, entre autres celle de ne pas trop incliner la tête et le nez sur la crosse; autrement, on risque de perdre la moitié de ce dernier; c'est ce qui m'est arrivé.

son guide. L'embarcation mal amarrée avait dérivé; plus de moyen de salut!... D'un côté la mer impétueuse, de l'autre des sables détrempés, mouvants, partout l'obscurité, l'agonie, le désespoir et la mort!... quand par un miracle leurs cris de détresse furent entendus... Dix minutes plus tard, la passion de la chasse enregistrait deux nouvelles victimes.

Le lendemain, j'accourus tout ému chez mon cousin, il était déjà retourné sur les bancs!... J'ai été de suite commander un habit noir.

Par une belle gelée du mois de janvier, un autre chasseur de ma connaissance s'était mis en campagne dans les environs de Saint-Valery. Le gibier de toute espèce fut bientôt attaqué sur la terre et sur l'onde. Encouragé par quelque coups heureux et tout en poursuivant des canards, notre homme s'aventure tant et si loin qu'il ne peut éviter d'être atteint par la marée montante. Revenir sur ses pas est impossible; aller plus loin, la mort est certaine. Un seul moyen de salut lui reste, c'est un rocher au sommet duquel il faut se décider à prendre position, quelle que soit d'ailleurs la température rigoureuse qui semble y régner. Il se lance à travers l'onde amère qui grimpait jusqu'à sa ceinture et même éclaboussait un peu ses épaules, et le voilà en possession de la plus belle vue du monde. Se sécher était fort difficile, cheminées et poêles n'existaient pas dans ce pays; mais en compensation ses habits furent bientôt gelés par une bise trempée dans 14 degrés Réaumur au-dessous de zéro.

Au froid mortel qu'il éprouva vint se joindre la faim. Notre Robinson a plusieurs pièces de gibier dans sa carnassière, un canard est plumé et dévoré. Il était cru, c'est vrai ; mais le grand air, si salutaire à nos poumons, avait si bien disposé son estomac qu'il aurait au besoin digéré les plumes. Au reste, un de mes amis, qui a voyagé en Abyssinie, où l'on ne fait jamais cuire les viandes, m'a dit qu'on les digère plus facilement crues que cuites.

Cependant le froid devenait insupportable ; il avait beau se démener, battre la semelle, danser la polka, il aurait succombé aux terribles angoisses qu'il éprouvait, sans la certitude qu'il avait de voir la mer se retirer à heure fixe. Oh ! que sa montre marchait lentement à son gré ! combien les minutes lui paraissaient longues ! Quelques pêcheurs l'avaient bien aperçu de loin battant ses entrechats, mais ils n'avaient pas paru y faire la moindre attention. Enfin le flot qui l'avait bloqué si hermétiquement recula, non pas épouvanté, mais probablement ennuyé de faire toujours la même chose.

Une fois en sûreté, notre chasseur n'eut rien de plus pressé que de se plaindre des pêcheurs, qui n'avaient même pas essayé de venir à son secours.

— Comment ! répondirent-ils très-étonnés, vous n'êtes pas grimpé là pour votre plaisir ?

— Non, certes.

— Alors pourquoi dansiez-vous ? Cela nous a trompés. Avis aux chasseurs.

L'époque favorable de la chasse des bancs est durant les hivers les plus rigoureux et les plus longs, quand les flots charrient des glaces ; alors tout le gibier de l'intérieur gagne l'embouchure des fleuves, et les bancs sont repeuplés extraordinairement de cygnes, d'oies et de canards.

C'est en hiver (1), quand il gèle bien fort, qu'il faudrait venir me visiter, me dit mon guide. Inutile alors de creuser le sable, nous nous bâtissons des huttes avec les glaces énormes que la marée a amoncelées. Le gibier, tout en cherchant un abri sur la terre, passe et repasse sans défiance, et nous en faisons des abattis monstrueux. Quelquefois nous plaçons une barrique vide dans le sable, et nous obtenons de cette manière de bons résultats.

En effet, au cœur de l'hiver, quand la neige couvre la terre depuis plusieurs jours, la chasse au bord de la mer a quelque chose d'excentrique, d'inaccoutumé, d'imprévu qui confond l'imagination : c'est une vision, une féerie !

Le gibier, fuyant les avalanches qui lui dérobent jusqu'à l'image de la terre, gagne les côtes maritimes, où le flux et le reflux de la mer, l'élévation de ses marées, ont laissé un espace libre. Les endroits écartés, les criques solitaires abondent en gibier de toutes sortes ; les perdrix des environs y cherchent parfois

(1) Durant les grands froids il faut charger le fusil avec plus de précaution encore, car plus le fer est gelé, plus il est disposé à éclater.

un refuge, ou tout au moins elles s'abritent dans les basses falaises; les bécasses, les grives, les alouettes, les ramiers, les oiseaux de proie, s'y donnent tous rendez-vous. C'est un bouquet de chasse offert à l'intrépide chasseur qui n'est pas arrêté par la rigueur de la saison.

Interrogez nos pauvres douaniers, ces parias de la civilisation, qui garnissent toutes les arêtes des falaises depuis Calais jusqu'à Bayonne et ils vous confirmeront mon récit.

Les pêcheurs détruisent encore beaucoup de gibier à l'aide de filets à mailles très-larges. Puis au printemps, vers la fin d'avril, la chasse des bancs a repris un nouvel aspect. S'il y a moins de gros gibier, on y rencontre en plus grand nombre qu'à aucune autre époque de l'année, pluviers (1), vanneaux (2), courlis, chevaliers, grands et petits échassiers, qui pour la plupart viennent au sifflet et s'abattent en plein jour dans les mares les plus voisines, où on les tue par dix à la fois. Mais tous les chasseurs ne savent pas imiter

(1) A la suite d'une tempête qui a eu lieu à la Guadeloupe, le 12 septembre 1846, il s'est abattu sur l'île une si grande quantité de pluviers qu'on les tuait par milliers. De mémoire d'homme on n'avait rien vu de semblable. Pareil phénomène a été remarqué à Valence (France), le 16 octobre de la même année : à la suite d'un violent orage, des grives, des macreuses, des canards, des cailles tombèrent sur la ville et furent ramassés par centaines; on les prenait à la main jusque dans les maisons.

(2) Les vanneaux sont sauvages et curieux à la fois; tout ce qui est blanc attire leur attention. Si vous étendez un mouchoir sur la terre, vous les verrez venir planer au-dessus à plusieurs reprises.

le petit sifflement qui seul les attire. Cela ne s'apprend pas; c'est un don de la nature.

Carpentras est la ville du monde où l'on trouve les meilleurs siffleurs d'oiseaux. J'eus le plaisir, il y a quelques années, d'en entendre un qui imitait admirablement le chardonneret, le pinson, la linotte, la grive, etc. Je lui en fis mon compliment. Il me répondit : « Eh! que diriez-vous donc si vous entendiez MM. tel et tel? je ne suis que le cinquième! »

Carpentras est la terre classique de la chasse aux filets à nappes, de la chasse au fusil, de toutes les chasses possibles. Le marché de Carpentras fournit de gibier toutes les villes du département de Vaucluse; il fournit d'oiseaux vivants tous les chasseurs de Marseille. Vous ne comprenez pas d'abord pourquoi les chasseurs de Marseille ont besoin d'oiseaux. Voici la chose : dans ce pays, la perdrix est une abstraction, le lièvre est passé à l'état fabuleux. J'entends, par ces paroles, la perdrix ou le lièvre courant et volant, car à Marseille comme ailleurs on y mange des lièvres et des perdrix : le commerce est toujours prêt à fournir les riches des choses qui leur manquent. Or, dans la ville des Phocéens, on aime la chasse. Tout Marseillais possède une petite ou une grande maison de campagne plus ou moins bastide ou château, et là, tous les dimanches, tapi dans une cabane hérissée d'une douzaine de fusils, notre bienheureux chasseur ou soi-disant tel fait une guerre à mort aux chardonnerets, aux linottes, aux pinsons, etc., etc., attirés sur les arbres

voisins par les appeaux étagés dans le feuillage. Cela s'appelle *la chasse au poste*. Au sommet de ces arbres, sont placées des branches de bois mort pour que l'oiseau posé soit bien visible; elles sont disposées dans le sens du rayon visuel partant de l'œil du chasseur, de sorte que les oiseaux sont pris en écharpe, et d'un seul coup on tue souvent tous ceux qui se posent sur la même branche. Dans la cabane, qui est quelquefois un joli salon, les dames sont là qui causent tout bas, lisent, travaillent, et, sur l'avis qu'elles reçoivent d'un guetteur, mettent en joue le fusil toujours en batterie, comme un canon sur sa plate-forme, et le malheureux chardonneret qui chantait à ravir est assassiné par une main féminine; et puis ces dames vont étaler ailleurs leur sensiblerie.

Mais il ne s'agit pas de Marseille : nous sommes à Carpentras. M. *** est le plus enragé chasseur du pays où tout le monde est enragé chasseur. Quand il sortit du collége, son père lui dit :

— Il est temps, mon fils, de choisir un état; que veux-tu faire?

— Je veux chasser.

— Fort bien : c'est une récréation très-agréable, mais cela ne suffit pas.

— Votre revenu de 1,200 francs vous a suffi jusqu'aujourd'hui; les oiseaux que je prendrai, le gibier que je tuerai, amélioreront notre position; nous en aurons assez, et si j'avais le malheur de vous perdre, j'en aurais trop.

— C'est ton dernier mot.

— Tout à fait.

Et le jeune homme chassa toujours, en tout temps, en tout lieu, par toutes les saisons. Un jour, on le rapporta chez lui à moitié mort de froid, parce que, chassant aux filets dans un marais et attendant les pluviers accroupi dans la vase, l'eau s'était gelée autour de lui. Or, l'année dernière, il chassait encore aux pluviers, chasse très-productive à Carpentras, où il y a souvent de fort beaux passages de ces oiseaux. Il attendait et ne voyait rien venir, tout comme la sœur Anne. Pour passer le temps, il fouilla dans son bissac et étala son déjeuner devant lui. Il commençait à peine à restaurer son estomac lorsqu'une volée de trente pluviers s'abat dans son filet au moment même où il embouchait sa bouteille en forme de trompette. L'empressement qu'il met à se débarrasser du flacon fait peur aux pluviers, il tire son filet. Hélas! c'était trop tard : aucun oiseau ne resta sous la maille.

« Quelle honte! dit-il; moi, le premier chasseur de Carpentras, je manque trente pluviers! Et si on savait cela par la ville, mais je n'oserais plus me montrer; je serais bafoué, honni, vilipendé; les petits enfants me feraient des cornes dans la rue. Eh! bien, on le saura, je le dirai partout; il faut que je sois puni. Ah! parbleu, je le serai. Ah! gredin, tu manqueras trente pluviers, tu n'en prendras pas un, et tu irais faire croire que si tu n'as rien pris, c'est qu'il n'en a point passé. Ah! ah! imbécile, tout le monde saura qu'il s'en

est posé trente au milieu de tes filets, et rien ne tient à ce que je ne double le nombre. Ah! brigand, tu voulais déjeuner; il te faut du saucisson, du poulet, du fromage, du vin; je crois même, Dieu me pardonne, que tu as apporté des poires pour ton dessert; je t'en donnerai du saucisson, du poulet, du fromage, des poires, du pain et du vin! Attends, tu vas voir comme je vais t'arranger. » Et à l'instant, le chasseur lança toutes ses provisions dans le marais; il y vida sa bouteille jusqu'à la dernière goutte. « A présent, gredin, si tu as soif, tu boiras de l'eau saumâtre, de l'eau boueuse : c'est encore trop bon pour toi. »

La chasse des divers oiseaux aquatiques du genre des canards n'est pas aussi brillante sur les bords de la Méditerranée; c'est le flux et le reflux de l'Océan qui déposent sur la plage les coquillages et les herbes marines dont ils se nourrissent. Quant aux oiseaux nageurs et plongeurs dont il a été parlé plus haut, on les trouve à peu près indistinctement sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

A cette époque de l'année, les bancs sont peuplés accidentellement d'hirondelles, de cormorans, de goélands, de mouettes et de tous les oiseaux de mer dont les variétés sont innombrables. Mais cela rentre dans la catégorie des meurtres inutiles que des chasseurs scrupuleux se gardent bien de commettre. Tous ces oiseaux ont une chair noire, huileuse, qui exhale une odeur de poisson corrompu.... C'est à peine si les marins et les navigateurs privés de-

puis longtemps de viande fraîche se décident à en manger.

La chasse des hirondelles de mer est une des plus agréables cependant qu'on puisse faire. Elle se pratique sur les bancs, à l'heure de la marée montante ; il suffit d'en blesser une seule pour faire accourir tout le volier. Plus on en tue, plus les hirondelles s'acharnent après le chasseur, et le massacre ne cesse que faute de poudre et de plomb. J'en ai vu tuer jusqu'à cinquante à la même place. Le temps de cette chasse dure depuis le milieu de juillet jusqu'à la fin d'août.

En résumé, il ne faut pas confondre les pêcheurs chasseurs de nuit et de jour avec les braconniers (1). Les premiers ne trompent personne, la loi les protége, le gibier de passage est du domaine public.

Voilà les guides expérimentés que je recommande aux jeunes chasseurs ; ils éprouveront, à leur contact, combien ces natures simples, honnêtes, remplissent le cœur des plus doux souvenirs.

(1) On est un peu habitué à considérer comme un braconnier tout chasseur qui vend son gibier ; et cependant, aux temps de la féodalité, les seigneurs de campagne forçaient leurs vassaux à vivre, certain jour de la semaine, du gibier qu'ils leur vendaient. Il n'y a plus de seigneurs ni de vassaux ; mais il y a encore des chasseurs, et des plus riches, qui spéculent sur leur gibier. Demandez plutôt à M. Chevet du Palais-Royal.

Chasse des guillemots.

Je n'ai jamais vu pratiquer cette chasse ailleurs que sur un seul point du littoral de l'Océan, dans les falaises d'Etretat, dans ces aiguilles élancées qui présentent à l'œil ravi des obélisques naturels que les temps et les flots envahisseurs de la mer ont détachés artistement des blocs énormes qui garnissent le rivage.

Là, des guillemots aux ailes étroites et courtes occupent par milliers les points culminants des falaises où ils font leurs nids, mais à une hauteur telle qu'il faut être armé de fusils du plus fort calibre; alors, et en choisissant l'époque la plus favorable (la fin de mai), on en tue des quantités immenses, l'embarcation en est pleine; car, ainsi que vous le supposez, la scène se passe au bord de la mer, à la marée montante. Il faut donc être un peu marin pour se livrer à cette chasse sans éprouver les maux de cœur et tout ce qui s'ensuit.

Un Parisien (j'en demande pardon à la capitale, mais c'est toujours là qu'on choisit ses héros), allant aux États-Unis, s'écrie, aux grands éclats de rire des matelots : « Capitaine, faites arrêter le navire, je crois que je vais vomir. » (Pardon encore de l'expression). Celui-là n'aurait pas chanté avec le marin : « Le vrai bonheur sur la terre, c'est d'être sur mer. »

On rencontre dans les falaises boisées qui bordent

la mer un canard nommé tadorne, différant des autres en ce qu'il se loge dans les terriers des lapins; c'est là que la femelle fait sa ponte.

Il est assez singulier, en effet, de voir les canards s'élever, pour ainsi dire, de dessous terre, et c'est cependant de la plus exacte vérité.

Le tadorne est un peu plus gros que le canard commun, il a les jambes plus hautes, le bec plus relevé, les couleurs plus vives.

Quand on est parvenu à faire partir les guillemots perchés sur les arêtes et les corniches naturelles formées par les falaises, ils gagnent la mer et vont se reposer à plus de deux lieues au large; c'est l'instant favorable : grâce à la conformation de ses ailes, à leur peu d'envergure, le guillemot est peut-être de tous les oiseaux, celui qui éprouve le plus de difficulté à s'enlever. Il suffit donc de prendre en barque le dessus du vent et de le poursuivre dans cette direction à l'aviron ou à la voile, pour être à peu près certain de le tirer à portée, tant il lui est difficile de s'envoler sans se retourner et piquer dans le vent. Il le sait bien, aussi préfère-t-il se dérober en plongeant, ce qu'il exécute d'une manière remarquable, à tel point qu'il arrive souvent aux pêcheurs de la côte d'en prendre dans les filets qu'ils traînent au fond de la mer.

On doit donc être très-attentif pour les tirer quand ils reparaissent, nonobstant le clapotage de la vague, qui annulle souvent la force du coup.

Le guillemot est un oiseau des régions arctiques; le capitaine Ross a vu, durant son voyage, des champs de glace qui en étaient couverts à perte de vue.

Chasseurs et autres qui visitez le Havre, allez à Étretat, lors même que le passage des guillemots serait terminé; vous jouirez de l'un des plus magnifiques spectacles que la nature ait offerts aux regards de l'homme.

La vue des falaises d'Étretat vaut à elle seule la plus belle des ouvertures de chasse, surtout pour celui qui n'est pas chasseur.

« Quant aux chasseurs voyageurs au long cours, qui traversent les mers, il faut voir le monde avant d'en sortir; ainsi s'expliquent les grands voyages, effectués dans le seul but de se donner du mouvement, je les engage à se munir de fusils du plus fort calibre : l'alcyon, le damier du cap, le paille-en-queue, le pêtrel, l'albatros, sont des oiseaux autrement coriaces que les guillemots : l'albatros surtout, qui a cinq mètres d'envergure et pèse environ quinze kilos, ne peut être abattu d'un peu loin avec une charge ordinaire, il faut 7 à 8 grammes de poudre et 50 de plomb, double zéro. Par la même occasion, vous vous amuserez à tirer à balle franche sur les marsouins et souffleurs qui se jouent parfois autour des navires.

C'est encore une manière de brûler sa poudre aux moineaux.

Vous savez que le marin, en général, n'a pas une

excessive considération pour l'habitant de l'intérieur : cette prévention est encore plus prononcée dans la marine militaire. Tous les corps savants ont toujours un peu de morgue ; armez-vous de résignation, ou préparez-vous à relever la balle.

La femme d'un officier de marine avait à dîner un officier de cavalerie qu'elle ne cessait d'apostropher sous le nom de... M. l'officier de terre. Monsieur l'officier de terre mange-t-il de ceci? monsieur l'officier de terre voudrait-il de cela? « Madame, lui répondit l'officier impatienté, est-ce que messieurs vos maris sont de porcelaine par hasard? »





CHAPITRE VI.

Bienséances et Civilités.

Une personne, accusée d'être peu charitable envers son prochain, disait pour s'excuser chaque fois qu'on la prenait sur le fait : « Ce n'est qu'une petite méchanceté. »

— Petite, c'est vrai, lui répondit quelqu'un, mais elle dure toujours.

Il en est un peu de même à l'égard de la chasse, les petites indélicatesses que le plus honnête chasseur ne se fait pas faute de commettre n'ont rien de grave, mais elles se renouvellent sans cesse.

Le sujet que je vais traiter est chatouilleux ; on n'aime pas les leçons, en général ni en particulier ; mais, attendu qu'on s'aveugle un peu sur ses propres défauts, il est probable que personne ne se les appliquera, d'ailleurs les présents sont toujours exceptés : avis au lecteur.

Commençons par mettre sur la sellette le personnage qui joue le principal rôle, le propriétaire, l'amphitryon, le bourgeois, comme dit le troupier; et voyons s'il remplit bien le devoir sacré de l'hospitalité.

Hélas! faut-il l'avouer à la honte de l'humanité! sur un seul point cette hospitalité si attentive, si soigneuse est en défaut.

Eh! quoi, vous m'invitez à une seule et unique chasse, à titre d'ami (vous savez qu'il y en a de trois sortes : les amis que l'on aime, ceux dont on ne se soucie pas, et ceux que l'on déteste).

Pourquoi tant de monde dans ma chambre? disait un malade à son ami; il ne devrait y avoir que toi, ma maladie est contagieuse. Ne pas confondre cet ami avec les précédents.

Vous me conviez, dis-je, à l'un de ces trois titres, sans doute, et vous ne me laissez emporter qu'une faible partie du gibier que j'ai tué, qui m'appartient en propre.... Vous faites mettre dans mon carnier trois ou quatre mauvaises pièces par votre ménagère, fidèle exécutrice de vos ordres, qui profite toujours de la circonstance pour se débarrasser des vieilles perdrix et des pouillards. Elle est gracieuse votre politesse!

Puisque nous sommes en famille et que personne autre qu'un chasseur ne lira ces lignes, lavons notre linge sale.

Ce jeune homme que vous avez invité a été forcé

de prendre une voiture pour se rendre à votre château, ci. . . . . 12 fr.
Il donnera à votre valet si empressé, si obséquieux. 3
Au palefrenier qui a pris soin de ses chevaux de louage. 3
Au garde. 3

Total. . . . 21

C'est bien le moins que l'on puisse faire pour éviter les quolibets de l'office, si tant est qu'on les évite à si bon marché, car ce ne sont pas de petits, mais bien de gros écus qu'il faut donner aux valets de bonne maison.

Ce n'est pas encore tout : ce jeune homme, qui n'avait pas pu prévoir la dîme qu'on exercerait sur son adresse, s'est vanté auprès de ses voisins et voisines, il a promis du gibier à Pierre ou à Paul, et qui dit Paul, dit Clara, Éléonore, Marguerite, etc. Son amour-propre de chasseur est engagé dans la question. De deux choses l'une, il faut qu'il passe pour un maladroit ou qu'il fasse emplète de gibier!... le choix n'est pas douteux ; ajoutez encore le prix du permis de chasse, les achats de poudre et de plomb, le procès-verbal!... le chapitre des accidents. J'ai cassé une fois pour cinquante écus de vieille femme, rien que dans un chemin de traverse. Vous le voyez, ce jeune homme a payé son gibier, il est bien à lui.

Point de limite au plaisir, pas d'entraves, de réti-

cences parcimonieuses, on est à table pour boire et manger à son aise!... on est à la chasse pour tuer le plus possible! vous ne m'invitez qu'une fois dans l'année, et vous voulez faire de moi le conservateur de vos domaines..., allons, mon parvenu, et il n'y a pas d'affront à l'être.

Un spéculateur manque son coup, le monde dit: C'est un homme de rien, un malotru; s'il réussit, c'est à qui lui demandera sa fille. Dans l'espèce, c'est l'odeur seule qui déplaît..., il ne faut pas sentir le parvenu....

Allons, dis-je, mon gentilhomme, puisque cette qualification vous plaît mieux, un peu de dignité: laissons le garde faire la grimace parce qu'on lui a tué une hase pleine, il a ses raisons pour cela, et elles sont bonnes, je vous l'assure. Mais vous qui n'êtes que le propriétaire, cela ne vous regarde pas, sourions agréablement, murmurons de ces phrases polies et honnêtes, qui se traduisent par ces mots: « Que le diable t'emporte! » On sait ce que parler veut dire. Ne changeons pas les rôles!... à vous l'honneur et le mérite d'une chasse brillante, complète! au chasseur la reconnaissance pure, entière, sans bornes.

Le gibier rentre dans la catégorie des choses qui s'offrent, mais qu'on n'accepte pas toujours! la vie n'est que mensonge et hypocrisie..., ce chasseur ne demanderait pas mieux que d'emporter tout son gibier, il en a le placement, mais il vous doit une politesse en retour de la vôtre, et il vous fait hommage de quel-

ques-unes de ses pièces! homme d'esprit (car à la rigueur on peut être un grand propriétaire et avoir de l'esprit, cela s'est vu), vous tirez un excellent parti de la situation! vous vous posez en obligé, ce qui est toujours de bon goût, quand on a comblé quelqu'un de toutes les attentions les plus délicates. C'est du Louis XV tout pur, cela embaume.

Voilà comme cela doit se passer! et encore n'auriez-vous que le second prix.

— A qui donc réservez-vous le premier?

— Au petit propriétaire, au fermier, au campagnard, qui ne transigent pas et vous forcent (c'est le mot), avec une brutalité exquise de courtoisie, à tout emporter! J'aime assez cette brutalité à l'égard de l'étranger invité accidentellement. Quant à l'ami intime, au parent, c'est une autre affaire : il est là pour vous aider à faire les honneurs, c'est son gibier qui défraie la table, qui est réparti entre les maladroits, il est de la maison, de la famille. Où il n'y a rien le roi perd ses droits.

Mais les devoirs sont réciproques! à votre tour, chasseur! avec celui-là je ne prends pas de mitaines, comme on dit, c'est mon héros, mon bien, mon sang, ma chair, ma vie, mon enfant, mon Benjamin.

Le chasseur est comme le troupier, il n'aime pas la gêne, c'est un être un peu sauvage, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil! les femmes lui ont déclaré la guerre; elles l'accusent de ronfler partout, voire dans les angles des salons! et de sentir la pipe!... il

est vrai que ces dames n'en sont encore qu'au cigare! Sous Louis XV les hommes faisaient de la tapisserie, aujourd'hui les dames fument, c'est une revanche.

A la campagne la tolérance est une belle chose, mais il ne faut pas en abuser. A un déjeuner de chasse, il est permis de s'asseoir à la table des dames en costume de chasseur, mais mieux serait encore de remplacer pour cet instant seulement la blouse par la veste ou la redingote!...

Attachez toujours votre chien, autant pour éviter les batailles que pour l'empêcher de s'introduire dans la maison, et pour un autre motif encore.

Beaucoup de personnes préfèrent avoir affaire à un loup qu'à un chien, par la raison bien simple qu'avant de se fâcher contre un chien, il faut toujours attendre sous peine de passer pour un brutal, qu'il ait été l'agresseur, c'est-à-dire qu'il vous ait mordu jusqu'au sang; tandis qu'à l'égard d'un loup on se met sur la défensive ou on l'attaque. C'est un argument sans réplique.

Ne flambez pas votre fusil dans l'intérieur des cours ni auprès des habitations : ces dames ont des nerfs.

En chasse, soyez ardent, passionné, mais sans ambition; ne croisez jamais un autre chasseur... Ne courez pas sur la pièce qu'il a levée; la remise lui appartient, si vous en êtes tous deux à une égale distance. Attendez pour doubler la pièce de votre voisin qu'il ait tiré son second coup... Engagez-le à servir votre chien chaque fois qu'il tombe en arrêt... Aidez-le à

retrouver une pièce démontée. Si vous l'avez déjà ramassée, confessez-vous et rendez-la-lui, tout péché avoué est pardonné.

Ne marchez pas en ayant le doigt sur la détente... Désarmez votre fusil avant de le recharger... Tenez durant cette action le bout du canon écarté du corps. Passez de temps en temps la baguette dans les deux canons. Ne frappez jamais sur les broussailles avec votre fusil. Si vous êtes sur le point culminant d'un rideau, évitez de tirer de haut en bas, et de loin dans une direction que vous n'avez pas eu le temps d'explorer. Ne tirez jamais sur un pouillard, caille ou perdreau, sur une mère qui crie en s'élevant, sur un corbeau : cet oiseau est respecté dans plusieurs pays.

En entrant dans une auberge, préparez-vous à trouver bon tout ce qu'on vous servira, et à payer sans commentaire. Placez-vous à la table commune : la fierté est la livrée du sot. Déposez votre arme dans un coin bien retiré ; pour plus de précaution, mettez toujours la baguette dans le canon. Si vous êtes gaucher, enlevez les capsules (1), et sachez pour votre gouverne que, lorsqu'il reste un peu de poudre fulminante dans l'orifice de la cheminée, le coup peut encore partir. Évitez de faire jouer les batteries d'un fusil chargé... Conformez-vous à l'ordre de la marche,

(1) Les détentes étant placées par inversion, il faut une grande attention pour ne pas commettre d'erreur.

dût-on, comme cela arrive quelquefois, vous faire promener dans des plaines rases et peu giboyeuses...

Acceptez cette mystification durant quelques heures... Ne mettez pas le pied hors des limites du territoire, ni dans les jardins qui entourent les habitations : qui est en faute est en crainte, dit le proverbe. Si vous traversez un verger, ne cueillez ni ne ramassez aucun fruit. Saluez les cultivateurs que vous rencontrez ; parmi eux se trouve peut-être le maître de ce champ, et il n'en faut pas davantage pour le disposer favorablement. Les paysans sont autrement polis que les citadins... Ne vous arrogez jamais le droit de tutoyer personne hors le cas d'intimité, c'est un signe de mépris. Si vous passez devant un cimetière ou devant une croix, ôtez votre chapeau ; cela produit un bon effet.

Une brave femme avait manqué d'être écrasée par la chute d'un calvaire. Quand le nouveau fut planté, elle s'en approcha avec précaution pour y faire sa prière : « Excusez, mon Dieu, dit-elle, si je me gare un peu, mais c'est que j'ai failli être écrasée par défunt monsieur votre père. » Les pratiques religieuses s'accordent très-bien avec celles de la chasse : autrefois le clergé se permettait fort innocemment ce plaisir : le temps n'est pas déjà si éloigné où les chasseurs, trompes en tête, assistaient au service annuel célébré en l'honneur de saint Hubert. Le plus noble veneur s'avançait dévotement vers l'autel, suivi de son premier piqueur, tenant son meilleur chien en laisse, il

baisait la patène et y déposait une offrande. Aujourd'hui le chasseur néglige quelquefois d'aller à la messe, et le prêtre ne va plus du tout à la chasse ; pardon de cette digression. Évitez les troupeaux de moutons ; votre présence, celle de votre chien les effraieraient. Donnez toujours la pièce au garde-champêtre, dussiez-vous ne jamais le revoir... un autre récoltera ce que vous aurez semé ; les chasseurs sont solidaires entre eux : ils ont pour envieux ou pour ennemis tous ceux qui ne chassent pas, tous ceux qui travaillent. L'homme laborieux est souvent de mauvaise humeur, ne soyez pas susceptible envers lui.

L'Évangile dit qu'il faut partager son dernier morceau de pain : la politesse, les bienséances exigent que vous partagiez votre dernière charge de poudre avec le premier chasseur venu. Donnez à tous les pauvres que vous rencontrerez, on a remarqué que cela porte bonheur, cinq minutes après vous en serez récompensé par un coup double merveilleux... Dans un cas semblable, j'ai tué une fois un âne et une perdrix. La charité est toujours une bonne chose ; d'ailleurs rien ne rafraîchit le sang comme une bonne action, dit-on.

En parlant de Henri IV, un romancier disait que « ce bon roi ayant rencontré un malheureux sur son chemin, lui donna un *napoléon.* » J'aime assez cet anachronisme, il est d'un bon cœur.

Si vous n'éprouvez ni soif ni faim, songez à votre

rabatteur; un de ces pauvres petits malheureux est tombé d'inanition sous mes yeux.

Le chasseur d'ordinaire se nourrit bien; il a de l'ordre sans avarice.

— Combien le déjeuner? demande un homme en entrant dans une auberge. — Trois francs. — Et le souper? — Trente sous. — Servez-moi à souper. Il était sept heures du matin.

Ce n'est pas un chasseur qui commettrait sérieusement cette économie.

Au retour de la chasse, rentrez avec le gros des chasseurs. D'ordinaire, on finit par l'endroit le plus giboyeux; c'est le bouquet du feu d'artifice. Les derniers coups de fusil qu'on tire près de l'habitation résonnent mal à l'oreille du propriétaire... c'est le gibier de son clos, de son parc; il l'a baptisé des noms les plus tendres.

Déchargez toujours votre fusil avant de pénétrer dans la cour, et rentrez bien vite, votre hôte vous en saura gré : au dîner, il vous servira les meilleurs morceaux.

On prétend qu'entre deux personnes il y a toujours un tondeur et un tondu. En chasse comme ailleurs, il est donc de bon goût de laisser chacun payer son écot : nul n'a le droit d'imposer ses libéralités.

Un viveur, après avoir tondu et retondu un provincial durant toute une journée, déjeuner, dîner, spectacle, etc., etc., arrive toujours en compagnie de sa

victime devant le pont des Arts : « Ah ! pour cette fois, dit-il, je ne le souffrirai pas ! » Et il jette deux sous sur la tablette du buraliste. Ce n'est pas précisément ce que nous appelons payer notre écot.

Toutes les grandes réunions se terminent par des banquets... N'oublions jamais de porter la santé du roi de la chasse, fût-il roi ! (1) Point de conversations politiques... Un jour de chasse, soyons toujours du cinquième parti, celui qui se *rit* de tous les autres... Quand on se permet un trait libre, il n'y a que l'extrême finesse qui puisse le faire excuser dans la bonne compagnie (quelle épigramme à mon adresse !). De là le mot de Fontenelle : « Lorsque je dis quelques folies, les jeunes filles et les sots ne m'entendent pas. » Puissions-nous, comme lui, répéter en mourant : « J'ai vécu cent ans, et je meurs avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu. » Respect à la vieillesse ! c'est une ancienne connaissance qu'il faut reconduire poliment, a dit Alphonse Karr, l'écrivain le plus honnête et le plus spirituel que je connaisse.

Le chapitre des bienséances serait interminable, si je devais passer en revue toutes les questions délicates qui s'y rattachent ; je n'appellerai donc pas votre

(1) Respect aux traditions... respect aux personnages grands ou petits qui ont marqué dans les annales de la chasse : à ce titre, S. M. Charles X et Jules Gérard sont les deux seules illustrations cynégétiques de notre siècle, S. M. comme chasseur, veneur et tireur, Jules Gérard comme tueur de lions.

attention d'homme bien élevé sur des convenances que vous observez sans doute beaucoup mieux que moi; mais je me permettrai de rire avec vous de la distraction de certains convives, chasseurs ou autres, qui hument leur soupe en imitant le mugissement de plusieurs taureaux... de rire encore, mais de pitié, de cet excès de propreté horriblement malpropre, fort en usage dans le beau monde, coutume grossière contre laquelle Brillat-Savarin a protesté le premier dans sa *Physiologie du goût*... je veux parler de ces bols qu'on sert à la fin de chaque repas, rince-becs ignobles et dégoûtants, grâce à l'abus qu'en font chaque jour certaines personnes réputées cependant bien élevées.

Honte et profanation... quoi! vous reléguez dans les mystères de l'appartement les meubles les plus innocents de la toilette..., nulle femme ou fille, jeune ou vieille, crainte de flétrir l'auréole parfumée qui l'enveloppe, n'oserait produire aux regards de ses intimes, l'eau pure et limpide qui s'écoule de ses doigts, et un grossier personnage viendra se livrer publiquement à des ablutions ignobles!... C'est à en mourir de honte.

Ce provincial dont on s'est tant moqué, parce qu'il avait bu l'eau de son bol, ne pouvant soupçonner l'usage excentrique auquel il était destiné, a donné, selon moi, une grande leçon de civilité : chasseurs et autres, tâchons d'en profiter.

Conclusion.

En chasse comme ailleurs, il faut savoir vieillir, c'est-à-dire qu'à un certain âge l'homme sage ne doit plus ambitionner les succès. A cinquante ans on peut bien encore fournir quelques chasses d'un soleil à l'autre, mais peu à peu les forces diminuent, on ralentit sa marche, on compte ses pas; la fatigue, les courbatures, les douleurs s'en mêlent; sans s'en douter, on devient morose, dénigrant et jaloux, on entend mal, on n'y voit guère... Le gibier vous fuit, le fusil rate, on a du malheur, rien que du malheur... on a la cinquantaine enfin. Mais si l'on sait vieillir, si l'on sait quitter à temps les premiers rôles, il est encore de beaux jours de chasse, il est encore de beaux jours dans la vie, et pourtant le plus philosophe des vieillards s'est écrié bien des fois :

Vingt ans et un haillon!

En vrai chasseur, je corrigerai le dicton et je dirai :

Vingt ans et la bredouille! la bredouille est le *haillon* du chasseur.

Enfin, bien ou mal, ma tâche est terminée; toutefois je crois devoir prévenir mes lecteurs que le *Chasseur rustique* est seulement la première partie d'un ouvrage que doit compléter la *Petite Vénerie*.

Le morcellement des propriétés, l'amoindrissement des fortunes ont amené la suppression de presque tous

les grands équipages. Fidèle aux exigences du siècle, je choisirai mes héros parmi ces hommes rustiques qui se livrent à l'exercice de la chasse à courre sans ostentation et qui savent allier l'art de la vénerie à l'économie du petit propriétaire.



TRAITÉ

SUR LES

MALADIES DES CHIENS,

Par J. PRUDHOMME (1),

CHEF DU SERVICE DES HÔPITAUX DE L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.



Dans les considérations qui vont suivre sur les principales maladies des chiens, nous avons essayé d'indiquer, d'une manière succincte, aux amateurs de chasse et en général à toutes les personnes qui s'intéressent au *bien-être* de l'espèce canine, ceux des préceptes de l'art de guérir dont la connaissance est nécessaire, indispensable même, pour commencer, en l'absence du vétérinaire, le traitement d'une maladie grave et subite, d'une blessure dangereuse compromettant l'une et l'autre la vie d'un animal précieux par sa race ou par ses qualités.

Nous avons par conséquent laissé de côté, dans ce travail, tout ce qui aurait pu nous éloigner du but que nous venons d'exposer, aimant mieux pécher par la brièveté des détails que d'entrer dans des explications scientifiques sans intérêt pour la plupart de nos lecteurs.

Qu'un chasseur sache en effet pratiquer au besoin une saignée, poser un séton, appliquer sur une blessure un pansement convena-

(1) M. Prudhomme était chef du service clinique de l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, lorsqu'il rédigea, sur les principales maladies du chien de chasse, le travail que nous joignons à notre traité. Depuis, il a créé un établissement vétérinaire à Paris, rue de la Planchette, 14, près la Bastille.

ble, sur une fracture un bandage provisoire ; — qu'il sache enfin reconnaître ou soupçonner l'existence des maladies dont beaucoup ne deviennent mortelles chez le chien que parce qu'elles ne sont pas traitées dès leur début, et administrer une préparation médicinale quelconque ; ces notions ne lui suffisent-elles pas pour conserver la vie à un animal auquel il est attaché, et aussi pour le guérir de certaines affections légères au sujet desquelles on consulte rarement les hommes spéciaux?

Si dans l'ouvrage de M. Adolphe d'Houdetot, plusieurs chapitres n'avaient été exclusivement consacrés à l'étude de la *physiologie*, de l'*hygiène* et de l'*éducation* du chien de chasse, nous serions entré dans quelques considérations générales sur chacune de ces branches si importantes de la médecine des animaux.

Mais tout ce que nous aurions pu dire à cet égard a été dit par l'auteur, nous n'en doutons pas, avec plus d'à-propos et de talent : car, chasseur expérimenté, l'étude approfondie qu'il a faite des mœurs et du caractère des diverses races de chiens employés pour la chasse, des soins qu'il faut leur prodiguer, enfin des moyens de compléter leur instruction, doit nécessairement donner à ses paroles une grande autorité.

Nous nous contenterons donc de rappeler aux personnes qui possèdent des chiens, soit pour leur agrément, soit pour leurs besoins, que l'inobservance des règles de l'hygiène est fréquemment la cause première, le point de départ de maladies plus ou moins graves ; qu'un chenil mal tenu, froid, humide, est aussi préjudiciable à la santé des animaux qu'il renferme qu'une nourriture trop ou trop peu substantielle, de mauvaise qualité ; qu'un exercice immodéré surtout à certaines époques de l'année ; enfin que l'absence complète de tous soins de propreté.

Pour suivre un ordre méthodique nous nous occuperons d'abord du mode d'administration et de l'action sur l'organisme des agents médicamenteux dont on fait usage dans les principales maladies du chien ; nous étudierons ensuite chacune de ces affections en particulier.

Les moyens que la nature et la science ont mis à la disposition du praticien pour combattre les altérations qui peuvent survenir dans la position et la structure des parties vivantes, doivent être puisés dans l'*hygiène*, la *pharmacologie* et la *chirurgie* ; ces trois branches de la médecine générale constituent donc presque à elles seules la *thérapeutique* ou art de guérir.

La première est d'autant plus utile à bien connaître, et d'autant plus importante à consulter, que la plupart des maladies graves ou

légères, qui attaquent un seul ou plusieurs animaux en même temps, sont presque toujours le résultat, ainsi que nous l'avons dit précédemment, des erreurs de régime portant sur la quantité ou sur la qualité des aliments ; de l'insalubrité des habitations ; d'un exercice qui n'est pas en rapport avec les forces de l'animal, et, il faut bien le dire, des mauvais traitements qu'on lui fait parfois endurer.

Par l'emploi raisonné des seuls moyens hygiéniques, on parvient à faire cesser une indisposition, un état maladif récent, qui, méconnu ou négligé, aurait pu devenir difficilement curable. Je ne citerai pour exemple que les affections de la peau en général, et particulièrement de celle qui tapisse l'intérieur des oreilles. Lorsqu'elles sont très-rapprochées de, l'époque de leur apparition, de simples soins de propreté suffisent pour les guérir ; mais si l'on tarde trop à les détruire, elles font des progrès si rapides et apportent dans l'économie animale des modifications telles qu'il est quelquefois impossible, dangereux même de les faire disparaître.

L'hygiène dans ce dernier cas, unie à des moyens pharmaceutiques énergiques, est encore le meilleur traitement à mettre en pratique. Les faits viennent chaque jour démontrer les bons effets d'une semblable méthode thérapeutique contre les maladies organiques lentes et profondes.

Ces résultats n'ont rien d'étonnant pour ceux qui ont étudié le mécanisme intime des différents appareils fonctionnels chez les animaux et chez l'homme, et qui connaissent l'influence salutaire que les moyens hygiéniques exercent sur ceux de ces appareils dont le mauvais état se serait opposé à une réussite complète. Aussi ne saurions-nous trop recommander à nos lecteurs de bien méditer ce qui a été dit à ce sujet dans une autre partie de ce traité.

— De même que l'*hygiène*, la *chirurgie* fournit un grand nombre de moyens propres à prévenir et à traiter les maladies, soit externes soit internes de nos animaux domestiques ; mais elle a sur cette première branche de la *thérapeutique* et sur la *pharmacologie* un avantage immense : c'est de donner en peu de temps et à peu de frais des résultats souvent satisfaisants.

— A l'exception de quelques affections qui ne réclament absolument qu'une opération pour tout traitement, et que l'on a nommées, à cause de cette particularité, *maladies chirurgicales*, les autres ne cèdent qu'à l'emploi réitéré d'agents curatifs puisés dans les diverses parties de l'art de guérir.

Il n'est pas aujourd'hui un seul vétérinaire qui ne sache de quelle utilité sont dans un grand nombre de circonstances les opérations

seules ou associées à une ou plusieurs autres médications. — Les émissions sanguines générales ou locales, les exutoires, la cautérisation même, employés pour combattre les congestions pulmonaires ou cérébrales, les maladies aiguës et sur-aiguës des organes dont l'intégrité est indispensable à la vie, ne sont-ils pas en effet les moyens de traitement les plus expéditifs, les plus sûrs et les moins coûteux? — Nous les étudierons, ces moyens, à l'article des maladies chirurgicales.

C'est à la pharmacie et à la pharmacologie ou matière médicale que nous devons la connaissance des substances désignées sous le nom de leur mode de préparation et d'administration; enfin des effets qu'ils déterminent dans l'organisme.

Ces substances sont tirées en grande partie du règne minéral et du règne végétal. Quand elles ont été introduites dans l'estomac, elles peuvent être ou non digérées. On les emploie sous différentes formes, et on les fait pénétrer à l'intérieur par des voies diverses.

Solides, liquides ou gazeux, les médicaments déposés à la surface de la peau, dans l'épaisseur des tissus ou parvenus dans la trachée, les bronches, l'estomac, les intestins, etc., sont absorbés en partie ou en totalité, et vont ensuite exercer leur action sur tous les organes et particulièrement sur l'organe malade.

Comme il est dans leur administration certaines précautions à prendre, nous commencerons par les indiquer.

En général, les animaux domestiques, quelle que soit du reste l'espèce à laquelle ils appartiennent, ne se prêtent pas facilement aux différentes manœuvres qu'on est obligé de leur faire subir ni aux manipulations qu'il faut exercer sur eux quand il y a nécessité de les médicamenter.

Cependant il existe entre eux à cet égard des différences notables, et ces différences dépendent tantôt du caractère des individus, de leur énergie, de leur sensibilité; d'autres fois, des parties vivantes avec lesquelles l'agent thérapeutique est mis en contact; si c'est, par exemple, avec les téguments, les animaux ne se défendent que peu ou point, à moins que l'action locale du médicament ne soit pour eux une cause de souffrance; mais la scène change dès l'instant où il devient nécessaire de le leur faire déglutir. Il n'en est pas beaucoup en effet qui exécutent cet acte de bonne volonté : le plus souvent il faut les y contraindre.

Nous allons d'abord indiquer comment on doit s'y prendre quand on veut faire usage à l'extérieur, chez le chien, d'une préparation médicamenteuse solide ou liquide : nous nous occuperons ensuite des

règles à suivre dans l'administration à l'intérieur de préparations analogues chez le même animal.

Le chien ne supporte pas avec plus de patience que les autres animaux les soins que l'on est obligé de lui prodiguer lorsqu'il est malade ; aussi est-il toujours prudent et sage de l'empêcher, en le muselant, de se servir pour se défendre des armes que la nature lui a données.

Cette première précaution prise, on attache l'animal, ou on le fait maintenir solidement par un aide, afin que les mouvements auxquels il ne manquera pas de se livrer en pareille circonstance ne viennent point déranger à chaque instant la personne chargée d'appliquer le médicament sur les points malades.

La peau du chien est fine, très-vasculaire, recouverte d'une couche mince d'épiderme, conditions des plus favorables à l'action et à l'absorption des préparations médicinales.

Mais cet organe, pour fonctionner convenablement a besoin d'être débarrassé des poils qui existent à sa surface ; il faut de même, par un bain savonneux, faire disparaître la malpropreté et les débris d'épiderme qui, par leur présence, pourraient diminuer les bons effets du traitement mis en pratique.

Ces précautions ne sont pas de rigueur lorsque le médicament dont on se sert est liquide, car il arrive facilement à travers les poils jusque sur les téguments ; mais elles sont bonnes dans tous les cas, et, de plus, d'une absolue nécessité, quand il faut faire pénétrer dans l'organisme, par la méthode endermique, un agent curatif se présentant sous forme de pommade ou d'onguent.

MÉDICAMENTS LIQUIDES.

Des Bains.

L'immersion complète ou partielle du corps d'un animal dans un liquide quelconque a reçu le nom de *bain*. Ce liquide peut tenir en dissolution ou en suspension des agents médicamenteux plus ou moins actifs.

De là la distinction des bains en *généraux*, en *locaux*, en *simples* et en *médicamenteux*.

La température de ces différentes espèces de bains est très-variable. Elle ne doit pas toutefois être portée au delà de 25 à 30 degrés, ni descendre au-dessous de 7 à 8 degrés centigrades.

Un bain est dit chaud, par conséquent, quand il marque au thermomètre 26 degrés; il est tiède quand il marque de 15 à 18 degrés, il est froid enfin quand il ne dépasse pas 10 degrés.

Quand on n'a pas de thermomètre à sa disposition pour apprécier la température d'un bain, la main peut avec un peu d'habitude en faire l'office.

Les bains chauds ou froids, simples ou médicamenteux, sont fréquemment employés, soit comme moyens hygiéniques, soit comme moyens thérapeutiques, dans les diverses périodes de la vie du chien. Ils produisent sur cet animal d'excellents effets.

Les bains hygiéniques ou bains de propreté se prennent ordinairement pendant la belle saison, dans l'eau courante : ils sont froids ou tièdes.

A toute autre époque de l'année, on peut avoir recours aux bains de propreté ; mais l'animal pour lequel ils sont devenus nécessaires alors doit être placé dans une baignoire.

En été, les chiens vont assez bien à l'eau; cependant quelques-uns n'y entrent que par force et lorsqu'on les y jette. Il faut tâcher de les y maintenir le plus longtemps possible, un quart d'heure, vingt minutes.

La seule précaution qu'il y ait à prendre lorsqu'ils sortent du bain, c'est de les laisser se sécher au soleil et de ne point les exposer à un courant d'air.

Les bains médicamenteux entrent comme partie intégrante, souvent même comme partie essentielle, dans le traitement d'un grand nombre d'affections chez le chien. Les animaux qu'on soumet à leur action y restent plongés pendant un temps qui varie selon la nature et le degré d'activité de la substance médicinale qui s'y trouve dissoute; si cette substance est un poison, le séjour des animaux ne doit pas s'y prolonger au delà de quelques minutes. Quand ils en sortent, il faut les bien essuyer, les envelopper dans une couverture de laine, et les placer auprès du feu ou au soleil, à l'abri du vent, pour qu'ils puissent se sécher rapidement.

Il est quelquefois nécessaire de faire prendre à l'animal un bain simple immédiatement après un bain médicamenteux pour éviter des accidents ultérieurs.

Douches, Lotions, Fomentations.

1° *Douches.* — On donne le nom de *douches* à l'action de faire tomber d'une hauteur variable ou arriver d'une distance assez grande, sur une partie quelconque du corps, une quantité déterminée d'un liquide tenant ou non en dissolution une substance médicamenteuse.

On se sert pour cette opération d'une seringue, d'une cruche à bec ou d'une grosse éponge dont on exprime le contenu au-dessus de la région malade. Les douches peuvent être chaudes ou froides; on n'emploie guère que ces dernières en médecine vétérinaire, et encore abaisse-t-on quelquefois leur température en y faisant fondre du sel marin, de la glace, de la neige, ou en y ajoutant du vinaigre.

Les douches froides employées avec discernement contre les congestions extérieures, les contusions, les tumeurs sanguines, les entorses récentes, etc., produisent en général de bons effets.

2° *Lotions.* — On fait une *lotion* toutes les fois qu'au lieu de laisser tomber le liquide simple ou médicamenteux d'une certaine hauteur sur une région malade, on l'apporte sur cette région à l'aide de vieux linges, d'étoupes, d'éponges et de tous autres corps absorbants, desquels on le force de s'échapper par une pression modérée.

Les lotions remplacent souvent les bains pendant l'hiver; elles les remplacent aussi quand la maladie est bien circonscrite et peu étendue. Ainsi les affections cutanées, localisées dans certaines régions du corps, les maladies des yeux, des oreilles, etc., se traitent d'ordinaire par des lotions. Le liquide dont on fait usage peut être chaud ou froid; c'est presque toujours chaud qu'on l'emploie.

3° *Fomentations.* — Les fomentations ne diffèrent des lotions qu'en ce que la préparation médicinale qui les constitue, au lieu d'être mise en contact immédiat avec la partie malade, est versée sur un corps intermédiaire maintenu sur cette partie, tel, par exemple, qu'une compresse, des étoupes, une éponge, un bandage matelassé, etc.

L'action continue des fomentations est essentielle dans un bon nombre de cas maladifs; mais il faut avoir soin, si la température du liquide dont on se sert est assez élevée, de ne point la laisser s'abaisser; pour cela on en verse de temps à autre de nou-

velles quantités sur la substance absorbante qui recouvre la région endolorie.

Des Fumigations ou Bains de vapeur. Des Cataplasmes.

Il peut devenir nécessaire, dans le traitement de beaucoup de maladies, d'exposer, pendant un temps limité, une partie ou la totalité du corps d'un animal à l'action de vapeurs provenant d'eau bouillante et de certaines substances végétales ou minérales en combustion.

Ces vapeurs, chargées tantôt de principes émollients, anodins, stupéfiants, d'autres fois de principes aromatiques excitants, ont reçu le nom de *fumigations*. Elles peuvent être dirigées vers un point quelconque de l'économie (*fumigations locales*), ou envelopper de toutes parts l'animal, de telle sorte qu'il se trouve comme plongé dans un bain (*fumigations générales*).

On a grand tort, dans la médecine des petits animaux domestiques, et notamment dans celle du chien, de ne pas avoir plus souvent recours aux *fumigations locales* et *générales* ou *bains de vapeurs;* car ce sont dans une foule d'affections des moyens curatifs excellents

1° *Fumigations générales.* — Dans la pratique, la difficulté qu'ont les vétérinaires de se procurer, chez les propriétaires des chiens confiés à leurs soins, tout ce qui est nécessaire pour pouvoir donner ces sortes de fumigations, est la cause principale du peu d'usage qu'ils en font. Cependant, l'emploi de ce moyen de traitement, si efficace surtout contre les affections cutanées, ne présente pas des obstacles tels qu'ils ne puissent être surmontés.

Nous allons entrer à ce sujet dans quelques détails, espérant qu'ils seront lus avec intérêt par les amateurs des beaux et bons chiens.

Quand on a à sa disposition un local convenable, tel par exemple qu'une buanderie fermée, une petite salle de bains dans laquelle se trouve placé un fourneau en briques, il est facile de soumettre les animaux à l'action de la vapeur. Il ne s'agit en effet que d'en faire dégager librement d'une chaudière ordinaire la quantité nécessaire pour produire l'effet désiré.

Mais si cette vapeur, provenant de certaines substances médicamenteuses, ne pouvait pas sans inconvénients être respirée par

l'animal, voici comment il faudrait s'y prendre pour éviter tout accident :

On confectionnerait avec de vieux cerceaux de tonneau dont les extrémités désunies seraient solidement fixées sur deux pièces de bois, de six à huit centimètres d'équarrissage, et éloignées l'une de l'autre d'un mètre environ, une voûte cintrée que l'on recouvrirait d'une toile cirée ou d'un drap replié sur lui-même.

Après avoir introduit sous cette voûte l'animal malade, et l'avoir placé de telle sorte que sa tête se trouvât tournée du côté de l'entrée, on arrêterait autour de son cou l'enveloppe dont il vient d'être question.

De cette manière, le tronc et les membres seuls seraient exposés à l'action des vapeurs plus ou moins âcres, irritantes et stupéfiantes, qu'on aurait fait dégager dans l'intérieur même de l'appareil que nous venons de décrire, ou qu'on y aurait amenées, selon les circonstances, au moyen d'un tuyau fixé au couvercle de la chaudière dans laquelle elles se seraient formées.

Cet appareil devrait être en la possession de toutes les personnes qui ont de nombreux chiens de chasse. Il est d'une confection très-facile, peu dispendieux, et peut remplacer avantageusement tout autre local.

Si cependant il fallait faire immédiatement usage de la vapeur comme moyen de traitement dans une affection quelconque, et qu'il ne fût pas possible de se procurer sur-le-champ l'appareil dont il vient d'être question, on pourrait y suppléer en plaçant sur le dos de l'animal une couverture assez épaisse pour ne point laisser échapper la vapeur qu'on aurait dégagée sous elle ou qu'on y aurait conduite d'une façon ou d'une autre.

2° *Fumigations locales.* — Ces sortes de fumigations sont très-faciles à faire prendre, puisqu'elles consistent simplement à exposer à la vapeur la partie malade. De même que les fumigations générales, les fumigations locales peuvent être émollientes, anodines, excitantes, etc. Elles ne réclament d'autres précautions dans leur emploi que celles d'empêcher l'animal qu'on soumet à leur action de tremper ses pattes ou son nez dans le liquide bouillant duquel elles émanent, et aussi de ne point le forcer à ne respirer pendant un temps quelquefois assez long que de la vapeur d'eau simple ou chargée de principes médicamenteux.

Des cataplasmes. — On nomme ainsi une sorte de pâte ou de bouillie très-molle, formée de substances médicinales réduites en poudre ou divisées en parcelles ténues, que l'on applique et que l'on

maintient sur certaines régions du corps dans le but de produire un effet thérapeutique déterminé d'avance.

Diverses graines ou plantes, et même certains produits tirés du règne minéral, servent à confectionner des cataplasmes *crus* ou *cuits*. Nous citerons, comme étant le plus souvent employées, la farine de graine de lin, la farine d'orge, la mie de pain unie à une certaine quantité de graisse ou de beurre, la mauve à feuilles rondes qu'on rencontre partout en abondance, les feuilles de ciguë, de morelle, etc., enfin les racines de quelques autres plantes herbacées et le carbonate de chaux pulvérisé et délayé dans une quantité suffisante de vinaigre affaibli. D'après ce que nous venons de dire, il est facile de comprendre que les cataplasmes ne sont pas toujours composés de substances jouissant de propriétés thérapeutiques identiques, mais qu'ils peuvent être selon les circonstances émollients, anodins ou calmants, astringents, irritants même, comme ceux dans la composition desquels entre en partie ou en totalité la poudre de moutarde et qu'on nomme pour cette raison *synapismes*.

On peut en outre ajouter aux cataplasmes, pour en augmenter les bons effets, des agents médicamenteux dont l'action sur l'organisme soit analogue à la leur.

Pour appliquer un cataplasme sur une partie du corps, il faut nettoyer cette partie avec de l'eau savonneuse, ne couper les poils qui la recouvrent que lorsqu'ils sont longs et très-épais, préparer une toile dont l'étendue soit en rapport avec le volume de la région malade, étaler enfin à la surface de cette toile et jusqu'à une certaine distance de ses bords la préparation médicinale dont on veut faire usage. Ces préparatifs terminés, on maintient, à l'aide de liens arrangés convenablement, le cataplasme en contact avec la partie endolorie.

Les chiens ne supportent que très-difficilement les cataplasmes; ils les déchirent soit avec leurs dents, soit avec leurs pattes, pour peu qu'ils les tourmentent ou les gênent. Cependant, chez eux, ils produiraient dans beaucoup de cas d'excellents effets.

On empêche un cataplasme de se dessécher et d'exercer conséquemment une compression douloureuse sur la région où il a été appliqué, en l'arrosant de temps en temps avec de l'eau tiède, chargée ou non de principes médicamenteux. Tous les jours, les cataplasmes doivent être renouvelés.

Quant aux cataplasmes faits avec de la farine de moutarde, et auxquels nous avons donné le nom de *synapismes*, nous nous contenterons de dire qu'ils sont *irritants*, et qu'on ne les emploie que

lorsqu'on veut déplacer une inflammation qui a son siége sur des organes intérieurs.

Des Frictions et Embrocations. Charges.

1° On donne le nom de *frictions* à un frottement rapide exercé pendant un temps plus ou moins long sur une partie quelconque du corps. Elles peuvent être *médicamenteuses* ou *sèches, générales* ou *locales ;* les premières sont presque toujours locales, les secondes, au contraire, sont le plus souvent générales.

Les frictions sont d'une grande ressource en thérapeutique, et ont pour but tantôt de déterminer mécaniquement sur la peau une irritation salutaire dans le traitement d'un grand nombre d'affections, d'autres fois de faire pénétrer dans l'épaisseur des téguments, et, par suite, dans toute l'économie, la partie active du médicament employé.

Chez le chien, plus peut-être que chez aucun autre animal domestique, on doit prendre des précautions dans l'emploi des *frictions médicamenteuses*. Sa peau, très-fine, possède à un haut degré, nous l'avons déjà dit, la faculté d'absorber les substances liquides qu'on dépose à sa surface. Mais si cette absorption devait être plus nuisible qu'utile, il faudrait l'éviter ou l'empêcher autant que possible.

On parviendra à ce résultat si, au lieu de frictionner lentement et longtemps la partie malade, l'animal étant à jeun, on la frotte vivement et pendant un temps très-court avec la préparation pharmaceutique réclamée par les circonstances, et si surtout avant cette opération on fait prendre au chien un bon repas.

Une autre précaution non moins importante consiste à ne laisser sur la région frictionnée aucune parcelle du médicament employé, quand ce médicament renferme des principes vénéneux. Car les chiens ont l'habitude de se lécher tous les points du corps qu'ils peuvent atteindre avec leur langue, et c'est pour éviter un empoisonnement que l'on recommande de bien essuyer, de laver même le point où la friction a été faite.

Comme préparations générales à faire subir à l'animal et à la région sur laquelle le médicament doit être appliqué, on indique de couper les poils le plus près possible de la peau, d'y faire préalablement une friction sèche, et, lorsque cette friction doit être *pénétrante,* de tenir l'animal à la diète, afin que l'absorption soit plus rapide et plus complète.

Les *embrocations* consistent à étaler doucement, et le plus ordinairement avec la main, sur une partie douloureuse, des pommades très-molles ou des huiles chargées de principes émollients et anodins pour assouplir l'épiderme et favoriser l'absorption des agents médicamenteux qu'elles contiennent. En médecine vétérinaire, elles sont d'un usage aussi fréquent que les frictions et ne réclament pas d'indications spéciales.

Charges. — Souvent, lorsqu'un animal a éprouvé dans quelques régions, centres de mouvements plus ou moins étendus, des tiraillements, des distensions tendineuses ou ligamenteuses, on applique sur ces régions de la poix de Bourgogne, un mélange de cire et de poix ordinaire, quelquefois même de poix et de poudre de cantharides.

— Ces préparations, qu'on a besoin de faire chauffer pour pouvoir les étendre sur la peau, ont reçu le nom de *charges*.

Nous arrivons à la partie de notre travail qui doit traiter de l'administration à l'intérieur des substances pharmaceutiques solides, liquides ou gazeuses. Nous l'avons déjà dit : quelle que soit la nature de ces substances, très-souvent le chien les refuse obstinément, et si l'on emploie la force pour les lui faire prendre il devient furieux et peut blesser dangereusement l'opérateur. — J'ai vu en effet des chiens de tailles différentes entrer dans un tel état d'irritation à l'approche de la personne chargée de leur administrer une préparation médicinale, que pour éviter tout accident on a dû suspendre le traitement. C'est surtout lorsque l'animal a ressenti une première fois déjà l'action désagréable, douloureuse même d'un médicament, qu'il devient très-difficile de lui faire prendre quoi que ce soit. Si l'on ne veut pas avoir recours à la violence alors, il faut agir de ruse et masquer autant que possible la saveur et la couleur du médicament, soit en le mélangeant à des substances inertes, soit en l'incorporant à des matières alimentaires que le chien appète beaucoup et qu'on lui laisse désirer.

Des Breuvages.

Je suppose maintenant que l'on soit obligé de donner à un chien d'un naturel doux et tranquille une préparation pharmaceutique li-

quide ; voici comment on devra s'y prendre : la préparation étant renfermée dans une cruche à bec d'aiguière, ou, ce qui est bien préférable, dans une fiole en verre de la contenance de deux à trois décilitres, dont le goulot aura été préalablement entouré d'étoupes, de chanvre ou de vieux linge, l'opérateur (nous donnons ce nom à la personne chargée d'administrer le médicament) commencera, s'il est seul, par acculer l'animal dans une encoignure, le forcera à s'asseoir sur ses membres de derrière et lui tiendra la tête modérément élevée. Ceci fait, il l'enfourchera, et versera le breuvage doucement, à petites gorgées, en s'arrêtant de temps à autre, dans une poche en forme d'entonnoir qu'il aura produite en écartant la commissure des lèvres et en la portant en dehors avec le goulot de la fiole, ou avec ses doigts s'il le peut.

Si, pendant cette opération, le chien se mettait à tousser, il faudrait immédiatement suspendre l'administration du breuvage ; car la toux, dans cette circonstance, est presque toujours l'indice que quelques gouttes de liquide ont quitté les voies naturelles et se sont introduites dans le larynx et la trachée. Or, il pourrait arriver si l'on ne tenait aucun compte de cet avertissement donné par l'animal, que des quantités plus considérables de ce liquide prissent de nouveau ce chemin qui leur est interdit, et qu'une maladie très-grave, telle qu'une fluxion de poitrine (pneumonie), ou une inflammation violente de la membrane qui revêt à l'intérieur les conduits respiratoires, fût la conséquence de cette inobservation des règles.

Si le chien était de petite taille, l'opérateur, au lieu de lui donner la position que nous avons indiquée précédemment, devrait le prendre sur ses genoux, l'asseoir sur le derrière, lui appuyer le dos contre sa poitrine en maintenant solidement la tête avec l'une de ses mains, et se comporter pour le reste comme nous l'avons dit déjà.

Dans le cas où l'animal serait irascible et méchant, ou bien encore s'il avait une répugnance telle pour toute espèce de remède qu'il menaçât de faire usage de ses dents, il faudrait alors se faire aider, et avoir recours à des moyens de contention plus énergiques. On bâillonne l'animal pour l'empêcher de mordre : le bâton qui sert à exécuter cette manœuvre doit dépasser la commissure des lèvres de chaque côté d'environ six centimètres ; on le fixe solidement à la mâchoire supérieure en laissant à l'inférieure une entière liberté de mouvements.

Ces préparatifs terminés, un aide saisit le chien par la peau du cou, le place entre ses jambes en l'acculant contre un mur ou contre un obstacle quelconque, le force, en prenant un point d'appui sur

les extrémités du bâillon, à tenir la tête dans une position convenable, pendant que l'opérateur lui administre le breuvage. On est quelquefois obligé de lui lier les pattes et de le coucher soit sur une table, soit sur de la paille pour en venir à bout. C'est surtout dans ces deux derniers cas qu'il faut prendre garde qu'une partie du médicament ne passe par le larynx et la trachée.

Telles sont d'une manière générale les précautions à prendre et les positions diverses à donner à l'animal quand on veut lui administrer de force une préparation pharmaceutique liquide. Plus elle sera désagréable au goût, âpre, amère, astringente, plus il y aura de précautions à prendre pour la faire déglutir, et plus aussi l'animal fera de difficultés.

Des Injections. Des Lavements.

Les médicaments liquides ne sont pas seulement administrés par la bouche ; ils peuvent être aussi introduits dans l'économie animale par plusieurs autres voies et toujours sous la forme d'injections.

Celles de ces injections que l'on met le plus souvent en pratique ont reçu le nom de *lavements* ou *clystères*. Elles pénètrent dans le corps par l'anus et ne dépassent guère les dernières portions de l'intestin.

Les lavements peuvent être simples, médicamenteux et quelquefois nutritifs. Pour les faire prendre aux animaux, certains instruments sont nécessaires ; les plus usités et les plus commodes sont les seringues, que l'on peut néanmoins remplacer avantageusement par une vessie desséchée munie d'un tube en bois de sureau. La quantité de liquide à administrer varie entre deux et quatre décilitres selon la taille des chiens. En général, ces animaux retiennent assez bien les lavements, et chez eux ils sont vite absorbés. On les leur donne presque toujours pour débarrasser les dernières portions de l'intestin des matières fécales sèches et consistantes qui s'y trouvent accumulées ; ces remèdes sont d'excellents moyens de traitement dans toutes les inflammations intestinales.

Dans l'emploi des lavements, certaines précautions sont à prendre ; car les chiens ne s'y prêtent pas de meilleure grâce que pour les breuvages. Avant tout il faut éviter de blesser l'animal avec l'instrument dont on se sert ; il faut ensuite bien s'assurer de la température du liquide injecté pour ne point brûler la membrane intérieure du rectum ; quand la main plongée dans ce liquide en endure facilement la température, le lavement peut être administré.

Si le chien n'est ni méchant ni difficile, une seule personne peut terminer l'opération ; mais si l'on a affaire à un animal hargneux et colère, pour éviter tout accident on lui mettra une muselière, et un aide le maintiendra fortement par la tête pendant que les manœuvres nécessaires s'exécuteront autour de lui. Quant aux lavements *médicamenteux* et à ceux qu'on nomme *nutritifs,* il faut les faire pénétrer aussi loin que possible, après, toutefois, avoir débarrassé, par quelques lavements simples, les dernières portions de l'intestin des excréments qu'elles pourraient contenir.

Dans les inflammations, soit aiguës, soit chroniques, de certaines cavités normales ou des canaux qui les font communiquer à l'extérieur, on a souvent recours aux injections. Rarement alors on se sert d'autres instruments que de seringues en métal ou en verre. Cependant, si l'on pouvait se procurer un tube assez fin pour pénétrer dans quelques-uns des conduits excréteurs des animaux de l'espèce canine, en l'adaptant à une vessie, on se passerait encore fort bien de seringue.

Ces sortes d'injections sont calmantes, irritantes, caustiques même, selon la nature du mal que l'on a à combattre. Quand on les destine à la bouche, elles reçoivent le nom de *gargarismes;* partout ailleurs elles conservent leur dénomination d'injections.

Pour injecter un liquide dans une des cavités du corps ou dans le canal par lequel elle aboutit à l'extérieur, les précautions à prendre sont les mêmes à peu de chose près que celles que nous avons indiquées relativement aux clystères. Seulement, quand on se sert de liquides qui jouissent de propriétés irritantes ou caustiques, il est bien important de ne point dépasser les parties malades que l'on veut modifier, car autrement le remède serait pire que le mal.

Il est presque toujours nécessaire d'attacher ou de maintenir les chiens auxquels on veut faire des injections.

Électuaires ou Opiats. Pilules.

Les électuaires sont des préparations médicamenteuses, molles comme de la pâte, dans la composition desquelles il entre du miel ou de la mélasse comme excipient, et diverses substances pharmaceutiques à l'état de poudre et d'extrait.

Ces préparations sont destinées toutes à l'intérieur, et leur action sur l'économie varie selon la nature du médicament qui en constitue la partie active. De là les noms d'électuaires toniques, antiputrides, calmants, purgatifs, diurétiques, etc., qu'on leur a donnés.

Très-souvent, les chiens refusent obstinément ou ne prennent qu'avec de grandes difficultés les électuaires dont l'action sur la membrane buccale et sur celle de l'estomac et des intestins leur est désagréable ou douloureuse. C'est sous la forme de pilules ou de petites boules qu'on les leur administre le matin et à jeun. Pour cela, un aide leur maintient la gueule ouverte en pressant avec les doigts en sens inverse sur les deux mâchoires jusqu'à ce que l'opérateur ait déposé sur la base de la langue la pilule qu'il veut leur faire avaler.

Quand on craint pour ses doigts le contact des dents de l'animal, on se sert d'un petit bâton terminé par une pointe mousse que l'on enfonce dans la pilule jusqu'à son centre environ, et à l'aide duquel on introduit cette préparation jusqu'au fond de la gueule.

Telles sont d'une manière générale les précautions à prendre et la marche à suivre dans l'administration des médicaments *solides*, *liquides* ou *gazeux*, dont on fait usage dans presque toutes les maladies.

Si, dans beaucoup de points de la partie que nous venons de traiter, nous n'avons pas été aussi complet que nous l'aurions desiré, cela tient tout à la fois au cadre restreint dans lequel nous avons dû nous renfermer, et aussi à la crainte d'ennuyer nos lecteurs par des détails que nous trouvons déjà trop longs, quoique nécessaires.

Mais si, contre nos prévisions, ces détails, que nous avons puisés en grande partie dans notre propre expérience, ne suffisaient pas à quelques personnes, nous les engagerions à lire l'excellent ouvrage sur la thérapeutique générale publié, il y a quelque temps, par M. Delafond, professeur vétérinaire à Alfort.

MALADIES CHIRURGICALES.

La *chirurgie*, avons-nous dit en commençant, est, de même que l'*hygiène* et la *pharmacologie*, une partie très-importante de l'art de guérir, et à chaque instant, dans la pratique, on est forcé d'y avoir recours.

Nous devrions peut-être ici faire ressortir mieux que nous ne l'avons fait tout ce que peut avoir d'intéressant l'étude de cette branche des sciences médicales envisagée du point où nous nous sommes placé; mais nous préférons employer les quelques lignes que nous aurions consacrées à cet usage en explications au moins aussi utiles si ce n'est plus.

L'opération est une action, sur une partie déterminée du corps, de la main seule ou armée d'un instrument dans le but de prévenir, de pallier et de guérir une maladie ; dans le but encore de donner à un animal une forme de fantaisie et de le rendre plus propre à certains services. Elle peut être simple ou compliquée.

Toutes les fois donc qu'on débridera une plaie fistuleuse, qu'on extirpera une tumeur, quelle que soit du reste sa nature, toutes les fois enfin qu'on éliminera de l'économie, soit par convenance, soit par nécessité, des organes nuisibles ou inutiles, et qu'on rapprochera des tissus qu'une cause violente aura désunis, on pratiquera une opération.

Pour opérer avec chances de réussite, toutes les saisons ne sont pas également favorables. C'est pour ce motif que l'on voit souvent de bons praticiens reculer en quelque sorte devant une opération dont le résultat pourrait être compromis par des influences atmosphériques. Cependant il est des cas d'une gravité telle que tout ajournement devient impossible. Il n'y a plus pour eux de temps d'élection, c'est à l'instant même qu'il faut agir.

Les saisons de l'année pendant lesquelles les variations de température sont le moins marquées sont aussi celles qui conviennent le mieux pour pratiquer les opérations. Avant d'être opéré, l'animal doit être à jeun ; et, lorsque le moment est arrivé, on le garrotte, on le place sur une table, on l'y maintient solidement en ayant soin de laisser à découvert la partie sur laquelle il faut porter l'instrument.

Quand le chien est vieux et débile, le mal sérieux et ancien, il faut bien réfléchir avant d'opérer ; car il y aurait de l'inhumanité à faire souffrir en pure perte une pauvre bête, dont on aurait reçu de longs et bons services.

Si l'animal est jeune et vigoureux, si surtout l'opération doit être douloureuse, on fera sagement de le mettre à la diète dès la veille et de lui tirer même un peu de sang.

Outre ces préparations générales, il en est de locales qui consistent à couper les poils sur la région malade, à la nettoyer convenablement, à tracer les limites de l'affection, etc., etc. Enfin tout ce qui est nécessaire en instruments chirurgicaux et en objets de pansement doit être apprêté d'avance pour qu'on ne soit pas obligé de suspendre l'opération.

Hémorrhagie. Comment on peut arrêter l'écoulement du sang.

Quand un instrument pénètre dans les tissus vivants à une profondeur variable, il s'écoule presque toujours par la plaie une quantité notable de sang. Cet écoulement sanguin, auquel on a donné le nom d'*hémorrhagie,* gêne beaucoup l'opérateur et peut compromettre la vie du sujet, si on ne se hâte pas de l'arrêter.

C'est par la compression sur le tronc vasculaire duquel émanent les divisions qui ont été coupées, ou par la ligature et la torsion de chacune de ces divisions, que l'on parvient à suspendre momentanément ou définitivement le cours du sang dans les vaisseaux ouverts. Si l'hémorrhagie avait lieu par un grand nombre de petits canaux vasculaires, et que la contraction des tissus et l'influence de l'air atmosphérique ne fussent pas suffisantes pour l'arrêter, il faudrait avoir recours à des substances réfrigérantes, astringentes, absorbantes et même caustiques; telles, par exemple, que l'eau froide, la neige, la glace, la solution d'alun, les décoctions de feuilles et d'écorce de chêne, de hêtre, de ronces, de rose, de marronnier, de lilas ; l'amadou, la toile d'araignée, le vieux linge, les étoupes ; les substances pulvérulentes, inertes, comme la farine, les poudres de réglisse, de charbon, de quinquina, de gentiane, etc.; enfin le nitrate acide de mercure et la cautérisation par le feu.

Il faut avoir soin de toujours éponger le sang qui recouvre la plaie avant d'appliquer le fer rouge à sa surface.

Quant à la ligature et à la torsion, que nous n'avons fait qu'indiquer un peu plus haut, ce sont de bons moyens hémostatiques qui demandent quelques précautions dans leur emploi. Ainsi, pour lier un vaisseau, on se sert de fil ordinaire, et l'on a soin de n'étreindre avec ce fil aucune division nerveuse ; pour le tordre, il faut avoir à sa disposition des pinces anatomiques à mors effilés et ne saisir que les parois de ce vaisseau.

Pansements. L'opération étant terminée, il s'agit d'appliquer et de maintenir sur la plaie un appareil de pansement. Cet appareil se compose d'étoupes ou de charpie, de ruban, de fil, de toile taillée en croix de Malte, en triangle, en losange, etc.

Anciennement, on n'attachait pas aux pansements une importance très-grande : on les regardait comme étant presque sans influence sur la marche des plaies; mais depuis on a reconnu qu'ils sont souvent aussi nécessaires à la guérison que l'opération elle-même.

Le but des pansements, c'est d'abriter les plaies du contact de l'air et des corps extérieurs, d'absorber le pus sécrété par ces plaies et de les empêcher de se fermer trop tôt ou de trop s'élargir.

Les pansements ne sont pas toujours *secs*, c'est-à-dire formés seulement des matières premières que nous avons indiquées plus haut, ils peuvent aussi être *médicamenteux*.

Quand on veut appliquer sur une partie du corps un appareil de pansement, il faut tout préparer d'avance afin de ne pas être obligé d'attendre tantôt un objet, tantôt un autre. On dispose ensuite autour de la partie, si elle occupe le tronc, les liens qui sont destinés à maintenir en place les matériaux du pansement. Dans le cas où le mal existerait aux membres, la ligature et la toile devraient envelopper complétement et dans une certaine étendue ces appendices.

La compression à exercer sur une plaie par le pansement est extrêmement variable; elle peut être, en effet, forte et partout la même, ou bien légère et inégalement répartie. Du reste, la nature et l'aspect de la plaie sont de très-bons guides dans ce cas. On se souviendra que, quoi qu'il arrive, la compression ne doit pas dépasser certaines limites, et que la ligature doit s'enrouler autour de la partie malade, chaque tour recouvrant celui qui précède jusqu'au quart, au tiers ou à la moitié, afin de donner à l'appareil toute la solidité désirable.

On donne quelquefois au pansement une résistance et une rigidité plus grandes, en l'arrosant quand il est terminé ou en le confectionnant avec de l'eau qui tient en dissolution de la gomme arabique.

Si, après l'application d'un appareil de pansement, la partie où il se trouve venait à se gonfler beaucoup, il faudrait à l'instant, pour éviter un étranglement, desserrer cet appareil et même l'enlever.

Avant de lever un pansement, on doit se munir d'eau tiède pour nettoyer le pourtour de la plaie, si toutefois il y a plaie, et préparer un nouvel appareil, afin de ne laisser le mal que le moins longtemps possible exposé à l'air.

Un pansement doit être levé à des intervalles plus ou moins rapprochés; il n'y a pas à cet égard de règles déterminées; quand il est posé sur une plaie suppurante, c'est tous les jours qu'il faut le changer. Un pansement de fracture, de luxation, au contraire, ne doit être enlevé que lorsque le cal ou la réunion des parties divisées et violemment écartées l'une de l'autre est parfaite.

Piqûres, Ponctions, Incisions.

Toutes les opérations qui se pratiquent à l'aide d'instruments tranchants et piquants ont un temps élémentaire qui constitue souvent à lui seul une opération simple ; telles sont, par exemple, les *piqûres*, les *ponctions*, les *incisions*.

1° *Piqûres.* — Une piqûre, c'est la pénétration plus ou moins profonde, dans les tissus vivants d'un corps aigu, d'une aiguille, d'un clou, d'un aiguillon d'insecte, d'une épine même.

Ces accidents chirurgicaux sont quelquefois très-douloureux, et ils peuvent s'accompagner de phénomènes inquiétants quand ils se trouvent dans certaines régions du corps, ou lorsqu'ils ont été occasionnés par un animal venimeux.

Il est rare qu'à la suite d'une piqûre simple on soit forcé d'ouvrir avec le bistouri le trajet parcouru dans les chairs par le corps étranger. Mais si ce corps y était resté en partie ou en totalité, sans qu'il fût possible de le retirer autrement que par un débridement, il faudrait le faire pour éviter les accidents ultérieurs.

Les piqûres d'abeilles, de guêpes, de frelons, sont très-vives et très-douloureuses. Ces piqûres occasionnent, par le venin qui est déposé dans les tissus, une inflammation assez forte. Les chiens hurlent d'une manière lamentable, se débattent violemment et fuient au plus vite quand ils sont attaqués par des guêpes ou des abeilles ; c'est surtout autour des ouvertures naturelles, à la tête et à l'anus, que ces insectes s'attachent et piquent. La tête de leurs victimes devient énorme, et il n'est pas rare, quand on ne porte pas immédiatement secours à ces pauvres bêtes, de les voir succomber. Tous les chasseurs connaissent le moyen qu'on met en pratique dans ces circonstances : l'ammoniaque liquide est depuis longtemps réputée un médicament héroïque pour combattre les effets occasionnés par les piqûres d'abeilles, de guêpes, de frelons, et aussi par la morsure de la vipère. On l'emploie étendue d'eau dans diverses proportions selon l'indication.

2° *Ponctions.* — La ponction consiste à faire pénétrer un instrument pointu dans l'intérieur d'une cavité naturelle ou accidentelle dans un but thérapeutique.

Souvent il se forme dans l'épaisseur des tissus des poches qui renferment des produits morbides gazeux ou liquides auxquels il faut donner issue. Souvent aussi dans les grandes cavités du corps les mêmes produits se font remarquer.

On se sert pour cette opération de bistouris à pointe effilée, de lancettes ou d'instruments particuliers nommés trois-quarts. Ces derniers se composent d'une canule et d'une tige en fer ou en acier terminée par une pyramide aiguë et tranchante. La tige en fer entre à frottement dans la canule; mais on la retire aussitôt que l'instrument a pénétré dans la cavité où existe le liquide sécrété.

C'est ainsi qu'on agit dans le cas d'hydropisie abdominale, de kystes sous-cutanés, d'abcès froids, etc. Mais, nous devons le dire, ces opérations sont plus palliatives que curatives, parce qu'en s'attachant à l'effet qu'on détruit on laisse subsister la cause, surtout dans les hydropisies abdominales ou thoraciques.

3° *Incisions.* — L'incision est une opération qui consiste à couper, à diviser les tissus. A elle seule, l'incision constitue souvent une opération; mais elle peut n'être que le premier temps d'autres actions chirurgicales plus complexes.

Tous les instruments tranchants servent à faire des incisions, seulement ils sont plus ou moins faciles à diriger. On les tient de diverses manières : comme un couteau de table d'abord, le manche retenu dans la main par quatre doigts et l'index étendu sur le dos de la lame; ou bien comme une plume à écrire, les trois premiers doigts seuls maintenant et conduisant l'instrument; enfin comme un archet de violon.

Les deux premières manières sont les plus usitées et les plus commodes.

Les incisions peuvent être dirigées dans différents sens; mais toutes les fois qu'on le pourra, il faudra suivre en les faisant la direction des poils et des os.

Il faut aussi, quand on incise les tissus, être parfaitement maître de son instrument, afin qu'il n'aille pas plus profondément qu'on ne l'aurait voulu.

Si l'on n'observait pas les deux règles que nous venons d'indiquer, on aurait dans le premier cas une cicatrice difforme, et dans le second des accidents imprévus et souvent funestes à l'animal.

Enfin, après avoir coupé les poils sur la région à inciser, on tend la peau de cette partie ou on la plisse, et on la coupe par un mouvement de scie, soit de dedans en dehors, soit de dehors en dedans. Pour faire une incision par le premier procédé, on plonge l'instrument dans les chairs à la profondeur voulue, et on le retire en lui faisant décrire un mouvement de bascule; au contraire, pour inciser les tissus par le second procédé, on les coupe successivement en commençant par la peau.

Sutures.

Lorsque les tissus vivants ont été incisés dans un but thérapeutique ou divisés accidentellement, il peut être utile, nécessaire même de les rapprocher. On y parvient à l'aide d'un pansement agglutinatif et aussi par la *suture*.

La suture est donc un moyen auxiliaire des pansements, puisqu'elle sert à retenir l'appareil placé sur une plaie dont elle maintient les bords réunis, et favorise la cicatrisation par première intention.

A chaque instant dans la pratique on est obligé d'y avoir recours ; et un chasseur prudent doit toujours posséder dans son carnier des aiguilles et du fil ciré pour pratiquer cette opération. En effet, les éventrations et les plaies déchirées sont fréquentes sur les chiens qui chassent en forêt, on en perdrait beaucoup, et des meilleurs, s'il fallait attendre pour les soigner la visite du vétérinaire.

Quand on veut réunir par la suture les lèvres d'une plaie, il faut d'abord qu'elles se correspondent exactement dans toute leur étendue ; car sans cela la cicatrice serait difforme. Il faut ensuite que le fil dont on se sert soit implanté à une distance d'autant plus grande des bords de cette plaie que le pansement devra rester plus longtemps en place.

S'il y avait espoir de voir la solution de continuité disparaître par suite d'une cicatrisation des parties par première intention, il faudrait, avant de les réunir par la suture, les bien nettoyer du sang et des corps étrangers qu'elles pourraient retenir.

La suture a reçu différents noms selon la manière dont le fil a été conduit ; les plus usitées sont la *suture simple,* la *suture à points passés* et la *suture des pelletiers*. Nous n'entrerons dans aucun détail au sujet de ces sutures dont les noms indiquent suffisamment la forme et le mode d'exécution. C'est par la lèvre droite lorsque la plaie est transversale, ou par la supérieure quand elle est parallèle au grand axe du corps, que l'on introduit l'aiguille à suture.

Quant aux sutures *entortillées* et *enchevillées,* elles ne sont mises en pratique que dans des cas particuliers, pour arrêter une hémorrhagie par exemple, ou pour réunir les bords d'une éventration.

Saignée.

La saignée est une opération qu'on pratique fréquemment et qui consiste à ouvrir à l'aide d'un instrument particulier un ou plusieurs vaisseaux dans le but d'extraire de l'économie une certaine quantité de sang.

On saigne à différentes sortes de vaisseaux, et ces vaisseaux ont un calibre plus ou moins considérable.

Quand on ouvre avec une flamme ou une lancette (car ce sont là les instruments dont on se sert pour cette opération en vétérinaire) un vaisseau assez volumineux artériel, ou veineux, on fait une saignée générale *artérielle* ou *veineuse*. Si au contraire on intéresse du même coup plusieurs petits vaisseaux artériels et veineux, on fait une saignée locale artério-veineuse.

Ainsi les saignées à la jugulaire ou veine du cou, à la sous-cutanée de l'avant-bras, à la veine du jarret, etc., sont des *saignées générales;* celles qui proviennent par contre de l'amputation de la queue et des oreilles, ou de l'extirpation de certaines productions anormales, sont des *saignées locales*. Quant à la saignée aux artères, elle se pratique si rarement que nous n'en parlerons pas.

On peut sans inconvénient tirer à un chien de moyenne taille jusqu'à 96 grammes de sang, dans les maladies graves qui réclament l'emploi de la saignée.

Pour saigner le chien on le muselle, on le couche sur le flanc, et on ouvre avec une lancette la veine du cou ou celle du jarret que l'on choisit de préférence à toutes les autres. Mais avant il faut avoir soin de faire gonfler ces vaisseaux en les étreignant par un lien circulaire que l'on place entre le point où l'opération doit être faite et le cœur de l'animal. Ainsi comprimées, les veines deviennent très-apparentes du côté de leur origine jusqu'à l'endroit où se trouve l'obstacle à la circulation; au delà de cet obstacle leur calibre est complétement effacé.

L'opérateur, après avoir coupé les poils, s'ils sont trop longs, tâche de maintenir entre le pouce et l'index de la main gauche le vaisseau dans l'intérieur duquel il fait pénétrer d'un seul coup ou en deux reprises la pointe effilée de la lancette, qu'il retire aussitôt en décrivant un léger mouvement de bascule. Si la veine n'a pas fui sous l'instrument, comme cela arrive quelquefois à cause de la laxité des tissus qui l'environnent, le sang s'échappe de l'ouverture par un jet petit et continu.

Dans la plupart des cas, il suffit, pour arrêter l'hémorrhagie, de faire cesser la compression; mais il est plus sage de fermer avec une petite épingle ou un point de suture l'ouverture faite aux téguments par l'instrument dont on s'est servi.

Il va sans dire que les animaux sur lesquels une saignée est jugée nécessaire, à moins de circonstances exceptionnelles, doivent être à jeun; et que les deux plaies faites, l'une au vaisseau, l'autre à la peau qui le recouvre, doivent aussi se correspondre exactement, car sans cela le sang ne s'échapperait au dehors qu'avec la plus grande difficulté et la saignée serait *baveuse*. On prendra donc garde de détruire ou de déranger les rapports qui existent entre la peau et les tissus sous-jacents.

Deux fois, dans le cours de notre pratique, nous avons vu survenir des phénomènes de syncope ou de défaillance sur des chiens très-délicats de race distinguée, auxquels une petite saignée était faite dans un but thérapeutique. Ces accidents n'ont eu aucune conséquence fâcheuse. Il a suffi pour les faire cesser d'arrêter l'écoulement du sang.

Les saignées locales par les sangsues, les scarifications et l'excision de certains appendices ou de productions anormales, sont assez souvent mises en pratique chez le chien : elles ne réclament d'autres préparations que celles de couper les poils et de nettoyer la région où elles doivent être faites; ordinairement elles s'arrêtent d'elles-mêmes. S'il n'en était pas ainsi, l'emploi des absorbants et la compression légère produiraient inévitablement ce résultat. Dans beaucoup de maladies, et surtout dans les affections intestinales, elles sont suivies de bons effets.

En général la saignée est d'un usage fréquent sur les animaux de l'espèce canine; elle est *curative, préservative,* enfin *déplétive* et *préparatoire*. C'est au printemps et peu de temps avant l'ouverture de la chasse que les deux dernières sont employées.

Sétons.

On donne le nom de *séton* à un corps étranger que l'on introduit sous la peau dans le but de faire naître une inflammation extérieure suffisante pour déplacer une autre inflammation ayant son siége sur un organe profond plus ou moins essentiel à la vie.

Les sétons ont été distingués en simples et en médicamenteux. Quand le corps étranger dont on se sert ne détermine d'irritation dans les tissus que par sa présence, le séton est *simple*. Si au con-

traire à l'action de ce corps vient se joindre celle d'une substance pharmaceutique, le séton est médicamenteux. On est souvent obligé d'avoir recours à ce dernier quand on veut obtenir un effet vif et instantané.

Le corps étranger que l'on emploie et qui constitue le séton n'est pas le même dans tous les cas. Tantôt c'est une mèche de chanvre ou d'étoupes, une bandelette de toile, un ruban en fil ou en coton dont la largeur ne doit pas dépasser un centimètre et demi. C'est là le séton à proprement parler. D'autres fois, c'est une rouelle en feutre, en cuir doux ou en carton, portant à son centre une ouverture ovalaire pour permettre au pus sécrété de s'échapper au dehors. Le diamètre de cette rouelle doit avoir deux centimètres et demi environ. Lorsqu'elle se trouve enveloppée d'étoupes et de vieux linge, et prête à être introduite sous la peau, on lui donne le nom de *cautère*, de *séton anglais*, etc.

Enfin le trochisque ne diffère du cautère qu'en ce qu'au lieu des matières que nous venons d'indiquer, on emploie des substances qui jouissent de propriétés médicinales, telles que la racine d'ellébore noir macérée dans du vinaigre pendant douze à vingt heures, ou bien bouillie dans ce même liquide pendant une heure seulement; la racine du *vératre blanc* (ellébore blanc), *varaire*, pied de *griffon*, préparée comme celle de l'*ellébore* noir; l'écorce et les rameaux du *daphné bois gentil*, du *daphné l'auréole* et surtout du *daphné garou*; et enfin les branches sarmenteuses de *clématite blanche*, vulgairement nommée *viorne*, *herbe aux gueux*, lorsqu'elles n'ont pas perdu par la dessiccation leur propriété irritante.

Pour placer un séton à un animal de l'espèce canine, on choisit de préférence les régions du corps telles que la nuque, le cou, le poitrail, les côtes, où la peau se plisse avec le plus de facilité.

Chez le chien, on fait plus souvent usage du séton ordinaire que du *cautère* et du *trochisque*. C'est peut-être un tort, car dès que l'irritation survient dans les tissus que traverse le séton, l'animal qu'il tourmente beaucoup le coupe avec ses dents ou l'enlève avec ses pattes. En serait-il de même si l'on employait les exutoires que nous venons d'indiquer et qui sont entièrement cachés sous les téguments? Nous ne le pensons pas.

Les instruments nécessaires pour pratiquer cette petite opération sont des ciseaux et une tige métallique nommée *aiguille* à séton, portant à l'une de ses extrémités une partie élargie et tranchante, et à l'autre un œillet destiné à laisser passer et à retenir le ruban ou la mèche. A défaut d'aiguille, on peut se servir d'un bistouri et d'une sonde.

Quand on a préparé ses instruments, on pince la peau sur la région où le séton doit être placé, et d'un seul coup d'aiguille ou de bistouri on traverse le pli formé par cette manœuvre à une profondeur suffisante pour que le corps étranger occupe sous les téguments un espace assez long.

L'opération terminée, on réunit les deux extrémités du ruban, ou bien, ce qui est mieux, on arrête chacune d'elles par un nœud semblable à celui qui sert à retenir les chevaux à la mangeoire, en ayant soin de laisser de chaque côté une distance d'un centimètre et demi entre ce nœud et les ouvertures du séton.

Le manuel de cette opération ne serait pas le même si, au lieu d'un séton à mèche, on voulait faire usage de la *rouelle* ou du trochisque. Dans ce cas, l'aiguille devient parfaitement inutile : avec le bistouri, on fait à la peau une incision qui soit en rapport avec le diamètre du corps étranger ; on détruit autour de cette incision les adhérences qui existent entre les téguments et les tissus qu'ils recouvrent, et à cette place on loge le cautère ou le trochisque préparé, comme nous l'avons fait connaître plus haut. On les empêche de tomber en rapprochant par un point de suture les bords de la plaie qui les a reçus.

Tous les jours, les sétons, quels qu'ils soient, doivent être nettoyés avec de l'eau savonneuse. Quand ils se trouvent à portée de la gueule de l'animal, cette indication n'est pas de rigueur, car il les nettoie lui-même avec sa langue.

Les sétons ne doivent pas rester en place plus de quinze jours à trois semaines. On a recours à ce moyen de traitement dans toutes les inflammations aiguës et chroniques du poumon, des plèvres, des yeux, des oreilles surtout et enfin de la peau.

Cautérisation.

On donne le nom de cautérisation à l'application du feu ou de certaines préparations chimiques sur les tissus organisés et vivants, dans le but de les détruire ou d'en modifier l'aspect et la manière d'être.

Nous n'avons que peu de choses à dire de cette opération telle qu'on la pratique en chirurgie vétérinaire, puisqu'on n'en fait pas usage chez les animaux de l'espèce canine. La cautérisation est *actuelle* ou *potentielle* : actuelle, quand elle s'effectue par le fer chaud ; potentielle, quand c'est à l'aide de substances chimiques qu'on désorganise les tissus.

Toutes les fois qu'elle peut être employée, la première vaut mieux que la seconde, qui étend souvent ses ravages bien au delà des limites du mal auquel elle devait remédier. La cautérisation actuelle a elle-même été divisée en *transcurrente* ou *superficielle*, en *inhérente*, *pénétrante* ou *profonde*, et enfin en *objective*.

Nous n'entrerons dans aucune explication au sujet de ces divisions. Nous dirons seulement qu'en vétérinaire on obtient les plus beaux résultats d'une cautérisation par le feu employée à propos et dans les limites voulues. Ainsi les douleurs récentes et anciennes, les engorgements indolents, les tumeurs osseuses et synoviales, etc., ne résistent pas au feu appliqué en raies et en pointes superficielles ou profondes, selon l'indication. Mais il faut pour cela qu'une main habile et exercée dirige le cautère.

Les bons effets de la cautérisation, soit actuelle, soit potentielle, se font aussi remarquer dans les plaies qui ont un caractère ulcéreux et dans celles qui proviennent de morsures de bêtes enragées. Dans ce dernier cas, et lorsque la plaie n'est ni sinueuse ni profonde, c'est au feu qu'il faut avoir recours. Si, au contraire, elle pénètre dans l'épaisseur des tissus, on l'élargit d'un coup de bistouri, et, après l'avoir bien nettoyée, on la touche dans tous ses points avec un caustique, tel que le *beurre d'antimoine*, l'*ammoniaque*, etc.

Dans un autre chapitre, nous avons dit que la cautérisation était aussi employée pour arrêter les hémorrhagies.

Castration.

C'est une opération qu'on ne doit faire subir au chien que dans le cas de maladie des organes de la génération ou de leurs annexes. Dans toute autre circonstance, nous la considérons comme un acte de barbarie qui agit autant et plus peut-être sur le caractère de l'animal et sur ses qualités originelles que sur sa conformation extérieure.

Si cette opération est si souvent mise en pratique sur les autres animaux domestiques, c'est pour les rendre plus aptes au service auquel ils sont destinés; c'est aussi pour détruire leurs mauvais défauts, leur méchanceté; enfin, c'est pour enlever à la chair de ceux qui sont destinés à la boucherie une saveur désagréable.

Nous n'avons pas de semblables raisons à faire valoir en faveur de la castration chez le chien; aussi maintenons-nous les paroles que nous avons prononcées au commencement de ce chapitre contre

ceux qui privent sans motifs puissants cet animal de ses organes reproducteurs.

Les maladies qui nécessitent la castration chez les animaux de l'espèce canine sont : 1° les *transformations squirrheuses* et *encéphaloïdes* du testicule, qui prend un développement considérable; 2° les *abcès dans cet organe* ou dans ses annexes; 3° les *hydrocèles* et les *hématocèles*, contre lesquels tous les autres moyens de traitement ont échoué; 4° enfin les *plaies profondes* et les *broiements* de l'organe résultant de morsures ou de violentes pressions.

Cette opération se fait de différentes manières; nous indiquerons seulement les procédés mis en usage sur le chien. Ces procédés sont la *ligature*, la *torsion* et l'*arrachement*.

Par la ligature du cordon spermatique on détruit toute communication entre le testicule et les centres nerveux et circulatoires. La mort de toutes les parties situées en dessous de cette ligature ne tarde pas à arriver.

Ce n'est point sur la peau, comme on le fait chez le bélier, que l'on place l'étreinte circulaire, mais seulement sur les vaisseaux et les nerfs qui constituent la partie essentielle du cordon testiculaire. Voici comment il faut s'y prendre pour isoler ces vaisseaux et ces nerfs des parties environnantes : on fait au scrotum d'avant en arrière une incision qui permette au testicule de sortir de ses enveloppes; on détruit avec le doigt les adhérences qui pourraient le retenir; on remonte la peau jusqu'à ce qu'on ait mis à découvert une partie suffisante de cordon pour pouvoir y appliquer la ligature.

La castration par torsion et arrachement se pratique d'après les mêmes principes; elle ne diffère de la précédente qu'en ce qu'au lieu d'intercepter par une ligature la communication qui existe entre l'organe générateur et les centres nerveux et circulatoires, on détruit cette communication en tordant le cordon jusqu'à ce que le testicule tombe de lui-même.

S'il arrivait qu'après la castration une hémorrhagie se manifestât, il faudrait à l'instant même coucher l'animal sur le dos et appliquer une nouvelle ligature sur le cordon.

La castration pour cause de maladie du testicule demandant dans son manuel beaucoup d'attention et de connaissances médicales, nous engageons les personnes qui possèderaient un chien affecté de semblables infirmités à consulter un vétérinaire. Il leur dira si le mal est assez avancé et assez grave pour ne pouvoir pas se guérir sans opération, et si c'est là le seul remède, il agira en conséquence.

Sur les jeunes animaux, la castration offre moins de danger que

sur les vieux et les adultes. Les soins que réclament les chiens qui ont subi cette opération sont très-simples : quelques jours de régime, des boissons délayantes, de temps à autre un lavement, pas de refroidissement, enfin une loge bien nettoyée; telles sont les précautions à prendre dans les premiers moments qui suivent la castration.

Nous ne dirons rien de cette opération pratiquée sur quelques femelles, telles que la truie, la vache, etc., la chienne n'étant pas dans le cas de ces dernières.

De la Trachéotomie.

Une opération qu'on fait assez souvent sur le cheval et qu'on pourrait au besoin essayer sur le chien, lorsqu'un obstacle quelconque à la respiration existe dans le gosier, c'est la *trachéotomie*. Elle consiste, ainsi que son nom l'indique, à ouvrir la trachée-artère vers le tiers supérieur du cou pour permettre à l'animal de respirer par cette voie.

Afin d'empêcher les tissus voisins de venir recouvrir l'ouverture pratiquée à la trachée, on y introduit un petit tube en plomb pourvu de languettes qui le retiennent en place, ou bien l'on écarte les lèvres de la plaie faite à la peau par deux points de suture qu'on réunit sur le cou.

Le manuel de cette opération n'offre pas de difficultés : après avoir coupé les poils à l'endroit où l'on veut inciser les téguments, on tend la tête sur l'encolure et l'on attaque successivement de dehors en dedans avec le bistouri les tissus peu nombreux et surtout peu épais qui recouvrent la trachée. Cette dernière une fois mise à découvert, on l'incise avec ou sans perte de substance dans le sens de sa longueur, et l'opération est terminée. L'ouverture trachéale doit rester libre jusqu'à ce que l'obstacle à la respiration ait disparu.

De l'Œsophagotomie.

Il arrive quelquefois qu'un chien, n'ayant pas le temps de se rendre un compte exact du volume d'un corps étranger qu'il veut faire parvenir dans son estomac, ne peut le déglutir entièrement.

L'animal essaie de le rejeter ; il y parvient souvent ; mais quand il est anguleux, quand c'est un os, par exemple, le secours de l'homme devient nécessaire.

En pareil cas, on commence par s'assurer de la place qu'occupe le corps dans l'œsophage; s'il n'a pas dépassé l'entrée de la poitrine, on se rend facilement compte de sa position.

Ce premier examen terminé, on fait avaler à l'animal quelques gouttes d'huile d'olive, et, en pressant de bas en haut sur le conduit alimentaire, on tâche de le désobstruer.

Si, par cette manœuvre, on n'obtient aucun résultat, on bâillonne l'animal et on lui introduit dans l'œsophage une baguette très-flexible enduite de graisse à l'aide de laquelle on cherche à déplacer le corps étranger.

Enfin, quand les deux moyens que nous venons d'indiquer ont été essayés sans succès, et que le corps est trop loin dans le canal œsophagien pour pouvoir être retiré avec des pinces, on se décide à pratiquer l'opération de l'*œsophagotomie*.

On incise les téguments sur la saillie même que forme le corps étranger du côté gauche du cou, et après avoir évité les vaisseaux et les nerfs qui se trouvent dans cette région, on arrive sur l'œsophage, cordon charnu, rougeâtre, que l'on ouvre avec précaution. On termine l'opération par un ou plusieurs points de suture que l'on dissémine sur les bords des plaies faites au conduit alimentaire et à la peau.

Cette opération est grave, parce que, dans le plus grand nombre des cas, il reste après elle une fistule qui ne disparaît qu'au bout d'un temps très-long, quelquefois même jamais. Nous conseillons aux chasseurs de ne point la pratiquer eux-mêmes, de crainte d'accidents, et de la laisser faire aux vétérinaires.

Amputations.

On range sous cette dénomination, en chirurgie, toutes les opérations qui ont pour but de retrancher méthodiquement, et à l'aide d'instruments tranchants, une partie du corps devenue inutile ou nuisible à l'animal. Divers appendices, tels que la queue, les oreilles, n'ont pas besoin d'être inutiles ou nuisibles chez le chien pour être éliminés. Il suffit que le caprice du propriétaire ou la mode le veuille ainsi. Quant aux membres, à la langue, à la verge et à quelques autres parties surnuméraires, on ne doit les amputer que lorsqu'il y a nécessité absolue.

1° Amputation des oreilles. — Le chien est aujourd'hui à peu près le seul des animaux domestiques auquel on retranche avec ou sans motifs pathologiques une partie ou la totalité des oreilles.

Il n'a pas toujours été seul, car autrefois on coupait aussi les oreilles aux chevaux ; mais on a renoncé depuis longtemps à cette pratique ridicule.

On enlève les oreilles aux chiens par *arrachement* ou par *excision simple*. Pour opérer d'après le premier procédé, il faut que l'animal soit très-jeune et qu'il appartienne à des races destinées aux combats. On l'enlève de terre en le faisant tourner une ou deux fois sur lui-même, de telle sorte que sa tête serve de pivot, le cartilage et la peau se déchirent près de l'endroit où la main les a saisis.

Ce procédé est très-douloureux et il a le grave inconvénient de ne pas toujours réussir parfaitement. Ainsi, par exemple, si l'on n'a pas pincé les deux oreilles au même niveau, les tronçons sont inégaux et font, lorsque la cicatrisation des plaies est terminée, un fort mauvais effet. En outre, j'ai vu plusieurs fois la cicatrice s'étendre sur l'ouverture extérieure de l'oreille et en déterminer l'occlusion complète : l'animal n'entendait rien alors ; mais il a suffi d'inciser avec un bistouri cette espèce de diaphragme cutané pour ramener, par cette oreille, la perception libre et facile des sons. L'essentiel est de pas laisser l'ouverture se fermer de nouveau ; on y parvient en touchant les bords de la plaie avec le nitrate d'argent plusieurs fois de suite, et en mettant dans l'ouverture un léger tampon.

Une méthode opératoire qui offre de tels inconvénients doit être mise de côté ; c'est ce que nous conseillons ; et pour la remplacer dans tous les cas possibles, nous proposons l'*excision*, à laquelle les hommes pratiques ont depuis longtemps reconnu des avantages incontestables.

Cette opération se fait de la manière suivante : après avoir couché et assujetti sur une table le jeune animal, l'opérateur armé de ciseaux bien coupants se place derrière la nuque, et retranche de l'oreille ce que la mode, le caprice du propriétaire, et enfin la maladie lui ont démontré être inutile ou nuisible.

L'hémorrhagie qui suit l'excision des oreilles n'est point inquiétante ; elle s'arrête d'elle-même ordinairement. Néanmoins, si elle continuait pendant un temps trop long, quelques lotions d'eau froide, des poudres absorbantes, ou une cautérisation très-légère par le feu, suffiraient pour la faire cesser.

La précaution à prendre après l'opération est d'empêcher l'animal de se frotter contre les corps environnants et de se *battre les oreilles* en secouant la tête ; car s'il agissait ainsi, la plaie résultant de l'amputation, ne pouvant se cicatriser, finirait par prendre un

caractère ulcéreux. Un béguin en filet dans lequel on loge les oreilles nous paraît être le meilleur moyen d'éviter cette complication.

Les cas pathologiques qui réclament l'amputation des oreilles sont les chancres rebelles, dont nous entretiendrons nos lecteurs à l'article *catarrhe,* et les maladies du cartilage conchylien.

2° Amputation de la queue. — L'amputation de la queue est une opération fréquemment usitée en chirurgie vétérinaire, non-seulement sur le chien, mais encore sur le chat, sur les bêtes à laine et sur le cheval. L'habitude que l'on a de couper un bout de la queue aux animaux de l'espèce canine pourrait bien avoir eu son point de départ dans une vieille croyance passée aujourd'hui à l'état de préjugé, qui plaçait dans l'extrémité de la queue un ver pour la destruction duquel l'animal se mangeait en totalité ou en partie cet appendice. De pareilles idées n'ont pas besoin d'être réfutées.

Comme celle des oreilles, l'amputation de la queue se fait de préférence sur des animaux jeunes; cependant on peut la pratiquer à tout âge.

Les instruments nécessaires pour cette opération sont des ciseaux, un bistouri ou un bon couteau, une pelle rougie au feu; quelquefois, lorsque les animaux sont de forte taille, on se sert du coupe-queue à cheval ou d'un billot et d'une hachette; on tire la peau du côté de la croupe et l'on tâche de diriger l'instrument entre deux os coccygiens, afin d'aller plus rapidement et de faire moins souffrir les animaux.

L'hémorrhagie qui en résulte est d'autant plus forte qu'on s'est plus rapproché de la croupe, mais elle n'est point dangereuse, et cède facilement aux moyens hémostatiques indiqués plus haut. Il faut avoir soin de laisser au moins à la suite du sacrum deux vertèbres coccygiennes, c'est-à-dire cinq centimètres de tronçon Un chien dont la queue serait coupée au ras des fesses serait disgracieux, et courrait de grands dangers s'il survenait des complications. Quand l'opération est terminée, la plaie se cicatrise d'elle-même et rapidement, à moins que les animaux n'empêchent cette cicatrisation en y portant constamment la dent.

3° Amputation de membres. — Chez le chien, l'amputation d'un membre ne se pratique que lorsque l'animal est précieux par sa race ou par ses qualités, et que le mal qui nécessite cette opération, inguérissable par tout autre moyen, compromet sérieusement sa vie.

Les *fractures compliquées,* les broiements de membres, les *altérations profondes des parties osseuses* et *ligamenteuses* dans le voisinage des jointures, sont autant de maladies chirurgicales dont le

moyen de traitement le plus sûr et le plus expéditif est l'amputation.

L'amputation d'un membre est une opération si grave, si délicate ; elle demande tant de connaissances anatomiques et une si grande habitude des instruments chirurgicaux, que nous ne croyons pas devoir entrer à son sujet dans des considérations plus étendues que celle que nous venons d'exposer. C'est aux vétérinaires surtout qu'il faut avoir recours en pareilles circonstances.

L'amputation de la langue et celle de la verge n'étant presque jamais mises en pratique chez les animaux de l'espèce canine, nous n'en parlerons pas.

Extirpation de certaines productions morbides existant à la surface du corps et sur les membranes muqueuses apparentes.

Les productions pathologiques qui se développent à la surface du corps et sur les membranes muqueuses apparentes, sont nombreuses chez le chien et de nature variée.

Toutes ou presque toutes ont besoin pour disparaître complétement d'une opération peu compliquée.

Elles sont tantôt dures, résistantes, peu ou point douloureuses ; d'autres fois elles sont molles, fluctuantes et plus ou moins sensibles aussi à la pression.

Nous classons dans la première catégorie les tumeurs *squirrheuses, encéphaloïdes, fibro-celluleuses, graisseuses, osseuses ;* enfin les *verrues* et les *polypes*. Dans la seconde nous rangeons les *kystes,* les *abcès,* les *tumeurs sanguines*, les *hernies*, et une partie des productions morbides placées dans la première catégorie lorsqu'elles sont parvenues à leur période de ramollissement.

Afin de ne point nous répéter à chaque instant, et pour abréger le plus possible ce que nous avons à dire sur ce point important de la pathologie canine, nous allons indiquer leur traitement d'une manière générale.

1° Tumeurs dures. — Avant d'en venir à l'extirpation des tumeurs dures, il faut d'abord s'assurer de leur nature et essayer sur elles, s'il y a lieu, l'action de quelques agents médicamenteux. L'iode et ses composés, ainsi que les préparations mercurielles, ont été conseillés et essayés avec plus ou moins de succès.

Les pommades et les onguents dans lesquels l'iode seul entre comme partie active sont les meilleurs. Tous ceux, au contraire, qui

contiennent du mercure doivent être rejetés; car cette substance pharmaceutique, même administrée à très-faibles doses et par la méthode endermique, est un poison pour le chien.

Pour que les médicaments fondants ou altérants dont nous venons de conseiller l'emploi en frictions produisent l'effet désiré, il faut en continuer l'usage pendant un temps assez long, car ce n'est que lentement qu'ils agissent.

Quand il ne reste plus d'autres moyens de traitement que l'extirpation, voici comment on doit s'y prendre : on fait dans toute l'étendue de la tumeur, en suivant son plus grand diamètre, une incision simple et droite. Si la tumeur n'est point adhérente à la peau, on voit sous le bistouri cette dernière s'écarter de chaque côté, de manière à la laisser en partie découverte. On achève, soit avec les doigts, soit avec l'instrument, de la détacher des tissus environnants, et lorsqu'elle ne tient plus que par son pédoncule on termine l'opération d'un seul coup. Pour ne point avoir à faire de ligature de vaisseaux lorsque la tumeur est enlevée, on est dans l'habitude de placer sur son pédoncule une étreinte circulaire au-dessus de laquelle on la coupe.

L'opération ne se fait pas toujours aussi facilement que nous venons de l'indiquer. Quand, par exemple, la production pathologique est volumineuse, adhérente aux parties qui l'avoisinent, à base large et profonde, les manœuvres chirurgicales sont plus complexes et beaucoup plus difficiles. On fait alors sur la tumeur une double incision en croix ou en T; on détache avec précaution chaque lambeau de peau qu'on rabat de différents côtés, et on enlève couche par couche les tissus morbides. Les petites hémorrhagies qui se produisent pendant l'opération s'arrêtent d'elles-mêmes ou cèdent à une cautérisation légère par le feu.

Quand l'opération est terminée, on réunit les lèvres de la plaie par un ou plusieurs points de suture qui servent à y maintenir le pansement.

Les productions pathologiques que nous avons désignées sous le nom de *verrues* et de *polypes,* sont des excroissances que l'on rencontre les unes sur la peau de la face, autour des ouvertures naturelles, les autres sur les membranes muqueuses de la vulve et du vagin chez la femelle, du prépuce ou fourreau chez le mâle. Ces dernières se reconnaissent à certains signes. Ainsi, quand elles existent dans le fourreau, de temps à autre on voit à l'ouverture de cette gaîne un liquide séro-sanguinolent qui porte à penser que l'animal urine du sang. Il est facile de les apercevoir quand elles se trouvent dans le vagin; mais dans le cas où elles seraient profondé-

ment situées, l'humeur roussâtre qui s'échapperait constamment de la vulve serait un indice presque certain de leur présence.

Quand les *verrues* et les *polypes* sont anciens, ils se prolongent par leurs racines jusque dans les tissus sous-jacents et sont alors difficiles à guérir. Le seul traitement à employer contre ces productions particulières, c'est l'extirpation ou plutôt l'excision à l'aide de ciseaux courbes sur plat, bien coupants. Si les premières (verrues) sont très-nombreuses et très-rapprochées les unes des autres, on se contente d'enlever les plus volumineuses ; les plus petites disparaissent d'elles-mêmes. Pour les secondes (polypes), les choses ne se passent pas ainsi : si on veut en débarrasser complétement l'animal, il faut les extirper tous jusqu'au dernier. C'est pour ce motif que souvent on détruit la muqueuse du vagin lorsqu'elle est recouverte de ces produits morbides.

2° TUMEURS MOLLES. — Les tumeurs molles sont constituées, comme nous l'avons dit plus haut, par les *kystes*, les *abcès*, les *hernies*, les *accumulations sanguines* ou *séreuses*, particulièrement dans les parties déclives du corps, et enfin par le ramollissement des tissus squirrheux, encéphaloïdes, etc.

Ainsi que leur nom l'indique, ces tumeurs sont fluctuantes : quand on les presse avec la main, elles cèdent ; mais dès que la pression cesse, elles reprennent plus ou moins rapidement leur forme première. Quelques-unes, comme celles qui sont le résultat d'infiltrations séreuses ou de dépôts sanguins, conservent assez longtemps l'empreinte de cette pression.

Avant d'essayer contre les tumeurs molles en général un traitement quelconque pharmaceutique ou chirurgical, il faut en étudier et en bien connaître la *nature*. Car, dans ce cas, une erreur de diagnostic pourrait avoir pour l'animal les conséquences les plus funestes.

Ainsi, je suppose qu'on prenne pour un abcès ou pour un kyste une *hernie ombilicale*, et qu'on la traite comme telle, c'est-à-dire qu'on enfonce un bistouri ou une pointe de feu dans son épaisseur, la mort du chien doit suivre de très-près ce traitement irrationnel.

Toutes les fois donc qu'on aura à faire disparaître soit un abcès, soit un kyste, soit une tumeur squirrheuse ou encéphaloïde parvenue à sa période de ramollissement, on devra les ouvrir largement et pratiquer au besoin une contre-ouverture dans les parties déclives. Les plaies qui en résulteront devront être traitées selon l'indication et d'après les règles générales que nous ferons connaître un peu plus loin.

Quant aux tumeurs sanguines, aux infiltrations séreuses, il faut

agir sur elles par des moyens pharmaceutiques, tels que les *astringents,* les *irritants,* les *vésicants* même ; l'eau froide, l'eau salée ; les décoctions d'écorce de chêne, de noix de galles, de feuilles de ronces, etc. ; l'eau de Goulard, le mélange de terre glaise, de suie de cheminée, enfin de carbonate de chaux (blanc d'Espagne) et de vinaigre ; la teinture de cantharides affaiblie, le liniment ammoniacal, le vinaigre chaud, etc., sont autant d'agents médicamenteux qu'on peut mettre en usage contre ces sortes de tumeurs.

Les *hernies ombilicales,* ou la sortie des intestins par l'ouverture de l'ombilic, disparaissent souvent lorsque les animaux grandissent. Si elles persistent dans l'âge adulte, il faut les réduire de la manière suivante : on couche le chien sur le dos ; on fait rentrer dans la cavité abdominale, par une pression légère et graduée, l'intestin, et l'on comprime entre deux petits morceaux de bois se correspondant exactement par une de leurs faces toute la partie du sac herniaire qui fait saillie. Quand l'appareil tombe, l'ouverture qui donnait passage à l'intestin est fermée et la hernie a disparu.

Des Plaies.

Les plaies, si nombreuses chez les animaux de l'espèce canine, sont toujours le résultat de causes qui agissent mécaniquement sur les tissus mous.

On les rencontre dans toutes les parties du corps, et sous des aspects très-différents. Aussi, pour en rendre l'étude plus facile, a-t-on cru devoir les diviser : 1° en *simples* et en *compliquées ;* 2° en *superficielles* et en *profondes ;* 3° en *récentes* et en *anciennes ;* 4e enfin, en plaies *vives, blafardes, fistuleuses, ulcéreuses* et *gangréneuses.* Plus loin, nous dirons un mot de chacune de ces espèces de plaies.

Au moment où les tissus sont divisés par un instrument ou par un corps quelconque, il se manifeste de la douleur, une hémorrhagie plus ou moins forte, et un écartement quelquefois très-considérable des bords de la division.

Dans une plaie ordinaire, il y a tendance bien marquée vers la guérison ; c'est même ce qui établit la différence entre la plaie et l'ulcère. Le jugement à porter sur la gravité d'une plaie varie selon l'étendue de cette dernière, sa situation, sa direction, l'importance des tissus qu'elle intéresse, l'âge et l'état général du sujet.

Les plaies se cicatrisent de deux manières, par *première* et par *seconde intention.*

Pour qu'une plaie se cicatrise par *première intention*, c'est-à-dire, pour que la réunion immédiate de ses bords ait lieu, il faut qu'elle soit *récente* et *simple*, qu'on puisse facilement en rapprocher les parties, que ces parties communiquent largement avec les centres nerveux et circulatoire, et enfin qu'aucune substance étrangère ne se trouve dans son intérieur. Cette réunion est impossible dans les tissus peu vivants, tels que tendons, cartilages, aponévroses, etc.

Les moyens à mettre en pratique pour obtenir la cicatrisation par *première intention* sont les suivants : lorsque la blessure est récente et encore saignante, on la nettoie et on en rapproche exactement les bords, que l'on maintient dans cette position à l'aide d'un bandage agglutinatif. Nous préférons ce bandage aux sutures que nous avons décrites plus haut, parce qu'il a sur ces dernières l'avantage incontestable de préserver la plaie du contact de l'air, et de ne point en dilacérer les lèvres.

La cicatrisation par *seconde intention* est le mode de réunion le plus ordinaire, mais aussi le plus long, des plaies qui suppurent. Il n'y a pas que les plaies compliquées qui se guérissent de cette manière; les blessures simples ont aussi ce mode de terminaison, quand les bords n'ont pas été immédiatement rapprochés ou bien quand ils ne sont pas entiers. On voit alors les tissus mis à nu se recouvrir d'une membrane bourgeonneuse, sécrétant un liquide particulier nommé pus.

Le pansement des plaies suppurantes doit être fait tous les jours. On ne doit pas enlever l'ancien appareil avant que celui qu'on doit appliquer ne soit prêt, et surtout avant d'avoir nettoyé les parties qui avoisinent la plaie.

Après cet aperçu général sur les plaies, nous devons faire connaître quels sont les caractères bons ou mauvais qu'elles peuvent prendre.

Une plaie récente s'accompagne toujours de *chaleur*, de *douleur* et de *tuméfaction* des parties environnantes. Quand elle doit suppurer, sa surface est d'un rouge vif, et les granulations bourgeonneuses qu'on y remarque saignent au moindre attouchement. A cette époque, le liquide qu'elle produit n'est point encore du pus, c'est de la sérosité mélangée à du sang. Plus tard, quand les phénomènes inflammatoires ont perdu de leur intensité, du pus est sécrété. En général, la quantité de ce liquide est en rapport avec l'étendue de la lésion. Si ce rapport n'existait pas, et que par exemple la quantité du pus fût trop considérable, cela dénoterait l'existence d'une partie malade située plus profondément, et com-

muniquant avec la plaie principale au moyen d'une *fistule,* dont l'ouverture se trouve presque toujours au centre du plus gros bourgeon.

Lorsqu'une plaie a suppuré pendant un temps variable, elle tend d'elle-même à la cicatrisation ; il ne s'agit plus que d'éloigner les obstacles qui pourraient en retarder la guérison, ou même la rendre impossible. Ainsi, on ne donnera pas trop à manger aux animaux ; on les empêchera par tous les moyens possibles de se frotter, ou de se déchirer avec la patte et la dent la partie malade, chez laquelle on tâchera de maintenir le degré d'irritation nécessaire.

Si l'inflammation était trop intense, la plaie *rouge, vive, saignante,* il faudrait mettre l'animal à la diète, faire une saignée générale, et employer en cataplasmes et en lotions des substances *émollientes, anodines, calmantes,* telles que la *manne,* la *guimauve,* la *farine de graines de lin,* la *pulpe de citrouille,* de *carottes*, de *navets,* etc., le *laudanum,* la *décoction de têtes de pavots,* l'*huile opiacée,* le *baume tranquille,* la *pommade de peuplier,* la *valériane des bois,* la *laitue commune,* la *morelle noire,* etc.

Si, au contraire, la réaction vitale était languissante dans les parties blessées, si ces parties avaient un aspect *blafard,* il faudrait les exciter par l'application à leur surface de médicaments tels que l'*onguent digestif animé,* l'*eau-de-vie,* le *vin,* la *bière,* le *cidre,* la *teinture d'aloès,* les *infusions* de plantes aromatiques, etc.

Quelquefois les bourgeons d'une plaie prennent un développement très-considérable : on les comprime alors avec le pansement, et si ce moyen ne suffit pas, on les saupoudre avec un escarrotique léger, tel que l'*alun calciné;* on peut même les toucher avec le *nitrate d'argent.*

Quand une plaie, au lieu de marcher lentement ou rapidement vers la cicatrisation tend sans cesse à s'agrandir par l'envahissement des tissus environnants, on dit qu'elle a pris un caractère *ulcéreux.* Dans la pathologie canine, cette dénomination d'ulcères ou de chancres a été donnée improprement, selon nous, à des plaies qui n'ont de commun avec ces dernières affections que de ne point se cicatriser; mais si l'on considère que dans presque tous les cas de cette nature il existe un obstacle à la guérison, lequel, une fois détruit, ne s'oppose plus à cette terminaison heureuse, on se gardera de les désigner par ces noms. Ainsi, par exemple, les plaies de l'extrémité des oreilles et du bout de la queue, constamment irritées par les frottements que le chien exerce sur ces parties, restent longtemps vives et saignantes ; mais pour ce motif doit-on les regarder comme *ulcéreuses?* Nous ne le pensons pas, car nous

avons obtenu la guérison rapide d'un grand nombre de ces plaies, en empêchant l'animal de les tourmenter.

Les plaies gangréneuses sont faciles à reconnaître et très-souvent difficiles à guérir : une *odeur infecte* particulière, une *teinte verdâtre* des tissus, la *sécrétion* d'un liquide sanieux séro-sanguinolent, un *engorgement œdémateux* des parties environnantes, enfin des *phénomènes d'infection générale,* sont autant de symptômes qui annoncent et caractérisent cette terminaison malheureuse.

Aussitôt qu'elle se manifeste, il faut agir énergiquement contre elle ; éliminer avec l'instrument ou par le feu toutes les parties qui ont de la tendance à se gangrener ; panser la plaie qui en résulte avec les toniques astringents et antiseptiques, tels que les *préparations de quinquina,* le *vin* et la *teinture* de ce médicament, l'écorce de *saule* en poudre et en décoction, l'écorce de *chêne* pulvérisée, le *tan* bien préparé, seul ou uni au *charbon pilé,* à la *suie de cheminée ;* l'*écorce de frêne* commun, l'*essence de térébenthine ;* et parmi les substances minérales, l'*eau de Rabel,* l'*ammoniaque* étendu d'eau, enfin les *chlorites de soude* et *de chaux.*

Pendant qu'on emploie à l'extérieur les substances médicamenteuses que nous venons d'énumérer, on administre à l'intérieur le *camphre,* l'*ammoniaque* liquide (alcali volatil), l'*eau-de-vie,* le *vin,* et en général toutes les préparations susceptibles d'exciter l'économie et de la tonifier.

Pour terminer ce que nous avions à dire sur les plaies, il ne nous reste plus qu'à entrer dans quelques détails sur celles qui sont le résultat de morsures, de piqûres, de coups d'instruments pointus ou tranchants, enfin de coups d'armes à feu.

Les blessures dues à des morsures de quadrupèdes ou de reptiles sont presque toujours contuses et profondes ; il faut donc avoir soin de les sonder, surtout lorsqu'elles ont été faites par des animaux malades ou venimeux, afin de ne point laisser dans l'organisme un principe malfaisant. C'est toujours ainsi qu'on doit se comporter dans le cas de morsures de chiens enragés et de reptiles venimeux.

Si l'examen de la plaie n'avait pas été minutieux, ce ne serait pas tout de suite qu'on s'en apercevrait, car il s'écoule toujours un temps plus ou moins long entre l'*inoculation* ou l'*introduction dans l'organisme* d'une maladie transmissible par *virus* et l'apparition de cette maladie ; mais quand les premiers symptômes se manifestent il n'est souvent plus temps d'agir.

Le traitement à employer en pareille circonstance n'est point, comme on le conseillait autrefois, la compression de la partie malade. Le meilleur moyen de s'opposer à l'absorption du principe

virulent, c'est la *cautérisation immédiate*. Cette cautérisation peut être *actuelle* ou *potentielle;* la première est toujours à préférer, son action étant plus prompte et pouvant facilement se limiter. Si cependant on croyait devoir faire usage des caustiques, il faudrait choisir les plus énergiques. Le *beurre d'antimoine* est celui qu'on emploie dans le cas de morsures d'animaux enragés. On en imprègne les barbes d'une plume qu'on promène ensuite sur toute l'étendue de la plaie.

Quel que soit du reste le mode de cautérisation mis en pratique, il faut toujours avoir soin de débrider les blessures quand elles sont profondes et sinueuses.

En parlant des piqûres en général, nous avons déjà dit quelques mots de la morsure de la vipère. Cette morsure est dangereuse, surtout pendant les fortes chaleurs, et sur les petits animaux domestiques. Ses effets sont d'abord tout à fait locaux et très-prompts à se manifester ; plus tard ils deviennent généraux. La partie blessée se gonfle ; elle est le siége d'une vive douleur ; l'animal éprouve quelques mouvements convulsifs ; enfin, la gangrène peut survenir, mais c'est là le pire ; ordinairement, les choses n'en viennent pas à ce point, et après quelques jours de fièvre et d'anxiété la santé se rétablit. Les scarifications et les frictions avec l'*ammoniaque* sur l'enflure, l'administration de quelques gouttes de ce médicament à l'intérieur, sont les moyens de traitement les plus sûrs et les plus expéditifs.

Les coups de boutoir de sanglier occasionnent des plaies profondes et déchirées ; quand elles se trouvent dans l'épaisseur des tissus, elles ne réclament pas d'autres indications que celles que nous avons données ; mais si elles pénètrent dans la poitrine ou dans le ventre, elles peuvent livrer passage aux organes qui sont renfermés dans ces cavités.

Si nous supposons qu'un chien ait reçu dans l'abdomen un coup de défense, et que les intestins se soient échappés en partie par la blessure, voici comment on devra s'y prendre pour les remettre en place : coucher l'animal sur le côté ou sur le dos, selon l'indication ; nettoyer les viscères herniés du sang, de la poussière, de la boue et des corps étrangers qui pourraient s'être attachés à eux ; les placer sur un linge propre, et les faire rentrer avec précaution et par petites portions. L'opération terminée, on réunit par une suture continue les lèvres de la plaie, en ayant soin de les mettre en contact par leur face interne. On traite ensuite la plaie comme nous l'avons indiqué plus haut.

Quant aux plaies d'armes à feu, elles sont constamment compli-

quées et très-souvent graves. Elles ont une seule ou deux ouvertures, selon que le projectile est resté dans les tissus ou en est sorti après les avoir traversés.

Lorsque deux ouvertures existent, celle d'entrée est toujours la plus petite, la plus étroite; les poils qui l'avoisinent sont entraînés en dedans par le corps vulnérant; celle de sortie, au contraire, est grande et béante; ses bords font saillie au dehors.

Si l'on ne trouvait qu'une seule ouverture, il ne faudrait pas nécessairement en tirer la conclusion que le projectile est resté dans les chairs; car on a des exemples de balles qui sont sorties immédiatement par l'ouverture d'entrée, après avoir été repoussées par une surface élastique. Mais ce sont des cas rares; il est mieux de se mettre à la recherche des corps étrangers et de les extraire au plus vite.

Cette opération n'est pas toujours possible; quelquefois elle est même tellement dangereuse qu'on y renonce. Pour la pratiquer, on se sert du doigt ou de pinces à branches très-allongées et munies d'une sorte de cuillère à leur extrémité. On ne les introduit dans la plaie qu'après l'avoir sondée et avoir reconnu la position du corps étranger.

Si l'on pouvait retirer ce dernier par une contre-ouverture, il faudrait le faire, et ne débrider son trajet qu'avec beaucoup de circonspection.

Un repos absolu, une diète sévère, une ou deux petites saignées générales et locales, enfin l'emploi, sur la partie blessée, de substances pharmaceutiques, émollientes, anodines, antiseptiques, etc., amènent ordinairement une guérison assez prompte.

Si une plaie d'arme à feu s'accompagnait d'une hémorrhagie inquiétante, il faudrait la débrider pour aller faire la ligature du vaisseau ouvert, ou tamponner et exercer une compression sur la partie, si elle reposait sur une base solide.

Souvent ces sortes de plaies se compliquent de fractures; nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant.

Fractures.

Les fractures sont des accidents fréquents chez les animaux de l'espèce canine. Elles sont dues, la plupart du temps, à des violences extérieures, et peuvent se rencontrer à toutes les époques de la vie et dans toutes les parties du corps, puisque les os forment la

charpente animale. Mais certains os, comme ceux des membres et de la poitrine, par exemple, sont, par leurs positions et par leurs dimensions, plus exposés que tous les autres à ces accidents chirurgicaux.

Les fractures ont été divisées en *simples* et en *compliquées*. Une fracture est *simple* quand l'os est nettement partagé en deux parties généralement inégales, et que ces deux parties peuvent être rapprochées sans difficulté; elle est compliquée, au contraire, quand l'os est brisé en plusieurs morceaux, et que les tissus qui l'environnent sont violemment contusionnés, dilacérés et infiltrés de sang et de sérosité. Cette fracture, excessivement grave sous tous les rapports, s'accompagne toujours de très-vives douleurs.

On reconnaît qu'il y a fracture dans un point quelconque de l'économie quand la région anatomique à laquelle l'os fracturé sert de base est douloureuse, plus ou moins engorgée et déformée, et aussi quand il y a de la *mobilité* et de la *crépitation* où rien de semblable ne devrait exister.

Ainsi, supposons que l'os de la jambe (tibia) ou l'os du bras (humérus) soit fracturé, la douleur sera d'autant plus vive et l'engorgement d'autant plus considérable que cette fracture sera plus complexe; il y aura une déformation notable, presque toujours un raccourcissement de la région; l'animal ne pourra pas prendre d'appui sur le membre rompu qui flottera de côté et d'autre au moindre mouvement; enfin en appliquant la main à plat au niveau du point où existe la fracture, on percevra une mobilité inaccoutumée et surtout un bruit dû au frottement des abouts osseux les uns contre les autres.

Si les signes diagnostiques des fractures étaient toujours aussi bien caractérisés que nous venons de le dire, il n'y aurait jamais d'erreurs possibles. Mais dans la pratique les choses ne se passent pas constamment ainsi. Beaucoup de circonstances peuvent empêcher un praticien prudent et expérimenté de se prononcer tout d'abord sur la nature du mal; quelques jours lui sont souvent nécessaires.

Nous n'entrerons dans aucuns détails relatifs aux fractures en particulier : cela nous mènerait trop loin; nous dirons seulement que quelques-uns de ces accidents ont une telle gravité que l'amputation est jugée nécessaire. Tout à l'heure nous reviendrons sur ce point important de la chirurgie canine.

Ramener les fragments osseux dans leur position normale, les y maintenir tout le temps nécessaire pour que leur réunion ou leur soudure s'effectue; empêcher les animaux de déranger l'appareil de

pansement; enfin prévenir et combattre les complications qui surviennent quelquefois : telles sont les indications principales du traitement des fractures.

Quand une fracture est reconnue, la première chose à faire, c'est donc de remettre en place, si toutefois elles ont été entraînées l'une dans un sens et l'autre dans un autre, les parties de l'os divisé. Cette manœuvre très-difficile, impossible même sur les grands animaux domestiques, dans le cas de fractures de membres, ne présente pas d'obstacles sérieux chez les petits. Voici comment elle s'exécute : on étend le membre en le tirant par son extrémité inférieure, tandis qu'un aide le retient par sa partie supérieure. Quand on est parvenu, à l'aide de ces mouvements combinés d'*extension* et de *contre-extension,* à placer sur le même niveau les fragments osseux, on les met en contact et on les y maintient à l'aide du bandage agglutinatif, qui est le plus convenable et celui qui compte aussi le plus de succès. On enduit le membre fracturé d'une solution concentrée de gomme arabique ou de dextrine; on le recouvre ensuite d'une couche d'étoupe et de filasse. On applique sur cette première couche deux ou un plus grand nombre d'attelles qu'on a eu soin d'envelopper de chanvre, d'étoupe ou de vieux linge, et on les assujettit par une longue bande imbibée à chaque tour de la matière emplastique dont on s'est servi.

En supposant l'os de la jambe rompu, l'appareil de pansement doit s'étendre depuis l'extrémité supérieure de la cuisse jusqu'aux premières articulations phalangiennes, et la bande qui le recouvre et le maintient en place doit établir dans toute son étendue une compression uniforme.

Au lieu de la solution de gomme arabique et de dextrine, on pourrait employer le mélange de poix noire et de térébenthine pour unir entre elles les diverses parties du pansement. Mais cette substance agglutinative a l'inconvénient, lorsque les abouts osseux sont soudés, de ne pas permettre d'enlever facilement l'appareil; tandis qu'il suffit de le tremper dans l'eau tiède pour le faire tomber lorsqu'il a été confectionné avec les solutions indiquées plus haut.

Ainsi donc, dans le cas de fracture en général, le bandage dont on fait usage doit fixer les parties osseuses de manière qu'elles soient immobiles, et s'opposer aux mouvements dont le point fracturé pourrait être le centre, en se prolongeant suffisamment au-dessus et au-dessous de ce point. Si ce bandage était trop serré, on s'en apercevrait au bout de vingt-quatre ou trente-six heures par la douleur qu'éprouverait l'animal et par le gonflement des parties situées au-dessous de l'appareil. Il faut alors, pour éviter des acci-

dents sérieux, mortels même, se hâter d'enlever le pansement ou tout au moins de desserrer la ligature qui le comprime.

Enfin, on est quelquefois obligé de resserrer le bandage que le dégorgement des parties molles a éloigné de la peau; mais, hors les circonstances que nous venons d'indiquer, il ne faut toucher à rien avant que le cal ne soit assez solide pour résister à la contraction musculaire et au poids qui pèse sur lui.

L'appareil doit rester en place environ trente jours pour les animaux de l'espèce canine; chez les jeunes sujets, il peut être enlevé du vingt au vingt-cinquième jour. Si, après le temps voulu pour que la réunion des abouts osseux soit complète, on constatait toujours de la mobilité à l'endroit où existait la fracture, il y aurait à craindre que l'animal ne restât estropié pour le reste de ses jours. Car les fausses articulations qui surviennent après les fractures des membres ne sont pas faciles à détruire. On a bien conseillé dans ce cas d'avoir recours à des opérations particulières, mais elles nécessitent constamment l'amputation lorsqu'elles ne réussissent pas.

L'amputation ne doit être mise en pratique que lorsque la vie d'un animal qui a rendu de grands services ou que l'on veut faire servir à la reproduction se trouve sérieusement compromise. Et encore, avant d'en venir à ce moyen extrême, il faut essayer tous ceux que la science met à la disposition du chirurgien. J'ai vu plusieurs fois des cas désespérés, des résections extraordinaires se guérir avec une rapidité étonnante.

Luxations.

On donne le nom de *luxation* à un déplacement complet ou incomplet des surfaces par lesquelles les os se mettent en rapport les uns avec les autres. Toutes les articulations mobiles sont exposées à ces sortes d'accidents, mais à des degrés différents, suivant la conformation ou la disposition des parties osseuses qui les constituent. Ainsi les jointures dont les liens lâches et les mouvements très-étendus, telles, par exemple, que celles de l'épaule (scapulo-humérale), de la hanche (coxo-fémorale), de la rotule (fémoro-rotulienne), etc., etc., sont aussi celles que l'on rencontre le plus souvent luxées. Si quelquefois cet accident a été constaté sur des articulations bornées dans leurs mouvements et pourvues de forts ligaments, c'est qu'une déchirure préalable de l'un de ces moyens

d'attache s'était opérée. Les signes qui décèlent les luxations sont les suivants : un engorgement plus ou moins considérable au niveau de l'articulation lésée, de la douleur au moindre déplacement, une déformation marquée de la région où existe le mal, une gène considérable dans les mouvements dont cette région est le siége, enfin, et pour les membres surtout, de l'allongement ou du raccourcissement.

On a quelquefois confondu les luxations avec les fractures et les fortes contusions ; mais, quand on y fait bien attention, il est possible de ne point commettre cette erreur. D'abord une contusion, quelque forte qu'on la suppose, n'empêchera jamais un os d'exécuter certains mouvements. Ces mouvements pourront être très-limités et même masqués par l'engorgement, c'est très-vrai ; mais, dans la progression, ils seront néanmoins assez manifestes pour que le chirurgien puisse se prononcer.

Nous connaissons les signes caractéristiques des fractures : en les comparant à ceux que nous venons d'indiquer comme appartenant aux luxations, il nous sera facile de reconnaître en quoi les premiers de ces accidents diffèrent des seconds.

Le traitement à employer contre les luxations *simples* ou *compliquées, complètes* ou *incomplètes,* est à très-peu de chose près le même que celui qui a été indiqué pour les fractures.

Remettre par une manœuvre rapide et habile les extrémités des os dans leur situation normale, et les y maintenir au moyen d'un bandage assez solide pour prévenir toute récidive, telles sont les deux conditions essentielles à remplir.

L'appareil de pansement devra rester en place le temps nécessaire pour que les ligaments articulaires, tiraillés, distendus et même rompus, puissent reprendre leurs fonctions.

On se sert presque toujours, comme bandage agglutinatif, de poix noire mélangée à une certaine quantité de térébenthine et à quelques grammes de poudre d'euphorbe. On fait fondre la poix dans un vase en terre à une douce chaleur, et, quand elle est liquéfiée, on y ajoute, en l'agitant, la térébenthine et la poudre en question. On applique ce mélange agglutinatif et irritant, chaud, mais non brûlant. Quand il n'est plus utile, on le fait tomber en l'imprégnant d'huile à manger.

Les chiens sont souvent affectés de boiteries dues à des tiraillements ou à des distensions tendineuses ou ligamenteuses. Ces distensions sont, pour la plupart, le résultat d'une course rapide et longue, d'une excessive fatigue. Elles ne sont point graves en général, et cèdent facilement à un repos de quelques jours et à des

frictions sur les points malades avec un liniment calmant, l'huile opiacée, le populéum laudanisé, l'eau-de-vie camphrée, etc., ou enfin avec un médicament irritant.

De l'Aggravée.

L'aggravée, encore connue sous les noms de *boiteries, pieds échauffés, crevasses aux pieds, pieds fourchus*, est une maladie résultant de l'inflammation du tissu fibro-graisseux qui forme la base des tubercules plantaires de la patte du chien. Elle est occasionnée par des contusions petites et répétées auxquelles sont sans cesse exposés les animaux qui chassent sur un terrain pierreux, raboteux ou couvert de neige et de glace.

Les symptômes de cette affection sont les suivants : au début, chaleur, rougeur, douleur vive et engorgement plus ou moins considérable des tubercules plantaires; le membre lui-même ne tarde pas à se gonfler; il ne peut plus servir à l'appui, et, dans la progression, il est constamment levé. A une période plus avancée de la maladie, la plante du pied se crevasse, suinte un liquide séro-purulent, et la chute de l'ongle peut alors survenir. L'animal souffre beaucoup; il est tourmenté par une fièvre très-forte et refuse tout aliment.

Rarement l'aggravée est une maladie dangereuse lorsqu'elle est traitée à temps, mais elle est peut le devenir lorsqu'on la néglige. Quand elle est peu intense, quelques lotions froides sur les pattes enveloppées d'étoupes, et le repos, en viennent facilement à bout; si elle est plus ancienne et que déjà l'extrémité inférieure des membres soit gonflée, les astringents en lotions et en cataplasmes, tels que l'eau froide tenant en solution de petites quantités de sulfate de fer (couperose verte), le blanc d'Espagne, la terre glaise, la suie de cheminée unie au vinaigre, suffisent pour arrêter les progrès de l'inflammation. Enfin il faut combattre quelquefois l'aggravée par les adoucissants, les calmants, les saignées générales ou locales, pour en obtenir la guérison. Si nous n'avons pas conseillé l'extrait de saturne étendu d'eau comme astringent dans cette maladie, c'est parce que les chiens en se léchant les pattes pourraient s'empoisonner.

De la Parturition.

On donne le nom de *parturition, de mise bas,* d'*accouchement,* à l'expulsion du fœtus de la cavité dans laquelle il s'est développé. Chez les animaux domestiques, les femelles exécutent ordinairement d'elles-mêmes cet acte naturel, à moins que des obstacles imprévus n'exigent, pour qu'il puisse s'effectuer, les secours de l'art.

La chienne met bas plusieurs petits après les avoir portés pendant neuf semaines environ (de soixante à soixante-quatre jours).

La première portée est presque toujours moins nombreuse que celles qui viennent après, et la mise bas est plus douloureuse.

La chienne n'ayant acquis son entier développement que vers la fin de la deuxième année, c'est seulement à cette époque qu'il conviendrait de la livrer au mâle. Mais on a l'habitude de la faire couvrir lorsque les premières chaleurs se manifestent.

Cet état de surexcitation ou d'éréthisme des organes de la génération est annoncé par des signes que tous les chasseurs connaissent parfaitement; il dure *huit*, *dix, douze* et même *quinze* jours sur quelques femelles. Si l'on veut les empêcher de produire à cette époque ou si l'on désire qu'elles soient couvertes seulement par le même chien pour avoir des petits dont les qualités et la race soient bien connues et certaines, il faut les empêcher de sortir et bien les surveiller ; car sans cela elles se livreraient à la première vilaine bête de leur espèce qu'elles rencontreraient. En général il n'est pas prudent, et pour beaucoup de raisons, de s'opposer à la fécondation des femelles chez les animaux de l'espèce canine. La stérilité à laquelle les condamne un simple caprice est pour elles la source de maladies graves. Cependant, comme dans certains cas il devient nécessaire de les priver du mâle, nous allons indiquer d'une manière sommaire les moyens de faire cesser la chaleur ou les désirs sexuels.

Une nourriture rafraîchissante, un exercice modéré; des bains froids en été, tièdes en hiver et au printemps; des purgatifs légers; quelquefois une petite saignée, diminuent l'intensité des chaleurs et les font même disparaître tout à fait. Mais toutes les fois, nous le répétons, que des circonstances majeures ne s'y opposent pas, on doit laisser les animaux concourir à la reproduction de leur espèce.

La conception n'a pas toujours lieu dès le premier accouplement, il en faut quelquefois deux ou trois pour qu'elle s'accomplisse. Les chiennes ne paraissent pas beaucoup incommodées pendant la gestation; vers la septième semaine les mamelles ont augmenté de volume, le ventre devient pendant, et les flancs se creusent. Enfin quelques jours avant le part, les parties extérieures de la génération se gonflent et laissent écouler une matière visqueuse destinée à lubrifier les parties.

La parturition a été divisée en *prématurée, retardée* et *à terme;* et cette dernière elle-même en *naturelle, laborieuse* et *contre nature*. Nous n'avons parlé de ces distinctions, dont la connaissance n'est pas indispensable aux chasseurs, que pour arriver à dire quelques mots du part *laborieux,* du part *contre nature* et de l'*avortement*.

Le premier dépend beaucoup plus de la mère que du fœtus; les femelles jeunes, vigoureuses, énergiques qui produisent pour la première fois, ont souvent une mise bas *pénible, laborieuse, tumultueuse* par excès de force, comme on le dit en langage scientifique. Par contre, les bêtes vieilles, maigres, affaiblies par des maladies organiques, des mauvais traitements, une mauvaise alimentation, ont aussi une parturition *laborieuse, languissante* par excès de faiblesse.

Dans le premier cas, on cherche à régulariser les efforts de la mère, afin qu'elle ne les emploie pas en pure perte; c'est par la saignée qu'on y parvient. Dans le deuxième, on suscite les contractions de l'utérus par l'administration de quelques centigrammes d'ergot de seigle ou des décoctions de rue, de sabine, du vin chaud, etc.

Le part *contre nature* doit dépendre tout à la fois de la mère et du fœtus, ou de l'un des deux seulement. Ainsi les lésions profondes de l'utérus qui mettent obstacle à la sortie du petit sujet, les vices de conformation du bassin, ou bien la mauvaise position d'un fœtus au moment où il est sur le point de franchir l'orifice utérin, et le volume extraordinaire de la totalité ou d'une partie seulement de son corps, sont autant de causes du part contre nature.

Quand, par tous les moyens conseillés jusqu'à présent, on n'a pu obtenir l'expulsion du fœtus de la cavité qui les contient, il faut avoir recours à l'opération césarienne. Le vétérinaire seul est capable, par ses connaissances anatomiques, de pratiquer cette opération avec chances de succès et surtout de juger si elle est absolument nécessaire.

Les soins à donner à la mère après la parturition se réduisent à peu de chose et sont presque exclusivement hygiéniques.

Lorsque la matrice s'est débarrassée des enveloppes fœtales qui auraient pu rester dans son intérieur, il s'écoule, pendant quelques jours encore, par la vulve, des matières muqueuses ou *purgations*, pour me servir d'une expression vulgaire; les mamelles sont gonflées par le lait, et deviennent douloureuses si les nouveau-nés ne se hâtent pas de les vider.

Peu de temps après la mise bas, on présente à la mère un peu de bon bouillon qu'on épaissit avec de la mie de pain, on la couvre bien s'il fait froid; si elle est faible et fatiguée, on relève ses forces par l'administration d'un décilitre de vin chaud et sucré, de cidre ou de bière: on la met vite à un bon régime quand elle doit nourrir un grand nombre de petits (cinq ou six par exemple), car sans cela elle serait bientôt épuisée, et c'est pour éviter ce fâcheux résultat qu'on ne lui en laisse que deux ou trois.

Quant aux suites de la parturition, elles ne doivent nullement inquiéter, si tout, dans cet acte, s'est passé selon l'ordre naturel; mais si la mise bas a été pénible, difficile, la délivrance l'est aussi, et les efforts expulsifs répétés de la mère peuvent amener le renversement du vagin et de la matrice.

Les accidents à redouter sont bien plus graves lorsque le *délivre* ou *arrière-faix* n'est point complétement sorti; le peu qu'il en reste dans la cavité utérine s'y putréfie et occasionne des maladies rapidement mortelles, si on n'a pas soin de faire dans cette cavité quelques injections d'eau tiède légèrement aromatisée et même chlorurée.

De l'Avortement.

L'*avortement* ou *parturition avant terme* est un accident qui a lieu assez fréquemment encore chez les chiennes. Cela n'a rien d'étonnant, car elles sont exposées autant et plus peut-être que toutes les autres femelles domestiques aux coups, aux chutes, aux mauvais traitements en un mot; plus que les autres aussi elles sont obligées de soutenir des courses longues, des marches forcées; enfin leur nourriture est loin d'être toujours suffisante et de bonne qualité.

L'avortement peut survenir à une époque plus ou moins éloignée du terme de la gestation; mais plus il se rapproche de ce

dernier, moins il offre de gravité. Presque toujours il donne pour résultat un fœtus mort ou sans vigueur pour vivre. Beaucoup de femelles n'en sont nullement incommodées; celles cependant chez lesquelles la délivrance se fait difficilement, et elles sont en assez grand nombre, sont exposées aux affections que nous avons indiquées en parlant plus haut des suites fâcheuses de la mise bas.

Les soins à donner aux femelles pendant et après l'avortement ne diffèrent pas de ceux qu'on leur prodigue quand la parturition a lieu à l'époque fixée par la nature; par conséquent, nous ne nous y arrêterons pas.

PATHOLOGIE.

Il nous reste, pour terminer notre travail, à jeter un coup d'œil sur quelques affections externes ou internes, à siége plus ou moins bien connu, que l'on voit fréquemment se développer sur les animaux de l'espèce canine.

Nous aurions pu à ce sujet entrer dans des considérations étendues; mais comme les maladies qui vont nous occuper sont pour la plupart difficiles à reconnaître dès leur début; qu'à l'exception de quelques-unes il est rare qu'elles compromettent prochainement la vie des animaux qu'elles attaquent, qu'elles exigent enfin parfois un traitement très-compliqué, nous avons pensé que, pour ne point nous éloigner de la marche suivie jusqu'alors, il fallait les traiter avec de légers détails et ne faire en quelque sorte que les indiquer, puisque les chasseurs avaient tout le temps nécessaire pour réclamer les soins et les conseils des hommes de l'art.

Les causes des maladies envisagées d'une manière générale ont toutes leur origine dans l'inobservation des règles de l'hygiène; nous avons déjà eu, du reste, occasion de le dire. Envisagées d'une manière particulière, elles sont extrêmement nombreuses.

On les a distinguées en causes *occasionnelles, déterminantes* et *spécifiques*.

La cause *occasionnelle* fait naître la maladie sur un animal qui se trouvait déjà prédisposé à la contracter; la cause *déterminante* est aussitôt suivie de l'affection qu'elle a provoquée; enfin la cause

spécifique produit toujours et dans toutes les circonstances possibles le même effet, la même maladie.

Les maladies ont reçu également des dénominations diverses : elles sont *innées* ou *congéniales,* quand les animaux les apportent en naissant ; *sporadiques,* quand elles n'affectent qu'un seul animal ; *épizootiques,* lorsqu'elles sévissent sur un grand nombre de bêtes de la même espèce ou d'espèces différentes ; enfin *contagieuses,* quand elles peuvent se transmettre d'un animal malade à un animal en bonne santé par l'intermédiaire d'un *virus.*

L'apparition d'une maladie ne suit pas toujours immédiatement la cause qui l'a fait naître : il s'écoule souvent un temps assez long entre l'action et l'effet de cette cause. C'est à ce temps très-variable ou parfaitement limité, selon la nature des maladies, qu'on donne le nom de *période d'incubation.*

Avec de l'attention et la connaissance des habitudes d'une espèce animale, on peut s'apercevoir alors que quelque chose d'extraordinaire se passe dans l'organisme ; que les animaux ne se comportent pas comme de coutume ; en un mot, et pour me servir d'une expression usitée, qu'ils *couvent quelque chose.* C'est à ces signes particuliers, qui précèdent souvent l'apparition des maladies, qu'on a donné le nom de *prodrômes* ou *préludes,* de *signes avant-coureurs.* C'est par eux que beaucoup de chasseurs apprennent l'indisposition prochaine de leurs chiens. Enfin, quand arrive le mal, les symptômes généraux et locaux dénotent bien vite sa nature et son siége aux praticiens exercés.

Les maladies ne marchent pas toutes aussi rapidement les unes que les autres vers leur terminaison. Celles qui sont *aiguës* ou *suraiguës* y arrivent plus vite que celles qui ont revêtu le *type chronique.* Mais quelle que soit, du reste, la forme que prenne une maladie, quelle que soit la rapidité de sa marche, presque toujours il est possible de reconnaître dans son cours plusieurs *périodes* ou *phases* dont les principales sont le *début,* l'*augment* et le *déclin.*

Des Maladies de la peau.

Ces affections, très-communes et souvent très-difficiles à guérir chez les différentes espèces de chiens, méritent sous tous les rapports de fixer l'attention des vétérinaires et des chasseurs.

Jusqu'à présent elles ont été étudiées, à quelques exceptions

près, sous les dénominations collectives de *gale* et de *dartres;* mais bientôt sans doute elles recevront des noms qui seront plus en rapport avec leur nature et leurs propriétés.

1° *De la gale.* — La gale est une inflammation de nature spéciale, ayant son siége primitif à la peau, et des caractères essentiels à peu près identiques chez toutes les espèces d'animaux et même chez l'homme. Elle est contagieuse par virus fixe, et se développe de préférence sur le dos, sur le cou, sous le ventre, sur les membres et dans le pli des articulations. Elle s'accompagne toujours d'une démangeaison tellement forte quelquefois, que les malheureuses bêtes qui en sont affectées se frottent la partie malade jusqu'à ce que leur peau ne soit plus qu'une plaie.

Les symptômes du début de cette maladie sont les suivants: *hérissement* des poils sur la région qui va devenir galeuse; *léger prurit; rougeur* très-peu vive de la peau, sur laquelle on aperçoit de petits *boutons* vésiculaires, blanchâtres à leur sommet. Ces boutons, lorsqu'on les presse entre les doigts, laissent échapper un liquide séreux qui, en se desséchant, forme croûte et tombe par petites plaques ou écailles.

Plus tard, les poils, qui d'abord s'étaient hérissés, deviennent secs, ternes et finissent par tomber; la peau s'épaissit, se ride, se couvre de croûtes grisâtres sous lesquelles se trouvent de petites plaies provenant des vésicules psoriques qui ont été ouvertes par leurs frottements contre les corps étrangers. C'est aussi sous ces croûtes que l'on a rencontré un insecte du genre *sarcopte,* auquel on a donné le nom d'*acare.*

Enfin, à une époque plus avancée de la maladie, on reconnaît qu'il existe dans l'épaisseur du derme de petits corps roulants qui ne sont autre chose que des amas de matière ramollie; ils font saillie à la surface de la peau, qui est rouge, brunâtre et crevassée à leur pourtour. Quand on les ouvre, il se forme à leur place un petit ulcère par lequel est sécrété un liquide ichoreux fétide. Les animaux commencent à perdre l'appétit et la gaieté; ils dépérissent à vue d'œil, et, si l'on ne s'oppose, par un traitement énergique, aux progrès du mal, ils tombent dans le marasme, signal d'une mort prochaine.

Pendant le cours de cette affection, il peut se déclarer sur le même animal trois autres maladies qui sont : 1° l'*ophthalmie* ou maladies des yeux; 2° le *catarrhe auriculaire,* etc.; 3° la *blennorrhée.* Nous parlerons de ces trois affections en temps utile.

Les causes de la gale sont, en première ligne, la *contagion.* Cette maladie se communique en effet avec la plus grande facilité

par la cohabitation et le contact. Qu'un chien véritablement galeux soit introduit dans un chenil, et bientôt, si c'est en été, on verra cette affection se déclarer sur un grand nombre de ceux qui s'y trouvent.

Les logements trop étroits, mal aérés, malpropres; une nourriture insuffisante, de mauvaise qualité; l'accumulation de la graisse sous la peau; enfin le défaut d'exercice, sont encore regardés comme causes occasionnelles de la gale.

Traitement. — Les premières indications à remplir sont de faire cesser les causes qui ont fait naître la maladie, de nettoyer les lieux où les animaux ont séjourné, et de préparer la peau à recevoir les substances médicamenteuses dont on veut faire usage.

C'est dans ce but qu'on modifie le régime alimentaire des animaux, et qu'on nettoie, après avoir coupé les poils s'ils sont longs et épais, la région malade. Quand la maladie est récente, de simples soins de propreté aidés de quelques applications antipsoriques suffisent pour la guérir. Ainsi les *bains tièdes* pendant plusieurs jours, les *bains sulfureux* ensuite; ou bien les embrocations de pommade de peuplier pour assouplir les téguments, et après les frictions avec les pommades d'*helmérie*, de *sulfure de potasse*, l'*onguent antigaleux* de Lebas, la *pommade mercurielle* souffrée en petite quantité; le mélange de

Sel de cuisine, 1 poignée.
Poudre de chasse, 2 coups.
Fleur de soufre, 10 grammes.
Vinaigre de première qualité et essence de térébenthine, 2 décilitres.

Le tout chauffé jusqu'à consistance demi-solide et étalé sur les parties galeuses qu'on frictionne seulement six heures après. Les lotions avec la décoction de tabac à fumer, l'application sur la partie malade d'un mélange de gomme et de savon vert, d'huile de cade, enfin 60 grammes de *nitrate acide de mercure* dans deux litres d'eau de rivière. Tous ces médicaments ont été employés avec succès. Il ne faut pas oublier dans le cours du traitement d'administrer un ou deux purgatifs légers.

Mais si la gale est invétérée, organique elle est presque incurable. On emploie pour la combattre des médicaments plus actifs, les *fondants*, les *mercuriaux*, les *antimoniaux*, les *solutions arsénicales* à l'intérieur et à l'extérieur, qui agissent profondément sur l'organisme et occasionnent quelquefois la mort par empoisonnement, car les chiens ont la mauvaise habitude de toujours se lécher les parties du corps où il existe du mal.

Les maladies qui peuvent être confondues avec la gale sont nombreuses ; leurs caractères ne sont pas toujours parfaitement tranchés ; enfin quelques-uns de leurs symptômes ont la plus grande analogie avec ceux de la première : de là vient sans doute la confusion qui règne sur ce point de pathologie canine.

Comme le traitement à employer dans ces maladies ne diffère pas beaucoup de celui qui a été conseillé contre la gale récente, nous n'entrerons dans aucune explication à ce sujet.

Dartres. — Comme la gale, les *dartres* sont des inflammations particulières de la peau, caractérisées par le développement dans des limites très-restreintes de petits boutons rouges, vésiculeux, réunis en plaques de formes variées et toujours entourées de parties saines.

Ces plaques dartreuses s'accompagnent d'une démangeaison plus ou moins forte, et disparaissent sous une couche de croûtes qui finissent par tomber en écailles furfuracées. Ces maladies sont rarement mortelles ; mais parfois elles sont suivies d'ulcérations plus ou moins profondes qu'on a de la peine à faire cicatriser et qui laissent après elles des traces ineffaçables.

Des auteurs vétérinaires ont attribué aux dartres des propriétés contagieuses que d'autres observateurs leur ont refusées. L'expérience n'ayant pas encore prononcé entre ces deux opinions contraires, nous conseillons aux chasseurs de se comporter dans ce cas comme si la contagion était à redouter.

Selon l'aspect qu'elles présentent, les dartres ont été divisées en *furfuracées* ou *farineuses*, *vives* ou *humides*, et en *rongeantes* ou *ulcéreuses*.

Elles ont pour causes générales celles que nous avons indiquées déjà comme pouvant faire naître la gale, et pour cause particulière, la contagion seulement, d'après quelques praticiens.

C'est particulièrement autour des ouvertures naturelles et sur les parties saillantes du corps que les dartres se développent.

Le traitement de ces affections varie selon leur nature. Les dartres furfuracées, par exemple, exigent un traitement moins compliqué que les dartres humides, et il en est de même de ces dernières par rapport aux dartres ulcéreuses.

Les soins généraux sont les mêmes que pour la gale : ainsi, faire cesser les causes qui ont occasionné la maladie ; préparer la peau à recevoir les agents indicateurs dont on veut faire usage ; calmer l'irritation s'il en existe, telles sont les premières indications à remplir.

C'est pourquoi l'on a recours à un bon régime alimentaire, à la

propreté des lieux où se trouvent les malades; aux lotions, aux fomentations ou embrocations émollientes ou anodines; à l'emploi des purgatifs légers, des diurétiques, de la saignée même dans certains cas, avant de mettre en pratique sur les parties malades les lotions avec l'*extrait de saturne* étendu d'eau, la *lessive,* l'eau sulfureuse, la solution de *nitrate d'argent,* l'*eau phagédénique,* ou les frictions avec les pommades d'*helmerie, soufrée, citrine, mercurielle* simple; les mélanges de *goudron* et de *savon vert,* de *miel* et de *vert-de-gris,* ce dernier ne devant être employé qu'en désespoir de guérison prochaine; l'*onguent vésicatoire,* pour changer la nature de l'inflammation; enfin les *préparations arsénicales.*

Quand un ulcère a remplacé la dartre, il faut s'opposer aux progrès qu'elle pourrait faire, soit en largeur, soit en profondeur. On y parvient par la cautérisation avec des substances escarrotiques, telles que la poudre d'*alun calciné,* le *nitrate d'argent* solide, l'*ammoniaque,* l'*eau phagédénique,* et même avec le *fer chaud.* Seulement, on n'oubliera pas que ces moyens de traitement très-énergiques doivent être accompagnés de l'administration à l'intérieur de purgatifs légers, et précédés d'un exutoire ou séton que l'on place sur la nuque ou sous la poitrine.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans avertir nos lecteurs qu'ils doivent prendre beaucoup de précautions lorsqu'ils emploient des médicaments dans lesquels il entre des substances toxiques, telles, par exemple, que les préparations arsenicales, les préparations mercurielles, enfin les décoctions de tabac; car les animaux en se léchant pourraient s'empoisonner. Ces préparations ne devront pas non plus être continuées pendant un temps trop long, car elles finiraient par altérer profondément la santé des chiens soumis à une semblable médication.

Nous avons dit en parlant de la gale que souvent on voyait survenir dans le cours de cette affection d'autres maladies qui en étaient en quelque sorte la conséquence; en faisant connaître ici ces maladies, notre article sur la gale et les dartres se trouvera terminé.

Maladies des yeux.

Les maladies des organes de la vision ont été divisées en celles des parties externes de l'œil et en celles des parties internes ou *essentielles.*

Les maladies des parties externes sont nombreuses et ont reçu des noms différents selon les causes qui les produisent et les symptômes qui les caractérisent.

Les plaies, les piqûres superficielles, c'est-à-dire qui n'intéressent que les paupières, s'accompagnent souvent d'engorgement considérable de ces parties et de douleurs assez vives. Il faut s'efforcer de faire diminuer l'un et de calmer les autres par des lotions, des fomentations émollientes et anodines, ou des cataplasmes de même nature sur la région malade. On est quelquefois obligé d'avoir recours à la saignée locale ou générale pour combattre l'inflammation qui s'est développée. Les *sangsues* appliquées sur les paupières produisent dans ce cas de bons effets.

Enfin, lorsque les phénomènes inflammatoires qui accompagnent les plaies ou les piqûres des parties externes de l'œil sont récentes, on peut les faire avorter en couvrant l'organe malade de compresses qu'on arrose de temps à autre avec de l'eau froide ou un liquide astringent. On traite ensuite la plaie d'après les indications générales que nous avons tracées dans un autre chapitre.

La *conjonctivite,* ou inflammation de la membrane qui double les paupières à leur face interne, peut être *essentielle* ou *symptomatique,* c'est-à-dire le résultat de causes ayant agi directement sur elle ou la conséquence d'une autre maladie.

Elle est annoncée par la rougeur de la conjonctive, la suppression de la sécrétion des larmes d'abord, puis un larmoiement abondant et la douleur de la partie. Bientôt les paupières se tuméfient, se rapprochent et recouvrent presque entièrement le globe de l'œil ; elles sécrètent un liquide gluant qui se mêle aux larmes et agglutine les cils.

Quand l'ophthalmie externe est très-intense, la membrane conjonctive déborde les paupières et apparaît sur la partie antérieure de l'œil sous la forme d'un bourrelet circulaire dont la teinte varie entre le rouge écarlate et le rouge lie de vin. C'est à ce bourrelet muqueux qu'on donne le nom de *chémosis.*

L'inflammation ne se borne pas toujours à la conjonctive qui tapisse les paupières ; souvent elle se propage à celle qui recouvre le globe de l'œil, ou bien elle gagne les tissus profonds qui se gonflent à leur tour et poussent au dehors l'organe de la vision.

Cette maladie ne dure pas longtemps ; cependant elle se prolonge quelquefois bien au delà des limites ordinaires, et passe à l'état chronique ou se complique de l'inflammation des parties qui sont contenues dans l'œil. Dans ce dernier cas, l'animal souffre beaucoup ; il se défend vigoureusement lorsqu'on cherche à lui ouvrir

l'œil malade, qui devient trouble et finit par s'ulcérer pour livrer passage aux liquides renfermés dans ses chambres.

Les causes qui donnent naissance à l'ophthalmie aiguë externe sont toutes celles qui exercent une action irritante sur la conjonctive : ainsi, les corps étrangers introduits accidentellement entre les paupières et le globe de l'œil, les coups, les contusions, les morsures, les piqûres, l'action d'une vive lumière directe ou réfléchie; les gaz irritants qui se dégagent des chenils malpropres; enfin les affections anciennes de la peau et des muqueuses intestinales.

Traitement. — En premier lieu, il faut s'assurer de la cause qui a produit la maladie, afin de la détruire si cela est possible; car il arrive souvent que la conjonctivite due à une des causes externes que nous venons d'énumérer cesse dès que cette cause a disparu; dans le cas contraire, on aura recours aux émollients d'abord, et, s'ils sont insuffisants, à la saignée générale ou locale; cette dernière, qu'on pratique à l'aide des sangsues appliquées dans le voisinage de l'œil malade, est souvent suivie de très-bons effets.

Les lotions avec les solutions astringentes d'*alun,* de *sulfate de zinc* qu'on mêle à une infusion de mélilot, à l'eau de rose, de plantain, etc., quand il n'y a plus ou presque plus de douleurs et que la maladie a de la tendance à devenir chronique, ont également été employées avec succès.

Si l'ophthalmie résiste aux moyens de traitement qui viennent d'être indiqués, il faut réitérer les évacuations sanguines, et ajouter aux collyres astringents du laudanum ou une décoction concentrée de têtes de pavots. Si le chien n'était pas un animal aussi indocile quand il s'agit de le médicamenter, on pourrait essayer les cataplasmes émollients et calmants sur les yeux; ils produisent de bons résultats chez les grands animaux domestiques.

Lorsque la membrane conjonctive forme au bord libre de chaque paupière un bourrelet muqueux auquel nous avons donné le nom de *chémosis,* on excise ce bourrelet avec des ciseaux courbes sur leur plat; l'hémorrhagie assez abondante qui en résulte calme un peu les phénomènes inflammatoires.

Les vésicatoires sur le front, les sétons aux joues, sur les parties latérales et supérieures du cou, ne doivent être mis en pratique que lorsque la maladie est déjà ancienne et qu'elle paraît vouloir passer à l'état chronique. Il en est de même de la pommade anti-ophthalmique de Desault, et de quelques collyres irritants tels que l'eau céleste, la solution de nitrate d'argent, etc.

Quand l'ophthalmie se manifeste dans le cours de la maladie chez les jeunes chiens, ou pendant qu'une affection de peau rebelle à tout

traitement exerce son action sur l'organisme, on voit souvent se former sur la cornée transparente de petites ulcérations dont il faut arrêter immédiatement les progrès en les touchant avec la pierre infernale.

Si ces ulcérations n'étaient pas traitées en temps opportun, elles occasionneraient la perte de l'œil.

Maladies des oreilles.

En parlant des plaies en général, nous nous sommes occupé de celles qui ont pour siége l'oreille externe; nous n'y reviendrons pas ici.

Les tumeurs de l'oreille, ordinairement molles et fluctuantes, sont presque toujours le résultat de frottements suscités par une douleur prurigineuse due à quelque insecte, à de la gale, à un catarrhe, etc. Ces tumeurs contiennent un liquide filant roussâtre; souvent elles ferment entièrement le conduit auditif et gênent beaucoup les animaux, qui penchent la tête du côté où elles existent et la secouent fréquemment. Quand ces collections purulentes sont bien formées, il faut les percer d'un coup de lancette, de bistouri, de canif même, faire couler en les pressant la sérosité ou le pus qu'elles renferment, injecter avec une petite seringue dans l'intérieur un liquide légèrement irritant, comme le vin tiède, l'eau-de-vie, la teinture d'iode étendue de deux fois son volume d'eau ordinaire, quelquefois la solution affaiblie de nitrate d'argent, et empêcher l'ouverture de se refermer en introduisant une petite mèche d'étoupes dans la plaie.

On donne le nom de *catarrhe auriculaire,* d'*otite,* à l'inflammation de la peau modifiée qui tapisse l'intérieur de l'oreille.

Cette maladie, trop fréquente malheureusement chez les diverses espèces de chiens, et surtout chez ceux dont les oreilles sont longues et pendantes, est pour eux la source de vives douleurs qu'ils témoignent par des hurlements plaintifs dès qu'on leur touche l'organe enflammé.

Le catarrhe auriculaire est annoncé par une démangeaison plus ou moins forte qui porte les animaux à se gratter les oreilles avec leurs pattes et à secouer souvent la tête, bientôt la membrane muqueuse, rouge et gonflée, sécrète un liquide épais, jaunàtre, répandant une odeur extrêmement désagréable.

Les causes de l'*otite* sont nombreuses ; nous n'indiquerons que celles qui paraissent être les plus fréquentes. Ainsi la malpropreté, la présence dans l'intérieur de l'oreille de corps étrangers, d'insectes, de substances âcres et irritantes, enfin les affections anciennes de la peau, sont autant de causes qui figurent en première ligne dans le développement du catarrhe des oreilles.

Si, lorsqu'on possède un chien à oreilles longues et pendantes, on avait soin de les lui nettoyer au moins deux fois par semaine avec de l'eau légèrement savonneuse, il serait moins exposé à contracter une des maladies les plus repoussantes par l'odeur infecte dont elle s'accompagne, et les plus rebelles à toute espèce de traitement quand elle a été négligée dès son début.

La première médication à remplir dans le traitement de cette affection, c'est de rechercher la cause sous l'influence de laquelle elle s'est produite. Si on parvient à la découvrir, on peut obtenir une guérison rapide en la faisant cesser immédiatement et en ayant recours à quelques soins de propreté, à quelques lotions émollientes et anodines. Mais si l'inflammation est déjà ancienne, si la membrane qui tapisse l'intérieur de l'oreille est modifiée dans sa texture et sécrète du pus, l'usage des *révulsifs* et des dérivatifs est alors de rigueur. — On place un séton sur la nuque ou en arrière de l'oreille malade, et, quand la suppuration y est bien établie, on cherche à tarir la sécrétion auriculaire par des lotions et des injections fréquentes de liquides astringents, tels que les *solutions d'alun,* de *sous-acétate de plomb* (*eau de Goulard*), de *sulfate de zinc* (couperose blanche), d'*acétate de chaux ;* les décoctions d'*écorce de chêne,* de *feuilles de ronce,* de *noyer,* etc., etc. On doit aussi essayer de changer le mode d'inflammation en touchant la muqueuse malade avec la solution de nitrate d'argent, et en employant ensuite les teintures de *myrrhe,* d'*aloès,* de *cubèbe,* pour déterger la plaie qui résulte de cette cautérisation légère.

Il ne faut pas oublier que des *purgatifs salins* et des *diurétiques* doivent être administrés de temps à autre à l'animal que l'on a soumis au traitement ci-dessus indiqué.

Le catarrhe auriculaire est regardé généralement comme incurable, ou tout au moins comme très-difficilement guérissable, quand des végétations ou des ulcérations se sont développées à la surface de la membrane intérieure de l'oreille. Ces productions morbides annoncent toujours un état ancien.

Surdité. — Les deux affections de l'oreille que nous venons d'étudier successivement peuvent se compliquer de la perte plus ou moins complète de la faculté d'entendre. Alors cet accident n'est

point permanent : il disparaît quand cesse la maladie qui l'avait occasionné ; il ne réclame pas de traitement particulier.

Mais quand elle est le résultat de l'âge ou d'une paralysie du nerf qui préside à la fonction de l'ouïe, la *surdité* devient *complète* et *définitive*. Cette infirmité est jusqu'à présent réputée incurable sur les animaux.

Poux, Puces. Comment on peut les détruire.

Les puces sont des insectes qui vivent en parasites sur quelques animaux et notamment sur le chien. Elles se multiplient rapidement et sont quelquefois en si grand nombre sur le même animal et le tourmentent à un degré tel qu'il dépérit à vue d'œil. Elles sont aussi plus souvent qu'on ne le pense le point de départ, la cause occasionnelle de certaines affections de la peau confondues jusqu'à présent avec la gale, à cause de quelques symptômes qui sont communs à ces deux maladies ; aussi doit-on leur faire une guerre acharnée.

Les bains d'eau tiède, d'eau savonneuse ne suffisent pas pour détruire les *puces ;* mais on obtient d'excellents effets de ceux qui tiennent en solution du sulfure de potasse (bains sulfureux) et de décoctions de *feuilles de tabac,* de *graines de staphysaigre,* etc. Seulement, dans le cas où l'on ferait usage de ces derniers agents médicamenteux, il faudrait avoir soin, pour éviter tout accident, de plonger ensuite l'animal dans un bain tiède et de le bien laver.

Un auteur anglais, Dalaber-Blains, a encore conseillé pour détruire les puces de faire coucher les chiens sur des copeaux fins et frais de sapin jaune qu'on renouvelle toutes les semaines. Si l'on ne pouvait se procurer ces copeaux, on obtiendrait les mêmes résultats en frottant de temps à autre la peau avec de la résine très-fine.

La négligence des soins de propreté à l'égard des animaux domestiques, la mauvaise alimentation, la misère, en un mot, donnent naissance à une affection dégoûtante due à la présence du *pou.* Cet insecte tourmente aussi les chiens sur lesquels il se développe. Les médicaments qui détruisent les puces font aussi disparaître les poux. Nous y ajouterons l'essence de térébenthine incorporée dans un jaune d'œuf, battu dans un liquide mucilagineux et administré à l'intérieur à la dose de quatre à huit grammes.

Un troisième insecte, auquel les chasseurs donnent le nom de *louvette,* tique des chiens, se cramponne à ces animaux et se nourrit de leur sang. C'est l'*ixode, tique* ou *tiquet,* très-commun dans les

forêts et dont on connaît plusieurs espèces. On le trouve presque toujours attaché d'une manière intime à la peau des oreilles. Pour lui faire lâcher prise, on l'asphyxie en le recouvrant d'un corps gras, d'huile, par exemple, ou bien on l'empoisonne avec les préparations mercurielles, les bains arsénieux, sulfureux, et aussi en lotionnant la partie sur laquelle il est fixé avec des décoctions de *feuilles de tabac* et de *graines de staphysaigre*. Le premier remède doit être préféré, parce qu'il est le plus simple et le moins dangereux.

Maladies intestinales.

Gastrite. Entérite. Coliques. Diarrhée. Dyssenterie. Constipation. Vomissement. Jaunisse.

L'estomac et les intestins du chien sont souvent le siége d'affections particulières se traduisant à l'extérieur par des symptômes qui leur ont fait donner des dénominations différentes.

En première ligne se trouvent la *gastrite* et l'*entérite*, ou inflammation de l'estomac et des intestins.

Les causes qui peuvent donner directement naissance à ces deux maladies sont les aliments de mauvaise qualité; les boissons qui contiennent des principes âcres, irritants; les corps étrangers durs et garnis d'aspérités, tels que les os, les cartilages, etc., que les chiens avalent sans les broyer; les coups sur la région abdominale, enfin l'ingestion dans l'estomac de substances vénéneuses.

La gastrite et l'entérite sont souvent aussi la conséquence des maladies de la peau, telles que la gale, les dartres, la variole, etc.

La première est annoncée par la douleur, lorsqu'on presse avec la main la région épigastrique, et par des vomissements fréquents et pénibles. Les matières rejetées par la gueule sont jaunâtres; la membrane buccale est d'abord rouge, surtout aux gencives, bientôt elle se colore légèrement en jaune; la langue est chargée, la soif est ardente; l'animal est triste, accablé; de temps à autre il a des envies de mordre. — Cette inflammation a une marche rapide; assez rarement elle est mortelle; elle ne dure guère au delà de sept à huit jours; si elle va jusqu'au douzième, on peut la considérer comme chronique.

On combat la gastrite du chien par une diète sévère d'aliments solides; on fait prendre à l'animal des liquides émollients édulcorés

avec le miel, tels que l'eau de mauve, de guimauve, d'orge, de chiendent ; on lui donne également du lait coupé dans lequel on fait dissoudre un peu de gomme arabique, du bouillon de veau, et on lui administre des lavements.

Lorsque la maladie est très-aiguë, la saignée à la jugulaire et la saignée locale à l'épigastre au moyen de sangsues sont parfaitement indiquées. On fait en même temps usage sur cette région de cataplasmes émollients et anodins.

L'inflammation des intestins qui constitue l'*entérite* présente à peu près les mêmes symptômes que l'inflammation de l'estomac. Ainsi elle s'annonce par une respiration laborieuse, de l'insomnie, des douleurs d'entrailles, une forte soif, la chaleur et la sécheresse du nez, de la constipation ou une diarrhée plus ou moins forte. L'animal est souvent couché, et les positions qu'il prend dénotent une grande souffrance ; de temps à autre il regarde son flanc.

Le traitement à employer est le suivant : si la maladie est très-intense au début, on tire de 30 à 90 grammes de sang à des chiens de taille moyenne, et de 120 à 150 grammes à de gros animaux. On peut aussi avoir recours à la saignée locale par les sangsues. On met le malade à une diète sévère ; on ne lui donne que des boissons émollientes et anodines dans lesquelles on introduit de la manne ou quelques grammes de crème de tartre, s'il y a constipation. Les cataplasmes sur le ventre concourent également à calmer la douleur, ainsi que les lavements et les bains tièdes. Si, malgré l'emploi de ces moyens, l'entérite fait des progrès, il faut essayer les irritants, les vésicants même sur les parois abdominales.

Nous avons parlé tout à l'heure du *vomissement,* de la *diarrhée* et de la *constipation ;* nous ne pouvons mieux faire que de terminer cet article par quelques considérations sur ces trois phénomènes morbides.

1° Le *vomissement,* c'est le rejet par la gueule des matières solides ou liquides renfermées dans l'estomac. Les chiens exécutent cet acte avec une grande facilité. Une indigestion, la déglutition de substances irritantes, la présence de vers dans l'estomac et les intestins, enfin une inflammation de ces organes, occasionnent le vomissement. Quand il ne se renouvelle pas, on n'emploie contre lui aucun traitement ; mais si, à de courts intervalles, il reparaît, et surtout s'il s'accompagne de douleurs et d'abattement, il faut s'en inquiéter et faire soigner les animaux. La diète et les médicaments calmants pourront toujours être mis en pratique.

2° La *diarrhée* est le rejet par l'anus de matières liquides, séreuses, avec ou sans coliques ; elle est le résultat d'une débilité très-

grande, de la présence de vers, ou le symptôme d'une inflammation de l'intestin. Presque toujours on la voit accompagner la *maladie* des jeunes chiens, dont elle peut devenir une des plus fâcheuses complications.

Quand la diarrhée dure plus longtemps, elle affaiblit beaucoup les animaux et amène l'inflammation et l'ulcération superficielle du rectum; de là les efforts expulsifs continuels que fait le chien, croyant avoir toujours quelque chose à évacuer.

Le traitement de la diarrhée varie un peu selon la nature de ses causes occasionnelles. En effet, il faut, dans certaines circonstances, la combattre par les purgatifs, tandis que, dans le plus grand nombre de cas, on doit faire usage contre elle des médicaments absorbants, astringents et même des opiacés.

Ainsi la diarrhée produite par la présence dans l'intestin de vers de différentes espèces, se guérit par l'administration de substances vermifuges et ensuite de purgatifs légers; celle qui provient d'une grande débilité se traite par les toniques astringents; celle enfin qui accompagne l'inflammation de l'intestin n'exige presque jamais d'autres moyens curatifs que cette dernière. Si cependant un traitement particulier devenait nécessaire, l'eau de riz, d'amidon, la décoction de têtes de pavots, les préparations opiacées en breuvages et en lavements devraient être employées.

Quand la diarrhée est sanguinolente, elle prend le nom de *dyssenterie.* Elle a toujours pour cause alors une inflammation de la membrane muqueuse intestinale; elle est rare chez le chien.

3° La *constipation* est un retard apporté dans l'expulsion des excréments. Ce n'est pas une maladie spéciale, mais le symptôme de plusieurs affections. Par leur genre d'aliments, les chiens sont plus exposés à être constipés que les autres animaux. On rétablit la liberté du ventre par les boissons miellées, de doux évacuants, tels que la manne, la crème de tartre et même au besoin l'huile de ricin et le sirop de nerprun; mais c'est aux lavements simples ou lavements purgatifs qu'il faut avoir recours.

Quand la masse des matières excrémentitielles arrêtées dans l'intestin est dure, desséchée et résistante, il faut tâcher de la diviser soit avec le doigt si elle se trouve à sa portée, soit avec un instrument qui ressemble à une cuillère, et qu'on nomme *curette,* à cause de son usage.

Des coliques. — Les coliques ne constituent pas non plus à elles seules une affection particulière, on les voit survenir dans un assez grand nombre de maladies dont elles ne sont que le symptôme. Ainsi l'inflammation de l'estomac et des intestins, celle des reins

et de la vessie, la constipation, la difficulté et même l'impossibilité d'uriner, les vers intestinaux, enfin les invaginations de l'intestin, peuvent donner lieu à des coliques.

Les symptômes des coliques sont les suivants : le défaut d'appétit, l'air inquiet de l'animal qui se couche, se relève, regarde son flanc et semble éprouver du côté du ventre des douleurs aiguës. Chez quelques chiens, il y a des mouvements brusques et une certaine tendance à tourner en rond, toujours du même côté.

Les coliques ne durent pas longtemps en général quand elles sont très-vives et continues ; leur durée est plus longue et variable quand elles sont intermittentes. Beaucoup de chiens succombent à la suite de cette affection, quand elle a été négligée dès son apparition.

Le traitement à opposer aux coliques consiste en une saignée, quand on soupçonne une inflammation de leur avoir donné naissance, en bains chauds répétés ; à l'intérieur, on administre les calmants, les anodins en breuvages et en lavements. Si les coliques étaient le résultat d'une constipation opiniâtre, le traitement que nous avons indiqué en parlant de ce dernier phénomène morbide devrait être immédiatement mis en pratique.

De la jaunisse. — La jaunisse est une maladie redoutable chez le chien ; elle a pour caractères la coloration en jaune verdâtre plus ou moins foncé des muqueuses apparentes, de la peau, des urines et même des excréments. Les causes de cette maladie sont peu connues ; toutes les circonstances qui directement ou indirectement amènent une irritation de l'estomac et du foie sont considérées comme pouvant occasionner la jaunisse.

Nous avons vu plusieurs fois cette affection survenir à la suite de coliques violentes ; elle était alors le symptôme d'une invagination de l'intestin. Elle est souvent aussi la conséquence d'une obstruction du canal biliaire.

La *jaunisse* s'annonce par la tristesse, l'accablement, la nonchalance des animaux ; ils refusent les aliments et restent presque toujours couchés. Leur peau et leurs muqueuses apparentes deviennent jaunes ; leurs excréments liquides ou solides sont également colorés et fréquemment mélangés avec du sang. Le chien maigrit de jour en jour ; ses poils se hérissent ; le marasme arrive, et la mort avec lui.

Le traitement de la jaunisse ne réussit pas souvent, car c'est une des maladies les plus meurtrières de l'espèce canine. Cependant on a quelquefois obtenu de bons résultats d'une petite saignée et de breuvages de petit-lait, du mucilage de lin, de décoction de carottes, d'orge, dans lesquelles on ajoute quelques grammes de crème

de tartre, mais pas lorsque la maladie est au début. Si la constipation ne cesse pas, ou si une diarrhée sans douleurs abdominales se manifeste, l'administration de quelques grammes de sulfate de soude ou de magnésie pourra modifier avantageusement l'état de la muqueuse intestinale. En même temps, on aura recours aux lavements amylacés et opiacés. Lorsque l'animal sera convalescent, on le ramènera successivement et lentement à son régime ordinaire.

De la Maladie.

Jusqu'à présent la maladie des jeunes chiens n'a pas reçu de dénominations particulières. Elle a une grande ressemblance avec plusieurs affections que nous avons déjà décrites; mais c'est surtout avec l'inflammation des premières voies respiratoires des autres animaux qu'elle a le plus d'analogie. Bien peu de chiens en sont entièrement exempts; tous, au contraire, paraissent y être plus ou moins prédisposés, selon la race à laquelle ils appartiennent.

L'époque ordinaire de son invasion est celle du passage de la jeunesse à l'âge adulte. Dans quelques races, elle est retardée jusqu'à l'âge de dix-huit mois, deux ans, mais rarement elle dépasse cette époque.

Les chiens qui séjournent dans les grandes villes ont la maladie beaucoup plus forte que ceux qui vivent dans les campagnes.

Les symptômes de cette affection sont la tristesse, la nonchalance, une diminution notable de l'appétit. Bientôt la faiblesse est extrême; l'animal n'écoute plus le commandement; sa tête est pesante; il s'ébroue et tousse de temps en temps; la soif est ardente; par le nez, il s'écoule un liquide vert jaunâtre qui obstrue les narines; les yeux sont chassieux; la respiration s'accélère, et une légère diarrhée s'établit.

Si l'état du malade ne s'améliore pas, l'affaiblissement augmente, et bientôt le chien ne peut plus se soutenir sur son train de derrière; ses yeux se creusent, deviennent ternes, s'ulcèrent même quelquefois; une bave écumeuse et filante s'échappe de la gueule; la diarrhée est très-forte; enfin il survient des mouvements convulsifs et la vie s'éteint. Si, au contraire, la maladie doit se terminer d'une manière favorable, on voit diminuer successivement l'intensité des symptômes que nous avons décrits en premier lieu; l'appétit revient, et avec lui la vigueur et la gaieté de l'animal.

La maladie du chien dure ordinairement de vingt à quarante jours ; elle se complique souvent : 1° d'une ophthalmie très-grave s'accompagnant d'ulcérations sur la cornée lucide ; 2° de l'inflammation des bronches, du poumon et des plèvres ; 3° d'une irritation de l'intestinale et des voies génito-urinaires ; 4° enfin, des phénomènes nerveux peuvent aussi l'accompagner et même persister quand elle a complétement disparu. Les convulsions épileptiques sont toujours fatales.

Il n'y a peut-être pas un médicament qui n'ait été essayé contre la maladie des chiens ; aussi ne doit-on pas s'étonner de la quantité des remèdes conseillés et indiqués comme *infaillibles* par un grand nombre de personnes. Ces remèdes, parfois utiles, n'ont pas répondu à l'opinion qu'on s'était faite de leurs vertus curatives ; c'est par ce motif qu'ils ont été successivement mis de côté. Il n'existe donc pas de *spécifique* contre la maladie. Nous rejetons comme parfaitement inutiles et même comme dangereux dans certains cas l'emplâtre de poix sur la tête, l'introduction dans le nez de la poudre d'ellébore, du vinaigre, l'administration de pilules composées d'huile d'olive ou de mercure et de tabac, etc. Le traitement que l'on met le plus souvent en pratique, et aussi celui qui compte le plus de succès, consiste dans l'application d'un séton ou d'un autre exutoire sur un point indéterminé du corps. Si l'animal est énergique, on fait une saignée, et en même temps on lui donne des breuvages gommeux ou mucilagineux chauds, édulcorés avec le miel, le sirop de guimauve, le sucre, la mélasse, etc. La diète, les bains et les lavements émollients sont également nécessaires pour combattre avantageusement l'inflammation.

Lorsqu'on s'est assuré qu'il n'existe point chez l'animal malade d'irritation gastro-intestinale, on peut administrer quelques laxatifs soit en breuvage, soit en lavement ; ces médicaments sont même indiqués dans le cas de constipation. Mais il faut bien prendre garde d'occasionner une forte diarrhée ; car, quand cette dernière survient dans le cours de la maladie, elle est redoutable et doit être immédiatement arrêtée. Il en est de même des convulsions, que l'on combat par le camphre, l'éther, l'opium à doses fractionnées.

Quelques personnes conseillent, au début de la maladie, l'usage de l'émétique à la dose de cinq à huit centigrammes, elles disent en avoir obtenu d'excellents résultats ; elles cessent l'emploi de ce moyen dès que le vomissement est produit. Quand la maladie devient chronique, on peut essayer les décoctions de quinquina ou mieux le sulfate de quinine.

En résumé, la *saignée* au début, et, selon quelques observateurs,

l'administration de l'*émétique à dose vomitive,* l'usage de *médicaments adoucissants* et *calmants,* les *exutoires,* les *purgatifs légers* s'il y a de la constipation ; les *antispasmodiques,* lorsque les *convulsions* se manifestent ; enfin, dans le cas de *chronicité* du mal et de *faiblesse* de l'animal, le *quinquina* et les *toniques* : tels sont les moyens de traitements rationnels de la maladie des chiens.

Vers intestinaux.

Dans les intestins du chien, on trouve des vers de différentes espèces qui vivent et se reproduisent avec une étonnante rapidité. Ces vers sont le *ténia,* le *strongle,* l'*ascaride,* etc. Ils tourmentent beaucoup les animaux et sont souvent la cause de coliques violentes et de convulsions épileptiformes.

Quelques symptômes dénotent chez les chiens la présence de vers intestinaux. Si ces derniers sont en grand nombre, l'animal maigrit, quoiqu'il mange beaucoup ; son poil devient terne, il se hérisse ; la nuit il se plaint ; une toux légère d'abord, forte et quinteuse ensuite se déclare ; souvent des vers morts sont rejetés avec les excréments.

Les vers ne sont dangereux que sur les jeunes animaux ; on les détruit en administrant au chien, le matin, à jeun, pendant un ou plusieurs jours, une décoction concentrée de 15 à 30 grammes d'écorce fraîche de racine de grenadier, et le lendemain un purgatif, si ce sont des ténias ; ou bien le calomélas (proto-chlorure de mercure) et l'essence de térébenthine battue dans un jaune d'œuf, si ce sont des strongles ou des ascarides.

Il faut avoir soin de bien sucrer la décoction d'écorce de racine de grenadier, pour en masquer la saveur et en détruire en partie l'astringence.

De l'Obésité.

On donne ce nom à l'embonpoint porté à l'excès. L'obésité est un signe de santé ; mais elle peut aussi devenir la source de beaucoup de maladies. Une nourriture trop abondante et le défaut d'exercice l'occasionnent ; l'exercice et l'abstinence aidée d'une légère purgation la détruisent. Les chiens auxquels on a enlevé les organes de la génération sont très-exposés à l'obésité.

De l'Hydropisie.

Cette affection n'est pas rare chez les chiens ; elle est produite par l'accumulation d'une quantité d'eau plus ou moins considérable dans le thorax ou l'abdomen ; de là les noms d'*hydrothorax* et d'*ascite* qu'on lui a donnés.

Parmi les causes nombreuses qui peuvent occasionner l'*ascite* et l'*hydrothorax,* nous citerons l'inflammation des membranes séreuses qui tapissent les cavités abdominales et thoraciques ; les maladies du cœur et des gros troncs vasculaires ; l'altération profonde du foie, etc.

L'*hydropisie thoracique* est toujours une maladie grave, elle est annoncée par une respiration accélérée et gênée au moindre exercice ; l'animal finit par mourir suffoqué.

L'*hydropisie abdominale* ne tue pas aussi rapidement les animaux que l'*hydrothorax ;* mais elle n'en n'est pas moins une affection sérieuse, à cause de la difficulté qu'on éprouve à faire disparaître totalement le liquide qui s'est accumulé dans le ventre.

Voici quels en sont les symptômes : l'animal mange beaucoup et cependant il maigrit ; il boit aussi plus souvent qu'il n'en avait l'habitude ; le ventre prend peu à peu des dimensions plus grandes ; il est pendant, tandis que les os du dos sont très apparents et semblent vouloir percer la peau ; la respiration s'accélère ; elle devient pénible ; enfin arrive la suffocation.

Pour guérir l'hydropisie, on a essayé, mais presque toujours sans succès, la ponction des cavités à l'aide de la lancette ou du trois-quarts ; les animaux succombaient peu de temps après cette opération, ou le liquide ne tardait pas à se reformer.

On a essayé également les diurétiques à l'intérieur et à l'extérieur et on a ajouté à leur action celle des révulsifs au voisinage de la région malade. C'est le traitement qui compte le plus de succès. Le nitrate de potasse (sel de nitre), l'oxymel et le vinaigre scillitiques, la poudre de digitale, sont les médicaments diurétiques le plus employés.

Médicaments propres à faire vomir.

Quand on soupçonne un chien d'avoir mangé de la charogne empoisonnée ou d'avoir ramassé une boulette, la seule chose à tenter,

c'est de le faire vomir ; de cinq à dix centigrammes d'*émétique* ou de *turbith minéral* produisent immédiatement l'effet désiré.

Affections nerveuses.

Les affections nerveuses ne sont pas plus connues chez les chiens que chez les autres espèces d'animaux domestiques, et ajoutons qu'elles ne sont pas plus curables. Ainsi l'*épilepsie* qui se caractérise par des attaques brusques, instantanées, rapides, se renouvelant à des intervalles qui n'ont rien de déterminé, ne cède presque jamais au traitement, quel qu'il soit, qu'on lui oppose. Il ne faut pas confondre toutefois, comme on le fait si souvent, les attaques d'épilepsie véritable avec des convulsions épileptiformes qui sont toujours la conséquence de la maladie, des douleurs de la dentition ou de la présence de vers dans l'intestin.

La *chorée* ou danse de *Saint-Guy* vient souvent compliquer la maladie des chiens parvenue à sa dernière période. Cette affection nerveuse est peu connue ; elle est caractérisée par des mouvements continuels et involontaires de flexion et d'extension généraux ou partiels. Ainsi tantôt c'est un ou plusieurs membres, d'autres fois c'est la tête, le cou, qui sont affectés. La chorée dure plusieurs mois et même des années ; les jeunes chiens qu'elle attaque en guérissent souvent en se développant ; mais il est de malheureux animaux sur lesquels elle persiste toujours. On a essayé bien des médicaments et surtout les antispasmodiques contre la danse de Saint-Guy sans aucun résultat.

Quant à la *paralysie* qui se manifeste également sur la fin de la maladie, elle se traite par les révulsifs énergiques sur la peau et sur le tube intestinal. La saignée, les purgatifs, la strychnine à doses médicamenteuses, le galvanisme même, enfin les vésicatoires et les charges irritantes sur le dos et les reins ont été tour à tour mis en pratique avec plus ou moins de succès.

De la Rage.

La rage est la plus terrible des maladies de l'espèce canine ; elle est inconnue dans son essence et se transmet de l'animal qui en est affecté à un autre de son espèce ou d'espèce différente, et même à l'homme, au moyen d'un virus fixe mélangé dans la gueule avec la salive.

Le chien paraît être le seul des animaux domestiques sur lequel cette affreuse maladie se développe spontanément ; les autres ne la contractent que par suite d'inoculation.

On croyait autrefois que la rage était plus fréquente en été que dans les autres saisons ; mais des expériences réitérées ont prouvé qu'à cet égard il n'existait rien de positif.

Les causes de cette maladie ne sont guère mieux connues que sa nature, et aujourd'hui on se perd encore en conjectures sur les circonstances qui favorisent son développement spontané.

Elle est annoncée par un ensemble de symptômes dont les prin cipaux sont : au début, de la tristesse, de l'inappétence ; le chien recherche les lieux sombres pour s'y blottir ; son œil est plus brillant, plus rouge qu'à l'ordinaire ; quelques-uns passent la langue sur tous les corps qui se trouvent à leur portée, et le plus grand nombre vont flairer les autres chiens et leur lèchent également les organes de la génération ; on les voit souvent lapper leur urine,

Si la maladie a été inoculée par la morsure d'un autre animal, le chien qui est sur le point d'avoir un accès se gratte violemment la partie mordue ; il n'a pas, comme on l'a cru pendant longtemps, horreur des liquides ; mais la douleur qu'il éprouve à les déglutir fait qu'il n'y touche pas, malgré la soif ardente qui le tourmente et le désir qu'il a de l'apaiser. A cette époque le caractère de l'animal change ; il n'obéit plus aussi bien à la voix de son maître, il paraît maussade ; son cri est rauque, incomplet, et tellement caractéristique qu'il suffit de l'avoir entendu une seule fois pour le reconnaître de loin et diagnostiquer la rage.

Quand les premiers actes offensifs surviennent, le chien fuit son maître ; on dirait qu'il sent sa position, et qu'il redoute de porter la dent, dans un accès, sur celui qui l'a nourri et élevé. Il est rare en effet qu'un chien enragé morde la personne qui a toujours pris soin de lui ; cependant cela n'est pas sans exemple malheureusement ; mais n'y avaient-ils pas été poussés par une correction?

C'est contre les chats ordinairement que les chiens enragés dirigent d'abord leur fureur ; ensuite ils attaquent les chiens, les autres animaux et même l'homme, sur lesquels ils se jettent sans aucune provocation, lorsqu'ils sont libres. Si l'on a eu soin de les attacher solidement à l'apparition des premiers symptômes, ils secouent violemment leur chaîne, la mordent avec force, et cherchent à détruire leur loge. Cet état ne dure pas au delà de quelques jours, de trois à cinq au plus ; l'animal tombe paralysé du train de derrière et succombe dans un accès.

Tels sont les symptômes de la *rage furieuse* : la rage qu'on nomme

muette ne se présente pas de la même manière ; son symptôme le plus caractéristique est la paralysie de la gueule, qui reste constamment ouverte. Il faut bien se garder d'attribuer cet état à la présence d'un obstacle d'un corps étranger arrêté dans la gorge. Elle tue également les animaux en peu de temps.

Ces deux affections sont sans remède, et le plus sage parti lorsqu'elles se manifestent est d'attacher solidement les animaux ou de les enfermer pour les empêcher de s'échapper ; un coup de fusil met un terme à tous leurs maux.

Lorsqu'un animal a été mordu par un chien enragé, il faut, si la plaie est profonde, la débrider, la faire saigner, la nettoyer ensuite et la cautériser avec le feu. Si l'on ne peut s'en procurer et qu'on ait à sa disposition un caustique quelconque, le *beurre* d'*antimoine,* par exemple, qui est réputé le meilleur dans ce cas, on promène sur la plaie un pinceau imprégné de ce liquide ; mais c'est le feu que nous recommandons de préférence.

Le temps que met la rage communiquée à se manifester n'a rien de déterminé ; nous l'avons vue survenir après neuf jours, après quinze jours, après vingt et un jours, après un, deux et même trois mois. Il n'y a donc de sécurité à avoir, lorsqu'on possède un animal mordu par un chien enragé, qu'après six mois au moins d'observation assidue et de précautions.

Age du chien.

Les dents du chien fournissent, pendant un temps limité, des renseignements sur son âge ; mais ces renseignements sont loin d'avoir le degré de certitude et d'exactitude qu'ils possèdent sur les autres animaux.

Les dents du chien sont au nombre de quarante-deux, dont douze *incisives,* quatre *canines* ou *crochets* et vingt-six *molaires,* elles sont caduques et de remplacement. Les *incisives* sont plus développées à la mâchoire supérieure qu'à l'inférieure ; elles se divisent en *pinces* ou dents du milieu, en *mitoyennes* et en *coins*. Leur partie libre, dans une dent vierge, imite assez bien une fleur de lis ; leur racine, très-longue, est solidement enchassée dans les os de la mâchoire.

Lorsque la dent use, c'est le lobe moyen qui disparaît le premier ; vient ensuite l'usure régulière des lobes latéraux.

En naissant le chien possède ordinairement ses dents incisives et ses crochets. Vers deux mois, le remplacement des dents de lait

commence à s'effectuer ; les pinces tombent les premières, viennent ensuite les mitoyennes, et après les coins et les crochets vers cinq mois ; à huit mois environ l'éruption est complète.

A un an les dents sont fraîches, blanches, et n'ont subi aucune usure.

A partir de ce moment, l'usure commence et les pinces de la mâchoire inférieure ont perdu leur trèfle ou fleur de lis.

A deux ans, elles sont rasées, comme on dit.

A trois ans, rasement des mitoyennes inférieures et des pinces supérieures.

A quatre ans, les dents prennent une teinte d'un blanc sale ; les crocs commencent à jaunir et les mitoyennes de la mâchoire supérieure à raser.

A cinq ans, leur rasement est complet. Passé cette époque, on ne peut plus tirer de l'inspection des dents pour l'âge que des indices vagues.



LÉGISLATION DE LA CHASSE.



La loi salique (440) est la première, en France, qui mentionne des dispositions relatives à la chasse. Depuis lors, jusqu'au règne de Charlemagne (813), on ne trouve aucune trace de prohibition, à l'exception toutefois d'une ordonnance, qui défend seulement aux ecclésiastiques d'aller à la chasse ; il est donc présumable qu'au commencement de la monarchie la chasse était libre pour tous. A défaut de loi, chacun se faisait justice à sa manière, témoin Gontran, roi de Bourgogne, qui fait lapider son chambellan pour avoir tué un buffle dans ses forêts... Enguerrand de Coucy qui fait pendre en 1270, sous le règne de saint Louis, deux jeunes gentilshommes qui avaient chassé sur ses terres.

Alors les provinces arrêtaient entre elles des dispositions prohibitives, toujours au profit des nobles et au préjudice des roturiers. Quelques villes rachetaient pourtant, au moyen de redevances, le droit de chasse pour leurs habitants ; mais, hormis les deux monstrueux exemples signalés plus haut, les peines encourues par les délinquants n'étaient d'ordinaire que l'amende, la confiscation ; le tout réglé arbitrairement.

En compulsant les chroniques du temps, afin de remonter à l'origine de la peine de mort appliquée pour délit de chasse, le premier document est de 1283 (Coutumes de Beauvoisis).

La première ordonnance restrictive du droit de chasse a paru en 1318 sous Philippe-le-Long. Elle porte que les délinquants seront condamnés à l'amende et à la prison.

Charles VI y ajouta la confiscation des engins.

Louis XI *prononça la peine de mort*.

Charles VIII la laissa subsister.

François Ier l'autorisa dans le seul cas de récidive.

Henri II, voulant éviter l'application d'une peine aussi rigoureuse,

fixa pour le gibier un prix dont la modicité rendit moins fréquents les délits de chasse.

Charles IX (auteur de la *Chasse royale*), n'imitant pas l'indulgence de son prédécesseur, fit appliquer la peine de mort. Un édit enregistré au Parlement *enjoint aux laboureurs et autres de ne mener dans les champs que des chiens ayant le jarret coupé.*

Henri IV, nonobstant sa bonté proverbiale, ajouta à cette peine les verges, le carcan et le bannissement.

Louis XIII ne changea rien à ces dispositions, mais sous son règne la peine de mort ne fut pas appliquée pour délit de chasse. Ce monarque se dédommagea sur les duellistes.

Louis XIV supprima la peine de mort.

Louis XV confirma les ordonnances de Louis XIV; toutefois, il fit paraître un arrêté portant défense du port d'armes à feu en Corse sous peine de mort. Cette rigueur était motivée par les nombreux assassinats qui se commettaient dans l'île.

Sous Louis XVI, la révolution de 1789 ayant aboli les priviléges et abrogé toutes les ordonnances antérieures, l'Assemblée nationale, par une loi en date du 30 avril 1790, étendit à tous les propriétaires le droit de chasse, et prononça en répression des délits la confiscation des engins, l'amende et la prison.

L'arrêté du Directoire exécutif de 1796 (an v) interdit la chasse seulement dans les forêts nationales, et maintient la loi de 1790.

Le décret du 12 mars 1806 fixe le prix des permis de port d'armes à 30 francs.

Celui du 4 mai 1812 stipule les peines encourues par les braconniers, et fixe de six jours à un mois la durée de la prison.

La loi du 28 avril 1816, sans abroger les ordonnances, lois et décrets qui régissent la matière, réduit à 15 fr. le permis de port d'armes, et supprime la faculté accordée par le décret du 22 mars 1811, aux personnes décorées des ordres français, de ne payer que 1 fr. pour l'obtention du permis de port d'armes.

En résumé, les priviléges ayant disparu en 1789, les lois antérieures furent rapportées et remplacées par celle du 30 avril 1790, qui a continué à être en vigueur jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi en date du 3 mai 1844 (1).

(1) Voir le *Traité complet du droit de chasse*, par M. Petit, conseiller à la Cour royale de Douai. Paris, 1838.

LOI

SUR LA POLICE DE LA CHASSE.

Au palais des Tuileries, le 3 mai 1844.
(*Promulguée le 4 mai.*)

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous, présents et à venir, Salut.

Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

SECTION PREMIÈRE.

De l'Exercice du droit de chasse.

ARTICLE 1er. — Nul ne pourra chasser, sauf les exceptions ci-après, si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente.

Nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants-droit.

ART. 2. — Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenant à une habitation, et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

ART. 3. — Les préfets détermineront, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse, dans chaque département.

ART. 4. — Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise.

En cas d'infraction à cette disposition, le gibier sera saisi, et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, en vertu soit d'une ordonnance du juge de paix, si la saisie a eu lieu au chef-lieu de canton, soit d'une autorisation du maire, si le juge de paix est absent, ou si la saisie a été faite dans une commune autre que celle du chef-lieu. Cette ordonnance ou cette autorisation sera délivrée sur la requête des

agents ou gardes qui auront opéré la saisie, et sur la présentation d'un procès-verbal régulièrement dressé.

La recherche du gibier ne pourra être faite à domicile que chez les aubergistes, chez les marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public.

Il est interdit de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs ou des couvées de faisans, de perdrix et de cailles.

Art. 5. — Les permis de chasse seront délivrés, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département dans lequel celui qui en fera la demande aura sa résidence et son domicile.

La délivrance des permis de chasse donnera lieu au payement d'un droit de quinze francs (15 fr.) au profit de l'État, et de dix francs (10 fr.) au profit de la commune dont le maire aura donné l'avis énoncé au paragraphe précédent.

Les permis de chasse seront personnels; ils seront valables pour tout le royaume, et pour un an seulement.

Art. 6. — Le préfet pourra refuser le permis de chasse :

1° A tout individu majeur qui ne sera point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère ne serait pas inscrit au rôle des contributions;

2° A tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 42 du Code pénal, autres que le droit de port d'armes;

3° A tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique;

4° A tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre, de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition; d'entraves à la circulation des grains; de dévastations d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme;

5° A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie ou abus de confiance.

La faculté de refuser le permis de chasse aux condamnés dont il est question dans les §§ 3, 4 et 5, cessera cinq ans après l'expiration de la peine.

Art. 7. — Le permis de chasse ne sera pas délivré :

1° Aux mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis;

2° Aux mineurs de seize à vingt et un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions;

3° Aux interdits;

4° Aux gardes champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi qu'aux gardes forestiers de l'État et aux gardes-pêche.

Art. 8. — Le permis de chasse ne sera pas accordé :

1° A ceux qui, par suite de condamnations, sont privés des droits de port d'armes;

2° A ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la présente loi;

3° A tout condamné placé sous la surveillance de la haute police.

Art. 9. — Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne, à celui qui l'a obtenu, le droit de chasser de jour, à tir et à courre, sur ses propres terres, et sur les terres d'autrui avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

Tous autres moyens de chasse, à l'exception des furets et des bourses destinées à prendre le lapin, sont formellement prohibés.

Néanmoins les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage, autres que la caille, et les modes et procédés de cette chasse;

2° Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières;

3° Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier, pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit appartenant au propriétaire ou au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés.

Ils pourront également prendre des arrêtés :

1° Pour prévenir la destruction des oiseaux;

2° Pour autoriser l'emploi des chiens levriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles;

3° Pour interdire la chasse pendant les temps de neige.

Art. 10. — Des ordonnances royales détermineront la gratification qui sera accordée aux gardes et gendarmes, rédacteurs de procès-verbaux ayant pour objet de constater les délits.

SECTION DEUXIÈME.

Des Peines.

Art. 11. — Seront punis d'une amende de seize à cent francs :

1° Ceux qui auront chassé sans permis de chasse;

2° Ceux qui auront chassé sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire.

L'amende pourra être portée au double, si le delit a été commis sur des terres non dépouillées de leurs fruits, ou s'il a été commis sur un terrain entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, mais non attenant à une habitation.

Pourra ne pas être considéré comme délit de chasse le fait du passage des chiens courants sur l'héritage d'autrui, lorsque ces chiens seront à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leurs maîtres, sauf l'action civile, s'il y a lieu, en cas de dommage;

3° Ceux qui auront contrevenu aux arrêts des préfets concernant les

oiseaux de passage, le gibier d'eau, la chasse en temps de neige, l'emploi des chiens lévriers, ou aux arrêtés concernant la destruction des oiseaux et celle des animaux nuisibles ou malfaisants ;

4° Ceux qui auront pris ou détruit, sur le terrain d'autrui, des œufs ou couvées de faisans, de perdrix ou de cailles ;

5° Les fermiers de la chasse, soit dans les bois soumis au régime forestier, soit sur les propriétés dont la chasse est louée au profit des communes ou établissements publics, qui auront contrevenu aux clauses et conditions de leurs cahiers de charges relatives à la chasse.

Art. 12. — Seront punis d'une amende de cinquante à deux cents francs, et pourront en outre l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois :

1° Ceux qui auront chassé en temps prohibé ;

2° Ceux qui auront chassé pendant la nuit ou à l'aide d'engins et d'instruments prohibés, ou par d'autres moyens que ceux qui sont autorisés par l'article 9 ;

3° Ceux qui seront détenteurs ou ceux qui seront trouvés munis ou porteurs, hors de leur domicile, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés ;

4° Ceux qui, en temps où la chasse est prohibée, auront mis en vente, vendu, acheté, transporté ou colporté du gibier ;

5° Ceux qui auront employé des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le gibier ou le détruire ;

6° Ceux qui auront chassé avec appeaux, appelants ou chanterelles.

Les peines déterminées par le présent article pourront être portées au double contre ceux qui auront chassé pendant la nuit sur le terrain d'autrui et par l'un des moyens spécifiés au § 2, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée.

Les peines déterminées par l'article 11, et par le présent article, seront toujours portées au maximum, lorsque les délits auront été commis par les gardes champêtres ou forestiers des communes, ainsi que par les gardes forestiers de l'État et des établissements publics.

Art. 13. — Celui qui aura chassé sur le terrain d'autrui sans son consentement, si ce terrain est attenant à une maison habitée ou servant à l'habitation, et s'il est entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, sera puni d'une amende de cinquante à trois cents francs, et pourra l'être d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

Si le délit a été commis pendant la nuit, le délinquant sera puni d'une amende de cent francs à mille francs, et pourra l'être d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice, dans l'un et l'autre cas, s'il y a lieu, de plus fortes peines, prononcées par le Code pénal.

Art. 14. — Les peines déterminées par les trois articles qui précèdent pourront être portées au double si le délinquant était en état de récidive, et s'il était déguisé ou masqué, s'il a pris un faux nom, s'il a usé de violence envers les personnes, ou s'il a fait des menaces, sans préjudice, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par la loi.

Lorsqu'il y aura récidive, dans les cas prévus en l'article 11, la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois pourra être appliquée si le délinquant n'a pas satisfait aux condamnations précédentes.

ART. 15. — Il y a récidive lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant a été condamné en vertu de la présente loi.

ART. 16. — Tout jugement de condamnation prononcera la confiscation de filets, engins et autres instruments de chasse. Il ordonnera, en outre, la destruction des instruments de chasse prohibés.

Il prononcera également la confiscation des armes, excepté dans les cas où le délit aura été commis par un individu muni d'un permis de chasse, dans le temps où la chasse est autorisée.

Si les armes, filets, engins ou autres instruments de chasse n'ont pas été saisis, le délinquant sera condamné à les représenter ou à en payer la valeur, suivant la fixation qui en sera faite par le jugement, sans qu'elle puisse être au-dessous de cinquante francs.

Les armes, engins ou autres instruments de chasse, abandonnés par les délinquants restés inconnus, seront saisis et déposés au greffe du tribunal compétent. La confiscation et, s'il y a lieu, la destruction en seront ordonnées sur le vu du procès-verbal.

Dans tous les cas, la quotité des dommages-intérêts est laissée à l'appréciation des tribunaux.

ART. 17. — En cas de conviction de plusieurs délits prévus par la présente loi, par le code pénal ordinaire ou par les lois spéciales, la peine la plus forte sera seule prononcée.

Les peines encourues pour des faits postérieurs à la déclaration du procès-verbal de contravention pourront être annulées, s'il y a lieu, sans préjudice des peines de la récidive.

ART. 18. — En cas de condamnation pour délits prévus par la présente loi, les tribunaux pourront priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excédera pas cinq ans.

ART. 19. — La gratification mentionnée en l'article 10 sera prélevée sur le produit des amendes.

Le surplus desdites amendes sera attribué aux communes sur le territoire desquelles les infractions auront été commises.

ART. 20. — L'article 463 du Code pénal ne sera pas applicable aux délits prévus par la présente loi.

SECTION TROISIÈME.

De la Poursuite et du Jugement.

ART. 21. — Les délits prévus par la présente loi seront prouvés, soit par procès-verbaux ou rapports, soit par témoins, à défaut de rapport et procès-verbaux, ou à leur appui.

Art. 22. — Les procès-verbaux des maires et adjoints, commissaires de police, officier, maréchal-des-logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres, ou gardes assermentés des particuliers, feront foi jusqu'à preuve contraire.

Art. 23. — Les procès-verbaux des employés des contributions indirectes et des octrois feront également foi jusqu'à preuve contraire, lorsque, dans la limite de leurs attributions respectives, ces agents rechercheront et constateront les délits prévus par le § 1er de l'article 4.

Art. 24. — Dans les vingt-quatre heures du délit, les procès-verbaux des gardes seront, à peine de nullité, affirmés par les rédacteurs devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit aura été commis.

Art. 25. — Les délinquants ne pourront être saisis ni désarmés ; néanmoins, s'ils sont déguisés ou masqués, s'ils refusent de faire connaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits immédiatement devant le maire ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité.

Art. 26. — Tous les délits prévus par la présente loi seront poursuivis d'office par le ministère public, sans préjudice du droit conféré aux parties lésées par l'article 182 du Code d'instruction criminelle.

Néanmoins, dans le cas de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, la poursuite d'office ne pourra être exercée par le ministère public, sans une plainte de la partie intéressée, qu'autant que le délit aura été commis dans un terrain clos, suivant les termes de l'article 2, et attenant à une habitation, ou sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits.

Art. 27. — Ceux qui auront commis conjointement les délits de chasse seront condamnés solidairement aux amendes, dommages-intérêts et frais.

Art. 28. — Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles demeurant avec eux, domestiques ou préposés, sauf tout recours de droit.

Cette responsabilité sera réglée conformément à l'article 1384 du Code civil, et ne s'appliquera qu'aux dommages-intérêts et frais, sans pouvoir toutefois donner lieu à la contrainte par corps.

Art. 29. — Toute action relative aux délits prévus par la présente loi sera prescrite par le laps de trois mois, à compter du jour du délit.

SECTION QUATRIÈME.

Dispositions générales.

Art. 30. — Les dispositions de la présente loi relatives à l'exercice du droit de chasse ne sont pas applicables aux propriétés de la couronne.

Ceux qui commettraient des délits de chasse dans ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections II et III.

ART. 31. — Le décret du 4 mai 1812 et la loi du 30 avril 1790 sont abrogés.

Sont et demeurent également abrogés les lois, arrêtés, décrets et ordonnances intervenus sur les matières réglées par la présente loi, en tout ce qui est contraire à ses dispositions.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la Chambre des pairs et par celle des députés, et sanctionnée par nous cejourd'hui, sera exécutée comme loi de l'État.

DONNONS EN MANDEMENT à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs, et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et, pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera ; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au palais des Tuileries, le troisième jour du mois de mai de l'an 1844.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi,

Le Garde des sceaux de France, Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes.

Signé N. MARTIN (du Nord).

Vu et scellé du grand sceau,

Le Garde des sceaux de France, Ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes.

Signé N. MARTIN (du Nord).



CIRCULAIRE

DE M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE CONCERNANT L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 3 MAI 1844 SUR LA POLICE DE LA CHASSE.

Paris, 8 mai 1844.

Monsieur le procureur-général, l'opinion publique accusait depuis longtemps notre législation sur la chasse de faiblesse et d'insuffisance; elle demandait contre le braconnage des moyens de répression plus sévères et plus efficaces. Le vœu qu'elle a exprimé a été entendu par le gouvernement et les Chambres : la loi sur la police de la chasse a été rendue. Si cette loi est exécutée comme elle doit l'être, avec une sage fermeté, elle fera cesser les abus qui excitaient de si vives et de si justes réclamations. Elle sera un bienfait pour la propriété et l'agriculture, qui regardent avec raison les braconniers comme l'un de leurs plus redoutables fléaux; elle préservera le gibier de la destruction complète et prochaine dont il était menacé; elle aura enfin un résultat moral qui doit l'agrandir et en relever l'importance aux yeux de tous les gens de bien : elle empêchera une classe nombreuse et intéressante de la société de se livrer à des habitudes d'oisiveté et de désordres qui conduisaient trop souvent au crime. Les fonctions que vous remplissez vous mettent à même de reconnaître et d'apprécier mieux que personne les avantages incontestables de cette loi. Je viens vous prier d'en surveiller l'exécution, et vous signaler celles de ses dispositions sur lesquelles votre attention me paraît devoir se fixer plus particulièrement.

La loi est divisée en quatre sections, dont la première renferme toutes les prescriptions relatives à l'exercice du droit de chasse. Cette première partie est celle qui contient les innovations les plus nombreuses et les plus importantes.

L'article 1er établit en principe que nul ne pourra chasser, même sur sa propriété, si la chasse n'est pas ouverte, et s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente. Il modifie l'ancienne législation, en ce qu'il exige, pour tous les procédés et moyens de chasse, le permis de l'autorité, qui n'était exigé par le décret du 4 mai 1812 que pour la chasse au fusil; et afin de qualifier ce permis d'une manière qui en indique la portée, il lui donne le nom de permis de chasse au lieu du nom de permis de port d'armes de chasse, sous lequel le décret de 1812 le désignait. Pour être fidèle à la pensée de la loi, il faut entendre le mot chasse dans le sens le plus général, et l'appliquer sans distinction à la recherche, à la poursuite de tout animal sauvage ou de tout oiseau. C'est ainsi, au surplus, que ce mot a été entendu par la Cour de cassation, même sous l'empire de la législation de 1790 et de 1812. Il en ré-

sulte que, quel que soit l'animal sauvage ou l'oiseau que l'on chasse, et s'il s'agit d'oiseaux de passage, quels que soient le moyen et le procédé de chasse dont on soit autorisé à se servir, un permis de chasse est nécessaire.

L'article 2 admet une exception au principe général posé dans l'article 1er : il autorise le propriétaire ou possesseur à chasser ou faire chasser en tout temps dans ses possessions, attenant à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

L'exception est beaucoup plus restreinte qu'elle ne l'était sous l'empire de la loi du 30 avril 1790. Cette dernière loi permettait au propriétaire ou possesseur de chasser en tout temps dans ses bois et dans celles de ses possessions qui étaient séparées des héritages voisins par des murs ou des haies vives, lors même qu'elles étaient éloignées d'une habitation. Dans certains départements, où presque tous les champs sont clos de haies, l'exception détruisait la règle ; d'un autre côté, on a reconnu que la chasse dans les bois à l'époque de la reproduction du gibier était aussi nuisible que la chasse en plaine. On a senti la nécessité de limiter l'exception autant que possible ; elle n'est donc accordée que pour les possessions attenant à une habitation, et il faudra encore que ces possessions soient entourées d'une clôture continue, formant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

J'appelle votre attention sur les termes employés par l'article 2, pour désigner la clôture. Les expressions les plus fortes ont été choisies à dessein pour bien faire comprendre qu'il ne s'agit pas ici de ces clôtures incomplètes comme on en rencontre beaucoup dans les campagnes, mais d'une clôture non interrompue et tellement parfaite qu'il soit impossible de s'introduire par un moyen ordinaire dans la propriété qui en est entourée.

Les modes de clôture ne sont pas les mêmes dans toute la France. Ils sont très-nombreux et varient à l'infini suivant les localités. C'est pour ce motif qu'il a paru nécessaire de ne pas indiquer dans la loi un genre de clôture plutôt qu'un autre, et de se contenter d'une définition qui serve de règle aux tribunaux.

L'article 4 mérite une attention particulière, à cause des innovations graves qu'il introduit dans la législation, et des mesures efficaces qu'il prescrit pour prévenir et réprimer le braconnage.

Sous la législation antérieure, quoique la chasse fût interdite pendant une partie de l'année, le commerce du gibier était permis en tout temps ; les braconniers, trouvant toujours à se défaire du produit de leurs délits, exerçaient leur coupable industrie dans toutes les saisons. Le § 1er de l'article 4 détruira cette industrie. Il défend la mise en vente, la vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier dans chaque département, pendant le temps où la chasse n'y est pas permise. Ces termes sont impératifs, absolus. Ils s'appliquent au gibier vendu, acheté ou transporté, quelle qu'en soit l'origine.

Celui qui usera du droit exceptionnel de chasser en temps prohibé sur un terrain attenant à une habitation et entouré d'une clôture continue,

n'aura pas, plus que tout autre, la faculté de vendre ou de transporter son gibier. On a pensé que lui accorder cette faculté, c'eût été donner à d'autres le moyen d'éluder la loi, c'eût été rendre illusoires toutes les prohibitions contenues dans l'article 4.

Il est inutile de faire observer que le gibier d'eau et les oiseaux de passage pourront être vendus et transportés pendant le temps où la chasse en sera permise par les arrêtés des préfets, lors même que la chasse et conséquemment la vente et le transport du gibier ordinaire seraient interdits.

Le § 2 de l'article 4, qui prescrit de saisir le gibier mis en vente, vendu, acheté, colporté ou transporté en temps prohibé, et de le livrer immédiatement à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, a paru le complément nécessaire des dispositions du premier paragraphe de cet article.

La saisie ne présentera ni difficultés ni inconvénients dans son exécution. La mise en vente, l'achat, le transport, le colportage du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise, constituent toujours et nécessairement une infraction à la loi. L'excuse, même celle qui serait fondée sur la provenance légitime du gibier, ne sera jamais admissible.

Le § 3 de l'article 4 a limité les lieux où le gibier pourra être recherché, aux maisons des aubergistes, des marchands de comestibles, et aux lieux ouverts au public.

Le droit de recherche, ainsi limité, a pu être accordé sans danger aux fonctionnaires chargés de constater les infractions à l'article 4. En effet, le gibier qui sera découvert en temps prohibé, dans les auberges, chez les marchands de comestibles, dans les lieux ouverts au public, ne pourra jamais s'y trouver que par suite d'un délit.

Le dernier paragraphe de l'article 4, en défendant de prendre ou de détruire sur le terrain d'autrui des œufs ou des couvées de faisans, de perdrix et de cailles, a voulu porter remède à l'un des abus les plus nuisibles à la reproduction du gibier. Il importe que son exécution soit surveillée avec soin.

Les articles 3. 5, 6, 7 et 8 règlent tout ce qui concerne l'ouverture, la clôture de la chasse et la délivrance des permis. Les préfets qui sont chargés spécialement de les exécuter recevront à ce sujet des instructions particulières de M. le ministre de l'intérieur.

L'article 9 prohibe d'une manière formelle tous les genres de chasse, à l'exception de la chasse de jour à tir et à courre, et de la chasse au lapin à l'aide de furets et de bourses. Sans faire une nomenclature qui aurait été impossible, il embrasse dans sa prohibition générale l'emploi des panneaux et des filets, avec lesquels on détruisait des volées entières de perdreaux, l'usage meurtrier des lacets, des collets, et, en un mot, de tous les instruments de destruction permis par l'ancienne législation, qui ne profitaient qu'aux braconniers. Enfin, il interdit la plus dangereuse de toutes les chasses, la chasse de nuit, qui a été la cause de tant de meurtres et de crimes contre les personnes.

Les dispositions prohibitives contenues dans les deux premiers paragraphes de l'article 9 ont dû recevoir quelques exceptions, sans lesquelles elles auraient été beaucoup trop rigoureuses. Aussi le même article prescrit aux préfets de prendre des arrêtés pour déterminer, 1° l'époque de la chasse des oiseaux de passage, autres que la caille, et les modes et procédés de cette chasse; 2° le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

Ainsi, les préfets pourront autoriser la chasse des oiseaux de passage avec les instruments, les procédés usités dans le pays, même avec ceux dont l'usage est prohibé pour la chasse du gibier ordinaire.

La loi de 1790 donnait à tout propriétaire ou possesseur la faculté de chasser, en toute saison, sur ses lacs et étangs. La loi nouvelle ne lui permet cette chasse que pendant le temps qui sera déterminé par les préfets. Cette différence entre les deux législations ne vous aura pas échappé.

L'article 15 de la loi de 1790 accordait aux propriétaires possesseurs ou fermiers le droit de repousser, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui se répandraient dans leurs récoltes, et celui de détruire le gibier dans les terres chargées de fruits, en se servant de filets et engins. La loi nouvelle n'a pas voulu leur enlever un droit de légitime défense, commandé par l'intérêt de l'agriculture, et qu'il ne faut pas confondre avec l'exercice de la chasse; mais elle l'a réglé, afin d'empêcher de s'en servir comme d'un prétexte pour chasser dans toutes les saisons. Tel est l'objet de l'un des paragraphes de l'article 9.

Les trois derniers paragraphes de cet article donnent aux préfets la faculté de prendre des arrêtés : 1° pour prévenir la destruction des oiseaux; 2° pour autoriser l'emploi des chiens levriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles; 3° pour interdire la chasse pendant les temps de neige.

Les mesures qui ont pour objet de prévenir la destruction des oiseaux ne seront pas nécessaires dans tous les départements; mais il en est plusieurs où elles sont réclamées dans l'intérêt de l'agriculture, afin d'arrêter la reproduction toujours croissante des insectes nuisibles aux fruits de la terre.

La loi, en prohibant l'usage des filets, a déjà fait beaucoup pour empêcher la destruction des oiseaux. Mais cette interdiction peut n'être pas toujours suffisante. Les préfets sont autorisés à employer d'autres moyens. Ainsi, par exemple, ils pourront, s'ils le jugent nécessaire, étendre aux œufs et couvées d'oiseaux la défense que le dernier paragraphe de l'article 9 n'a prononcée qu'à l'égard des œufs et couvées de faisans, de perdrix et de cailles.

On aurait pu croire que l'emploi des chiens levriers n'était pas compris dans les moyens de chasses prohibées. L'avant-dernier paragraphe de l'article 9 lève toute équivoque à cet égard. Il est bien entendu que l'usage des levriers est interdit s'il n'existe pas un arrêté du préfet qui l'autorise, et cet arrêté ne peut l'autoriser que pour la destruction des animaux malfaisants.

La chasse pendant les temps de neige est tellement destructive, qu'il a paru utile de donner aux préfets le pouvoir de la défendre par des arrêtés.

La seconde section de la loi détermine les peines applicables aux diverses infractions qui y sont énumérées. Ces peines sont : l'amende dans tous les cas, l'emprisonnement facultatif dans des cas spécifiés, la confiscation des instruments du délit et la privation facultative, pendant cinq ans au plus, du droit d'obtenir un permis de chasse. Une disposition formelle défend de modifier les peines par l'application de l'article 463 du Code pénal.

Tous les délits, à l'exception d'un seul, qui, à raison de son importance, est l'objet d'un article spécial, sont divisés en deux grandes catégories, dont chacune renferme les faits qui, par leur nature, se rapprochent plus les uns des autres, et ont paru susceptibles d'être soumis à la même pénalité.

Les infractions passibles d'une amende de 16 fr. au moins, et de 100 fr. au plus, sont rangées dans la première catégorie et forment l'article 11. Vous remarquerez que cet article ne prononce pas l'emprisonnement pour les délits qu'il prévoit. Cette peine ne leur deviendra applicable que dans le cas prévu par le dernier paragraphe de l'article 14. Il faudra que le délinquant soit en récidive et n'ait pas satisfait à une condamnation précédemment encourue.

L'article 12 comprend la seconde catégorie des infractions qui ont paru mériter une peine plus sévère que les délits de la première classe. Les infractions sont punies d'une amende obligatoire de 50 à 200 fr., et d'un emprisonnement facultatif de six jours à deux mois.

Une seule disposition de cet article exige quelques explications. C'est le paragraphe relatif à ceux qui seront détenteurs, et à ceux qui seront trouvés munis ou porteurs, hors de leurs domiciles, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés.

La loi sur la pêche fluviale ne punit que les individus trouvés munis ou porteurs, hors de leurs domiciles, de filets et engins prohibés. La loi sur la chasse va plus loin ; elle punit ceux qui en sont possesseurs et les détiennent dans leurs domiciles. Il a été reconnu qu'une demi-mesure serait insuffisante ; que les braconniers qui font usage des immenses filets, à l'aide desquels on détruit des compagnies entières de perdreaux, n'auraient jamais l'imprudence de se montrer porteurs, en plein jour, de ces instruments de délit, et que, pour atteindre sûrement le but que l'on devait se proposer, il était nécessaire de rechercher les filets et les engins prohibés jusque dans leurs domiciles. L'exécution de la disposition dont il s'agit ne peut faire craindre d'abus. Les visites domiciliaires, pour constater la détention des instruments de chasse prohibés, ne devront avoir lieu, comme pour les délits ordinaires, que sur la réquisition du ministère public, et en vertu d'une ordonnance du juge d'instruction.

Le délit de chasse commis sur un terrain attenant à une maison habitée et entourée d'une clôture telle qu'elle est définie par l'article 2, sort de la classe ordinaire des infractions de ce genre. Lorsqu'il est encore aggravé

par la circonstance de la nuit, on doit le punir d'autant plus sévèrement qu'il annonce dans ses auteurs une audace qui ne reculera pas devant des actes de violence, et même devant un meurtre.

L'article 13 prononce, à l'égard de ce délit, des peines qui pourront être portées, suivant les circonstances, jusqu'à 1,000 fr. d'amende, et à deux ans d'emprisonnement.

L'article 16 a tracé les règles à suivre pour la confiscation des instruments de chasse, la destruction de ceux de ces instruments qui sont prohibés, et ne peuvent jamais servir que pour commettre des délits et la représentation des armes, filets et engins qui n'ont pu être saisis. Ces dispositions sont claires et complètes. Je ne ferai sur cet article qu'une seule observation. La peine de la confiscation qu'il prononce ne doit pas être une peine illusoire. Pour qu'elle soit efficace, il faut que les armes et les instruments du délit qui seront déposés au greffe, par suite de la confiscation, ne soient pas des fusils hors de service, des instruments qui n'ont pas pu être employés à commettre le délit. Les agents chargés de verbaliser, en matière de chasse, devront être invités à désigner aussi exactement que possible les armes et les autres instruments dont les délinquants auront été trouvés porteurs, et vos substituts devront veiller à ce que les jugements qui auront ordonné la confiscation et le dépôt au greffe des objets décrits soient strictement exécutés.

L'examen des diverses pénalités portées dans la loi vous convaincra qu'elles sont graduées suivant le plus ou moins d'importance des faits auxquels elles s'appliquent. Les minimum ont été généralement fixés très-bas, afin de laisser aux tribunaux une grande latitude, et de leur permettre de n'infliger qu'une peine légère à ceux qui commettront accidentellement des infractions sans gravité, et que les circonstances rendront excusables.

D'après les articles 10 et 19, qui se lient l'un à l'autre, et que par ce motif je n'ai pas séparés dans les observations auxquelles ils donnent lieu, les gratifications qui seront accordées aux gardes et gendarmes rédacteurs des procès-verbaux seront déterminées par des ordonnances royales et prélevées sur le produit des amendes. La loi a voulu assurer le payement de ces gratifications en attribuant aux gardes et gendarmes un prélèvement sur le produit des amendes qui auront été prononcées par suite de leurs procès-verbaux. Des mesures seront prises pour que la loi reçoive sur ce point une prompte exécution. Une ordonnance, préparée par les soins de M. le ministre des finances, réglera la quotité des gratifications et les moyens d'en effectuer le payement dans le plus bref délai possible.

La troisième section de la loi, relative à la poursuite et au jugement, renferme deux articles que je recommande spécialement à votre attention.

L'article 23 porte que les procès-verbaux des employés des contributions indirectes et des octrois feront foi jusqu'à la preuve contraire, lorsque, dans la limite de leurs attributions respectives, ces agents rechercheront et constateront les délits prévus par le § 1er de l'article 4,

c'est-à-dire la mise en vente, l'achat, le colportage et le transport du gibier en temps prohibé. Les motifs de cette disposition sont évidents. Les infractions dont il s'agit ici ne pourront presque jamais être constatées par les gardes et les gendarmes, appelés, par la nature de leurs fonctions, à rechercher plutôt les délits de chasse proprement dits qui se commettent au milieu des champs ; mais les préposés des octrois, placés à l'entrée des villes pour surveiller les objets qu'on veut y introduire, les employés des contributions indirectes, obligés, par état, de visiter les auberges et les lieux ouverts au public, pourront, tout en remplissant leur mission, constater sans peine le transport et la vente illicites du gibier. Leur concours était nécessaire à l'exécution d'une partie importante de la loi. Telle est la cause du nouveau pouvoir qui leur a été conféré.

Une remarque essentielle à faire sur l'art. 23, c'est que, d'après ses termes, les fonctionnaires qu'il désigne ne pourront verbaliser valablement qu'autant qu'ils agiront dans les limites de leurs attributions ordinaires. Ainsi les employés des contributions indirectes, ne pouvant faire de visite chez les aubergistes qui se sont rachetés de l'exercice par un abonnement, n'auront pas le droit de s'y transporter pour y rechercher du gibier en temps prohibé.

L'art. 26 contient une dérogation à l'ancienne législation, d'après laquelle les faits de chasse sur le terrain d'autrui ne pouvaient pas être poursuivis d'office par le ministère public sans une plainte formelle du propriétaire. A l'avenir ils pourront l'être dans deux cas, lorsque le délit aura été commis dans un terrain clos, suivant les termes de l'art. 2, et attenant à une maison d'habitation ou sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits. Les faits de chasse sur le terrain d'autrui ne constituent un délit qu'autant qu'ils ont eu lieu sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants-droit. Les procureurs du roi ne devront donc user de la nouvelle faculté qui leur est accordée qu'avec une sage réserve.

La quatrième et dernière section, intitulée *Dispositions générales,* donne lieu à une seule observation.

L'art. 30, en déclarant les dispositions de la loi sur l'exercice du droit de chasse non applicables aux propriétés de la Couronne, ordonne que les délits commis sur ces propriétés seront poursuivis et punis conformément aux sections 2 et 3. Avant la loi, il fallait recourir à l'ordonnance de 1669 pour réprimer les délits de chase commis dans les forêts de la Couronne. Ces délits seront désormais soumis aux règles du droit commun. L'ordonnance de 1669 est abrogée.

Je termine ici les observations que j'avais à vous adresser sur quelques unes des difficultés que l'interprétation de la nouvelle loi pourra présenter. La pratique fera sans doute naître beaucoup d'autres questions que je n'ai pas examinées. Je suis certain d'avance que, grâce à vos instructions et à la sagesse des tribunaux, ces questions recevront une solution conforme au vœu du législateur.

L'efficacité de la loi dépend surtout de la manière dont elle sera exécu tée par les fonctionnaires chargés de constater les délits. Le nombre de ces fonctionnaires est augmenté. Les gendarmes et les gardes seront se-

condés par de nouveaux et utiles auxiliaires. Si tous ces agents de l'autorité font leur devoir, le but sera atteint.

Le zèle de vos substituts n'a pas besoin d'être stimulé. Je suis convaincu qu'ils ne négligeront rien pour assurer, en ce qui les concerne, la bonne exécution de la loi, et qu'ils donneront aux fonctionnaires placés sous leurs ordres qui doivent y concourir avec eux, une impulsion ferme et énergique.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire, dont je vous envoie des exemplaires en nombre suffisant pour que vous puissiez en adresser un à chacun de ces magistrats.

Recevez, Monsieur le procureur-général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'État de la justice et des cultes.

N. Martin (du Nord).



CIRCULAIRE

DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CONTENANT DES INSTRUCTIONS POUR L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 3 MAI, RELATIVE A LA POLICE DE LA CHASSE.

Paris, 20 mai 1844.

Monsieur le préfet, la loi du 30 avril 1790 ne suffisait plus à la répression des abus de l'exercice de la chasse, et le braconnage, certain de l'impunité, s'accroissait d'une manière effrayante. Il ne s'agissait plus seulement de défendre contre une destruction totale et prochaine le gibier qui entre dans les moyens d'alimentation d'une partie de la population, et de faire respecter une propriété d'une nature spéciale, mais incontestée; l'agriculture elle-même avait à se plaindre d'un tel état de choses; enfin la sécurité des campagnes était souvent compromise : aussi les corps constitués, les conseils généraux des départements en particulier, demandaient-ils depuis longtemps que des mesures plus fortement répressives fussent prises contre le braconnage, ce délit moins grave peut-être comme attentat à la propriété que par la démoralisation des individus qui s'y livrent et par les crimes auxquels il conduit facilement.

La loi du 3 de ce mois a pour but de satisfaire à ce besoin, et je ne doute pas que tous les fonctionnaires, tous les agents appelés à concourir

à l'exercice de la *police de la chasse*, appréciant l'importance de la législation nouvelle, n'en exécutent les dispositions avec le zèle et la persistance qui peuvent seuls en assurer le succès. Mon collègue, M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a adressé à MM. les procureurs généraux près les Cours royales les instructions qu'il avait à leur donner sur les parties de la nouvelle loi qui rentrent dans les attributions des magistrats de l'ordre judiciaire. Je vais, monsieur le préfet, vous entretenir des dispositions que vous aurez à prendre, soit par vous-même, soit par les directions que vous devez donner à MM. les sous-préfets, maires, officiers de gendarmerie, commissaires de police, gardes champêtres, et à tous autres agents que la loi appelle à verbaliser en matière de délits de chasse.

Délivrance des permis de chasse.

Aux termes de l'article 1er de la loi du 3 de ce mois, « Nul ne pourra chasser... s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente. » L'art. 5 porte que « les permis de chasse seront délivrés, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département dans lequel celui qui en fera la demande aura sa résidence ou son domicile. »

Vous aurez remarqué, sans doute, monsieur le préfet, la différence qui existe entre la législation ancienne et la loi nouvelle, quant à l'intitulé du titre délivré par l'autorité, pour rendre licite l'exercice de la chasse. De l'ancien nom, *permis de port d'arme de chasse*, on pouvait, jusqu'à un certain point, conclure qu'il était loisible de chasser *sans permis*, de toute autre manière qu'avec un fusil. C'est pour éviter toute équivoque que, dans la loi du 3 de ce mois, on a employé les mots *de permis de chasse*, qui, dans leur généralité, embrassent toute espèce de chasse, soit à tir, soit à courre, soit même la chasse des oiseaux de passage, que vous aurez à réglementer, en vertu de l'art. 9.

Le permis de chasse doit être délivré *sur l'avis du maire et du sous-préfet;* d'où il faut inférer que c'est au maire que la demande, formulée sur papier timbré (1), doit être adressée pour qu'elle vous parvienne avec l'avis de ce fonctionnaire, par l'intermédiaire du sous-préfet, pour les arrondissements autres que celui du chef-lieu. Mais, de même que le permis de chasse peut être pris dans le département où l'impétrant *a sa résidence ou son domicile*, de même aussi la demande peut être formée devant le maire de la commune où l'impétrant est domicilié, ou de celle où il réside temporairement; et le choix ici n'est pas sans impor-

(1) Cette obligation n'est plus de rigueur.

tance. En effet, aux termes du deuxième paragraphe de l'art. 5, un droit de 10 francs par permis est attribué à la commune *dont le maire aura donné l'avis sus-énoncé*. Comme les communes rurales sont celles qui ont le plus besoin de cette nouvelle branche de ressources, et que cet intérêt doit porter les maires à surveiller les citoyens qui se livreraient à l'exercice de la chasse sans *permis*, il est nécessaire de ne délivrer de *permis* qu'à ceux qui justifieront positivement de leur résidence ou de leur domicile.

Il sera nécessaire, d'ailleurs, monsieur le préfet, que vous fixiez bien l'opinion de MM. les sous-préfets et maires sur la nature de l'avis qu'ils auront à vous donner sur les demandes du permis de chasse qu'ils vous transmettront. Ainsi, cet avis ne devra pas exprimer vaguement qu'il y a ou qu'il n'y a pas lieu de délivrer le permis demandé. Comme la loi ne vous a pas laissé le droit absolu de délivrer ou de refuser des permis de chasse : comme l'obtention du permis est le droit général, et que la faculté du refus n'est que le droit exceptionnel, il s'ensuit que les avis des maires et des sous-préfets doivent : 1° lorsqu'ils sont favorables, exprimer qu'il n'est pas à la connaissance de ces fonctionnaires que l'impétrant ne se trouve dans aucune des catégories pour lesquelles le permis ne pourrait être délivré, et, 2°, si les avis sont défavorables, exprimer que l'impétrant se trouve, à leur connaissance, dans telle ou telle position qui fait obstacle à la délivrance d'un permis de chasse.

Il sera bien également que vous rappeliez à MM. les sous-préfets et maires qu'ils n'ont pas à s'occuper dans leurs avis de la question de savoir si l'impétrant est ou n'est pas propriétaire foncier. Aucun des articles de la loi du 3 de ce mois n'a exigé la qualité de propriétaire comme condition de l'exercice de la chasse, et l'autorité ne peut, à cet égard, faire ce que la loi n'a pas fait. Sans doute, le deuxième paragraphe de l'art. 1er porte que *nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayans-droit ;* d'où il résulte que chasser sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire est un fait illicite. Mais il est à remarquer que ce fait, aux termes de l'art. 26, ne donne lieu à des poursuites, en thèse générale, que sur la plainte du propriétaire. L'administration ne peut donc pas plus intervenir ici d'office que ne le peut l'autorité judiciaire ; elle ne peut pas plus exiger, avant de délivrer le permis, la représentation d'une permission de chasser sur le terrain d'autrui, qu'elle ne peut exiger de la part de l'impétrant la preuve qu'il est propriétaire foncier.

Nous allons examiner maintenant quelles sont les circonstances qui vous donnent le droit ou vous imposent le devoir de refuser les permis de chasse qui vous sont demandés.

Refus du permis de chasse.

Aux termes de l'art. 6 de la loi du 3 de ce mois, vous pouvez, monsieur le préfet, refuser le permis de chasse : « 1° A tout individu majeur qui ne sera point personnellement inscrit, ou dont le père ou la mère ne serait pas inscrit au rôle des contributions. »

N'être ni imposé ni fils d'imposé est une situation exceptionnelle, puisque la contribution personnelle atteint à peu près tous les citoyens, sauf le cas d'indigence reconnue. La circonstance prévue par ce paragraphe se rencontrera principalement dans le petit nombre de villes où la contribution personnelle est remplacée par un prélèvement sur le produit de l'octroi. Vous aurez à examiner, dans ce cas, si l'absence de l'inscription sur un rôle de contributions vous paraît un motif suffisant pour refuser un permis de chasse. La solution de cette question dépendra, en grande partie, sans doute, des renseignements qui vous auront été donnés sur la moralité de l'impétrant : je ne puis donc que laisser à votre sagesse une décision que la loi place sous votre responsabilité, certain que vous serez toujours prêt à justifier du bon usage que vous aurez fait de cette prérogative.

Mais s'il vous est loisible de refuser un permis de chasse à tout citoyen majeur, par le seul motif qu'il ne serait ni imposé ni fils d'imposé, et si la qualité d'imposé ou de fils d'imposé est la première condition déterminée par la loi pour qu'un citoyen majeur ait le droit d'obtenir un permis de chasse, vous reconnaîtrez, sans doute, que ce serait faire de ce principe une application trop rigoureuse et trop étendue, que d'exiger de tout impétrant qu'il vous justifie qu'il est imposé ou fils d'imposé. Comme je le faisais remarquer plus haut, en effet, l'absence de cette condition est une rare exception, et, puisque la presque totalité des citoyens majeurs sont nécessairement imposés ou fils d'imposés, ce ne serait plus exiger qu'une formalité inutile, que d'astreindre *tous les impétrants* à joindre à leur demande un certificat ou extrait de rôle. Il suffira, ce me semble, que vous exigiez cette production de ceux à l'égard desquels vous auriez des doutes sur la question de l'inscription au rôle, et dans le cas où vous croiriez devoir vous appuyer de la non-inscription pour refuser le permis demandé.

L'art. 6 de la loi vous permet encore de refuser le permis de chasse :

« 2° A tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'art. 42 du code pénal, autres que le droit de port d'armes ;

« 3° A tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois, pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;

« 4° A tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication,

de débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre; de menaces écrites ou de menaces verbales, avec ordre ou sous condition; d'entraves à la circulation des grains; de dévastations d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme;

« 5º A ceux qui auront été condamnés pour vagabondage, mendicité vol, escroquerie ou abus de confiance.

Toutefois, le dernier paragraphe du même article restreint la faculté du refus du permis de chasse dans la limite du délai de cinq ans après l'expiration de la peine. »

La situation des individus qui se trouveraient compris dans l'une des catégories posées par la loi, devra être de votre part, monsieur le préfet, l'objet d'un mûr examen. Puisque, en effet, le législateur n'a pas fait de l'une des circonstances indiquées une condition absolue de refus du permis de chasse, puisqu'il n'y a vu qu'une considération suffisante pour attribuer à l'administration la *faculté* de refuser ce permis, il s'ensuit que les motifs de votre détermination pour accorder ou refuser devront être tirés surtout des circonstances de la condamnation subie, et des renseignements particuliers que vous auriez sur la moralité des individus, et sur les inconvénients qu'il pourrait y avoir, pour l'ordre public, à leur attribuer légalement le droit de chasser.

Mais, de ce que la loi vous permet de refuser le permis de chasse dans les différents cas spécifiés par ces quatre paragraphes de l'art. 6, vous n'entendrez sans doute pas astreindre ceux qui demandent le permis à justifier qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces positions. Non-seulement ce serait placer tous les citoyens sous une espèce de prévention blessante pour eux, mais encore ce serait exiger une justification souvent impossible, puisqu'il ne leur suffirait pas de s'adresser à l'autorité judiciaire de leur résidence pour en obtenir un certificat de non-condamnation. L'obtention du permis de chasse est, pour tous les citoyens, de droit commun. Des exceptions sont faites à ce droit, dans un intérêt public; c'est donc à l'autorité qui veut appliquer l'exception à prouver le cas exceptionnel. Ce sera, en général, par l'avis dont MM. les maires et les sous-préfets devront accompagner la demande d'un permis de chasse, que votre attention sera appelée sur la circonstance que l'impétrant se trouverait dans telle ou telle position qui vous autoriserait à refuser le permis, et vous vous empresseriez alors de vérifier le fait, en vous adressant au ministère public près le tribunal qui aurait prononcé la condamnation sur laquelle serait basé votre refus. Je me concerterai avec mon collègue, M. le ministre de la justice, pour qu'à l'avenir vous receviez les renseignements qui vous seront nécessaires pour l'exécution de cette partie de la loi.

Après avoir énuméré, dans son art. 6, les circonstances qui *permettront* à l'administration de refuser le permis de chasse, la loi indique, dans ses art. 7 et 8, quels sont les individus auxquels le permis de chasse *doit être refusé*.

Ce sont :

« 1° Les mineurs qui n'auront pas seize ans accomplis. »

Vous n'exigerez certainement pas de tous les impétrants la justification qu'ils sont âgés de plus de seize ans ; c'est là, pour la très-grande majorité d'entre eux, un fait notoire, mais lorsqu'il sera à votre connaissance ou qu'il sera seulement présumable qu'un impétrant est âgé de moins de seize ans, il sera non-seulement dans votre droit, mais encore dans votre devoir, d'exiger la production d'un acte de naissance ;

« 2° Les mineurs de seize à vingt et un ans, à moins que le permis ne soit demandé pour eux par leur père, mère, tuteur ou curateur, porté au rôle des contributions. »

Pour les jeunes gens que vous présumeriez être dans les limites d'âge de seize à vingt et un ans, vous devrez également, monsieur le préfet, exiger la production d'un acte de naissance, et, par suite, la demande devra être faite, au nom de ces jeunes gens, par les personnes que désigne la loi.

« 3° Les interdits. »

Les cas d'interdiction sont assez rares, et, par cela même, ils appellent assez l'attention pour que MM. les sous-préfets et maires en aient connaissance. Ils seront donc à portée de vous éclairer à cet égard dans leurs avis.

« 4° Les gardes champêtres ou forestiers des communes et établissements publics, ainsi que les gardes forestiers de l'État et les gardes-pêche. »

Il suffira, sans doute, que les différents agents dénommés dans ce paragraphe sachent que le droit de chasse leur est refusé par la loi, pour qu'aucun d'eux ne demande de permis ; mais si, par erreur ou autrement, une semblable demande était formulée par un d'eux, l'avis du maire et des sous-préfets, et, au besoin, les listes nominatives que vous pourrez faire dresser, vous mettront à portée d'obtempérer à l'injonction de la loi.

Vous remarquerez, sans doute, monsieur le préfet, que les gardes des particuliers ne sont pas compris dans l'exclusion prononcée par ce paragraphe. On comprend, en effet, que les propriétaires fonciers veulent quelquefois faire chasser par leurs gardes. Vous ne refuserez donc pas le permis de chasse aux gardes particuliers, mais vous ferez sagement de les inviter à justifier de l'autorisation des propriétaires dont ils sont les agents.

« 5° Ceux qui, par suite de condamnations, sont privés du droit de port d'armes. »

Pour ces individus, je ne puis que répéter ce que je vous ai dit à l'occasion des paragraphes 2 à 5 de l'art. 6 ; c'est que ce sera à l'administration qu'il incombera de faire la preuve de l'existence du jugement.

« 6° Ceux qui n'auront pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'un des délits prévus par la présente loi. »

Lorsqu'un impétrant aurait, à votre connaissance, subi une condamnation pour délit de chasse, en vertu de la loi du 3 mai dernier, vous devrez exiger de lui la preuve qu'il a exécuté la condamnation encourue. Il ne

vous échappera pas, d'ailleurs, que s'il y avait eu remise de la peine, ce fait équivaudrait à l'exécution de la condamnation.

« 7° Tout condamné placé sous la surveillance de la haute police. »

Vous avez par devers vous la liste nominative de tous les individus de votre département placés dans cette catégorie; vous ne pouvez donc éprouver de difficulté pour leur exclusion du droit de chasse.

Je terminerai en vous faisant remarquer, monsieur le préfet, que le refus du permis peut être opposé, dès à présent, à tous les individus compris dans les cas énumérés aux nos 2, 3, 4 et 5 de l'art. 6, et 1, 2 et 3 de l'art. 8, bien que les condamnations prononcées contre eux l'aient été antérieurement à la promulgation de la loi du 3 mai dernier, et ce ne sera pas là donner à cette loi un effet rétroactif; cela résulte clairement de la rédaction même des articles précités, qui appliquent le refus de permis de chasse à tout individu *qui a été condamné;* s'il ne s'agissait pas, en effet, des condamnations déjà prononcées, le législateur aurait évidemment dit : A tout individu *qui sera condamné*. La privation du droit de chasse ne peut, d'ailleurs, être considérée comme une peine ou une aggravation de peine, c'est seulement une mesure de précaution que la loi permet ou prescrit de prendre dans un intérêt de sûreté publique. Aussi, ajouterai-je que si, par l'effet d'une erreur, vous aviez été entraîné à délivrer un permis de chasse à un individu à qui il n'eût pas dû être accordé, vous ne devriez pas hésiter à le retirer, et, dans le cas où cet individu ne se soumettrait pas à cette mesure, à appeler sur lui l'attention des agents préposés à la répression des délits de chasse.

Ouverture et clôture de la chasse.

L'art. 3 charge les préfets de déterminer l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse. Cette attribution leur avait été dévolue déjà par l'ancienne législation; mais leurs arrêtés devront, dans l'un et dans l'autre cas, être publiés dix jours au moins avant celui indiqué pour la clôture ou l'ouverture de la chasse. Cette condition doit toujours être observée; vous en comprendrez toute l'importance, puisque l'exacte exécution de l'obligation qui vous est imposée est intimement liée à la légalité des poursuites pour contravention à vos arrêtés.

Je vous recommande également, monsieur le préfet, de vous entourer toujours des renseignements les plus propres à vous éclairer sur l'époque qu'il conviendra de choisir pour l'ouverture et la clôture de la chasse. Vous consulterez surtout l'intérêt de l'agriculture et l'état des récoltes, mais vous ne perdrez pas de vue non plus qu'il peut y avoir aussi quelques inconvénients à ouvrir la chasse plus tard qu'il n'est réellement nécessaire. Dans ce cas, en effet, de nombreuses contraventions se commettent, et les poursuites, toutes légales qu'elles sont, ne paraissent plus basées sur les intérêts réels de l'agriculture. Les avis des sous-préfets

vous seront très-utiles pour la fixation des jours d'ouverture et de clôture de la chasse.

Vous remarquerez, d'ailleurs, monsieur le préfet, que, bien que l'article que nous examinons porte que les époques d'ouverture et de clôture de la chasse seront fixées *dans chaque département,* vous n'en conserverez pas moins le droit de fixer des époques différentes pour les divers arrondissements de votre département, si les différences de sol et de température l'exigent : c'est une faculté dont il convient, toutefois, de n'user qu'avec réserve et en vue d'une nécessité réelle ; car il a été remarqué que lorsque la chasse n'est pas ouverte simultanément dans toute l'étendue d'un département, les chasseurs se portent quelquefois en grand nombre dans l'arrondissement où l'ouverture de la chasse est la plus précoce, et que, par suite, le gibier y est promptement détruit.

Exercice du droit de chasse.

Le droit conféré par les permis de chasse, monsieur le préfet, se trouve clairement défini par les deux premiers paragraphes de l'art. 9, et ce n'est pas une des moins importantes améliorations apportées par la législation nouvelle à un état de choses qui excitait de si vives et si justes réclamations.

Trois modes de chasse seulement sont aujourd'hui déclarés licites : 1° la chasse à tir ; 2° la chasse à courre, et 3° l'emploi des furets et des bourses destinées à prendre le lapin. *Tous autres moyens de chasse,* ajoute cet article, *sont formellement prohibés,* et, dans cette prohibition générale, se trouve évidemment compris l'emploi des panneaux et filets de toute espèce, des appeaux, appelants et chanterelles, des lacets, collets et engins de toute espèce, au moyen desquels la destruction du gibier s'opérait si facilement, et dont l'ancienne législation n'avait pas défendu l'emploi. La chasse de nuit, de quelque manière que ce soit, et quelle que soit l'espèce de gibier qu'il s'agirait de prendre, se trouve également prohibée par l'effet de cette seule disposition de l'art. 9, portant que le permis de chasse donne le droit de chasser pendant le jour.

Comme les usages qu'il s'agit de détruire aujourd'hui étaient tolérés depuis longtemps, il importe que les restrictions apportées par la loi nouvelle à l'exercice de la chasse, tel qu'il était autrefois entendu, soient parfaitement comprises par les fonctionnaires et agents qui auront à constater les contraventions commises. Je vous engage donc à développer vos instructions sur ce point, de manière qu'aucune incertitude ne puisse exister sur l'application de la législation nouvelle.

Je terminerai ce que j'avais à dire sur l'exercice du droit de chasse, en vous faisant remarquer que l'art. 2 de la loi accorde ce droit, « en tout temps, et sans permis de chasse, au propriétaire ou possesseur dans ses possessions attenant à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins. »

La faculté exceptionnelle accordée par cet article, monsieur le préfet, existait déjà dans l'ancienne législation, et même d'une manière beaucoup plus étendue. Ainsi, il était loisible au propriétaire de chasser ou de faire chasser, en tout temps, dans ses bois ou dans ses possessions entourées d'une clôture conforme aux usages du pays, alors même que ces propriétés étaient éloignées d'une habitation. Des conditions plus restreintes sont aujourd'hui imposées au propriétaire ou possesseur de terrains clos. Non-seulement il faut que la clôture soit telle qu'elle fasse obstacle à toute communication avec les héritages voisins, mais encore il faut que les terrains sur lesquels le propriétaire chasserait soient *attenants à une habitation*. Vous appellerez, sur la nécessité de la réunion de cette double condition, l'attention des fonctionnaires et agents appelés à verbaliser des délits de chasse : quant à la nature de clôture qui doit être regardée comme suffisante pour établir le droit exceptionnel du propriétaire, je n'ai aucune règle à tracer ; les usages divers seront appréciés par les tribunaux qui auront à statuer sur les procès-verbaux dressés.

Modes exceptionnels de chasse.

Mais si le législateur a, dans les deux premiers paragraphes de l'art. 9, limité, comme je l'ai dit plus haut, les modes de chasse qu'il considérait comme licites, en temps permis et de jour, par la seule obtention d'un permis de chasse, il n'a pas voulu, cependant, apporter un obstacle absolu à la continuation de certains usages qui n'auraient pu être supprimés sans un préjudice réel pour les localités où ils sont pratiqués, et où ils peuvent être considérés presque comme l'exercice d'une industrie. Il s'agit de la chasse des oiseaux de passage qui, à des époques où quelquefois toutes les autres chasses sont closes, arrivent en nombre tel, qu'ils forment, pour les habitants, un moyen précieux d'alimentation et de commerce.

Vous devez donc, monsieur le préfet, autoriser la continuation de cette espèce de chasse, et en régler les modes et les procédés, mais vous aurez préalablement à prendre, à cet égard, l'avis du conseil général de votre département ; vous remarquerez, d'ailleurs, qu'aux termes de l'art. 9 que nous examinons, « la caille n'est plus réputée oiseau de passage, » qu'en conséquence, la chasse n'en peut plus avoir lieu que dans les mêmes conditions et sous les mêmes restrictions que pour toute autre espèce de gibier.

Vous devrez également, après avoir pris l'avis du conseil général, « déterminer le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières. »

Il ne vous échappera pas, d'ailleurs, que, même pour la capture des oiseaux de passage, de quelque espèce que ce soit, et du gibier d'eau, un

permis de chasse est nécessaire, quel que soit le procédé qu'on emploie. C'est bien là une chasse, en effet, et la prescription générale et absolue de l'art. 1er de la loi, c'est que nul ne chasse, s'il ne lui a été délivré un permis de chasse. C'est ce que vous expliquerez dans vos instructions ; et pour qu'elles ne soient pas perdues de vue, sur ce point, vous ferez bien de rappeler l'obligation de l'obtention d'un permis, dans les arrêtés mêmes que vous prendrez pour autoriser la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau.

Vous aurez, enfin, après avoir pris l'avis du conseil général, à déterminer « les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit. » Vous remarquerez que ce n'est plus ici un fait de chasse que vous aurez à autoriser ; il s'agit d'un acte de légitime défense, qui a pour objet unique de préserver les récoltes des dégâts qu'y occasionneraient certaines espèces d'animaux. Il n'est donc pas nécessaire, pour l'exercice de ce droit, que les propriétaires soient munis d'un permis de chasse ; mais ils commettraient une contravention, et il y aurait lieu de verbaliser contre eux, si, à l'occasion de la défense de leurs récoltes, ils se livraient à l'exercice de la chasse.

Après avoir, dans les trois paragraphes que nous venons d'examiner, pourvu à l'exercice d'usages, qui ne pourraient pas être abolis, mais que vous devez seulement réglementer, le même article de la loi vous *autorise* à prendre des arrêtés :

1° « Pour prévenir la destruction des oiseaux. » Il est un assez grand nombre de départements où l'accroissement excessif des insectes est devenu pour l'agriculture un véritable fléau, et c'est à la destruction des oiseaux que ce fait est généralement attribué. Aussi, beaucoup de conseils généraux avaient-ils demandé que les préfets fussent investis du droit, que ne leur donnait pas l'ancienne législation, de prévenir la destruction des petits oiseaux ;

2° « Pour autoriser l'emploi des chiens levriers pour la destruction des animaux malfaisants, etc. »

Quelques explications sont nécessaires, monsieur le préfet, pour vous faire apprécier la portée de cette disposition.

Vous savez que l'emploi des chiens levriers, comme moyen de chasse, est véritablement destructif, et de nombreuses réclamations se sont élevées, dans presque tous les départements, contre l'usage abusif que certaines personnes faisaient de ces animaux. Plusieurs fois, des préfets ont voulu porter remède à ces abus, en défendant, par des arrêtés, l'emploi des levriers, comme moyen de chasse ; mais, en présence de l'état de la législation, les tribunaux n'ont pas pu donner une sanction pénale à ces arrêtés, et leurs jugements ont été confirmés par la cour de cassation.

Désormais, l'emploi des chiens levriers à la chasse proprement dite se trouve compris dans la prohibition générale formulée par l'art. 1er de la nouvelle loi, contre tout autre mode de chasse que la chasse à tir et à courre. La chasse au moyen de chiens levriers ne rentre, en effet, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux modes. Si quelque incertitude à cet

égard avait d'ailleurs pu subsister, elle serait levée par la disposition que nous examinons, puisque aux termes de cette disposition l'emploi des chiens levriers ne peut plus avoir lieu qu'en vertu d'un arrêté spécial du préfet, et que l'arrêté ne peut même autoriser cet emploi que « pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles. » Vous vous montrerez sans doute très-réservé dans l'autorisation que vous aurez à donner, afin que les anciens abus ne puissent être continués.

3° « Pour interdire la chasse pendant les temps de neige. »

Il s'agit ici, monsieur le préfet, d'une mesure toute dans l'intérêt de la conservation du gibier. Déjà, elle était prise dans certains départements ; dans d'autres, la légalité en avait été contestée. Cette mesure peut aujourd'hui être adoptée généralement, et vous aurez à examiner si, en raison des circonstances locales, elle vous paraît nécessaire. Vous comprenez, d'ailleurs, que les arrêtés que vous prendriez, à cet effet, ne sont pas soumis, comme ceux relatifs à la clôture et à l'ouverture annuelle de la chasse, au délai de dix jours de publication, pour devenir exécutoires. Il ne serait même pas possible, que vous prissiez en temps utile des arrêtés spéciaux pour défendre l'exercice de la chasse chaque fois qu'il sera tombé de la neige. Il suffira, pour atteindre ce but, qu'à l'entrée de l'hiver vous preniez et fassiez publier un arrêté portant défense de chasser lorsqu'il y aura de la neige sur la terre.

Vous remarquerez, monsieur le préfet, que, par les arrêtés que vous aurez à prendre en vertu des trois derniers paragraphes de l'art. 9 de la loi, il n'est plus exprimé, comme pour les trois premiers paragraphes, que vous devrez prendre l'avis du conseil général. Je vous engage cependant à recourir également à cet avis ; car il s'agit ici de mesures du même ordre, et sur lesquelles les lumières et les connaissances locales des membres du conseil général ne peuvent que vous être utiles. C'est d'ailleurs *sur l'avis* du conseil que vous aurez à agir, c'est-à-dire que vous n'êtes pas tenu de statuer *conformément* à cet avis, dont vous avez le droit de vous écarter lorsque l'intérêt public vous paraîtra le commander.

L'art. 9 de la loi n'a pas soumis à mon approbation les arrêtés que vous avez à prendre dans les différents cas qu'il prévoit ; ces arrêtés sont donc exécutoires de plein droit, et sans autres approbations. Toutefois, vous savez que tous les actes de l'administration préfectorale ne s'exercent que sous l'autorité et le contrôle des ministres responsables ; ce principe est toujours réservé, sans qu'il soit nécessaire de l'exprimer dans chaque loi spéciale. Vous devrez donc, monsieur le préfet, m'adresser exactement une ampliation de tous les arrêtés que vous prendrez dans les différents cas prévus par l'article dont il s'agit, afin que je puisse examiner si ces actes sont conformes à l'ensemble de la législation, et vous adresser, au besoin, telles observations qu'il appartiendrait.

Prohibition de la vente du gibier en temps prohibé.

La défense de chasser pendant certains temps de l'année restait souvent inefficace, et les braconniers n'hésitaient pas à l'enfreindre, encouragés qu'ils étaient par les bénéfices que leur procurait la vente du produit de leur coupable industrie.

L'art. 4 de la loi met un terme à cet abus, en défendant d'une manière absolue, « de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise. » Ces prohibitions, monsieur le préfet, s'appliquent à toute espèce de gibier, quelle que soit son origine, et alors même qu'il aurait été tué dans ce cas exceptionnel prévu par l'art. 3 de la loi. Si on avait, en effet, dans ce cas, laissé au propriétaire la faculté de vendre ou de transporter son gibier, on eût rendu illusoires les dispositions prohibitives de la nouvelle législation. Les propriétaires que cette mesure pourra gêner sentiront mieux que personne que ce sacrifice d'une partie de leurs droits était indispensable pour assurer la répression du braconnage, qui, sans cela, aurait continué à l'abri de prétextes difficiles à détruire.

Vous comprendrez toutefois que les prohibitions portées dans le premier paragraphe de l'art. 4, ne s'appliquent pas au gibier tué dans les circonstances prévues par les n[os] 1 et 2 de l'art. 9, alors que ces chasses exceptionnelles auront été autorisées par vos arrêtés. Ces actes, en effet, rendant la chasse de ces espèces de gibier licite, le transport et la vente en sont nécessairement licites aussi.

Il a paru utile que le gibier ne fût pas détruit, et le deuxième paragraphe de l'art. 4 en prescrit la remise à l'établissement de bienfaisance le plus voisin sur une ordonnance, soit du juge de paix, soit du maire, en cas d'absence du juge de paix ou de saisie dans une commune autre que la commune chef-lieu de canton. Vous devrez, monsieur le préfet, donner à MM. les maires des instructions nécessaires pour que le vœu de la loi soit toujours accompli. Vous ferez d'ailleurs remarquer aux maires et autres fonctionnaires et agents, dans quelles limites le troisième paragraphe de l'art. 4 restreint le droit de recherche; il importe que ces limites ne soient jamais dépassées. Il suffit que la chasse soit interdite dans le département; on ne pourrait se prévaloir de ce qu'elle ne le serait pas dans un département voisin. Enfin, le quatrième paragraphe du même article donne à la conservation du gibier une nouvelle protection par la défense de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs et des couvées de faisans, de perdrix et de cailles. Vous devrez recommander la rigoureuse exécution de cette prohibition dont la nécessité était si bien sentie.

Attribution aux communes.

L'art. 5 de la loi attribue aux communes une ressource nouvelle qui devra désormais figurer dans leurs budgets et dans leurs comptes. Ce produit prendra rang parmi les recettes ordinaires, et fera, dans le budget, un article de recette spécial, sous le titre de : *Portion afférente à la commune dans le produit de la délivrance des permis de chasse.* M. le ministre des finances déterminera le mode et l'époque du versement de ce produit dans la caisse municipale.

L'art. 19 attribue également aux communes sur le territoire desquelles auront été commis des délits de chasse le montant des amendes prononcées contre les délinquants, déduction faite des gratifications accordées aux gardes et gendarmes, en vertu de l'art. 10. Jusqu'ici ce produit était compris parmi les amendes de police correctionnelle, et se confondait dans le fonds commun, dont le tiers appartient aux hospices pour le service des enfants trouvés et les deux tiers sont distribués en secours aux communes pauvres. Désormais il devra être réuni aux recettes énoncées dans le n° 12 de l'art. 31 de la loi du 18 juillet 1837, et qui se rapportent à « la portion que les lois accordent aux communes dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux de simple police, par ceux de police correctionnelle, et par les conseils de discipline de la garde nationale. »

Malgré la confusion de ces diverses amendes en un seul article du budget, il vous sera facile de reconnaître celles qui proviennent des délits de chasse, au moyen du compte détaillé que les receveurs de l'enregistrement et des domaines sont tenus de fournir, dans le cours de janvier de chaque année, des sommes qu'ils ont recouvrées au profit des communes pendant l'année précédente. Je désire que vous m'adressiez annuellement un état faisant connaître, par arrondissement, le chiffre exact des amendes de chasse, afin qu'on puisse se rendre compte d'une manière précise des effets résultant de l'exécution de la loi nouvelle et des ressources qu'elle procurera aux communes. Cet état contiendra aussi le relevé, par arrondissement, des sommes revenant aux communes sur le produit de la délivrance des permis de chasse.

Je n'ai rien à prescrire pour assurer le recouvrement des sommes provenant des amendes dont il s'agit, puisque les dispositions des art. 2 et 3 de l'ordonnance du 30 décembre 1823, qui fournissent à MM. les préfets les moyens de contrôler et de vérifier le travail des receveurs de l'enregistrement, sont applicables à l'espèce. Je vous engage à vous reporter pour les détails de ce service aux art. 795, 796 et 798 de l'instruction générale des finances du 17 juin 1840.

Les communes emploieront à l'ensemble de leurs besoins les nouvelles ressources dont elles viennent d'être dotées, et auxquelles la loi n'assigne aucune affectation spéciale. Il n'est pas à craindre que ces ressources soient jamais dissimulées et donnent lieu à des comptabilités occultes.

Vous serez toujours à même d'en constater l'encaissement par les receveurs municipaux, et d'en surveiller l'emploi, puisque c'est à vous qu'il appartient de délivrer les permis de chasse, et que, d'une autre part, la distribution des sommes entre les communes qui peuvent y avoir des droits, ne saurait se faire que sur des états soumis à votre contrôle et à votre approbation.

Gratifications aux gardes et gendarmes.

L'art. 10 assure aux gardes et gendarmes, rédacteurs de procès-verbaux ayant pour objet de constater les délits de chasse, une gratification qui sera prélevée sur le produit des amendes. Le taux de cette gratification sera fixé par ordonnance royale, et des instructions seront données par M. le ministre des finances pour en assurer le payement.

Je saisis cette occasion pour vous engager à prémunir de nouveau MM. les maires sur les inconvénients, les dangers mêmes de certaines transactions qu'ils autorisent quelquefois entre les gardes rédacteurs de procès-verbaux et les particuliers atteints par ces procès-verbaux. Des maires croient pouvoir arrêter les poursuites en exigeant des délinquants, soit une gratification en faveur du garde, soit même le versement d'une somme quelconque en faveur des pauvres de la commune. Sans méconnaître les intentions de ces fonctionnaires, on ne peut se dissimuler qu'ils excèdent leurs pouvoirs, qu'ils contreviennent soit à nos lois pénales, soit à nos lois financières, et qu'ils s'exposeraient à être poursuivis comme concussionnaires, en vertu de la disposition finale des lois annuelles de finances. Vous devrez donc rappeler à MM. les maires, avec force, le danger auquel ils s'exposent.

Quant aux gardes, faites-leur savoir que vous n'hésiterez pas à prononcer la révocation de tous ceux qui auraient consenti à se prêter à de semblables transactions, sans préjudice des poursuites en prévarication qui pourraient être exercées contre eux.

Je n'ai pas à vous entretenir, monsieur le préfet, des dispositions de la loi comprises dans les art. 11 et suivants : elles sont dans les attributions de l'autorité judiciaire, et M. le garde des sceaux a adressé à MM. les procureurs généraux les instructions que pouvait exiger cette partie de la législation nouvelle.

Vous apprécierez, je n'en doute pas, monsieur le préfet, toute l'importance de la loi du 3 mars 1844 ; je ne puis donc que vous recommander d'engager tous les fonctionnaires et agents qui ressortissent de votre administration à concourir avec zèle à la répression d'abus qui excitaient depuis longtemps de vives et justes réclamations.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

T. DUCHATEL.

CIRCULAIRE

DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CONCERNANT LA LOI SUR LA CHASSE ET LES PERMIS DE CHASSE.

Paris, le 22 novembre 1844.

Monsieur le préfet, je suis informé d'un grave abus en matière de chasse, qui s'est présenté dans plusieurs départements. Ceux qui ont formé la demande d'un permis de chasse, aussitôt qu'avis de la délivrance de ce permis a été donné au maire de la commune de leur domicile, croient pouvoir chasser munis de la lettre d'avis, et les fonctionnaires ou agents à qui cette lettre est représentée, s'abstiennent de verbaliser.

Déjà, antérieurement à la loi du 3 mai 1844, il avait été reconnu, par un arrêté de la cour de cassation, du 7 mars 1828, que le délit de chasse sans permis de port d'armes ne pouvait être excusé par le motif que le prévenu avait précédemment consigné les droits dus pour obtenir le permis.

Si cette jurisprudence était hors de doute dans le temps où la demande d'un permis de port d'armes devait être accompagnée de la consignation des droits, à plus forte raison doit-elle être mise en vigueur depuis que, sous le bénéfice de nouvelles dispositions arrêtées par M. le ministre des finances, de concert avec moi, la demande et même la délivrance du permis ont lieu sans consignation préalable des droits, de telle sorte que celui qui l'a demandé peut, même après la délivrance, ne pas le retirer et le rendre non-aveuu.

Il est urgent, monsieur le préfet, de prévenir la propagation de l'abus dont il est question. Veuillez donc rappeler à vos administrés que, pour se livrer régulièrement à l'exercice de la chasse, il ne suffit pas d'avoir demandé ou même obtenu le permis de chasse, qu'il faut en outre l'avoir accepté après délivrance, c'est-à-dire l'avoir retiré des mains du percepteur, en acquittant les droits fixés par la loi.

Veuillez en même temps adresser la recommandation la plus formelle à tous les fonctionnaires et agents ayant qualité pour constater les délits de chasse, de verbaliser contre tout chasseur, sans exception, qui, sur leur réquisition, ne présentera pas un permis de chasse, et ce, lors même qu'il justifierait de la demande et même de la délivrance du permis.

Recevez, etc.



ORDONNANCE DU ROI

CONCERNANT LA GRATIFICATION ACCORDÉE AUX GENDARMES ET GARDES QUI CONSTATERONT DES INFRACTIONS A LA LOI DU 3 MAI 1844 SUR LA POLICE DE LA CHASSE.

Au Palais des Tuileries, le 5 mai 1845.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrét. d'État au départ. de l'intérieur.

Vu les articles 10, 11, 12, 13, 14, 17 et 19 de la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse,

Notre conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. La gratification accordée aux gendarmes, gardes forestiers, gardes champêtres, gardes-pêche, et gardes assermentés des particuliers, qui constateront des infractions à la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, est fixée ainsi qu'il suit :

Huit francs pour les délits prévus par l'art. 11 ;

Quinze francs pour les délits prévus par l'art. 12 et l'art. 13, § 1er ;

Vingt-cinq francs pour les délits prévus par l'art. 13, paragraphe 2.

Art. 2. La gratification est due pour chaque amende prononcée ; elle sera acquittée par les receveurs de l'enregistrement, suivant le mode actuel et les règles de la comptabilité ordinaire.

Art. 3. Il sera tenu un compte spécial par commune, du recouvrement des amendes ; ce compte sera réglé chaque année, après prélèvement des gratifications et de cinq pour cent pour frais de régie, le produit restant des amendes recouvrées sera compté à la commune sur le territoire de laquelle l'infraction aura été commise.

En cas d'insuffisance de l'amende pour le payement de la gratification, il ne sera, pour cet excédant, exercé aucun recours contre la commune.

Les frais de poursuites tombés en non-valeurs seront remboursés conformément à l'art. 6 de l'ordonnance du 30 décembre 1823.

Art. 4. Il ne pourra être alloué qu'une seule gratification, lors même que plusieurs agents auraient concouru à la rédaction du procès-verbal constatant le délit.

Art. 5. La présente ordonnance est applicable aux amendes qui auront déjà été prononcées en vertu de la loi du 3 mai 1844.

Art. 6. Nos ministres secrétaires d'État aux départements de l'intérieur, des finances et de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi : le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

Signé T. Duchatel.

PETITE INSTRUCTION

concernant

LES GARDES PARTICULIERS.

Modèle de Commission donnée à un garde particulier.

« Je soussigné (indiquer les noms, prénoms, profession et domicile).

« Déclare par le présent nommer et commissionner le sieur (indiquer « les noms, prénoms, profession et domicile du garde) à l'effet de con- « server la chasse sur les propriétés qui m'appartiennent, situées dans « les communes de...... et de dresser tous procès-verbaux. »

Dans le cas de baux de chasse il faut dire :

« A l'effet de conserver la chasse sur les propriétés situées dans les « communes de...... appartenant à (indiquer les noms et demeures des « propriétaires), sur lesquelles propriétés le droit de chasse m'a été cédé « aux termes d'actes en date des...... enregistrés. »

Le garde doit produire un certificat de moralité délivré par le maire de son domicile.

La commission doit être approuvée par le sous-préfet et ensuite enregistrée par le receveur des domaines.

Le garde prête, devant le juge de paix de son canton, le serment de remplir fidèlement ses fonctions.

Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, être porteur de sa plaque et de sa commission.

Il ne faut pas saisir l'arme du délinquant, l'art. 25 de la nouvelle loi sur la chasse dispose en ses termes : Les délinquants ne pourront être saisis ni désarmés, néanmoins s'ils sont déguisés ou masqués, s'ils refusent de faire connaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domicile connu, ils seront conduits immédiatement devant le maire ou le juge de paix, lequel s'assurera de leur individualité.

Si le délinquant continue à chasser, le garde doit faire mention de cette circonstance dans son procès-verbal.

Dans le cas où le délinquant continuerait à chasser, mais sur deux propriétés *distinctes,* données à bail, il devrait rédiger un deuxième procès-verbal. Si le délinquant persistait à chasser pendant toute la journée le garde devrait constater ce fait.

Modèle du procès-verbal constatant un délit de chasse.

« Je soussigné (indiquer les noms, prénoms et domiciles), garde parti-
« culier de chasse des propriétés appartenant à M. *** (indiquer les noms
« et demeure) ou des propriétés appartenant à (indiquer le nom du pro-
« priétaire), sur lesquelles le droit de chasse a été cédé à M. *** (indiquer
« le nom du cessionnaire du droit de chasse), aux termes d'un bail en
« forme. Assermenté devant M. le juge de paix du canton de......
« le...... 18..... porteur de ma plaque et de ma commission.

« Certifie que ce jour (indiquer les jour, mois, année et heure).

« J'ai aperçu un chasseur, sur une pièce de terre située en la commune
« de...... faisant partie d'une ferme exploitée par...... (indiquer le nom
« du fermier) appartenant à M. *** (indiquer le nom du propriétaire),
« m'étant dirigé du côté de ce chasseur, je l'ai rejoint et l'ai reconnu pour
« le sieur...... (indiquer les noms, profession et demeure), lequel était
« en action de chasse, porteur d'un fusil (désigner l'arme), suivi d'un
« chien (indiquer le nombre de chiens et leur robe). »

Si le délinquant a tiré ou tué une pièce il est convenable d'en faire mention, dans le cas contraire il faut indiquer si le fusil est armé.

« J'ai demandé au délinquant s'il avait une permission de chasser sur la
« pièce de terre ci-dessus désignée, laquelle est ensemencée en..... (indi-
« quer la nature de l'ensemencement) et bornée d'un côté au nord (in-
« diquer les quatre tenants et aboutissants).

« Le délinquant n'ayant pu me justifier d'une permission, je lui ai
« déclaré procès-verbal, qui sera rédigé et affirmé dans le délai voulu par
« la loi.

« En foi de quoi j'ai dressé et clos le présent, à mon domicile, le...... »

Le garde ayant vingt-quatre heures, à partir du délit, pour rédiger et affirmer le procès-verbal, il doit pendant ce temps, faire toutes les recherches pour arriver à connaître le nom du délinquant qui aurait pris la fuite. Dans ce cas il constate les faits particuliers dans le procès-verbal, et les témoins qui ont eu connaissance de ces faits doivent être assignés devant le tribunal, pour faire la déclaration des circonstances à leur connaissance.

Le procès-verbal doit être écrit en entier par le garde ; à défaut par le maire ou l'adjoint, ou par le juge de paix du canton.

Quoique la nouvelle loi sur la chasse soit muette à cet égard, il parait convenable de se reporter à ce qui se faisait précédemment, à savoir que si le procès-verbal n'avait pas été *écrit* par le garde, il était nul, et le délit ne pouvait plus être établi que par témoins, c'est-à-dire l'enquête et même par la déclaration orale du garde, qui pouvait aussi être entendu comme témoin.

Le procès-verbal doit être affirmé dans les vingt-quatre heures du délit (c'est-à-dire que si le délit est commis le dimanche à midi, l'affirmation doit être passée le lundi au plus tard à midi) devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de la résidence du garde, soit de celle où le délit aura été commis.

Il est ensuite présenté à l'enregistrement, bureau des domaines, aussitôt après l'affirmation ou au plus tard le lendemain.

L'action doit être introduite devant le tribunal dans les trois mois du délit, à peine de prescription.

Dans la crainte de voir annuler le procès-verbal pour vice de forme, il est toujours sage de faire assigner le garde comme témoin, et même les autres personnes qui ont pu avoir connaissance du délit.

FIN.

